SL 949.443 REVUE

OU 100.1*

2 8 JUIN 2001

REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

# Partir pour travailler

## Mobilités et migrations professionnelles à Neuchâtel et en Suisse (fin XVIII^e - milieu XX^e siècle)

ISSN 1422-5182

La *Revue Historique Neuchâteloise – Musée neuchâtelois* est publiée en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

*Comité de rédaction:*

M. Philippe HENRY, président, 31, chemin du Signal, 2067 Chaumont.

M^me^ Natacha AUBERT, secrétaire de rédaction, 19, faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel.

M. Léon DU PASQUIER, trésorier, 24, avenue de la Gare, 2000 Neuchâtel.

M^mes^ Sylvie BÉGUELIN, Sylviane MUSY-RAMSEYER, Maryse SCHMIDT-SURDEZ, MM. Jean-Marc BARRELET, Jacques BUJARD, Jean COURVOISIER, Maurice FAVRE, Marc-Antoine KAESER, Jacques RAMSEYER, Rémy SCHEURER.

*Président de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse):*

M. Thierry CHRIST-CHERVET, 3, rue Marie-de-Nemours, 2000 Neuchâtel.

*Adresse postale:*

Service des archives de l'Etat, 12, rue de la Collégiale, 2001 Neuchâtel ou N. AUBERT, 19, faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel.
Prière d'envoyer les manuscrits et la correspondance y relative à l'adresse postale ci-dessus.

*Prix de l'abonnement:*

Suisse: Fr. 40.– Etranger: Fr. 45.–

*Abonnement de soutien:*
dès Fr. 50.–

*Compte de chèques postaux:*
Revue Historique Neuchâteloise, 20-1622-7, 2000 Neuchâtel.

Dans la mesure où ils sont disponibles, les numéros anciens de la revue peuvent être commandés au Service des archives de l'Etat (12, rue de la Collégiale, 2001 Neuchâtel), au prix de Fr. 15.– le fascicule. Les numéros spéciaux sont vendus au prix de Fr. 35.– Pour l'année en cours, s'adresser aux archives de l'Etat, 12, rue de la Collégiale, 2001 Neuchâtel.

## LA *REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE* SUR INTERNET!

A partir du mois de mai 2001, notre revue possède un site internet. En tapant «**http://www.histoirene.ch**» on atteint une page d'accueil *Revue historique neuchâteloise/ Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel,* qui permet d'accéder au site (dont l'adresse directe est «http://www.histoirene.ch/rhn/indexrhn.html»).

Le site contient des informations générales sur la revue et son administration (dont un formulaire d'abonnement), les sommaires des numéros parus ces dernières années, quelques articles et comptes rendus bibliographiques.

*Illustration de la couverture:* «Construction du tunnel du Gothard», photo tirée de *650 ans d'histoire suisse,* 1941, p. 320, retouchée par l'Atelier PréTexte.

R003064106

CINQUIÈME SÉRIE. CINQUIÈME ANNÉE

# REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

## MUSÉE NEUCHÂTELOIS

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

2001

IMPRIMERIES CENTRALES NEUCHÂTEL S.A. – CH-2001 NEUCHÂTEL

Tous droits réservés

# AVANT-PROPOS

La Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel a tenu son quatrième colloque à Neuchâtel le 20 novembre 1999. Toujours désireuse d'intéresser à l'histoire un public aussi large que possible, elle a choisi cette fois encore un thème très actuel, bien souvent au cœur du débat politique, économique et social: les migrations liées à la nécessité de gagner sa vie et aux conditions dominant le marché du travail. Si l'importance et l'intérêt de ce phénomène du point de vue collectif sont évidents, il convient aussi de souligner sa dimension simplement humaine et personnelle, dans un pays où, fréquemment, il a représenté et représente encore une partie décisive de l'histoire des individus et des familles.

Aujourd'hui, le souvenir des dernières grandes arrivées de travailleurs étrangers est encore très présent et l'attention des acteurs politiques et économiques, des médias et des citoyens se porte régulièrement sur l'immigration, que ce soit à travers la question des réfugiés dits «économiques», l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec la Communauté européenne ou encore la pénurie de main-d'œuvre sévissant dans certains secteurs économiques. Ceci dit, il n'est pas inutile de rappeler que ce n'est que vers la fin du XIX^e^ siècle que l'immigration l'a emporté sur l'émigration dans notre pays. Pendant des siècles, en effet, les habitants de la Suisse actuelle, les Neuchâtelois ne faisant pas exception, sont «partis pour travailler» en très grand nombre. Ces départs, tantôt définitifs, tantôt temporaires ou saisonniers, ont concerné les hommes comme les femmes et toutes sortes de métiers. Les destinations furent multiples, plus ou moins lointaines, les modalités très diverses.

Emigration, immigration, mobilités... des concepts aux nombreuses facettes, dont les contributions des invités de la SHAN, réunies dans le présent numéro, donnent un aperçu très varié. Anne Radeff aborde la question de la mobilité exigée par l'exercice d'une profession à travers l'analyse des voyages effectués par des négociants neuchâtelois à la fin du XVIII^e^ siècle. Trois contributions traitent d'émigration neuchâteloise: par une approche prosopographique, Hugues Scheurer expose les stratégies – lieux, motivations, réseaux – des horlogers, négociants et artisans, de la fin de l'Ancien Régime au début du XIX^e^ siècle; dans un contexte très différent, celui des années 1930, il est aussi question d'horlogers avec Marc Perrenoud qui étudie l'établissement, raté, de chômeurs en URSS et les réactions des autorités, des milieux patronaux et ouvriers face à l'exode d'ouvriers qualifiés. Olivier Rychner se penche sur une autre catégorie professionnelle, celle des vignerons, dont certains

émigrèrent en Australie au XIX^e siècle. Avec Yves Froidevaux, il est question d'immigration, celle des Suisses d'autres cantons, en particulier alémaniques, dans le canton de Neuchâtel de la fin du XIX^e siècle à la veille de la Première Guerre mondiale. Enfin, Luigi Lorenzetti nous fait sortir du cadre neuchâtelois avec une analyse des mouvements migratoires au Tessin et de leurs relations avec le marché du travail de 1850 à 1930.

Dominique QUADRONI

# PARCOURIR L'EUROPE VERS 1800
# ITINÉRAIRES NEUCHÂTELOIS

## Normes et pratiques

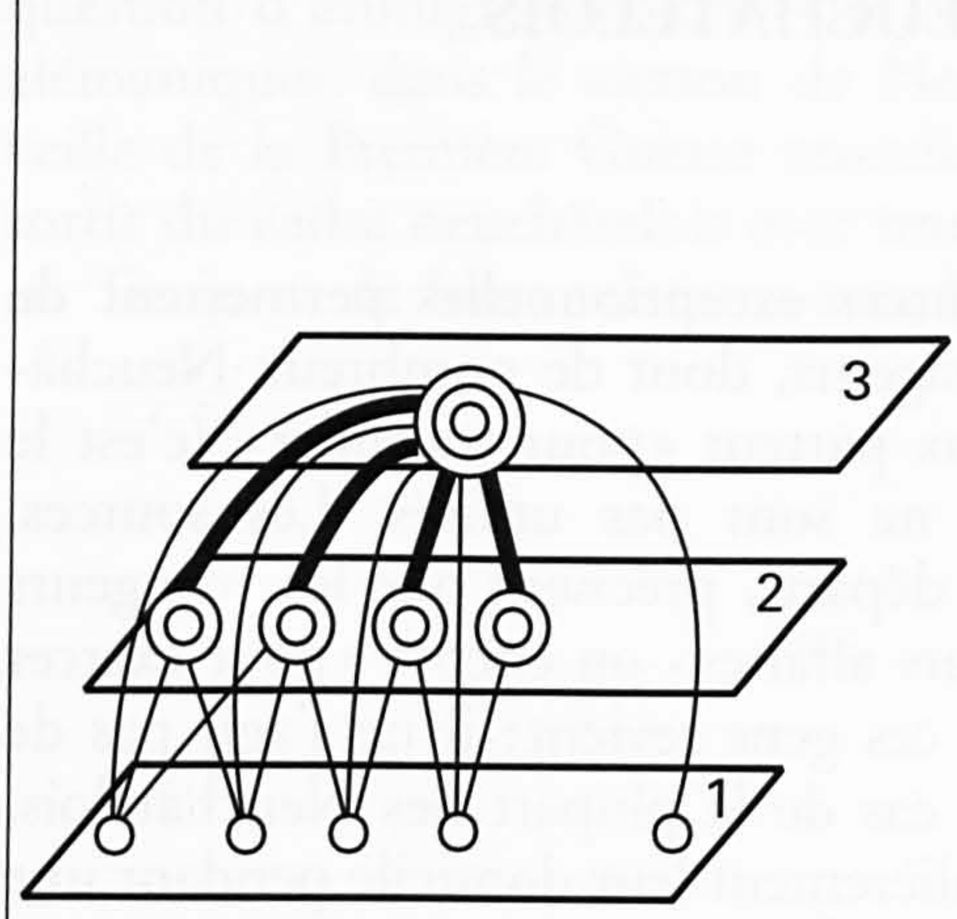
A la fin du XVIII[e] siècle, des sources exceptionnelles permettent de décrire les itinéraires de plusieurs voyageurs, dont de nombreux Neuchâtelois. Bien que la plupart d'entre eux partent «pour travailler» (c'est le thème de ce colloque), ces termes ne sont pas utilisés. Les sources, lorsqu'elles explicitent les raisons des départs, précisent que les voyageurs vont «exercer leur négoce», «pour leurs affaires» ou encore «pour exercer leur profession». La quasi-totalité de ces gens revient: il ne s'agit pas de migrants définitifs ni même, dans le cas de la plupart des Neuchâtelois, de migrants temporaires quittant régulièrement leur domicile pendant une période déterminée de l'année. On peut ainsi saisir un acte éminemment fugace, celui du déplacement d'un lieu à un autre: comment donc les voyageurs de la fin du XVIII[e] siècle se déplacent-ils? Où vont-ils, et à quelle vitesse?

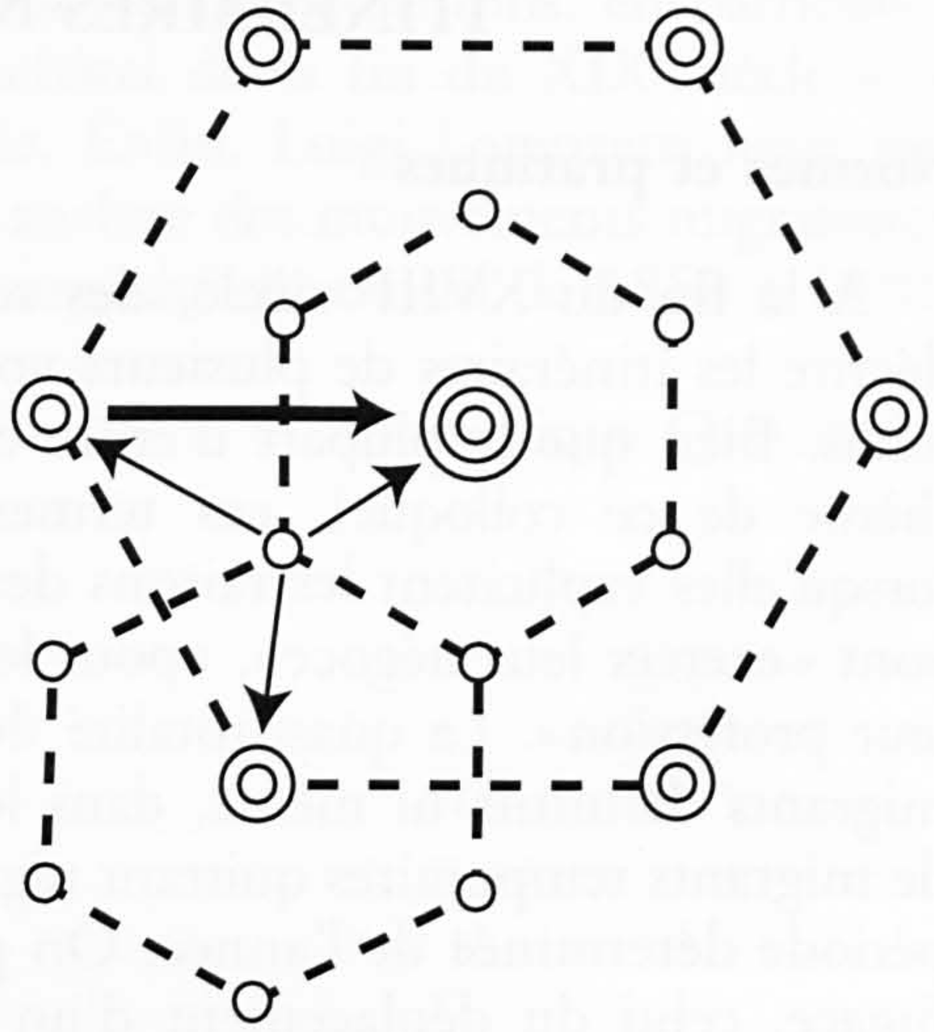
Je me propose de répondre à ces questions en comparant la volonté des gouvernements et les mobilités de leurs administrés, de faire le lien entre les normes et les pratiques, entre les idéalités (dont le sens n'est pas nécessairement positif: certaines sont des délires totalitaires) et les réalités, dans la mesure, bien sûr, où ces réalités sont reflétées (toujours imparfaitement) par les sources.

Pour les autorités d'Ancien Régime, les mobilités s'inscrivent dans un espace fortement hiérarchisé (schéma p. 6, haut). Les habitants des villages devraient se rendre en priorité dans les villes les plus proches pour y écouler le fruit de leur travail et y acheter des objets qu'ils ne produisent pas. Au sommet de cette hiérarchie se trouve la capitale. Dans l'ancien Etat de Berne voisin de la Principauté de Neuchâtel, Berne, ville souveraine, est au sommet. Les autres villes (vaudoises, bernoises et argoviennes, chacune jouissant de privilèges très particuliers) sont en dessous, les villages au bas de l'échelle. Cette pyramide fonctionne – ou devrait fonctionner – au niveau administratif (politique, juridique ou religieux), mais aussi commercial. Les bourgeois bernois éligibles jouissent dans ce domaine de privilèges particuliers, surtout pour le commerce du vin[1].

[1] Hermann RENNEFAHRT (éd.), *Stadtrechte. Das Stadtrecht von Bern. Wirtschaftsrecht,* Aarau, 1966, vol. 1, pp. 234-243, 6 février 1739 et révisions jusqu'en 1773; Walter BODMER, *Die Wirtschaftspolitik Berns und Freiburgs im 17. und 18. Jahrhundert,* Berne, 1973, pp. 30-31; Anne RADEFF, *Du café dans le chaudron. Economie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie),* Lausanne, 1996, pp. 166-167.

## THÉORIE DE LA CENTRALITÉ



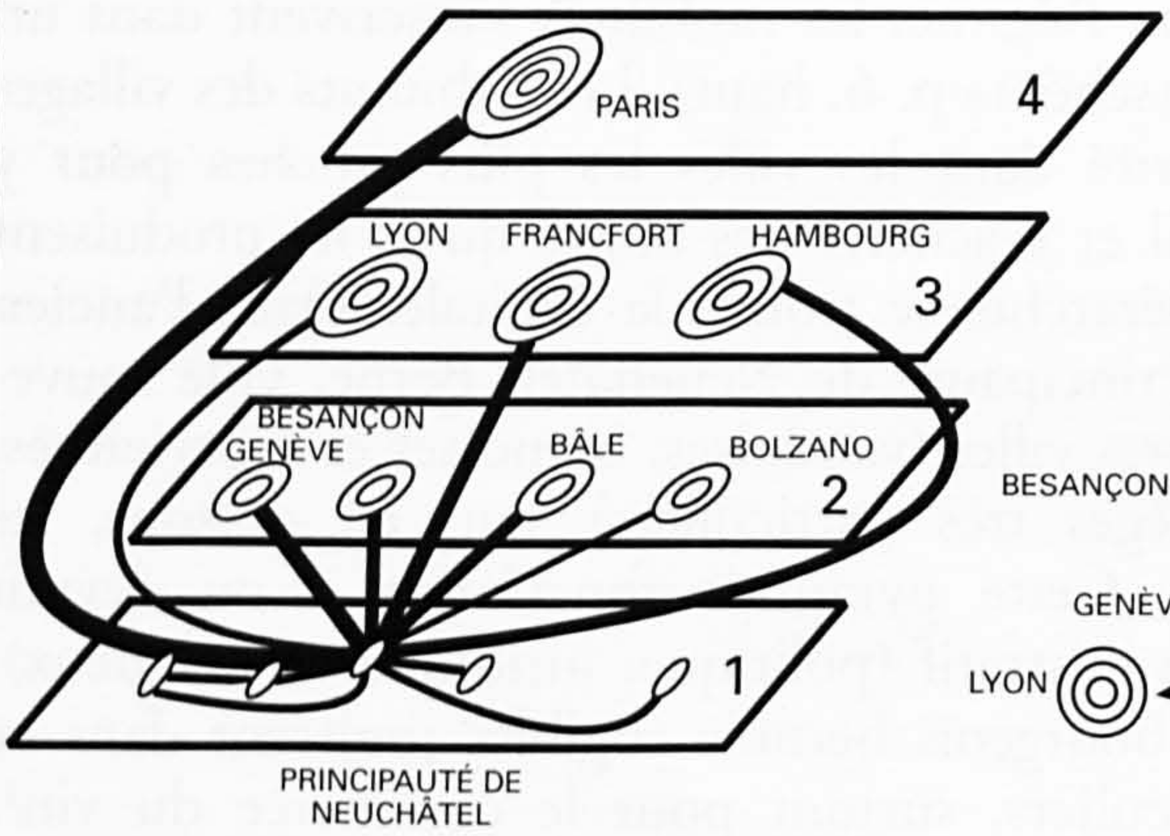



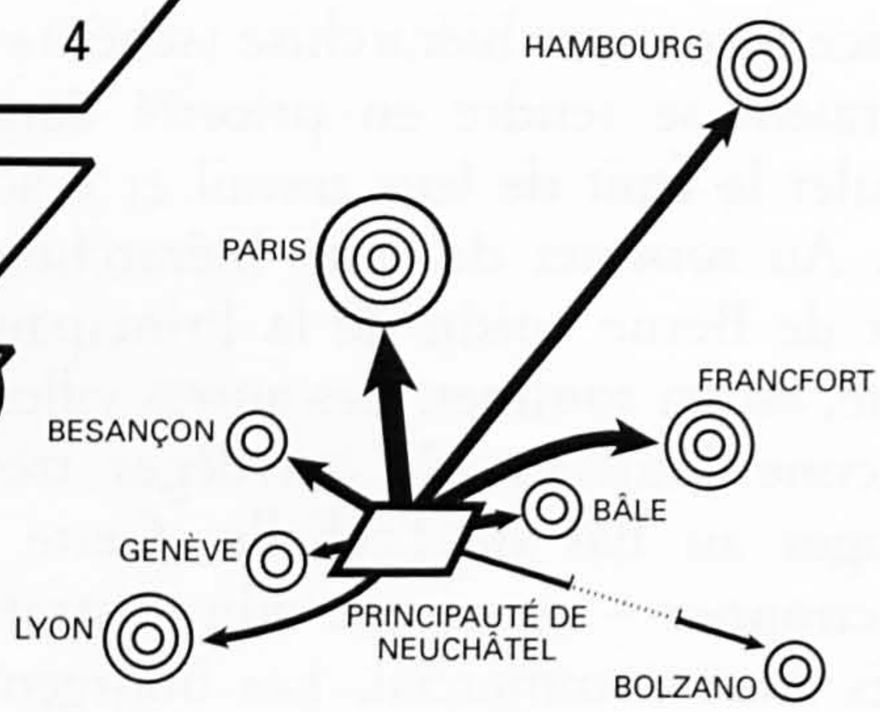
HIÉRARCHIE THÉORIQUE — LOGIQUE GÉOMETRIQUE DE MARCHE

SCHÉMAS « A PRIORI »

Exemple neuchâtelois (1799)

## INTRODUCTION AUX MODÈLES DE MOBILITÉS DANS L'ÉCONOMIE GLOBALE D'ANCIEN RÉGIME




HIÉRARCHIES OBSERVÉES — MOBILITÉS OBSERVÉES

SCHÉMAS « A POSTERIORI »

Exemple neuchâtelois (1799)

Conception et réalisation : Georges NICOLAS, 2000

○ Village ou petite ville

◎ Ville moyenne

◎ Ville importante

◎ Ville très importante

Déplacements

La largeur des traits est proportionnelle au nombre de déplacements

Toutes les destinations ne sont pas représentées

1, 2, 3, 4 : niveaux hiérarchiques

En ce qui concerne les autres marchandises, les bourgeois des villes peuvent commercer en gros et en détail alors que, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, les autorités estiment que ceux des villages ne peuvent vendre qu'au détail les marchandises qu'ils ne fabriquent pas eux-mêmes et doivent se fournir en produits étrangers chez les commerçants installés dans les villes ou, par grâce spéciale, dans les foires. Lorsque le Conseil du commerce bernois entreprend de lutter contre la prolifération des boutiques rurales, il souhaite supprimer celles qui sont, selon ses membres, trop proches des villes: cette distance est évaluée à deux heures de marche autour de la capitale (10,5 km) et une autour des autres villes[2].

La hiérarchie des lieux est atténuée dans la Principauté de Neuchâtel. La ville de Neuchâtel abrite certes plusieurs institutions dont l'influence s'étend sur l'ensemble de la Principauté, mais il s'agit d'une petite ville, qui de surcroît n'est pas souveraine: le roi réside à Berlin. Les bourgeois de Neuchâtel constituent, avec ceux des trois autres villes de Boudry, du Landeron et de Valangin, les Quatre-Bourgeoisies, «sorte d'association faîtière» tenant des assemblées très irrégulières. «Dans la réalité, seule Neuchâtel correspond à la définition que l'on peut attendre d'une communauté citadine.» Quant aux villages, certains sont fort dynamiques. Celui de La Chaux-de-Fonds est plus peuplé que la ville de Neuchâtel à la fin du XVIII[e] siècle (4900 habitants, contre 4000 à Neuchâtel)[3]. Le commerce est plus libre à Neuchâtel qu'à Berne. Les membres de la noble et vertueuse Compagnie des marchands ont renoncé, au XVIII[e] siècle, à détenir le monopole des opérations commerciales dans la Principauté[4]. Mais les villages ne peuvent pas développer leurs structures commerciales à leur guise. En particulier, il faut l'accord du roi pour créer des foires ou des marchés, et le Conseil d'Etat donne un préavis parfois défavorable, surtout lorsqu'il s'agit de marchés ruraux[5].

Cette hiérarchie où les villes tiennent le haut du pavé a fortement influencé les travaux contemporains de géographes, d'économistes ou d'historiens. Ils ont souvent pensé que les mobilités s'articulent autour des

[2] Ernst LERCH, *Der bernische Kommerzienrat im 18. Jahrhundert,* Tübingen, 1908, pp. 144-145; Hermann RENNEFAHRT, *ibid.,* pp. 172-174, 27 janvier 1761.

[3] Jean-Pierre JELMINI, «L'âge d'or des bourgeoisies» et «Bourgeoisies et communautés», *Histoire du Pays de Neuchâtel,* t. 2: *De la Réforme à 1815,* Hauterive, 1991, pp. 238-254 (citation pp. 239-240).

[4] Philippe HENRY, «La vie de relation», *Histoire du Pays de Neuchâtel,* t. 2, *De la Réforme à 1815,* Hauterive, 1991, pp. 220-226; Philippe FAVARGER, *La noble et vertueuse Compagnie des marchands de Neuchâtel,* Neuchâtel, 1913, pp. 63 ss.

[5] Voir par exemple le cas de Couvet: Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), Manuel du Conseil d'Etat, 58 p. 507, 19 décembre 1712; Philippe GODET, «Foires, marchés et fêtes au Val-de-Travers», *Musée neuchâtelois,* 1888, pp. 42-48; Gisèle REUTTER, «Les foires du Val-de-Travers», *ibid.,* 1936, pp. 39-41; Anne RADEFF, «Elevage, commerce et industrie sous l'Ancien Régime: foires et marchés neuchâtelois», *ibid.,* 1994, pp. 3-21.

villes, les gens se rendant en priorité vers les plus proches. En ce qui concerne les formes spatiales, Walter Christaller a proposé une répartition optimale des «lieux centraux» sous forme d'hexagones réguliers (schéma p. 6, haut)[6]. Dans la logique géométrique de marché, la ville principale est au centre, les autres sur les sommets des hexagones. Les habitants des lieux plus petits devraient se rendre dans les villes les plus proches (il devrait y en avoir trois, dont deux petites et une plus importante) pour s'approvisionner en produits peu courants. Le changement de niveau hiérarchique joue un rôle essentiel: les déplacements ne se font pas entre les petites villes ou les villages, mais vers des villes de niveau hiérarchique supérieur. Dans cette logique, les Neuchâtelois habitant des villages iraient donc vers la capitale. Quant aux citadins, ils devraient privilégier trois villes relativement proches, ayant une population plus importante et de nombreuses fonctions (commerciales, bancaires, etc.): Besançon (env. 30 000 habitants, à quelque 120 km), Genève (env. 25 000 habitants, 130 km) et Bâle (env. 150 000 habitants, 125 km)[7].

## Sources

Plusieurs sources permettent de confronter les déplacements effectifs avec le schéma théorique. Les archives privées sont riches en enseignements: correspondance, écrits intimes ou livres de voyage permettent de comprendre le choix des itinéraires et parfois les motivations des voyageurs[8]. Dans cette communication, j'utiliserai les archives publiques, qui contiennent des listes de passeports établies à l'époque de la

[6] Walter CHRISTALLER, *Die zentralen Orte in Süddeutschland. Eine ökonomisch-geographische Untersuchung über die Gesetzmässigkeit der Verbreitung und Entwicklung der Siedlungen mit städtischen Funktionen,* Darmstadt, 1980 (3e édition; 1re: Jena, 1933).

[7] Une carte de ces régions à la fin de l'Ancien Régime se trouve dans Anne RADEFF, *Du café dans le chaudron,* Lausanne, 1996, p. 62.

[8] Nombreux exemples neuchâtelois, dont deux ouvrages: Jean-Pierre JELMINI, *Pour une histoire ordinaire dans le Pays de Neuchâtel sous l'Ancien Régime. Plaidoyer pour une histoire des mentalités à partir des écrits personnels,* Hauterive, 1994 et «Ecrits au quotidien (XVIIIe-début XIXe siècle)», *Musée neuchâtelois,* 1996/4; Béatrice VEYRASSAT, «De Sainte-Croix à Rio de Janeiro: fromages et absinthe, dentelles et musiques contre café (1820-1840). Entreprises, région et marché mondial», *Mélanges d'histoire économique offerts au professeur Anne-Marie Piuz,* Liliane MOTTU-WEBER et Dominique ZUMKELLER (éds), Genève, 1989, pp. 267-280; Hugues SCHEURER, «Une entreprise familiale entre La Cibourg et Lisbonne (fin XVIIIe-début XIXe siècle)», *Horlogeries. Le temps de l'histoire,* Jean-Luc MAYAUD et Philippe HENRY (éds), Besançon, 1995, pp. 157-168 et «Tissus relationnels et stratégies entrepreneuriales. Le commerce colonial a-t-il été un apport important pour les industries neuchâteloises de la seconde moitié du XVIIIe siècle et du début du XIXe?», *Traverse,* 1998/2, pp. 29-39; Anne RADEFF et Georges NICOLAS, «Mobilités, conjonctures et économie globale en Suisse et en Europe (XVIIIe et XIXe siècles)», *Le passé du présent. Mélanges offerts à André Lasserre,* Brigitte STUDER et Laurent TISSOT (éds), Lausanne, 1999, pp. 18-34.

République helvétique (1798-1803). Il s'agit plutôt de laissez-passer, valables pour la durée d'un déplacement. En France, la Révolution introduit l'obligation du passeport. Cette mesure est remise en question au début des années 1790, au nom de la liberté, mais imposée dès 1793[9]. En Suisse, les Conseils législatifs helvétiques ordonnent en juillet 1798 que «tout étranger, de quelque nation qu'il soit, ne pourra entrer en Helvétie, s'il n'est porteur d'un passeport revêtu de toutes les formalités d'usage»[10]. L'obligation concerne tout particulièrement les Neuchâtelois, qui ont de longues frontières communes avec la France et la Suisse. Les Archives de l'Etat de Neuchâtel ont conservé des registres de passeports délivrés par la Chancellerie dès 1796. Ces listes donnent les noms des voyageurs et leurs destinations. Pour en savoir plus, on peut utiliser une autre source, déposée aux Archives fédérales. Les préfets de la République helvétique ont rempli des tabelles notant le passage en Suisse de milliers d'étrangers voyageant individuellement ou en petits groupes (sans compter les troupes armées)[11]. Certes, toutes les personnes qui entrent alors en Suisse ne sont pas munies de passeports, mais elles sont infiniment plus nombreuses à en détenir pendant cette période troublée que sous l'Ancien Régime de même que plus tard au XIX[e] siècle, après la Restauration. La période de l'Helvétique est exceptionnelle pour la Suisse, qui est alors le théâtre d'affrontements militaires résultant d'un conflit européen. La guerre rend les communications hasardeuses et plusieurs des débouchés habituels, à commencer par l'Angleterre, sont fermés ou difficiles d'accès[12]. Les mobilités ne sont pas pour autant fondamentalement différentes de celles de l'Ancien Régime. Les traditions migratoires se transmettent de père en fils et les voyageurs ne renoncent pas à quitter leurs foyers à cause des guerres. Tout au plus changent-ils d'itinéraires, pour éviter les champs de bataille[13]. J'étudierai ici l'année 1799, la mieux documentée: en 1798, les préfets ne savent guère comment remplir les tabelles; dès 1800, ils sont de plus en plus nombreux à se décourager et les volumes deviennent de moins en moins épais[14].

[9] Daniel NORDMANN, «Sauf-conduits et passeports», *Dictionnaire de l'Ancien Régime,* Lucien BELY (éd.), Paris, 1996, pp. 1122-1124.

[10] Johannes STRICKLER (éd.), *Actensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik (1798-1803),* vol. 2, *Juni bis September 1798*, Berne, 1887, p. 613, 25 juillet 1798.

[11] Archives fédérales à Berne (AFB), B 1750 a-d, 1798-1802.

[12] Alfred RUFER (éd.), *Actensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik (1798-1803),* vol. 15, *Des Gesamtwerkes der kulturhistorischen Serie,* vol. 5, Fribourg, 1964, pp. 447-453.

[13] Jean COURVOISIER, «Les voyages du Chaux-de-Fonnier Louis Courvoisier en Italie du Nord vers 1800», *Musée neuchâtelois,* 1992, pp. 57-81.

[14] En fait, comme le montreront quelques exemples, les données recueillies vont de décembre 1798 à la fin de l'année 1799.

## Quitter la Principauté

Les Neuchâtelois qui souhaitent quitter la Principauté sont originaires des villes et des villages (tableau 1). Dans la plupart des cas, le registre de passeports indique que le voyageur est «des Verrières», ou «de La Chaux-de-Fonds». Parfois, il précise qu'il est né dans une commune mais habite ailleurs (par exemple, «de La Sagne, domicilié à La Chaux-de-Fonds») ou qu'il est bourgeois d'une autre commune que celle dans laquelle il réside (par exemple, «du Locle, bourgeois de Valangin»). Puisqu'il s'agit de mesurer les mobilités spatiales, j'ai toujours privilégié le lieu de domicile. Malgré la précision de cette source, il est possible que le tableau surévalue l'importance de la ville de Neuchâtel: certains voyageurs dits «de Neuchâtel» habitent sans doute la Principauté, pas nécessairement la ville. Lorsque deux noms de lieux sont donnés («du Locle et de La Chaux-de-Fonds»), le tableau recense le premier, en indiquant le second lorsque l'association est fréquente (par exemple, Le Locle et La Brévine). Les lieux retenus sont ceux cités plus de trois fois, soit les trois quarts des cas (685 personnes, sur un total de 911). Le nombre de passeports est inférieur au nombre de personnes: il arrive en effet qu'un passeport soit délivré à plusieurs voyageurs. C'est surtout le cas des sergents ou officiers originaires de Prusse, qui partent avec plusieurs recrues.

A part la soixantaine de militaires prussiens et les cinq Berlinois, tous les voyageurs recensés dans le tableau sont domiciliés dans la Principauté. Si les mobilités obéissaient aux normes décrites ci-dessus, les voyageurs devraient majoritairement venir de la ville de Neuchâtel, tandis que les villageois devraient se contenter de se déplacer à l'intérieur des frontières, vers la capitale. Bien au contraire, les voyageurs sont, dans une très forte majorité, domiciliés dans des villages du haut Jura, avec une dominante écrasante du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Les villages du Littoral sont rares. Seules deux villes apparaissent: Neuchâtel bien sûr et, loin derrière, Le Landeron.

Le tableau 2 recense les destinations de ces voyageurs. Les lieux retenus concernent environ 85% des cas (759 personnes, sur un total de 911). Lorsque la source mentionne deux destinations, le tableau donne la première, comme pour les lieux de domicile. A nouveau, les résultats diffèrent totalement du schéma théorique: les trois villes les plus proches (Genève, Bâle et Besançon) viennent loin derrière d'autres destinations. Deux d'entre elles sont liées à l'état de guerre larvée: certes, la Prusse est en paix en 1799, mais ce n'est qu'une trêve et une centaine de militaires se rendent à Ansbach (parfois orthographié Anspach), ville prussienne

située à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Nuremberg. D'autres troupes vont à Wesel, un port sur le confluent du Rhin et de la Lippe. Les autres destinations concernent des civils. Deux très grandes villes lointaines l'emportent largement: Paris d'abord, puis Francfort. Ce n'est qu'ensuite qu'interviennent des destinations plus proches: Besançon, la Suisse en général, Genève ou Bâle. Mais ces destinations sont mêlées à des villes plus lointaines comme Lyon, Bolzano (avec ses foires), voire la Hollande, avant même que Berne soit citée. Les montagnards sont aussi nombreux que les citadins à privilégier ces destinations lointaines.

Le bas du schéma p. 6 représente les itinéraires des voyageurs neuchâtelois. Les données tirées des sources *(a posteriori)* sont comparées avec l'*a priori* (haut du schéma): à gauche, les hiérarchies observées sont confrontées à la hiérarchie théorique; à droite, les mobilités observées à la logique géométrique de marché. La largeur des traits est proportionnelle au nombre de déplacements. Les sources le donnent pour les voyages à l'étranger (pourcentages du tableau 2). En revanche, à l'intérieur de la Principauté (bas du schéma, niveau 1 des hiérarchies observées), l'importance des mobilités entre les villes et les villages a été estimée (les sources consultées ne la donnent pas). Comme on le voit sur la partie droite du schéma, les lieux de destination ne sont pas disposés de manière hexagonale et les voyageurs ne privilégient pas les plus proches. De surcroît, les Neuchâtelois sont rétifs aux hiérarchies (partie gauche du schéma). Au lieu de se rendre dans les villes sises au niveau directement supérieur, ils sautent au sommet. Les montagnards, comme les bourgeois de la ville de Neuchâtel, vont directement à Paris, à Lyon, à Francfort ou à Hambourg. En d'autres termes, ni les paysans ni les citadins ne laissent les Genevois, les Bâlois ou les Bisontins les relayer dans leurs affaires.

Les travaux de nombreux autres historiens confirment l'importance des voyages neuchâtelois sous l'Ancien Régime à toutes les échelles, de l'outre-mer et de l'ensemble de l'Europe aux déplacements locaux et régionaux, dans le cadre de l'internationale huguenote[15]. Comme d'autres, les Neuchâtelois sont insensibles à la prétendue «loi de la centralité» et la distance kilométrique n'est pas un facteur explicatif de leurs mobilités. Ils ont cependant leurs spécificités: en particulier, ils sautent les niveaux hiérarchiques alors que d'autres s'en tiennent à un même plan. Les gens de Rapperswil par exemple privilégient les déplacements entre petites villes sans chercher à passer d'un niveau inférieur à un niveau supérieur. Alors

15 Béatrice VEYRASSAT, *Réseaux d'affaires internationaux, émigrations et exportations en Amérique latine au XIX^e siècle. Le commerce suisse aux Amériques,* Genève: Droz, 1993, 532 p. (Publications du Centre d'histoire économique de l'Université de Genève, 8), pp. 61 ss. sur le contexte général.

que le schéma présenté ici est orienté vers le haut (niveaux 3 et 4), le schéma des mobilités saint-galloises est particulièrement complexe dans le premier niveau[16]. Partout cependant, qu'il s'agisse de montagnards fréquentant les capitales européennes ou d'habitants des villes préférant les bourgs parfois lointains aux grandes villes les plus proches, la culture et les traditions migratoires viennent bousculer les logiques postulant l'existence de hiérarchies assez fortes pour forcer les habitants d'une région à privilégier la ville la plus proche (le niveau supérieur).

## Traverser Bâle

Pour mieux connaître les voyageurs neuchâtelois, on peut utiliser les tabelles réalisées en Suisse. Celles de la ville de Bâle sont particulièrement précises: c'est l'archiviste Matthäus Merian, secrétaire de la municipalité et professeur de grec, qui s'en charge. Malgré les obstacles au commerce et les risques accrus du voyage, les tabelles enregistrent plus de mille passages (1183) en 1799 dans la seule ville de Bâle. La majorité des personnes (470) voyagent pour commercer. Elles viennent de nombreuses régions d'Europe: Allemagne, France (Alsace), Principauté de Neuchâtel[17]. Je traiterai ici des Neuchâtelois pratiquant le commerce. Au total, on observe 49 passages sur un total de 470 commerçants, soit environ 10%.

La majorité des Neuchâtelois sont appelés des négociants ou *Handelsmänner* (tableau 3). Plusieurs sont très aisés. Jacques-Louis de Pourtalès, dont les clients sont répartis dans toute l'Europe du Nord-Ouest, mais aussi dans les villes et même dans les villages neuchâtelois[18], passe à Bâle en mai 1799, en compagnie de deux autres négociants dont l'origine reflète la portée à la fois internationale et régionale de ses relations. Frédéric Leuba vient des Montagnes neuchâteloises; il est né à Buttes, dans le Val-de-Travers et habite le village horloger du Locle. Le deuxième personnage,

[16] Anne RADEFF, «Décentralités saint-galloises», à paraître dans *Die Stadt als Zentrum,* Actes du colloque du Groupe suisse d'histoire urbaine d'octobre 1999 (en collaboration avec Georges Nicolas); Rapperswil est sous l'Ancien Régime un Etat catholique allié de la Confédération et placé sous le protectorat de divers cantons. Sous l'Helvétique, la ville devient un chef-lieu de district rattaché au canton de Linth avant d'être incorporée à celui de Saint-Gall en 1803.

[17] Je reprends ici certains éléments d'Anne RADEFF, «De Gênes à Amsterdam. Voyage et consommation à l'époque de la République helvétique», *Histoire de la société de consommation. Marchés, culture et identité (XV^e-XX^e siècle),* Jakob TANNER, Béatrice VEYRASSAT, Jon MATHIEU, Hannes SIEGRIST et Regina WECKER (éds), Zurich, 1998, pp. 85-100.

[18] Louis BERGERON, «Pourtalès et C^ie (1753-1801): apogée et déclin d'un capitalisme», *Annales ESC,* 1970, pp. 498-517; Niklaus RÖTHLIN, «Ein Blick auf die Bezugs- und Absatzgebiete des schweizerischen Grosshandels anhand einiger Bilanzen aus dem 18. Jahrhundert», *La Suisse dans l'économie mondiale,* Paul BAIROCH et Martin KÖRNER (éds), Zurich, 1990, pp. 93-97.

Charles-Wilhelm Oppermann, habite Neuchâtel; il est originaire du Landgraviat de Hesse-Darmstadt, qui jouxte Francfort-sur-le-Main. Pourtalès et ses deux compagnons de voyage reviennent d'ailleurs de Francfort, où ils étaient le 26 avril; ils y ont sans doute séjourné à l'époque des foires de Pâques. Ils ont rejoint Bâle via l'Alsace, par Oppenheim et Strasbourg. Oppenheim est sur le Rhin, à une trentaine de kilomètres de Francfort. Entre Oppenheim et Strasbourg, il y a plus de 150 km. Cette distance est couverte en moins d'un jour: les voyageurs passent sans doute par voie de terre. Pourtalès voyage souvent dans sa berline, avec des chevaux loués qu'il peut crever d'une étape à l'autre. Ses déplacements ne se limitent pas à la fréquentation des foires de Francfort: Pourtalès se rend fréquemment à Londres, où il séjourne en moyenne près de deux mois, et à Paris, où il reste environ un mois. Ses déplacements couvrent l'Europe centrale et du Nord-Ouest, de Vienne à Londres et de Paris à Amsterdam[19].

Plusieurs négociants neuchâtelois sont spécialisés dans le commerce des montres ou des indiennes. La source le précise parfois, dans le cas de quatre marchands horlogers. Le premier à passer à Bâle en 1799 est Jean-Louis Matthey, du Locle; il arrive fin avril et compte parcourir la Suisse, en passant par Rheinfelden et Saint-Gall. Matthey voyage beaucoup: on le rencontre aussi à Lucerne, en mars et en septembre de la même année. Trois autres marchands de montres passent en août: Michael Blessing et Frédéric Ducommun, de La Chaux-de-Fonds, vont en Allemagne en passant par le Margraviat de Bade et l'Autriche. Gabriel Girard, des Brenets, va à Francfort, pour la foire d'automne. Girard, comme les autres marchands horlogers neuchâtelois, est plus proche des négociants que des petits marchands ambulants. Il fait route avec Marie-Madeleine Guinand, marchande de dentelles, une activité essentielle des Montagnes neuchâteloises, comme l'horlogerie[20]. Enfin, un mercier faiseur de peignes *(Kammmacher und Krämer),* originaire de Travers, passe en février. Il rentre chez lui via Soleure. Il s'agit du seul Neuchâtelois jugé comme peu recommandable par les autorités. Elles lui ont intimé l'ordre de ne pas quitter les grandes routes *(«ohne die Landstrassen zu verlassen»),* c'est-à-dire de ne pas colporter dans les villages et les hameaux isolés.

Ainsi, les voyageurs neuchâtelois passant à Bâle sont souvent des gens aisés: négociants ou marchands spécialisés dans le commerce lucratif des

[19] AEN, Archives Pourtalès 7, carnet de voyages, 1772-1798; schémas et tableaux dans Anne RADEFF, «Hiérarchie et attraction des foires et des marchés. Points de vue germaniques et latins», Actes de la Semaine d'études de Prato de mai 2000: *Fiere e mercati nella integrazione delle economie europee secc. XIII-XVIII,* Simonetta CAVACIOCCHI éd., à paraître.

[20] Philippe HENRY, «Une mutation: de l'artisanat à l'industrie», *Histoire du Pays de Neuchâtel,* t. 2, *De la Réforme à 1815,* Hauterive, 1991, pp. 201-204, 208-215.

montres. Ils diffèrent des autres: certes, de riches négociants viennent des grandes villes allemandes ou italiennes, mais on rencontre aussi des personnages plus modestes. Les merciers et les colporteurs jouxtent de nombreux marchands spécialisés qui sont parfois également des artisans ambulants: marchands de fer (faux, faucilles, scies, coutellerie), de plume, de verre ou d'oignons de fleurs venus de l'Empire allemand, marchands d'encre du Duché de Parme, d'images du Tyrol italien, de figurines de stuc de Lucques, de baromètres de la région des lacs[21].

## Itinéraires

Dans la dernière colonne des tabelles, Matthäus Merian a indiqué quand et où les passeports des voyageurs ont été visés avant de l'être à Bâle. Ces données permettent de reconstituer des itinéraires. J'ai relevé toutes les personnes ayant plus de cinq visas en 1799. Le tableau 4 donne leur nombre et leurs régions d'origine, la durée moyenne de leur voyage (durée totale des voyages divisée par le nombre de voyageurs) et la distance moyenne parcourue (même base de calcul). Il n'est pas intéressant de calculer une moyenne journalière car, comme nous le verrons, les longues haltes sont fréquentes.

Ces quatre-vingts grands voyageurs sont d'abord originaires de diverses régions de l'Empire allemand, puis du sud des Alpes (Piémont, Lombardie, Ligurie), enfin de la Principauté de Neuchâtel représentée par douze négociants, un émailleur, un ancien militaire et un tailleur. La plupart des Neuchâtelois voyagent seuls, en toutes saisons. Ils traversent Bâle sur le chemin du retour, qu'ils se proposent de parcourir via Soleure. Deux exceptions: un négociant de La Chaux-de-Fonds, David-Pierre Hirschy, qui va à Hambourg et l'ancien militaire à Strasbourg. Il est peu étonnant que la majorité de ces grands voyageurs neuchâtelois soient sur le chemin du retour: c'est alors que leur passeport est riche en visas. Leur déplacement est, en moyenne, plus court que celui des Allemands et des Italiens, mais la distance parcourue est très supérieure. Ils peuvent couvrir d'importantes distances en un seul jour, comme le montre le cas de Louis Deluze de Neuchâtel et de Friedrich Wert, originaire de Barmen (Westphalie) et habitant Neuchâtel (tableau 5). Ces deux négociants passent à Bâle le 29 décembre 1798 pour rentrer chez eux, d'où ils sont

[21] Anne RADEFF, «Quali mobilità? Migrantie viaggiatori alpini e appenninici verso il 1800», dans *La montagna mediterranen: una fabbrica d'uomini? Mobilità e migrazioni in una prospettiva comparata (Secoli XV-XX)*, Dionigi ALBERA et Paola CORTI (éds), Bra 2000, pp. 55-70.

partis quatre mois auparavant, le 20 août 1798. Ils ont commencé par descendre le Rhin, puis se sont rendus à Paris via Liège et Bruxelles, pour enfin rentrer par l'Alsace. Ils ont effectué des trajets assez rapides: par exemple, plus de 100 km en un jour, du Pont de Thièle à Bâle, ou Paris - Strasbourg en trois jours alors qu'il en faut cinq à six pour faire ce trajet en diligence[22]. La rapidité des trajets n'exclut pas de longues interruptions sans doute consacrées à visiter la clientèle: plus d'un mois entre Bâle et Mayence, plus de deux semaines à Strasbourg.

Le voyage de Georges Souber, un ancien militaire (tambour et caporal) des Verrières, est très différent. Souber passe à Bâle le 19 juillet 1799, en direction de Strasbourg. Son passeport ne lui a pas été délivré à Neuchâtel mais à Bâle, le 3 juin 1799. Souber voyage dans une région nettement plus restreinte que Deluze et Wert: Alsace et nord de la Suisse. Il fait halte dans de plus petites villes, parfois assez longuement, passe et repasse à Bâle, où il reste près de deux semaines en juin. Ses étapes sont courtes.

Souber est un personnage exceptionnel: la majorité des négociants neuchâtelois parcourent de longs itinéraires et sont pressés par le temps. On retrouve des comportements comparables ailleurs, par exemple parmi des commerçants ligures, mais le groupe des Neuchâtelois est plus homogène que celui des «Italiens» ou des Allemands, où l'on rencontre plus de petits marchands spécialisés ou d'artisans se déplaçant plus lentement.

## Spécificités neuchâteloises

Ainsi, les voyageurs neuchâtelois, loin de privilégier les destinations proches, n'hésitent pas à enjamber les prétendues hiérarchies spatiales pour se rendre directement dans les grandes métropoles européennes. Il s'agit souvent de gens aisés: négociants ou marchands pratiquant le commerce lucratif des montres. Ils diffèrent des autres groupes de voyageurs, où les colporteurs et les marchands spécialisés sont plus nombreux. Ils effectuent rapidement des trajets importants sans pour autant renoncer à s'arrêter longuement là où ils sont susceptibles de faire de bonnes affaires. Leurs étapes journalières peuvent être considérables. Ces stratégies de déplacement vont perdurer parmi les marchands horlogers. Jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, ils mêlent intimement, comme l'a expliqué Béatrice Veyrassat, la fabrication villageoise, les migrations familiales et le commerce à longue distance alors qu'ailleurs les négociants exportateurs supplantent les

[22] *Atlas de la Révolution française,* Serge BONIN et Claude LANGLOIS (éds), vol. 1, *Routes et communications,* Guy ARBELLOT et Bernard LEPETIT (éds), Paris, 1987, p. 49.

entrepreneurs[23]. A leur manière, les voyageurs neuchâtelois contribuent à la construction d'un espace qui n'est pas central. Bien au contraire, il s'agit, selon le titre (provisoire) du livre que je suis en train de rédiger avec le géographe Georges Nicolas, de «décentralité». Les villes ne sont jamais au centre de figures géométriques régulières. Elles fonctionnent comme des nœuds de trafic et des pôles d'attraction. Certains villages dynamiques peuvent leur ressembler: pensons par exemple aux voyageurs qui viennent de toute l'Europe pour visiter les ateliers des horlogers de La Chaux-de-Fonds.

Les mobilités des Neuchâtelois, comme celles des autres commerçants recensés sous l'Helvétique, témoignent de stratégies reposant sur un tissu relationnel très dense. S'ils peuvent aller aussi loin, c'est parce qu'ils connaissent, souvent de père en fils, leurs destinations. Des liens familiaux les lient souvent à des partenaires vivant loin au-delà des frontières. Ces circulations, de la migration de la réussite à celle de la misère, témoignent du fonctionnement actif de ce que j'ai appelé l'économie globale d'Ancien Régime. Loin de vivre en circuit fermé, l'ensemble de la population est insérée dans un jeu d'échanges à l'échelle régionale, nationale et internationale[24]. Les voyageurs neuchâtelois, dont l'économie est particulièrement ouverte et développée tant dans les villes que dans les villages participent activement à ces échanges.

Anne RADEFF

Adresse de l'auteur: Anne Radeff, 15, rue Musset, F-25300 Pontarlier, nicorad@fc-net.fr

[23] Béatrice VEYRASSAT, «Le Jura horloger dans le négoce international au XIX[e] siècle. Stratégie – organisation – culture», dans *Horlogeries. Le temps de l'histoire,* Jean-Luc MAYAUD et Philippe HENRY (éds), Besançon, 1995, pp. 215-235.

[24] Anne RADEFF, *Du café dans le chaudron,* Lausanne, 1996, pp. 409-424.

*Tableau 1: Lieu de domicile des Neuchâtelois demandant un passeport en 1799* (plus de 4 personnes)

| *Lieu de domicile* | *Nombre de personnes* | *Nombre de passeports* |
|---|---|---|
| Neuchâtel (dont 101 bourgeois) | 174 | 151 |
| Le Locle (dont 7 du Locle et de La Brévine, 15 du Locle et de La Chaux-de-Fonds) | 125 | 121 |
| La Chaux-de-Fonds | 102 | 93 |
| Prusse | 66 | 26 |
| La Sagne (dont 6 de La Sagne et de La Chaux-de-Fonds) | 34 | 33 |
| Les Verrières | 22 | 22 |
| Couvet | 19 | 18 |
| Fleurier | 19 | 19 |
| Buttes | 14 | 13 |
| Môtiers | 13 | 10 |
| Principauté de Neuchâtel | 12 | 11 |
| La Brévine | 10 | 10 |
| Peseux | 9 | 8 |
| Rochefort | 9 | 9 |
| Les Brenets | 8 | 8 |
| Les Ponts | 8 | 7 |
| Travers | 8 | 8 |
| Auvernier | 7 | 6 |
| Colombier | 7 | 7 |
| Cressier | 7 | 7 |
| Le Landeron | 7 | 7 |
| Berlin | 5 | 5 |
| Totaux | 685 | 599 |

Source: AEN, AC 522 – 65

*Tableau 2: Destinations des Neuchâtelois demandant un passeport en 1799*

| *Première destination* | *Distance à Neuchâtel* | *Population des villes* | *Nombre de personnes* | *Nombre de passeports* |
|---|---|---|---|---|
| Ansbach | 500 km | 12 000 | 104 (nr) | 12 |
| Paris | 480 km | 550 000 | 73 (100%) | 61 |
| Wesel | 730 km | 7 000 | 70 (nr) | 12 |
| Francfort-sur-le-Main[25] | 470 km | 50 000 | 66 (90%) | 62 |
| Besançon | 120 km | 25 000 | 49 (67%) | 48 |
| Suisse | – | – | 47 (nr) | 43 |
| Genève | 130 km | 25 000 | 32 (44%) | 30 |
| Lyon | 280 km | 109 000 | 29 (40%) | 29 |
| France | – | – | 29 (nr) | 28 |
| Bâle | 120 km | 15 500 | 29 (40%) | 25 |
| Hambourg | 960 km | 130 000 | 27 (37%) | 27 |
| Bolzano | 620 km | 8 000 | 24 (33%) | 24 |
| Doubs | – | – | 23 (nr) | 23 |
| Allemagne | – | – | 20 (nr) | 20 |
| Roche dép. Doubs | ? | ? | 19 (nr) | 7 |
| Mt-Terrible | – | – | 16 (nr) | 16 |
| Berne | 50 km | 12 000 | 13 (nr) | 12 |
| Hollande | – | – | 11 (nr) | 9 |
| Mulhouse | 150 km | 7 000 | 11 (nr) | 9 |
| Zurich | 160 km | 21 000 | 10 (nr) | 8 |
| Berlin | 1000 km | 172 000 | 9 (nr) | 8 |
| Beaucaire | 540 km | 9 000 | 8 (nr) | 8 |
| Italie | – | – | 7 (nr) | 7 |
| Bordeaux | 840 km | 96 000 | 7 (nr) | 6 |
| Aarau | 110 km | 2 500 | 6 (nr) | 4 |
| Bourbonne | 240 km | ? | 5 (nr) | 4 |
| Grenoble | 280 km | 20 000 | 5 (nr) | 5 |
| Léman, canton | – | – | 5 (nr) | 5 |
| Lons-le-Saunier | 150 km | 7 000 | 5 (nr) | 5 |
| Totaux | | | 759 | 557 |

Le tableau recense les destinations de plus de 4 personnes, soit 83% des cas; au total, la source recense en 1799: 676 passeports pour 911 personnes.

Source: AEN, AC 522 – 65

Entre parenthèses: calcul de pourcentage ayant permis de réaliser le schéma p. 6, bas; nr: non représenté sur le schéma.

[25] Dont 5 passeports (6 personnes) pour Francfort et Leipzig.

*Tableau 3: Commerçants neuchâtelois passant à Bâle en 1799*

| | *Neuchâtel* | *La Chaux-de-Fonds* | *Le Locle* | *Le Landeron* | *Divers Montagnes* |
|---|---|---|---|---|---|
| Négociants | 21 | 11 | 6 | 1 | 4 |
| Marchands de montres | – | 2 | 1 | – | 1 |

Source: AFB, B 1750 b

Plus deux métiers divers: 1 marchande de dentelles des Brenets; 1 faiseur de peignes *(Kammmacher)* et mercier de Travers.

Détail des «Divers Montagnes»: 4 négociants de Couvet, Fleurier, Les Bayards, Valangin; 1 marchand horloger des Brenets.

*Tableau 4: Résumé des étapes des grands voyageurs*

| | *Nombre de personnes* | *Durée moyenne du voyage* | *Distance moyenne parcourue* |
|---|---|---|---|
| Empire allemand | 35 | 91 jours | 649 km |
| Italie actuelle | 17 | 79 jours | 749 km |
| Neuchâtel | 15 | 69 jours | 1229 km |
| Divers | 13 | 116 jours | 832 km |
| Totaux | 80 | 89 jours | 809 km |

Source: AFB, B 1750 b

*Tableau 5: Exemples d'itinéraires*

**29 décembre 1798: 2 négociants qui vont à Neuchâtel**
Louis Deluze de Neuchâtel et Friedrich Wert originaire de Barmen (Westphalie), habite Neuchâtel. Passeport délivré à Neuchâtel le 20 août 1798.

| *Lieux* | *Date du visa* | *Distance* |
|---|---|---|
| Neuchâtel | 20 août 1798[26] | – |
| Pont de Thièle | 23 août 1798 | 10 km |
| Bâle | 23 août 1798 | 115 km |
| Mayence | 2 octobre 1798 | 355 km |
| Cologne | 17 octobre 1798 | 180 km |
| Juliers[27] | 18 octobre 1798 | 40 km |
| Aix-la-Chapelle | 28 octobre 1798 | 30 km |
| Liège | 3 novembre 1798 | 50 km |
| Bruxelles | 7 novembre 1798 | 100 km |
| Paris | 6 décembre 1798 | 305 km |
| Strasbourg | 9 décembre 1798 | 455 km |
| Strasbourg | 26 décembre 1798 | – |
| Saint-Louis | 29 décembre 1798 | 125 km |
| Bâle | 29 décembre 1798 | 2 km |

**19 juillet 1799: 1 ancien militaire** *(gewesener Tambour Caporal bey der halb. Brigade der 4. helvetischen Hilfstruppen)* **des Verrières, va à Strasbourg.**
Georges Souber. Passeport délivré à Bâle le 3 juin 1799.

| *Lieux* | *Date du visa* | *Distance* |
|---|---|---|
| Bâle | 3 juin 1799 | – |
| Strasbourg | 19 juin 1799 | 130 km |
| Colmar | 1er juillet 1799 | 65 km |
| Bâle | 5 juillet 1799 | 65 km |
| Brugg | 9 juillet 1799 | 55 km |
| Baden | 10 juillet 1799 | 10 km |
| Dietikon | 17 juillet 1799 | 10 km |
| Baden | 17 juillet 1799 | 10 km |
| Bâle | 19 juillet 1799 | 65 km |

Source: AFB, B 1750 b

[26] Date d'établissement du passeport.
[27] A 30 km au nord-est d'Aix.

*A Colin*

# ÉMIGRATIONS: STRATÉGIES FAMILIALES D'HORLOGERS NEUCHÂTELOIS (seconde moitié du XVIII^e siècle-début XIX^e siècle)

## Introduction

*«Nous ne sommes pas nés pour réaliser ce que notre courte vue considère comme notre petit bonheur personnel, car nous ne sommes pas des individus libres, indépendants, doués d'une existence propre; nous sommes pour ainsi dire les anneaux d'une chaîne...»*[1]

Cette chaîne que Thomas Mann envisage de manière diachronique dans sa description des Buddenbrook peut également se forger géographiquement de manière synchronique. L'émigration telle qu'elle se présente au groupe socio-professionnel que j'analyse ici doit être considérée davantage comme une prise de possession d'un territoire nouveau que comme l'abandon d'un ancien espace. A titre d'illustration de ce propos, la formulation de la demande d'octroi de la bourgeoisie de Valangin par la famille Berthoud est exemplaire. Les Berthoud mettent en avant le fait qu'ils ont fait entrer beaucoup d'argent dans la Principauté grâce à leur activité de négociants à Paris. Ainsi les profits réalisés grâce à l'émigration d'une partie de la famille à Paris servent à renforcer leur position dans le pays d'origine[2].

Dans une société basée sur les solidarités familiales, l'émigrant ne rompt qu'exceptionnellement les ponts avec son groupe d'origine. Il ne quitte son pays que pour y conserver ou améliorer le statut social dont jouit sa famille. L'émigrant mesure bien tout le poids qui pèse sur ses épaules. Ainsi, Charles-Daniel Jacot-Guillarmod, à la veille de commencer sa carrière de négociant, fait part à son frère de son projet de voyage à l'étranger et conclut par ces mots:

*«Ne parle à personne de ce dont il est question, j'ai envi de quiter sans bruit en sorte qu'au cas que je n'en ai pas beaucoup de succès, je puisse revenir sans trop d'apréhension.»*[3]

Si l'émigrant échoue, cela se répercute sur la famille et sur la place de celle-ci dans la hiérarchie sociale.

[1] Thomas MANN, *Les Buddenbrook,* 1900, Paris, Fayard, 1995, p. 184.
[2] Archives privées (AP), Fonds Berthoud, t. 7, pp. 257-258.
[3] AEN, Fonds Jacot-Guillarmod, D 13/VIII, le 3 février 1779.

Une saisie en douane d'un montant de 3000 £ sterling ordonnée à Daniel-Henri Berthoud à Londres quelque temps avant le mariage à Fleurier de son frère Jonas-Louis avec Henriette Salomé Jequier, la fille du notaire et actionnaire de la société Pourtalès Jonas Jequier, est tenue secrète. En effet, Jonas Berthoud à Paris recommande à son frère de Londres de ne pas instruire la famille de cette affaire car, écrit-il, le mariage de Jonas-Louis pourrait par là être renvoyé à l'an 40[4].

Les cas d'émigration que j'évoquerai ici touchent exclusivement des horlogers. Ce groupe professionnel, au demeurant fort hétérogène, a pu développer des traits spécifiques dans ses pratiques migratoires. Les remarques que je ferai sur l'émigration ne s'appliquent donc pas aux autres groupes professionnels que ce soient les métiers du bâtiment, le mercenariat ou encore le métier de domestique. Pour ce qui est des horlogers, je les diviserai en deux groupes: les négociants et les artisans. Bien sûr, la frontière ainsi établie est par bien des aspects artificielle et insuffisante mais demeure néanmoins pertinente.

La première partie de l'exposé est consacrée aux négociants-horlogers. Elle s'articule autour de trois questions: quels sont les facteurs qui favorisèrent le développement du commerce horloger? Quelle est la logique des lieux de migration et en quoi l'émigration est un facteur d'ascension sociale?

La seconde partie est consacrée aux raisons qui poussèrent les ouvriers à émigrer.

Les sources consultées sont des fonds d'archives familiales contenant essentiellement de la correspondance. L'étude qui suit tente de démontrer l'intérêt qu'une recherche de type prosopographique peut avoir pour une meilleure compréhension du phénomène migratoire tant dans ses causes que dans ses modalités.

## Les négociants-horlogers

### *Les raisons du commerce horloger*

L'émigration d'horlogers est rendue nécessaire par le fait que la montre doit s'exporter pour être vendue. Cette affirmation que j'ai longtemps acceptée comme allant de soi inverse en réalité la logique qui veut que ce soient les produits qui suivent les négociants et non le contraire. L'exportation des produits horlogers n'est pas quelque chose de naturel

[4] AP, Fonds Berthoud, t. 1, p. 173, le 27 février 1792.

comme le laisse croire l'historiographie neuchâteloise. En effet, plusieurs régions d'Europe ont connu une production horlogère destinée au marché local. Ainsi, les horlogers du Pays de Galles vendaient au XVIII[e] siècle leurs montres et pendules aux Gallois alors que leurs voisins de Prescot dans les environs de Liverpool exportaient leur production au loin.

La question de l'émigration des négociants-horlogers nécessite de s'interroger sur les facteurs qui favorisèrent l'exportation de montres vers des marchés lointains.

L'horlogerie, on le sait bien par l'étude des recensements démographiques et par d'autres sources, s'est développée dans notre région à partir de 1750. Si les causes profondes du développement de cette industrie sont multiples, il semble, à en croire un contemporain, que la cause directe réside dans une crise de l'agriculture.

*«Les grains étaient à bas prix ce qui n'encourageait pas à l'agriculture, qui d'ailleurs ne pouvait occuper tous les bras et ces circonstances déterminèrent beaucoup de jeunes à se vouer à des professions. Outre la fabrique d'indiennes, il s'établit à Couvet une fabrique de bas à métier... L'horlogerie qui à la même époque fit tant de progrès au Locle, la Chaux-de-Fonds et Fleurier n'a jamais occupé beaucoup d'ouvriers à Couvet.»*[5]

Quant au pourquoi d'une horlogerie tournée vers l'exportation, cinq facteurs au moins peuvent entrer en ligne de compte:

*Premier facteur*

Il existe au XVIII[e] siècle une importante diaspora neuchâteloise composée entre autres de soldats, de pasteurs et de négociants. De multiples exemples peuvent montrer l'appui que cette diaspora fournit aux négociants-horlogers.

– La société Nottnagel, Montmollin et C[ie] établie à Philadelphie à la fin du XVIII[e] siècle et ayant pour actionnaires Jacques-Louis Pourtalès, Jean-Frédéric de Montmollin, Antoine Fornachon, Charles-Henri Dupasquier, etc., permet à plusieurs horlogers neuchâtelois d'expédier des montres aux Etats-Unis ou de faciliter les relations d'affaires qu'ils y mènent.
– Jean-Pierre-Jonas Jequier (1752-1828), négociant en horlogerie établi à Fleurier mais actif sur le marché allemand, a épousé la nièce du général Charles-Daniel de Meuron, propriétaire d'un régiment de Suisses au service de la compagnie des Indes néerlandaises.

[5] AEN, LRJ 5 A.

- Philippe DuBois (1738-1808) transforme l'affaire de négoce de draps que sa famille possède au Locle en un établissage d'horlogerie. Il épouse la nièce de Claude-François Sandoz, général-major en Hollande. Le fils de Philippe, Charles-François établit une succursale en Hollande. Alexandre Houriet (1737-1810), négociant et fabricant de fournitures horlogères, épouse aussi une nièce de Claude-François Sandoz.
- L'arbre généalogique des Courvoisier établi en 1778 signale l'existence de quantité de négociants et de mercenaires avant de voir apparaître des négociants-horlogers.
- Lorsque Auguste Courvoisier, travaillant pour le compte de Jean-Pierre-Jonas Jequier, entreprend en 1802 une tournée pour vendre ses montres en Hollande, en Belgique et dans le nord de la France, son patron lui recommande de s'adresser, par exemple, à Henry DuPasquier à Bruxelles et à Samuel Delachaux à Amsterdam – tous deux Neuchâtelois – pour obtenir les renseignements utiles sur la solidité des maisons avec lesquelles il entend commercer[6].
- Frédéric Matthey, mercenaire, écrit de Madras en 1799 à la maison horlogère Humbert-Mairet de La Chaux-de-Fonds pour proposer de faire du négoce avec eux[7]. Un autre exemple de lien entre mercenariat et horlogerie est fourni par une lettre écrite par un Berthoud de Fleurier à un parent établi à Londres:

  *«Je te prie de la part de Frédéric Petitpierre, frère d'un nommé Henry-Fs qui avoit fait son apprentissage d'horlogerie dans notre maison. Il a séjourné à Londres plusieurs années et doit avoir passé aux Indes avec des détachemens des Regimens Meuron ou on dit qu'il est mort. Si tu peux en donner des nouvelles...»*[8]

- Enfin, il faut penser à des Neuchâtelois influents comme Jean-Frédéric Perregaux, directeur de la Banque de France, ou David Pury, banquier de la cour au Portugal, qui ont pu conseiller des négociants neuchâtelois ou leur venir en aide.

*Deuxième facteur*

La présence à Neuchâtel de négociants issus du Refuge comme les Coulon, Pourtalès ou DuPeyrou offre aux horlogers neuchâtelois des exemples éloquents des profits que le commerce peut générer. Outre la

[6] AP, Fonds Jequier, t. C, p. 55.
[7] Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, Fonds Humbert-Mairet, le 18 octobre 1799.
[8] AP, Fonds Berthoud, t. 8, p. 8, le 5 septembre 1814.

fonction d'exemplarité, ces négociants protestants peuvent apporter aux horlogers neuchâtelois un appui concret par des recommandations, conseils, adresses, lettres de change...

*Troisième facteur*

L'origine sociale des premiers producteurs-négociants est également un facteur d'explication. On trouve, parmi les négociants-horlogers, beaucoup de fils de notaires. Ces derniers, comme Guillaume Jacot-Guillarmod (1712-1801), mènent des activités tournées vers l'extérieur: commerce de vin de Bourgogne, de fer et d'acier, activités de changeur de monnaies. Un autre exemple est fourni par Jonas Jequier (1723-1800), actionnaire d'une des sociétés Pourtalès et C^ie^. Dans les origines sociales des négociants-horlogers, on repère également des dynasties de négociants. Ainsi, comme je l'ai déjà brièvement évoqué, les DuBois au Locle sont actifs dans le commerce du textile dès la seconde moitié du XVII^e^ siècle avant de se convertir à l'établissage et au négoce de montres dès les années 1750. On trouve leurs traces notamment aux foires de Lyon, Genève et Zurzach.

Enfin, il est intéressant de tenter une comparaison avec le cas évoqué par Laurence Fontaine de négociants en bétail du Massif central et ceux de Neuchâtel. On trouve aux origines des compagnies marchandes auvergnates des hommes faisant le commerce de bétail en Espagne. A partir du capital que représentent les animaux, ces marchands parviennent progressivement à pénétrer le marché plus rémunérateur de l'or et de l'argent[9].

Alors que le commerce du bétail dans les Montagnes neuchâteloises est réputé important avec des débouchés s'étendant jusqu'à Genève et même Paris, je n'ai pas repéré, de manière irréfutable, de négociants-horlogers, héritiers directs de ces marchands de bestiaux. Toutefois, chez les Yersin, les Jequier et les Houriet figurent des cas susceptibles d'entrer dans cette catégorie. Ainsi, Jonas-Louis Yersin (seconde moitié du XVIII^e^ siècle) est fils d'un important fermier; Jonas Jequier, le notaire, et ses deux frères, des horlogers, sont fils d'un tanneur et neveux d'un boucher; enfin, le père d'Alexandre Houriet (1737-1810), fabricant et négociant de fournitures de montres, est le fils d'un riche propriétaire foncier.

*Quatrième facteur*

L'habitude de se former à l'étranger est également une incitation à commercer au-delà de la région de production. Ainsi, les deux frères

[9] Laurence FONTAINE, *Histoire du colportage en Europe, XV^e^-XIX^e^ siècle*, Paris, 1993, pp. 63-64.

Jacot-Guillarmod, producteurs et négociants de montres, ont suivi des études à Bâle et en Bourgogne.

Les facteurs qui rendirent possible ou du moins favorisèrent l'émigration de négociants-horlogers étant ainsi établis, il reste à examiner quelle est la logique des lieux d'implantation et en quoi l'émigration est un moyen de promotion sociale.

## La logique des lieux d'émigration

Les lieux d'émigration sont bien sûr réfléchis et peuvent résulter de différentes causes: les antécédents familiaux, les relations de voisinage, les raisons économiques, les raisons politiques.

### *Les antécédents familiaux*

**Cas des DuBois:** Guillaume DuBois, né au Locle en 1699, part pour Londres, puis aux Indes. Son fils s'établit en Grande-Bretagne, suivi par trois des neveux de Guillaume. Le premier, lui aussi prénommé Guillaume, s'y rend en 1747 et s'y marie. Le deuxième, Abram, le rejoint et se marie également à une Anglaise. Les deux frères font du commerce et expédient entre autres de l'acier anglais à leur frère Philippe, celui qui transforme le commerce de tissus en un établissage d'horlogerie. Enfin, le troisième neveu, Claude-François, artiste très renommé en peinture sur émail se rend à Londres après avoir vécu à Bâle, Genève et Paris.

**Cas des Berthoud de Fleurier:** Jonas Berthoud s'installe à Paris car son oncle Yersin y avait établi un commerce d'horlogerie auquel il avait associé le père de Jonas.

### *Les relations de voisinage*

Lorsque Charles-Daniel et Simon-Pierre Jacot-Guillarmod, négociants-horlogers ayant grandi dans le voisinage de La Chaux-de-Fonds, débarquent à Lisbonne en 1779, ils sont accueillis par les Coste, famille originaire de La Ferrière. Charles-Daniel, avant de pouvoir se mettre à son compte, travaille pour eux en qualité de rhabilleur.

### *Les raisons économiques*

Elles sont bien sûr toujours présentes mais peuvent être particulières selon les cas.

Ainsi, pour les Berthoud et Jean-Pierre-Jonas Jequier, un moment associés dans le commerce horloger, on a le sentiment que les lieux d'implantations respectifs, la France et la Grande-Bretagne pour les premiers, l'Europe du Nord et de l'Est pour le second, résultent d'une volonté consciente de se partager le marché sans se porter ombrage.

Pour les petits négociants, la difficulté de concurrencer les grandes maisons en Europe les obligent à partir outre-mer pour vendre leurs produits.

Le voyage d'un certain Charles Perret pour Bahia (Brésil) est évoqué en ces termes dans une lettre non datée:

*«Il lui sera toujours aisé de se rendre à Rio s'il croit y trouver plus de chances. Nos amis Borel du Havre l'ont muni de bonnes lettres de recommandations.* [On voit là encore un exemple du rôle de la diaspora neuchâteloise.] *L'entreprise est hardie mais c'est peut-être ce qu'un jeune homme a de mieux a faire lorsqu'il n'a pas une carrière toute faite. Lorsqu'on part de rien comment percer dans la vieille Europe où les hommes, les talents et la fortune abondent et étouffent ceux qui n'ont d'appui qu'en eux-mêmes. Là-bas, on a la chance d'un soldat sur le champ de bataille: on avance ou on est tué.»*[10]

L'image n'est pas trop forte si on suit le triste destin de Guillaume Jacot-Guillarmod mort quelque part au Brésil à la fin du XVIII[e] siècle après avoir été horloger, mercenaire, à nouveau horloger et finalement prospecteur.

*Les raisons politiques*

D'importants négociants émigrent pour des raisons politiques. Parmi eux figurent les cas d'Edouard Bovet-dit-de-Chine et de Frédéric-Alexandre (dit Fritz) Courvoisier.

Edouard Bovet-dit-de-Chine est négociant de montres qu'il fait fabriquer à Fleurier et qu'il vend en Chine dès les années 1820. Ayant pris part à la tentative d'insurrection républicaine à Neuchâtel en 1831, il émigre à Besançon et y reste jusqu'à la révolution neuchâteloise de 1848[11].

Quant à Fritz Courvoisier, négociant en horlogerie à La Chaux-de-Fonds, il prend part également à l'insurrection de juin 1831. Inquiété par la répression, il quitte la Principauté de Neuchâtel durant huit ans.

[10] BPU Neuchâtel, Fonds Berthoud, MS2003, lettre 70.
[11] Alfred CHAPUIS, *La montre chinoise. Relations de l'horlogerie suisse avec la Chine*, Neuchâtel, 1919.

## L'émigration: un facteur de promotion sociale

En suivant Jean-Pierre-Jonas Jequier durant l'année 1795, on le voit séjourner du 27 mars au 16 avril à Francfort, du 26 avril au 12 mai à Leipzig, du 27 mai au 18 juin à Hambourg, effectuer un crochet par Brême avant de retourner à Francfort du 2 juillet au 18 septembre et enfin à Leipzig entre le 23 septembre et le 20 novembre. Il rentre ensuite à Fleurier pour recommencer en mars 1796 sa tournée des foires allemandes.

Cette vie itinérante de négoce à l'étranger durant huit à neuf mois par année ne saurait constituer une finalité en soi. Ces émigrations temporaires et répétées sur plusieurs années servent de moyen, probablement le meilleur, pour s'enrichir et ainsi accéder à un autre statut social. « La rente reste le couronnement espéré et la meilleure justification d'une carrière de négociant. »[12] Cette affirmation de Denis Woronoff se vérifie souvent chez les négociants-horlogers.

Ainsi, dans le cas des Jacot-Guillarmod, il apparaît clairement que le négociant Simon-Pierre, le seul des deux frères à avoir des enfants, pousse sa progéniture à ne pas assurer la continuité de son établissement. Son fils cadet, décédé prématurément, suit des études de droit à Paris. Quant à l'aîné, rentier, membre du corps législatif, juge militaire, haut gradé, propriétaire d'une demeure appelée le petit château, son éducation l'a conduit à adopter un style de vie aristocratique.

Identique à bien des égards est le cas offert par Jean-Pierre-Jonas Jequier. S'étant retiré plus tôt des affaires que les négociants Jacot-Guillarmod, il réalise lui-même le passage du statut de négociant à celui de rentier. Son fils unique, Charles-Daniel, rentier, lieutenant-colonel et membre du corps législatif, adopte visiblement le même style de vie que celui mené par Simon-Pierre Jacot-Guillarmod fils.

Dans le cas de la famille Berthoud, le retour à Fleurier, fortune faite, ne s'accompagne pas d'une rupture avec les affaires. La nouvelle génération reprend le flambeau alors que la précédente se replie dans le Val-de-Travers et occupe des places de notables.

Les DuBois, quant à eux, offrent un mélange d'émigrations définitives et de retour à Neuchâtel. Dans ce dernier cas, la promotion sociale se matérialise par l'acquisition à Bevaix d'une demeure appartenant à la famille de Chambrier acquise par Philippe DuBois. C'est dans cette maison que Claude-François DuBois termine sa vie.

[12] Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France*, Paris, 1990, p. 37.

Face à ces réussites sociales, il ne faut pas oublier les échecs. Mais, si les chances de succès dans les affaires sont profondément inégales, le commerce à l'étranger reste une des activités les plus génératrices de mobilité sociale. Le cas des Berthoud montre bien la vertigineuse ascension sociale de cette famille entre la fin du XVIII[e] siècle et le début du XIX[e] siècle grâce au mariage de Jean-Jacques-Henry Berthoud (1736-1811) avec la sœur de Jonas-Louis Yersin, négociant-horloger à Paris, grâce à l'émigration de plusieurs enfants issus de cette union et enfin grâce au sens des affaires de l'un d'entre eux particulièrement. Cette ascension sociale aurait pu vite être interrompue si les affaires avaient mal tourné. Une lettre de Jean-Jacques-Henry Berthoud souligne bien l'idée que le négoce et par conséquent l'émigration est l'instrument permettant de réaliser une ascension sociale. Mais cette activité est perçue également par lui comme très vulnérable, dangereusement aléatoire; raison pour laquelle il a appris à ses fils à travailler de leurs mains. Les métiers traditionnels, n'impliquant pas de fait l'émigration, font figure de valeurs sûres mais ils équivalent également à une stagnation sociale.

*«L'intention de votre père* [Jean-Jacques-Henry Berthoud parle de lui à la troisième personne] *en élevant sa famille a été d'aprendre à tous ces fils a travailler de leurs mains pour qu'en cas d'evenements facheux ils puissent y avoir recours. Il pense encore avec plaisir qu'avec un aprentissage d'un a deux mois vous pouriez être tous armuriers, serrurier ou forgeron et désire que vous n'en ayez jamais besoin. En faisant des négocians vous auriéz pu dans les villes contracter plus de vices que cela n'aurait valu...»*[13]

## Les ouvriers-artisans horlogers

La pratique migratoire pour raison professionnelle est bien ancrée dans notre région, en particulier, comme l'a souligné Beatrice Sorgesa Miéville, pour les artisans du bâtiment qui quittent périodiquement Fleurier pour se rendre à Genève[14]. Les artisans horlogers n'innovent donc pas en ce domaine. Ils ne font que se conformer à un usage bien établi.

La mobilité des ouvriers horlogers est donc très forte. Elle se fait généralement dans le sillage des négociants. Ainsi Jean-Louis Schwitzgebel

[13] AP, Fonds Berthoud, t. 5, f. 395, lettre écrite de Londres le 20 février 1799.

[14] Beatrice SORGESA MIÉVILLE, *De la société traditionnelle à l'ère industrielle: les comportements familiaux face au changement économique. Mutations démographiques d'un village horloger du Jura neuchâtelois, Fleurier (1727-1914)*, Neuchâtel, 1992.

(Sviskebel) s'engage en 1791 à travailler durant trois ans pour les Berthoud à Londres mais aussi, si les Berthoud le désirent, à Paris ou à Fleurier[15]. D'autres horlogers, après avoir travaillé pour des négociants, se mettent à leur compte. C'est le cas de Guillaume Seyffert qui écrit de Berlin une lettre à Berthoud père à Fleurier:

*«L'ouvrier Almand qui travalloit dans le tems que vous etiez à Londre pour Mr votre fils a le plaisir de s'addesser à vous par la precente. Je quittoit Londre septembre passé (bonne saison pour moi où l'horlogerie n'alloit plus) et j'arrivà ici* [Berlin] *le 19 octobre* [1797]... *J'ai abandoné le projet d'aller en Suisse, puisque cela me ferai des fraix que je doute de regagner. Cependant je ne vous suis pas moin obliger pour la bonté que vous avez eû une fois en me promettant de l'ouvrage chez vous.*

*Je m'ai proposer pour m'etablir ici et comme j'aimerai bien pour faire des affaires avec vous, je vous prie de m'envoyer une montre de chaque sorte comme vous les etablissez pour savoir le prix que vous me feriez...»*[16]

Les motivations à la mobilité ouvrière peuvent se ranger en trois catégories:

- L'émigration dans le but de se perfectionner;
- L'émigration dans le but de trouver un travail;
- L'émigration dans le but d'échapper à un régime politique.

Seuls les deux premiers motifs sont examinés ci-dessous. Quant au troisième, dont on peut rappeler au passage le cas bien connu de l'émigration d'ouvriers horlogers neuchâtelois vers Besançon en 1793, les sources que j'ai consultées sont muettes à ce sujet[17].

## L'émigration dans le but de se perfectionner

Pour les artisans horlogers, l'émigration peut servir à parfaire leurs connaissances et ainsi augmenter la valeur marchande de leur travail. La vie de Jonas-Henri Berthoud (1743-1831) fournit un exemple. De son séjour de quelques mois à Paris, il en tirait à la fin de sa vie la conclusion suivante:

15 BPU Neuchâtel, Fonds Berthoud, MS2003, f. 9, le 23 janvier 1791.

16 BPU Neuchâtel, Fonds Berthoud, MS2019, f. 185-186, le 21 décembre 1797.

17 Jean-Marc BARRELET, «Emigration horlogère neuchâteloise à Besançon, un phénomène de première importance», dans André BANDELIER et Jean-Marc BARRELET (éds), *La révolution dans la Montagne jurassienne (Franche-Comté et Pays de Neuchâtel)*, Actes du colloque historique de La Chaux-de-Fonds, 20 mai 1989, 1989, pp. 117-126.

Claude-Isabelle BRELOT, «Prosopographie des horlogers suisses à Besançon (1793-1914)», dans *Horlogeries, le temps de l'histoire*, Jean-Luc MAYAUD et Philippe HENRY (éds), Besançon, 1995, pp. 115-130.

*«D'après le séjour que j'avais fait à Paris en travaillant sous un des meilleurs maîtres, le prix de mes ouvrages se trouva augmenté de plus de moitié. Mon intention étoit d'y rester au moins deux ans, mais ma mère se trouvoit seule après la mort de mon père, cela m'engageait à revenir auprès d'elle* [à Couvet]. *Je partis donc à la fin de 1764 en compagnie des frères Tattet des Verrières.»*[18]

Le choix du lieu d'émigration se fait en fonction de la présence de grands maîtres horlogers.

Si des horlogers émigrent pour se perfectionner, d'autres se perfectionnent pour pouvoir émigrer. Premier objet mécanique de consommation courante, la montre nécessite des réparations. Les négociants, en exportant leurs produits horlogers, en s'expatriant pour vendre des montres, entraînent dans leur sillage des horlogers réparateurs. Ces derniers doivent posséder une formation aussi diversifiée que possible pour répondre aux différents besoins de la clientèle.

Ainsi, le fils de Joseph Reymond, jeune horloger de 26 ans, complète sa formation en apprenant à remonter et emboîter une répétition avant de se rendre à La Rochelle où un client des négociants Berthoud a besoin d'un ouvrier[19]. Un autre exemple nous est fourni par deux horlogers engagés par les Berthoud pour se rendre à Londres. En attendant de partir, ils promettent d'apprendre à polir les plats des cadrans[20].

## L'émigration dans le but de trouver un travail

Si l'émigration ouvrière peut être un acte volontaire, ayant pour but de se perfectionner ou d'augmenter son revenu, elle peut également être imposée par les circonstances comme en témoignent ces quelques lettres:

*«Jean-Jacques Jacot, marié depuis quelques années à une cousine Bertrand qui a deja 3 enfans demande du consentement s'il n'y auroit pas de possibilité a etre placé chez vous* [chez Berthoud à Londres]. *Il est le meilleur remonteur du village. Il en remonte trois par mois ... Il n'a point remonté de répétition a horloge. S'il fallait connoître cette partie, il sacrifieroit qques jours a ce sujet. C'est un ouvrier rempli de talent. Son but est de gagner de l'argent en s'éloignant et de ne pas croitre de famille. Dites nous combien vous croiés qu'il pouroit gagner et ce qui lui en coûteroit de vivre...»*[21]

[18] AEN, LRJ 5 A.

A signaler encore que le premier maître de Jonas-Henri Berthoud avait été Jean Steiner, qui lui-même avait passé deux ans comme ouvrier à Paris chez Ferdinand Berthoud.

[19] AP, Fonds Berthoud, t. 5, p. 442, le 7 juillet 1799.

[20] AP, Fonds Berthoud, t. 7, p. 388, le 1er septembre 1807.

[21] AP, Fonds Berthoud, t. 7, p. 434, le 27 avril 1807.

*« Cette lettre vous* [Berthoud à Londres] *sera remise par Abram Louis Vaucher, guillocheur très habile a qui l'ouvrage manquoit ici. C'est un hõme de bonne conduite. Vous ferés pour luy tout ce que vous pourés dans toutes occasions. En l'obligeant, c'est cõme si vous le faisiez a nous même... Il part avec Abram Louis Vaucher un jeune Charles-Frédéric Vaucher, monteur de bœtes, très bon ouvrier mais pas des plus diligent lequel s'est comporté assez bien pendant sa jeunesse ayant été ellevé et n'est point sorti d'ici. Il manque d'ouvrage et cõme il n'est pas fortuné des amis lui ont prêté pour faire son voiage... Si vous pouvés être de quelque utilité a ce jeune hõme, vous nous obligeré de le faire en lui procurant une place chés un maitre solvable de bonne mœurs bien établi et qui soit propre à chercher l'avancement de ce particulier qui a besoin de tout ce qu'il peut gagner; ayant contracté un mariage trop jeune a bientôt deux enfants lequel désire ne se trouver a la charge de qui que ce soit. Il ne trouve personne dans sa famille qui puisse l'aider mais peut par son talent gagner honêtement. »*[22]

Outre le besoin de gagner de l'argent pour entretenir une famille, l'émigration, au travers des deux exemples ci-dessus, semble être une réponse malthusienne au contrôle des naissances.

La nécessité de trouver un emploi lorsque l'horlogerie neuchâteloise est en crise conduit de nombreux horlogers à émigrer. Le phénomène peut prendre de telles proportions qu'il met en péril l'avenir de cette industrie. Ainsi, en 1809, Berthoud père écrit à son fils à Paris:

*« Notre pauvre pays va en decadence et quoi qu'il ne soit pas directement sous l'opression, il souffre cruellement dans son industrie des malheurs qui pesent sur tous nos voisins. L'Angleterre s'enrichit de nos dépouilles, tous nos meilleurs ouvriers dans tous les genres d'industrie desertent nos atteliers au profit de cette nation. »*[23]

*A contrario,* la reprise économique peut également se traduire par une émigration ouvrière. La pénurie de bons ouvriers se faisant alors sentir, ceux-ci peuvent jouer la concurrence à leur tour. Une lettre écrite par un Berthoud de Fleurier en témoigne:

*« La bonne horlogerie a encore subi depuis 3 a 4 semaines une augmentation considérable; les ouvriers sont pressés comme je n'ai jamais vû. Il manque beaucoup de*

[22] AP, Fonds Berthoud, t. 8, p. 163, le 3 octobre 1809. Le mariage précoce signalé dans le second témoignage est également mis en évidence par Malthus lors de son passage dans la vallée de Joux: *« Elle* [l'hôtesse de l'auberge] *nous dit (...) que les jeunes garçons et les jeunes filles se marioient à l'âge où ils devroient encore aller à l'école (...). »* Cette habitude récente serait due aux dires d'un paysan à *« une manufacture de lapidaires, qui avoit prospéré pendant quelque tems et avoit fourni à tout le voisinage de l'occupation et de hauts salaires; que la facilité de pourvoir à l'entretien d'une famille (...) avoient singulièrement encouragé les mariages précoces (...) »*. T. R. MALTHUS, *Essai sur le principe de population,* traduit de l'anglais par P. Prévost, Paris, 1809, t. 2, pp. 54 et 56.

[23] AP, Fonds Berthoud, t. 8, p. 167, le 20 octobre 1809.

*blantiers. Les Genevois en ont engagés beaucoup a l'année qui sont allés travailler a Geneve. J'avois deux faiseurs d'ébauches au Bullet qui ont pris ce parti en sorte que je ne sais encore ou et comment les remplacer...»*[24]

## Conclusion

Par cette recherche, j'ai tenté de montrer l'intérêt que peut avoir une démarche prosopographique en histoire. Poussée plus loin pour le groupe des négociants-horlogers que pour celui des ouvriers, cette démarche a permis d'entrevoir les stratégies que les horlogers adoptent, les réseaux qu'ils mettent en place et les solidarités qu'ils font jouer. Analysé sous cet angle, l'émigrant apparaît rarement isolé. Loin de quitter sa famille, il y joue un rôle souvent central. De sa conduite dépend le devenir des siens restés au pays. Il s'opère en fait une division des rôles au sein des familles. Ainsi, par exemple, un frère part pour assurer la vente des montres produites par un frère resté au pays pendant que le troisième s'occupe du train de ferme ou alors le fils unique émigre pour écouler la marchandise produite par le père. Pour contrôler des marchés de plus en plus vastes ou de plus en plus lointains, les familles de négociants-horlogers doivent déployer de nouvelles stratégies et la conquête de ces marchés conduit les ouvriers horlogers à émigrer à leur tour. Et ces derniers développent également des stratégies.

A ce stade de mes recherches, je m'en tiens à des exemples illustratifs mais j'ai acquis la conviction que des recherches biographiques étendues aux individus de plusieurs familles permettent de mieux connaître les motivations des individus et les causes générales de l'émigration neuchâteloise dans le domaine artisanal et commercial et par là même expliquer le développement de l'horlogerie.

Hugues SCHEURER

Adresse de l'auteur: Hugues Scheurer, faubourg de l'Hôpital 19, 2000 Neuchâtel.

[24] AP, Fonds Berthoud, t. 8, p. 355, le 23 novembre 1814.

# MOUVEMENTS MIGRATOIRES ET MOUVEMENT OUVRIER NEUCHÂTELOIS DANS LES ANNÉES 1930

## Le cas de l'émigration des horlogers vers l'URSS

L'histoire moderne et contemporaine du canton de Neuchâtel est marquée par des flux migratoires. Des dizaines de milliers de personnes sont parties pour travailler, les unes pour quitter cette région, d'autres pour s'y installer. Dans cette histoire complexe et encore mal connue, un épisode impliquant quelques dizaines d'émigrants révèle des aspects importants de l'évolution économique et sociale[1]. Négligeable dans une perspective quantitative, le départ d'une cohorte d'horlogers est néanmoins intéressant en raison de l'éclairage qu'il apporte sur le canton de Neuchâtel à une phase cruciale du XX^e^ siècle.

Après un rappel de l'évolution démographique dans la première moitié du XX^e^ siècle, suivi d'une évocation des crises horlogères de l'Entre-deux-guerres, une troisième séquence est consacrée aux organisations ouvrières et à leurs attitudes face aux mouvements migratoires. Enfin, l'émigration en 1937 et le retour des horlogers en 1938 seront retracés; cet aller-retour entre la Vue-des-Alpes et la Volga est envisagé ici en mettant l'accent sur les aspects neuchâtelois[2].

### Un rappel de l'évolution démographique du canton de Neuchâtel dans la première moitié du XX^e^ siècle

Au cours de l'Entre-deux-guerres, le canton de Neuchâtel connaît une hémorragie démographique qui marque une rupture avec les décennies antérieures et qui ne sera compensée qu'après la Seconde Guerre mondiale. En effet, la longue vague d'augmentation constatée depuis le début du XIX^e^ siècle s'épuise en 1914. Lors de la Première Guerre mondiale, la

[1] Le présent article se situe dans le prolongement de mes recherches, financées par la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, pour l'*Histoire du Pays de Neuchâtel (de 1815 à nos jours),* Hauterive, 1993. Directeur de ce volume, Jean-Marc BARRELET a aussi publié une série d'articles sur les migrations des horlogers suisses, dont le troisième volet est intitulé «Horlogers au pays des Soviets», *Montres Passion,* novembre 1996, pp. 94-97. Il y aborde les thèmes traités dans le présent article. Cette émigration fait l'objet d'une séquence de l'émission de la Télévision suisse romande sur la crise des années trente, réalisée par Bernard Romy, diffusée les 4 et 7 juillet 1980: des documents d'archives et un entretien avec Ugo-Ernest et Linette Cernuschi qui avaient participé à cette émigration apportent des informations importantes.

[2] Spécialiste des organisations communistes, l'historien Peter Huber a utilisé les sources consultables à Moscou pour traiter cet épisode. Cf. Peter HUBER, «Helvetisches Know-How für Sowjetrussland. Das Experiment der Schweizer Uhrenarbeiter in der Sowjetunion 1937/38», *Traverse,* 3, 1995, pp. 89-99.

tendance démographique s'inverse; le nombre d'habitants va diminuer pendant plusieurs décennies. Il faudra attendre les années 1950 pour retrouver le total cantonal atteint dans les années 1910. De plus, la proportion des étrangers qui, avant 1900, était supérieure dans le canton de Neuchâtel à la moyenne suisse sera désormais inférieure à celle-ci.

Négative sur le plan cantonal, l'évolution des districts est divergente:

| *Années*[3] | *Canton* | *Neuchâtel* | *Boudry* | *Val-de-Travers* | *Val-de-Ruz* | *Le Locle* | *La Chaux-de-Fonds* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1910 | 133 061 | 31 453 | 15 634 | 18 119 | 9 622 | 18 636 | 39 597 |
| 1920 | 131 349 | 30 803 | 16 107 | 17 121 | 9 719 | 18 083 | 39 516 |
| 1930 | 124 324 | 29 631 | 16 303 | 15 502 | 8 939 | 17 138 | 36 811 |
| 1941 | 117 900 | 30 535 | 17 091 | 13 833 | 7 970 | 16 235 | 32 236 |

Le Val-de-Travers est le district le plus affecté par cette hémorragie. En 1910, 18 119 habitants y résident, ce qui constitue un maximum qui ne sera jamais égalé pendant le XX[e] siècle. On observe aussi une tendance à

| *Années*[4] | *Canton* | *Neuchâtel* | *Boudry* | *Val-de-Travers* | *Val-de-Ruz* | *Le Locle* | *La Chaux-de-Fonds* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1929 | 126 228 | 29 504 | 16 179 | 16 030 | 9 049 | 17 454 | 38 012 |
| 1930 | 125 205 | 29 812 | 16 332 | 15 507 | 8 994 | 17 227 | 37 333 |
| 1931 | 123 512 | 29 860 | 16 558 | 15 154 | 8 750 | 17 044 | 36 146 |
| 1932 | 121 904 | 29 824 | 16 559 | 14 884 | 8 628 | 16 840 | 35 169 |
| 1933 | 120 611 | 30 001 | 16 598 | 14 691 | 8 483 | 16 564 | 34 274 |
| 1934 | 119 854 | 30 103 | 16 805 | 14 495 | 8 496 | 16 256 | 33 699 |
| 1935 | 119 413 | 30 352 | 16 953 | 14 325 | 8 404 | 16 047 | 33 332 |
| 1936 | 118 530 | 30 386 | 16 827 | 14 119 | 8 346 | 15 957 | 32 895 |
| 1937 | 118 441 | 30 391 | 16 654 | 14 148 | 8 284 | 16 068 | 32 896 |
| 1938 | 118 196 | 30 551 | 16 768 | 13 891 | 8 214 | 16 091 | 32 681 |
| 1939 | 118 453 | 30 738 | 16 951 | 13 868 | 8 090 | 16 086 | 32 720 |

[3] Selon les recensements fédéraux de la population (population calculée selon la définition économique du domicile). Cf. *Annuaire statistique du canton de Neuchâtel,* 1987, p. 6.

[4] Il s'agit des chiffres publiés dans les rapports annuels du Conseil d'Etat sur sa gestion. Les statistiques sont dressées chaque année en décembre (parfois le 1[er] décembre, d'autres années le 15 ou le 31). Les chiffres de l'administration cantonale diffèrent légèrement des statistiques des recensements fédéraux: par exemple, selon ceux-ci, la population du canton s'élevait en 1941 à 117 900, tandis que le Conseil d'Etat indique 118 749 habitants en décembre 1941.

la baisse dans les Montagnes. Par contre, la population du district de Neuchâtel reste assez stable et va dépasser celui de La Chaux-de-Fonds en 1950. De même, celui de Boudry se place dans une phase ascendante[5].

Les rapports du Conseil d'Etat permettent d'appréhender l'évolution d'une année à l'autre, ainsi que les différences entre les districts. Celui de La Chaux-de-Fonds est particulièrement touché: le nombre des habitants chute de 14% de 1929 à 1939. Le Val-de-Travers enregistre une baisse de la même ampleur.

Il est évident que cette évolution est liée aux crises économiques et aux mutations industrielles. Le poids important du secteur secondaire dans les districts des Montagnes et du Val-de-Travers les entraîne à subir les effets négatifs de la chute des échanges sur le marché mondial. Tous les dix ans, les recensements fédéraux livrent une récapitulation du développement de la population active.

| 6 | *1920* | *1930* | *1941* |
|---|---|---|---|
| Total des personnes exerçant une profession dans les industries neuchâteloises | 37 301 | 33 809 | 30 937 |
| dont: Industrie horlogère, bijouterie | 19 529 | 16 335 | 12 137 |
| Industrie des machines | 3 695 | 3 126 | 5 473 |
| Industrie de l'habillement et chaussure | 3 909 | 3 114 | 2 027 |
| Construction | 2 576 | 3 231 | 2 792 |
| Industrie de l'alimentation | 2 458 | 2 466 | 2 451 |
| Industrie du bois et du liège | 1 630 | 1 620 | 1 589 |
| Industrie métallurgique | 1 110 | 1 329 | 1 449 |

Signalons la légère progression de la métallurgie, des machines et de l'alimentation (notamment les fabriques de chocolat), dont les effectifs augmentent pendant cette période. La date de 1941 induit un facteur qui incite à la prudence dans les comparaisons: la prospérité liée à l'économie de guerre provoque une augmentation sensible des emplois dans des entreprises mécaniques et métallurgiques.

Le nombre total de personnes qui travaillent dans les industries neuchâteloises baisse d'environ 7000 de 1920 à 1941. On remarque une

[5] Pour une représentation graphique de cette évolution contrastée des districts de 1920 à 1946, cf. Arnold BOLLE, *Vie civique et politique,* Neuchâtel, 1948, p. 106.

[6] Source: Office économique cantonal neuchâtelois, *Evolution et répartition de la population active du canton de Neuchâtel. Etude de la répartition et de l'évolution de la population active du canton de Neuchâtel selon les diverses branches professionnelles d'après les recensements fédéraux de la population,* La Chaux-de-Fonds, 1956, p. 12.

baisse équivalente dans l'horlogerie et la bijouterie qui sont les poumons de l'essor neuchâtelois. Leur essoufflement affaiblit l'ensemble cantonal. Leurs effectifs chutent de plus de 19 000 en 1920 à quelque 12 000 en 1941. En d'autres termes, le nombre de personnes qui y sont actives ne représente en 1930 que 83,6% de celles qui y travaillaient en 1920. En 1941, leur nombre n'atteint que 62,1% de personnes actives deux décennies plus tôt.

Perceptible dès la fin de 1929, la diminution du nombre de personnes occupées dans l'horlogerie neuchâteloise traduit les effets immédiats et massifs de la conjoncture internationale sur l'industrie de la montre[7].

## Une évocation des crises horlogères de l'Entre-deux-guerres

Avant d'évoquer les mutations industrielles, il importe de mentionner que la Russie joue un rôle important pour les horlogers neuchâtelois. Sans rappeler ici la tradition d'émigration vers la Russie au cours du XIX^e^ siècle[8], il convient de souligner qu'au début du XX^e^ siècle, la Russie était l'un des principaux clients de l'horlogerie suisse, après la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou les Etats-Unis. En 1916 et 1917, la Russie occupe le 3^e^ rang dans les exportations horlogères, dont environ 11% sont vendues dans l'Empire tsariste[9]. Ce marché en expansion se ferme brutalement après la révolution bolchevique, ce qui aggrave les difficultés économiques du canton de Neuchâtel[10].

Les crises horlogères de l'Entre-deux-guerres revêtent une acuité particulière, ce qui peut s'expliquer par quatre processus:

1. L'immédiat après-guerre est marqué par une crise de reconversion et de débouchés à cause de la fabrication massive des munitions pendant le conflit mondial. Les surcapacités industrielles sont d'autant plus lourdes que la crise est aggravée par la montée du protectionnisme à travers le monde.

[7] Cf. Marc PERRENOUD, «Entre la charité et la révolution. Les Comités de chômeurs face aux politiques de lutte contre le chômage dans le canton de Neuchâtel lors de la crise des années 1930», dans *Pour une histoire des gens sans Histoire. Ouvriers, excluEs et rebelles en Suisse, XIX^e^-XX^e^ siècle,* Lausanne, 1995, pp. 105-120.

[8] Cf. Alain MAEDER, *Gouvernantes et précepteurs neuchâtelois dans l'Empire russe (1800-1890),* Neuchâtel, 1993.

[9] Cf. Jacques REY, *L'écho de la révolution russe de 1917 à La Chaux-de-Fonds (à travers* «La Sentinelle»), Grenoble, 1984, p. 1.

[10] Cf. l'exposé rétrospectif de la Chambre suisse de l'horlogerie, du 21 mars 1941, publié par Antoine FLEURY et Danièle TOSATO-RIGO dans *Suisse-Russie. Contacts et ruptures. Documents tirés des Archives du Ministère des Affaires étrangères de Russie et des Archives fédérales suisses,* Berne-Stuttgart-Vienne, 1994, pp. 513-516. Cf. aussi le document russe de 1929 sur les obstacles à la reprise des relations commerciales dressés par les milieux horlogers, pp. 430-434.

2. De 1926 à 1931, la fondation et le développement d'Ebauches S.A., puis de la Société générale de l'horlogerie suisse (ASUAG) impliquent des concentrations industrielles et des rationalisations technologiques menées avec une dose mesurée d'interventionnisme étatique[11].
3. La modernisation des entreprises explique qu'en 1937, alors que la production horlogère dépasse de 30% celle de 1929, plus de 3000 chômeurs horlogers qualifiés restent au chômage dans les Montagnes neuchâteloises[12]. Ces restructurations entraînent sur le marché du travail, à la fois le départ de certaines catégories de travailleurs (la plupart des métiers liés au stade artisanal de la production des montres) et l'arrivée d'autres personnes (notamment des femmes, souvent peu qualifiées, mais aptes à effectuer certains travaux). Dans ce contexte, les autorités communales créent et financent l'Office neuchâtelois de recherches des industries nouvelles qui insiste sur la nécessaire diversification afin que le savoir-faire régional ne soit pas gaspillé ou exploité par des concurrents. La volonté d'«arrêter la désertion de nos régions par tous les éléments actifs»[13] est proclamée.
4. En fait, l'émigration est souvent considérée comme un danger pendant les années vingt et trente. En juin et juillet 1922, le projet de chômeurs loclois de partir pour l'Argentine occupe les colonnes des journaux. Dès 1923, les organisations ouvrières dissuadent les personnes tentées d'émigrer[14].

[11] Cf. Marc PERRENOUD, «Contrastes et paradoxes de la crise dans l'horlogerie», *Traverse,* 1, 1997, pp. 108-116.

[12] Cf. lettre du 6 mai 1938 du Département de l'industrie à la Centrale fédérale des possibilités de travail, Archives fédérales (AFB) E 7170(A)1, vol. 109.

[13] Lettre du 15 juin 1938 de l'Office neuchâtelois de recherches des industries nouvelles à l'OFIAMT, AFB E 7170(A)1, vol. 109.

[14] Sur ces débats, cf. Gérald ARLETTAZ, ««Sommes-nous pour ou contre l'émigration?» Question à la société suisse des années 1920», *Itinera,* 11, 1992, pp. 79-97. Le titre d'Arlettaz fait allusion à un article d'avril 1923 dans lequel Ernst Nobs exprime les appréhensions et les critiques des milieux socialistes et syndicalistes face à la nouvelle politique fédérale dite «d'émigration active».

Sur l'hostilité des milieux ouvriers neuchâtelois, cf. notamment la conférence des ouvriers horlogers de Suisse organisée à Bienne le 2 octobre 1922: «Les délégués protestent auprès du Conseil fédéral contre l'émigration choisie comme moyen de parer au chômage.» *Almanach Socialiste,* 1924, pp. 33 et 70: «N'émigrez pas au Canada! Le moindre des lopins de terre, en pays helvétique, même dans les hautes vallées du Jura, est préférable à la plupart des «concessions» qu'offrent à grand renfort de réclame, les services d'immigration du gouvernement et des compagnies de chemins de fer canadiens. Toutes les bonnes terres sont occupées; il ne reste que les régions les plus arides, les plus isolées, les plus froides des Etats de l'ouest. Camarades, à moins d'être riches, n'émigrez pas au Canada.»

Les syndicats neuchâtelois fustigent «la concurrence effrénée qui fait travailler quelques-uns de nos fabricants à perte, qui vaut des salaires de famine aux ouvriers, qui pousse ceux-ci à l'émigration, partant au transfert de notre industrie». CARTEL SYNDICAL DU CANTON DE NEUCHÂTEL, *La Restauration de l'Industrie horlogère (La thèse ouvrière),* La Chaux-de-Fonds, 1923.

Sur les réactions aux projets d'encourager l'émigration, cf. les articles de Max Weber dans le mensuel de l'Union syndicale suisse, *Les droits du travail,* en août et octobre 1935.

Autre exemple, en novembre 1929, *L'Impartial* consacre plusieurs articles au départ d'horlogers pour New York et aux difficultés qu'ils y rencontrent: il met en garde ceux qui «seraient tentés de croire aux belles promesses des businessmen américains»[15] et souligne que «les dirigeants de l'industrie horlogère font bien d'avoir l'œil ouvert». En effet,

*«cet exode de main-d'œuvre qualifiée présente un réel danger pour l'industrie horlogère en ce sens que ces ouvriers vont s'occuper, aux Etats-Unis, du remontage de mouvements faits de parties détachées fabriquées en Suisse; il s'agit donc de la transplantation, dans les villes américaines, du remontage qui se fait chez nous»*[16].

Cette hantise des Suisses qui émigrent et qui vont développer la concurrence étrangère constitue un élément caractéristique de la culture horlogère dès la fin du XIX[e] siècle. En réaction à la concurrence américaine révélée lors de l'Exposition universelle de Philadelphie de 1876, le discours qui a contribué à motiver les populations jurassiennes consistait notamment à prétendre que les Suisses restaient les meilleurs horlogers du monde, mais qu'ils avaient commis quelques erreurs dont celle de laisser émigrer des innovateurs qui seraient ensuite devenus les promoteurs de la fabrication mécanique des montres aux Etats-Unis. Les chroniqueurs suisses se plaisent à répéter que Pierre-Frédéric Ingold (1787-1878) a introduit la production moderne des montres outre-Atlantique, mais cette assertion ne repose sur aucune preuve selon l'historien David S. Landes[17]. Sans être attesté et vérifiable, le récit des activités d'Ingold dans les pays anglo-saxons s'insère dans un discours qui sécurise et réunit les populations horlogères frappées par les crises.

La volonté de préserver la prospérité de la région horlogère se traduit par des discussions sur les mesures de politique économique et sociale. Les débats portent aussi bien sur la formation professionnelle (faut-il laisser partir le savoir-faire accumulé par des générations de travailleurs? Faut-il autoriser des étrangers à bénéficier d'une formation professionnelle et donc risquer de favoriser une concurrence à l'étranger?) que sur les mesures de contrôle du marché du travail (caisses de chômage, recherches d'industries nouvelles). Malgré la vigueur de certaines polémiques, un consensus fondé sur une union sacrée dans la défense de l'horlogerie réunit la plupart des milieux sociaux et politiques.

[15] *L'Impartial,* 13 et 15 novembre 1929.
[16] *L'Impartial,* 19 novembre 1929.
[17] David S. LANDES, *L'heure qu'il est. Les horloges, la mesure du temps et la formation du monde moderne,* Paris, 1987, p. 400.

## Une présentation des organisations ouvrières

Dans le canton de Neuchâtel, les organisations ouvrières, après un essor considérable au tournant du siècle, sont particulièrement bien implantées: le taux de syndicalisation et la proportion d'électeurs socialistes y sont fort supérieurs à la moyenne suisse. Deux caractéristiques doivent être rappelées ici.

Premièrement, ces associations ont fonctionné comme milieu d'accueil des populations ouvrières (suisses et étrangères) qui immigrent dans la région en expansion économique. En s'intégrant dans le canton de Neuchâtel, ces organisations participent aussi à l'élaboration d'un discours régionaliste ou d'un patriotisme local, pour reprendre l'expression utilisée par Jean-Marc Barrelet et Jacques Ramseyer dans leur analyse de La Chaux-de-Fonds[18]. La plupart des responsables syndicaux et socialistes sont nés soit hors des villes où ils sont actifs, soit dans d'autres cantons ou à l'étranger. Toutefois, une évolution patriotique les amène à préconiser une protection du marché du travail et aboutit dans l'Entre-deux-guerres à des propositions en vue de limiter le nombre des étrangers, ce qui donne l'occasion aux libéraux d'ironiser sur ces internationalistes et pacifistes qui s'opposent à l'arrivée de camarades ouvriers[19]. La gravité et la répétition des crises minent la volonté de solidarité internationale.

Deuxième caractéristique du mouvement ouvrier neuchâtelois, c'est son antibolchevisme. Cet anticommunisme s'explique évidemment pour de multiples raisons. On peut aussi soutenir que les difficultés provoquées par la révolution bolchevique (la fermeture de ce débouché considérable) ont contribué à dissuader les militants ouvriers de suivre les mots d'ordre léninistes.

Les sections neuchâteloises du parti communiste suisse resteront des groupuscules d'autant plus que leur principal dirigeant Jules Humbert-Droz (1891-1971) émigre en URSS[20]. Il part pour travailler au service de la III[e] Internationale, tandis que seule une poignée de convaincus choisissent de quitter La Chaux-de-Fonds pour aller vivre en URSS[21].

[18] Jean-Marc BARRELET et Jacques RAMSEYER, *La Chaux-de-Fonds ou le défi d'une cité horlogère, 1848-1914,* La Chaux-de-Fonds, 1990, p. 14.

[19] Cf. *Bulletin officiel du Grand Conseil,* vol. 97, séance du 18 mai 1931, p. 178.

[20] Marc PERRENOUD, «Humbert-Droz et les partis politiques neuchâtelois», dans *Jules Humbert-Droz et l'Internationale communiste,* Actes du colloque international, 25-28 septembre 1991, La Chaux-de-Fonds, 1992, pp. 55-69.

[21] Il s'agit notamment d'Hélène Horowitz, née en 1893 aux Breuleux, expulsée avec son mari en janvier 1919 par le Conseil fédéral. Elle obtient néanmoins l'autorisation provisoire de séjourner en Suisse à son retour en juillet 1922 à condition de s'abstenir de toute activité politique. Il faudra attendre le 8 juin 1951 pour que le Conseil fédéral lève la décision d'expulsion; AFB, E 4001(C)1, vol. 19. Elle a raconté ses souvenirs sur son séjour en URSS dans plusieurs articles, cf. *La Sentinelle,* 30 mars 1963 et 18, 22 et 23 avril 1964.

L'ancien pasteur n'a pas entraîné ses partisans à partir en URSS comme le fit son camarade zurichois Fritz Platten (1883-1942) qui émigra avec une centaine de militants communistes dans les années 1920[22].

Il faut attendre 1936 et les succès du Front populaire en France et en Espagne pour que les communistes multiplient leurs scores et dépassent la barre de 10% lors des élections communales au Locle et à La Chaux-de-Fonds. Ils proposent la reprise des relations économiques et diplomatiques avec l'URSS, notamment afin de lutter contre le chômage.

Toutefois, l'anticommunisme[23] est fort répandu dans le canton de Neuchâtel qui est le premier en Suisse à interdire les organisations communistes. Cette mesure fut approuvée en votation populaire au début de 1937, dans le contexte local de l'«affaire Bourquin», mais aussi dans un environnement international marqué par une recrudescence des violences et des persécutions en URSS. Les «Procès de Moscou» multiplient les condamnations à mort et fournissent des arguments supplémentaires à ceux qui rejettent le modèle soviétique.

## Un récit de l'émigration et du retour des horlogers

L'ouverture d'archives russes a permis à l'historien Peter Huber de reconstituer les origines et les causes de l'échec de cette émigration. D'autres sources permettent d'approfondir les aspects suisses et neuchâtelois de cet épisode. Trois séquences peuvent être évoquées: 1936 (le projet d'émigration), 1937 (le départ vers la Volga) et 1938 (le retour au pays).

Dès le début de 1936, les milieux patronaux et les autorités fédérales se préoccupent de projets de vente de machines horlogères à l'URSS[24]. En effet, un des fleurons industriels de l'Arc jurassien, la Tavannes Watch[25], dont les bureaux se trouvaient à La Chaux-de-Fonds et les ateliers à

[22] Cf. Barbara SCHNEIDER, *Schweizer Auswanderer in der Sowjetunion. Die Erlebnisse der Schweizer Kommunarden im revolutionären Russland (1924-1930),* Schaffhausen, 1985. Signalons aussi le livre à paraître édité par Peter COLLMER, *Die besten Jahre unseres Lebens. Russlandschweizerinnen und Russlandschweizer in Selbstzeugnissen, 1821-1999,* Zurich, 2001.

[23] L'hostilité à l'URSS est notamment entretenue par les abondantes publications de Sophie Piccard (1904-1990) et de sa mère Eulalie (1879-1957) domiciliées à Neuchâtel dès 1929 après avoir été expropriées à Smolensk et rapatriées en 1925.

[24] Cf. notamment la discussion au sein du comité directeur de l'ASUAG lors de sa séance du 30 janvier 1936: constatant un danger réel pour l'intérêt général «vu l'effort considérable que fait actuellement la Russie pour implanter l'horlogerie», il est décidé de s'adresser aux autorités fédérales afin que les stagiaires russes dans des entreprises jurassiennes soient amenés à quitter la Suisse le plus vite possible. AFB, E 7004/1967/12, vol. 49.

[25] Cf. Christine GAGNEBIN-DIACON, *La fabrique et le village. la Tavannes Watch Co. (1890-1918),* Porrentruy, 1996.

Tavannes était en négociations sur le point d'aboutir avec des représentants soviétiques. Dès janvier 1936, le chef du Département fédéral de l'économie publique, Hermann Obrecht, déclare qu'il est important de s'opposer «à toute opération qui contribuerait à transplanter à l'étranger notre technique horlogère» et en particulier de s'abstenir de «tout ce qui pourrait avoir pour effet d'introduire l'industrie horlogère en Russie»[26].

La Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie et la direction de l'ASUAG interviennent auprès du conseiller fédéral Obrecht afin que les représentants commerciaux russes soient expulsés dans les plus brefs délais pour éviter que des secrets de fabrication soient divulgués. La Fédération horlogère demande avec insistance l'interdiction absolue de l'exportation horlogère et de son outillage. En février 1936, la publication par *La Suisse libérale* du projet de contrat provoque une vague de réprobations qui incite les patrons de Tavannes Watch à rompre leurs négociations avec les Russes[27].

En juillet 1936, *L'Impartial* publie des articles sur l'Association de colonisation collective fondée le 19 janvier 1936 et dirigée par le député socialiste de Bienne, Otto Marti (1897-1975), qui édite un bulletin vantant les bienfaits de la vie en URSS et incitant les lecteurs à aller y vivre.

> *«Notre mouvement offre du reste encore de nombreux avantages par rapport aux autres organisations d'émigration. L'Allemagne n'engage des horlogers que pour un laps de temps déterminé – comme par exemple en 1921-1922 – avec l'obligation d'instruire le personnel indigène et le grand nigaud de Suisse est prié de rentrer au pays une fois que ce but est atteint, en revanche nos membres auront l'occasion de se fixer en URSS aussi longtemps qu'ils le voudront, avec la possibilité de retourner en Suisse dès qu'ils en exprimeront le désir. Ils ont l'occasion de se fonder une nouvelle existence et, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte, digne d'être vécue.»*[28]

Les autres textes de cette association sont du même calibre; ils sont analogues à la prose d'une agence de voyage ou à celle d'une officine de propagande politique. Repris dans plusieurs journaux, ces articles soulèvent une «émotion compréhensible» selon l'association patronale

[26] Cf. aussi l'article publié dans la *Schweizer Zeitung,* New York, 4 mars 1936, AFB E 7175(A)1, vol. 30.

[27] Sur cette affaire, cf. Christine GEHRIG-STRAUBE, *Beziehungslose Zeiten. Das schweizerisch-sowjetische Verhältnis zwischen Abbruch und Wiederaufnahme der Beziehungen (1918-1946) aufgrund schweizerischer Akten,* Zurich, 1997, pp. 59-63.

[28] *La Colonisation collective. Organe officiel de l'Association de colonisation collective,* N° 2, octobre 1936. Des exemplaires des deux autres numéros se trouvent aux AFB, E 4320(B)1990/226, vol. 6.

régionale, la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, qui presse les autorités politiques d'intervenir[29].

Du côté du syndicat ouvrier, il est aussi décidé de s'opposer aux départs:

*«L'attitude négative de la FOMH vis-à-vis des projets d'émigration en Russie de nos horlogers, ainsi que la campagne contre l'exportation de l'outillage horloger, recueillirent l'approbation de l'unanimité des participants.»*[30]

Le secrétaire central Emile Giroud (1896-1963) précise la position syndicale dans le contexte de l'embellie économique à la suite de la dévaluation du franc suisse:

*«Alors que le travail reprend dans l'horlogerie suisse et que la main-d'œuvre fait déjà défaut dans certaines parties, ce serait trahir son pays et ses camarades de travail que d'aller transplanter notre industrie ailleurs, fût-ce en Russie.»*[31]

Les deux communes gérées par des majorités socialistes, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, se préoccupent aussi des relations avec la Russie: les représentants communistes, élus en mai 1936 dans les législatifs communaux, préconisent un essor des exportations vers l'URSS. Les édiles socialistes cherchent à ouvrir de nouveaux marchés à l'industrie locale, tout en évitant de favoriser le transfert de compétences afin qu'une industrie concurrente ne puisse pas se développer à l'étranger.

Une réunion est organisée à Berne sous la présidence du chef du Département fédéral de l'économie publique. Le 21 octobre 1936, le gouvernement neuchâtelois et les autorités communales examinent la

[29] Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), Industrie, vol. 333, lettre du 20 août 1936 de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie au Département de l'industrie. Cf. aussi la lettre du 22 septembre 1936 des Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds au Conseil d'Etat.

[30] *La Lutte syndicale,* 3 octobre 1936.

Cf. aussi *La Sentinelle,* 31 octobre 1936. La rédaction du quotidien socialiste approuve le refus de l'émigration vers l'URSS exprimé par les associations professionnelles. *«Ceux qui s'en vont ainsi devraient comprendre qu'ils vont contribuer à étendre le chômage chez nous. Il faut, il est vrai, rendre responsables de cette malheureuse solution ceux qui ont soutenu la politique de déflation et de dessèchement économique, comme ceux qui ont entretenu le gâchis dans notre industrie. Ajoutons que la malheureuse pratique du travail à domicile, que la course à la baisse des prix, ont provoqué dans les rangs ouvriers un tel écœurement, un tel découragement, que des milliers sont prêts à quitter le pays. Si nous le regrettons amèrement, nous ne pouvons cependant pas prononcer contre ces déserteurs de l'industrie horlogère une condamnation majeure. Ce n'est pas de là que vient le mal, c'est des pratiques insensées qui ont ruiné les salaires, ruiné les prix, ruiné la qualité. C'est la résistance stupide des autorités qui reculent incessamment la réduction de la journée de travail, au prix d'un éternel chômage. C'est la survivance d'un régime de déséquilibre économique auquel certaines classes aveugles se cramponnent ne voyant pas qu'ainsi tous courent à l'abîme. C'est là qu'il faut chercher coupables et responsables.»*

[31] *La Lutte syndicale,* 21 novembre 1936.

situation avec le conseiller fédéral Obrecht qui «estime qu'il faut à tout prix empêcher cet exode de notre industrie»[32]. On arrive à la conclusion que «le meilleur moyen consisterait à procurer du travail aux techniciens et spécialistes qu'un long chômage expose à la tentation d'émigrer»[33]. L'Office fédéral des arts et métiers et du travail (OFIAMT) multiplie les démarches afin d'enrayer cette émigration: il préconise une collaboration de tous les départements fédéraux, des offices du travail et des associations professionnelles.[34] Il s'adresse alors à la Chambre suisse de l'horlogerie afin qu'elle prenne des mesures préventives en intervenant auprès des fabricants d'horlogerie. La Fédération horlogère s'inquiète que l'entreprise Tavannes Watch Co. cherche à envoyer des spécialistes en Russie. Interrogés par le Département fédéral de l'économie publique, les patrons de la maison d'horlogerie affirment qu'ils «n'ont jamais essayé, sous quelque forme que ce soit, ni directement ni indirectement, soit d'envoyer des techniciens en Russie, soit de faire quoi que ce soit qui puisse être contraire aux obligations morales ou légales que ses établissements ont assumées»[35]. Au conseil d'administration de l'ASUAG, les deux membres socialistes insistent sur les dangers de l'émigration qui porte préjudice non seulement à l'horlogerie, mais également aux finances publiques et aux propriétaires d'immeubles locatifs. Ils préconisent une collaboration de toutes les autorités afin de donner du travail aux chômeurs, d'empêcher l'émigration et de ramener les émigrés en Suisse[36].

Ces arguments motivent la publication d'un communiqué de presse du 31 octobre 1936: les autorités fédérales, avec l'appui des organisations professionnelles ouvrières et patronales, mettent en garde les candidats à l'émigration. Il est recommandé de rester en Suisse et de profiter de la reprise des exportations favorisées par la dévaluation du franc suisse promulguée en septembre 1936.

[32] AFB, E 7004(-)1967/12, vol. 175, lettre de l'OFIAMT à l'Office fédéral de l'émigration.

[33] AEN, Industrie, vol. 333, lettre du 23 octobre 1936 de l'OFIAMT à la Chambre suisse de l'horlogerie. Cf. aussi AFB, E 7175(A)1, vol. 30.

[34] Cf. la lettre du 15 septembre 1936 publiée par FLEURY et TOSATO, (cf. note 10 ci-dessus), pp. 469-471.

[35] AFB, E 7004/1967/6, vol. 24, lettre du 27 octobre 1936 du Département fédéral de l'économie publique à la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie.

[36] Cf. Procès-verbal du conseil d'administration de l'ASUAG du 12 décembre 1936, AFB E 7004/1967/12, vol. 49. Le secrétaire central du syndicat des ouvriers horlogers René Robert (1885-1955) et le conseiller national socialiste et directeur du Technicum des Montagnes neuchâteloises Henri Perret (1885-1955) expriment leurs arguments. Cf. aussi le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'ASUAG du 12 avril 1939, AFB, E 7004/1967/5, vol. 1. Les représentants syndicaux et les dirigeants patronaux s'accordent pour que l'émigration des horlogers soit considérée comme un danger qui nécessite des mesures étatiques.

En janvier 1937, le journal de la FOMH, *La Lutte syndicale*, exprime ses appréhensions, en des termes caractéristiques de son idéologie imprégnée par le corporatisme horloger et le nationalisme:

*«Les uns après les autres, les pays s'équipent pour nous supplanter. Soyons suisses et défendons notre patrimoine, car lorsqu'on aura pris nos industries, personne ne viendra s'occuper de nos chômeurs.»*[37]

En fait, les réactions à l'émigration vers l'URSS révèlent des attitudes qui contribuent à la «paix du travail» qui est négociée d'octobre 1936 à mai 1937 et qui aboutit à une convention signée par les organisations patronales et les syndicats ouvriers, sous l'égide du Département fédéral de l'économie publique. C'est au cours de ces mois que se nouent des relations entre les organisations professionnelles qui vont favoriser une collaboration durable[38].

Du côté russe, l'un des principaux animateurs de ce projet de développement de l'horlogerie en URSS est Wolf Pruss, qui avait fui les pogroms au début du siècle, puis séjourné de 1904 à 1925 en Suisse; il y acquiert une formation horlogère avant de partir pour Moscou. Dans le cadre de l'économie planifiée, une politique volontariste d'implantation de l'horlogerie est appliquée, bien que Pruss ait signalé que les emplacements choisis n'étaient pas adéquats. C'est en s'efforçant d'être discrets que les organisateurs préparent le départ: au cours de l'hiver, les candidats sont interrogés par des agents recruteurs russes installés dans des hôtels à Morteau, Annemasse et Saint-Louis. Les polices fédérale et cantonales, ainsi que les journaux réunissent des informations sur ces entretiens, la frontière franco-suisse étant très surveillée à cause de l'interdiction de participer aux combats de la guerre civile en Espagne.

L'inquiétude des autorités permet à certains de bénéficier de mesures afin de les dissuader d'émigrer, comme le montre la lettre suivante adressée au conseiller fédéral Obrecht:

*«Etant à la veille de signer un contrat d'engagement pour aller en URSS en qualité de technicien-horloger, je me permets de faire auprès de vous une ultime démarche en vue de pouvoir obtenir en Suisse une situation convenant à mes capacités avant de m'expatrier et contribuer ainsi à l'exportation de notre industrie nationale.*

[37] *La Lutte syndicale,* 23 janvier 1937.

[38] Cf. Marc PERRENOUD, «Corporatisme horloger et paix du travail (1926-1937)», dans *Le travail en mutation. Interprétation, organisation et pouvoir, du Moyen Age à nos jours,* Zurich, 1996, pp. 291-313.

*Ayant à mon actif 25 ans d'activité féconde dans l'industrie horlogère [...], je ne puis me résigner à chômer si je peux faire autrement.*

*Comme je ne trouvais rien en Suisse, j'ai tenté une démarche auprès de l'URSS qui, suivant une communication, accepterait ce que je demande.»*[39]

Effectivement, cet horloger particulièrement compétent ne figure pas dans la liste des partants au début de 1937.

Comme convenu lors des entretiens avec les associations patronales et syndicales, le Conseil fédéral, par un arrêté du 5 février 1937, modifie le règlement d'application de la loi fédérale de 1888 sur les agences d'émigration afin d'entraver ces départs. Dans une circulaire aux gouvernements cantonaux, les motifs de cette décision sont exposés: les difficultés économiques incitent de nombreuses personnes à partir à l'étranger. Cette tendance est encore accentuée par les activités d'associations, parfois financées par des Etats étrangers. Or les risques ne sont pas négligeables comme le montrent les graves difficultés rencontrées par certains en Amérique latine.

*«Dernièrement, on a surtout parlé des mesures prises pour amener des ouvriers horlogers à émigrer en Russie. Cette propagande demande aussi attention parce qu'elle menace de provoquer l'émigration d'une partie de notre industrie horlogère. Le fait que les ouvriers émigrés pourraient tomber dans le besoin et la misère sans qu'on puisse les secourir suscite cependant des appréhensions tout aussi vives.»*[40]

Les règles adoptées en 1888 et 1889 ne sont applicables qu'à l'émigration pour l'outre-mer et ne sauraient entraver les départs vers l'URSS. Le gouvernement est donc amené à modifier la réglementation et à étendre le champ d'application à l'Europe. Les agences d'émigration sont soumises à l'autorisation et au contrôle des autorités fédérales qui renforcent leurs compétences pour s'opposer à toute propagande qui pourrait induire en erreur sur la situation dans les pays étrangers, susciter des illusions et entraîner les émigrants à se ruiner et à tomber à la charge de l'assistance publique. Ce sont à la fois des motifs économiques, politiques, humanitaires et diplomatiques qui inspirent la décision du gouvernement suisse.

[39] Lettre du 7 janvier 1937 de Charles Wolfensberger au conseiller fédéral Obrecht, AFB, E 7175(A)1, vol. 30. Cf. aussi le procès-verbal de l'entretien du 22 janvier 1937, AFB, E 4320(B)1990/226, vol. 6. Le responsable de l'OFIAMT organise pour Wolfensberger des rendez-vous avec des patrons horlogers.

[40] Proposition du Département politique du 31 janvier 1937 et circulaire aux gouvernements cantonaux, AFB E 1001.1 EPD Anträge 1.1.-30.6.1937.

L'écho de cette affaire ne restant pas confinée à la région horlogère, en France, en Belgique et en Allemagne, la presse évoque le départ de ces horlogers. A la demande du Département politique afin d'informer la Légation de Suisse à Berlin, le directeur de l'OFIAMT, P. Renggli, décrit l'action de Marti «qui appartient à l'aile gauche du parti socialiste» et mentionne l'arrêté du Conseil fédéral du 5 février 1937 qui réglemente la propagande en faveur de l'émigration industrielle:

*«Les autorités fédérales ne sont malheureusement pas en mesure d'intervenir ici autrement que par des conseils et des avertissements. Il y a lieu de relever que, d'une part, les patrons font l'impossible pour procurer du travail aux chômeurs susceptibles de partir et que, d'autre part, la FOMH insiste pour mettre les ouvriers en garde contre les dangers auxquels ils s'exposent eux et l'industrie horlogère suisse en émigrant en Russie et en contribuant ainsi à y développer une industrie concurrente.»*[41]

Néanmoins, début avril 1937, 72 personnes, y compris des enfants, quittent les cantons de Neuchâtel, Berne et Soleure en direction de l'URSS, via Vienne et Varsovie. Les organisateurs ont déterminé deux destinations: Penza, sur la Soura (affluent de la Volga) et Kiubischew (ou Kouïbychev), appelée Samara jusqu'en 1935, sur les bords de la Volga.

Le 8 avril 1937, Ernest Cernuschi[42] rédige à Penza une lettre adressée à ses camarades qui la diffusent comme «un témoignage sur l'URSS par un horloger chaux-de-fonnier émigré; ancien membre du comité du PS et du comité directeur des Coopératives réunies»[43]. Il évoque le voyage et l'installation dans une ville en plein essor:

*«Nous commençons le travail pratique le 9 avril 1937, dans un atelier dit expérimental, petite bâtisse provisoire. Toutes les machines sont de fabrication suisse; les derniers modèles sortis. Ce sera un plaisir de travailler.*

*Au point de vue organisation, nous sommes comblés. [...]*

*Les gens sont très gentils et nous sommes très bien vus. Les enfants nous suivent en disant: Les Suisses...*

[41] Lettre du 21 avril du directeur de l'OFIAMT, P. Renggli, AFB E 2001(D)1, 218.

[42] Fils d'un ouvrier (menuisier ou tourneur) italien ayant séjourné dans le canton de Vaud dès 1906 et à La Chaux-de-Fonds dès 1917, Ernest-Ugo Cernuschi avait participé au voyage d'une «délégation ouvrière» en URSS en 1935. On trouve un compte rendu de sa conférence à ce sujet dans *La Sentinelle* du 26 novembre 1935. Sur cette famille, cf. AFB E 21/8736 et 8737. Les autres émigrants ne sont guère connus comme militants politiques.

Sur les rapports des voyageurs suisses en URSS, cf. Christiane UHLIG, *Utopie oder Alptraum. Schweizer Reiseberichte über die Sowjetunion 1917-1941,* Zurich, 1992 (sur Jules Humbert-Droz, cf. l'index).

[43] Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Documents politiques, 1937/3/1.



Fig. 1. Penza: «Notre nouvelle résidence des Suisses» (coll. privée).



Fig. 2. Penza: intérieur d'une fabrique d'horlogerie, 1937 (coll. privée).

*Partout; la pelle et la pioche, menuisiers, maçons, électriciens, il y a une trentaine de constructions au moins alors que chez nous à la Tschaux et en Suisse on se morfond au chômage, ici, il manque de tout. Mais le problème est complexe. Faire venir des ouvriers étrangers alors qu'il manque aussi des matériaux!!! Partout on travaille en deux ou trois équipes et cela ne suffit pas.*

*Et notre ami termine ainsi...*

*PENZA une ville qui travaille.*
*L'URSS un peuple au travail.*
*Chacun dans son rayon, tous dans le grand pays, par le travail, marchent vers la liberté.* »[44]

Des journaux de la région horlogère publient cette lettre, ainsi qu'une autre lettre rédigée par un couple chaux-de-fonnier à Kuibischew[45].

Après quelques mois, les difficultés s'accumulent: les problèmes d'organisation en Suisse et en URSS se multiplient, ce qui entraîne la démission de Marti et ce qui amène les émigrés suisses à signer une lettre de protestation collective. Ils se plaignent de leurs salaires insuffisants pour couvrir les dépenses en nourriture; ils protestent contre les carences alimentaires; ils dénoncent aussi la formation insuffisante des ouvriers russes et la qualité médiocre des produits terminés. Des tensions entre les émigrés sont aussi perceptibles et sont mentionnées par les journaux en Suisse.

En février 1938, moins d'une année après leur arrivée, ils doivent brusquement quitter l'URSS. Pour expliquer leurs protestations, le communiste zurichois Koni Mayer écrit au dirigeant Georgi Dimitrov:

*« Il y a parmi ces gens de grands égoïstes et, comme il est fréquent dans les régions horlogères du Jura, il y a des embrouillés anarchistes et aristocrates ouvriers. »*[46]

Sous la plume de ce fidèle stalinien, on retrouve des stéréotypes véhiculés sur les militants jurassiens. Non seulement ils vont être expulsés, mais il leur sera interdit de changer les roubles en francs suisses et les fourrures qu'ils avaient achetées leur seront confisquées à la frontière. Pour celui qui a cherché à implanter l'horlogerie en URSS, la fin est encore plus tragique: accusé d'avoir collaboré avec des trotskistes, Pruss est fusillé en décembre 1937 ainsi que son fils en avril 1938[47].

[44] Cf. entre autres *Journal du Jura,* 29 avril 1937.
[45] Cf. *La Sentinelle,* 26 avril 1937.
[46] Lettre du 26 février 1938 traduite et citée par Brigitte STUDER, *Un parti sous influence. Le Parti communiste suisse, une section du Komintern 1931 à 1939,* Lausanne, 1994, p. 261.
[47] Cf. Peter HUBER, «Helvetisches Know-How für Sowjetrussland. Das Experiment der Schweizer Uhrenarbeiter in der Sowjetunion 1937/38», *Traverse,* 3, 1995, p. 97.

Expulsés et vilipendés, les Suisses ne peuvent faire appel à des diplomates à cause de l'absence de relations diplomatiques entre la Confédération et l'URSS. Toutefois, la délégation en URSS du CICR remplit officieusement un rôle de protection consulaire à Moscou[48], facilite leur retour et communique leurs réclamations[49].

*La Suisse libérale* rapporte dès le 14 février 1938 les difficultés rencontrées par les émigrés. Pendant plusieurs mois, les articles se multiplient dans les journaux qui rapportent les conditions chaotiques et les pratiques dictatoriales qui règnent en URSS.

En avril 1938, le journal de la FOMH ironise à propos du retour brusqué et piteux des émigrants:

> *« Quels que soient les sentiments que nourrissaient à notre égard ces camarades partis pour la Russie des Soviets, nous souffrons à l'idée des conditions misérables dans lesquelles ils rentrent au pays. Pour eux, nous étions il y a deux ans ces détestables secrétaires qui, par parti pris contre le régime soviétique, les dissuadaient de partir pour ce pays qui leur offrait de si belles perspectives. Nous étions ces éternels empêcheurs de danser en rond.*
>
> *Deux ans à peine ont passé et ils rentrent au pays tout aussi misérables qu'ils en sont partis, mais avec, en moins, toutes leurs belles illusions. [...] Ils ont tout manqué, ils ont tout perdu, et ces mauvais bergers qui se sont faits agents recruteurs les laissent froidement tomber. »*[50]

En effet, en 1938, l'ancien président de l'association de colonisation collective, l'avocat Otto Marti, fustige la bureaucratie écrasante et dévorante qui règne sous la dictature soviétique. Ses articles sont publiés aussi bien par la *Gazette de Lausanne* que *Le Matin* de Paris. En fait, seuls les militants favorables à l'URSS cherchent à répondre aux multiples articles condamnant le système communiste[51]. C'est ainsi que Léon Nicole, principal dirigeant socialiste dans les cantons de Genève et de Vaud préface une brochure contenant des articles rédigés par les rapatriés: on peut y lire une longue lettre de Paul Cornu, de Neuchâtel, datée du 18 mai 1938. Ce mécanicien-outilleur y décrit ses voyages, les conditions de travail et la vie quotidienne en URSS sans dissimuler les difficultés rencontrées. Il les

[48] Cf. Maximilian REIMANN, *Quasi-konsularische und schutzmachtähnliche Funktionen des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz ausserhalb bewaffneter Konflikte, dargestellt insbesondere am Beispiel des Schutzes der Schweizerbürger in Russland nach der Oktoberrevolution von 1917 bis 1946 usw.*, Genève, 1971, p. 47.

[49] Cf. la lettre du 26 mars 1938 protestant contre la saisie de presque tous leurs biens à la frontière, AFB E 2015/1, vol. 143.

[50] *La Lutte syndicale,* 9 avril 1938.

[51] Pour une collection de ces articles, cf. AFB E 2015/1, vol. 143, notamment *L'Impartial* du 1er avril et du 2 avril 1938.

explique par les obstacles et problèmes rencontrés dans le processus gigantesque d'édification d'une société nouvelle. Les tensions apparues entre les Suisses et les Soviétiques sont attribuées à trois causes: persuadées que les étrangers sont actifs pour la contre-révolution et l'agression contre l'URSS, les autorités se montrent xénophobes et cherchent à se débarrasser des nouveaux venus; le «degré d'incapacité de certains chefs» est si patent qu'ils redoutent que les Suisses en informent Moscou; enfin, certains Suisses se seraient comportés d'une manière qui justifiait leur départ. Malgré les déceptions, Cornu blâme les réactionnaires et les exploiteurs qui s'opposent à l'URSS:

> *«J'emporte de mon séjour en Russie la certitude que d'ici quelques années, ce sera le peuple le plus heureux du monde, car dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique, ils auront dépassé celle des pays à régime capitaliste. Je suis prêt, à n'importe quelle occasion, à retourner en Russie et même pour m'y fixer le restant de mes jours.»*[52]

Les autres personnes expriment, elles aussi, leur admiration pour l'URSS, tout en décrivant les conditions de vie et de travail en mentionnant que «ce qui nous a d'ailleurs le plus frappés, nous ouvriers suisses, c'est la grande quantité de nos machines suisses en usage là-bas.» Toutefois, le dernier témoignage est très succinct: le mécanicien chaux-de-fonnier Willy Weiss refuse d'accorder un entretien au militant soviétophile qui y voit «la meilleure illustration de l'effarante mentalité de quelques-uns des Suisses ayant travaillé» en URSS[53].

## Epilogue

Au début de 1939, c'est à nouveau l'émigration des horlogers vers l'Allemagne qui attire l'attention. Les autorités et les associations professionnelles s'efforcent d'empêcher ces départs. De plus, une entente est

[52] Brochure intitulée *Les horlogers suisses en URSS. Retour de Penza et Kiubischew par quelques-uns d'entre eux avec une préface de Léon Nicole,* s. l., s. d. Document aimablement communiqué par Jean-Marc Barrelet.

[53] En octobre 1956, des rumeurs faisant état de la présence d'horlogers émigrés depuis 1937 et retenus en URSS, le Département politique fédéral mène une enquête dont il ressort que toutes les personnes parties en 1937 ont quitté l'URSS en 1938. Cf. AFB, E 2001(E)1970/217, vol. 126.

La tentative d'implanter l'horlogerie a néanmoins réussi selon un article consacré à la ville de Penza en 1959: des visiteurs français, après avoir appris que la production y a commencé en 1936 avec le concours de spécialistes venus de Suisse, se seraient exclamés: «Penza c'est la SUISSE soviétique; elle a dépassé depuis longtemps la France», cf. «Rapport N° 775 du lundi 4 janvier 1960 sur l'écoute des postes émetteurs de l'URSS en langue russe». AFB E 7004(-)1967/12, vol. 175.

conclue avec une grande partie de la presse régionale qui n'accepte plus désormais les annonces des agents recruteurs étrangers[54].

En février 1939, *La Lutte syndicale* commente le départ d'horlogers suisses vers l'Allemagne, attirés en particulier dans la Forêt-Noire.

*«Lorsqu'il y a deux ans des horlogers émigrèrent en URSS, l'ensemble de la presse suisse dénonça cet affaiblissement de notre industrie nationale. On craignait que dans l'immense empire russe les fabriques d'horlogerie ne se multiplient comme des champignons. Il apparut heureusement rapidement que les Russes n'étaient pas capables de monter et d'organiser une industrie horlogère indigène, en dépit des nombreuses tentatives. Mais un nouveau concurrent vient d'apparaître et qui pourrait devenir infiniment dangereux: l'Allemagne. [...] Le Troisième Reich n'est donc pas seulement dangereux politiquement, mais encore économiquement, et peut-être dans une plus large mesure. Il est donc temps que nos autorités fédérales prennent les mesures nécessaires afin que* les ouvriers suisses qualifiés trouvent du travail dans leur patrie *et ne soient pas tentés, sous l'emprise du découragement consécutif à un long chômage, de mettre leurs précieuses connaissances et leur expérience au service du plus dangereux de nos concurrents.»*[55]

Désormais, les dangers s'accumulent. L'avenir radieux promis par les Soviétiques n'enthousiasme plus qu'une poignée de Neuchâtelois. Par contre, les risques de guerre motivent des commandes militaires qui contribuent au retour d'une relative prospérité économique. Les chômeurs ont désormais l'espoir de pouvoir travailler à nouveau. Il n'est plus nécessaire de partir pour travailler.

Favorisée par le chômage massif et encouragée par les milieux favorables à l'URSS, l'émigration de 1937 est violemment critiquée à la fois par les milieux patronaux et par les organisations syndicales. Elle contribue à la scission des socialistes entre l'aile social-démocrate et celle qui va fusionner avec les communistes. Ceux qui affirment partir pour avoir du travail se font reprocher de trahir la région horlogère en collaborant à l'essor de l'industrie soviétique. Considérés comme des déserteurs, ces hommes seront victimes des conditions dramatiques des années trente en URSS.

[54] Cf. la réponse du 28 février 1939 du secrétaire du Département de l'économie publique, Eugène Péquignot, à Alexandre Negrini de Fleurier qui s'était adressé le 22 février au Conseil fédéral afin qu'il interdise l'émigration des horlogers qui «vont partir pour l'Allemagne, attirés dans un guet-apens et par des promesses trop alléchantes pour être tenues» et qui «font un tort énorme à notre industrie horlogère déjà éprouvée.» AFB, E 7004(-)1967/12, vol. 175.

[55] *La Lutte syndicale,* 4 février 1939. Cf. aussi *La Lutte syndicale,* 25 février et 8 avril 1939 (commentaires d'Émile Giroud sur la résolution votée le 30 mars 1939 à Bienne) et la lettre du Cartel syndical cantonal neuchâtelois au Conseil d'Etat du 1er avril 1939, AEN, Industrie, vol. 333.

Cette émigration est à la fois une histoire d'espoirs tragiquement déçus et un aspect de la mise en place de la «paix du travail» dans l'horlogerie en 1937. Les relations entre organisations patronales et ouvrières impliquent aussi une attitude consensuelle face aux mouvements migratoires.

Marc PERRENOUD

Adresse de l'auteur: Marc Perrenoud, rue de la Côte 57, 2000 Neuchâtel.

# VIGNERONS SUISSES ET NEUCHÂTELOIS DANS LA COLONIE DE VICTORIA (AUSTRALIE)[1]

En date du 14 février 1842, la chancellerie de la Principauté de Neuchâtel accorde le passeport numéro 58 au nommé Breguet, Frédéric, originaire de et résidant à Coffrane, à destination de la Nouvelle-Hollande. Dix jours plus tard, c'est David Louis Pettavel, d'Areuse, résidant à Boudry, qui reçoit le passeport numéro 75 pour la même destination[2]. Ensemble, ils sont les premiers à établir un domaine viticole, en 1842, dans l'arrière-pays de Geelong, port de commerce de l'extrémité occidentale de la baie de Port Phillip, à l'ouest de Melbourne. C'est au lieu-dit Pollock's Ford qu'ils créent le domaine appelé «Neuchâtel» où ils plantent en cinq ans quelques 20 000 pieds de vignes dont le premier vin est tiré en 1845. Ils sont rejoints par Jean et Alexandre Belperroud qui fondent la même année «Berramongo» et par James Dardel qui crée en 1844 le premier des quatre «Paradise Vineyard». Geelong constitue la première colonie neuchâteloise d'Australie.

En 1849, une seconde colonie part s'implanter, cette fois à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Melbourne, dans la Yarra Valley, autour de ce qui va devenir la bourgade de Lillydale. Elle est le fait de personnalités plus «aristocratiques» à la tête desquelles se trouvent Paul de Castella, son frère Hubert et Guillaume de Pury. Partis pour se lancer dans l'élevage, ils se convertissent à la vigne et fondent trois des plus importants domaines viticoles de la colonie: Yering, St-Hubert's et Yeringberg.

C'est à partir de sources neuchâteloises déposées aux Archives de l'Etat, de nombreux dépôts de matériel australien[3] et des archives privées des familles Tétaz et de Pury[4] qu'il a été possible de reconstituer ce que fut l'histoire de ces vignerons neuchâtelois partis s'installer définitivement en Australie, de retracer leurs débuts sur place, leurs activités et leurs réalisations ainsi que les circonstances de la disparition des deux colonies.

[1] Cet article est la synthèse d'un mémoire de licence en histoire intitulé *Quand Geelong prenait de la bouteille. Vignerons suisses et neuchâtelois dans la colonie de Victoria (Australie)*, soutenu à l'Université de Neuchâtel, en juin 1998. Il se base sur la liste des 244 passeports, délivrés par la Principauté puis la République de Neuchâtel pour l'Australie, la «Nouvelle-Ollande» ou des villes précises, et déposée aux AEN; sur les archives de l'Etat de Victoria à Melbourne qui renferment des documents publics et privés, registres partiels de naturalisations et d'arrivées, des plans cadastraux, des recueils systématiques de législation et débats parlementaires ainsi que de nombreuses sources livresques et iconographiques; sur les archives privées de la famille de Pury à Yeringberg et celles du Dr John Tétaz; surtout enfin sur les lettres de Charles Tétaz, publiées en anglais et disponibles en original aux AEN, qui constituent un témoignage unique sur les conditions de vie d'un émigré de Boudry dès le début de son voyage et pour ainsi dire jusqu'à sa mort.

[2] AEN, archives de la chancellerie, registre des passeports numéro 6.

[3] La Trobe Library, Public Records Office of Victoria (PRO), Land Title Offices.

[4] Dispersées entre Neuchâtel et l'Australie.

## Les raisons d'une migration

Les sources sont peu bavardes sur les véritables causes de départ des vignerons de leur pays natal. Il est cependant possible d'émettre quelques hypothèses dont les plus vraisemblables sont le manque de terre, provoqué par un changement progressif des structures d'exploitation, et son corollaire, la raréfaction du travail de la vigne qui a pu pousser certains à partir chercher fortune sous des cieux plus cléments[5]. Il n'est pas impossible non plus que les pionniers, comme Frédéric Breguet ou Paul de Castella, aient été poussés à l'émigration par des raisons politiques. Il apparaît en effet que le premier nommé appartenait à une famille plutôt royaliste, comme le laisse supposer le fait que son frère Firmin Breguet reçut une décoration pour sa participation au Camp de Valangin. En tant que royaliste et craignant peut-être des troubles, il a pu envisager de se réfugier en Australie, colonie du Royaume-Uni. Paul de Castella, quant à lui, a préféré quitter la Suisse après qu'un engagement du côté conservateur durant la crise du Sonderbund lui eût fait abandonner toute idée de carrière dans son pays. Si un séjour en Angleterre lui permet d'apprendre la langue et de se familiariser avec le monde de la finance, c'est dans le but avoué d'y faire fortune dans l'élevage qu'il choisit l'Australie.

La recherche des causes des départs pour l'Australie est encore compliquée par le fait que ce ne sont pas un, mais bien deux groupes distincts qui s'installent alors autour de Melbourne, d'origines sociales clairement différentes comme pouvaient l'être leurs motivations.

## Le choix de l'Australie

Si l'Australie attire tant les vignerons neuchâtelois c'est d'abord parce qu'elle est un pays encore jeune, immense et peu peuplé, où il est possible de disposer de terres à bas prix, pour autant que l'émigrant ne rechigne pas à la tâche. Outre ces raisons objectives, il faut tenir compte du rôle du gouvernement et de quelques particuliers qui vont faciliter le passage de la Suisse, de Neuchâtel en particulier, au continent australien.

### *Emigration organisée*

Au début des années 1850, la Nouvelle-Galles du Sud est le théâtre d'une ruée vers l'or comparable à celle de la Californie quelques années

[5] P. ALLANFRANCHINI, *Histoire de la Vigne dans le Pays de Neuchâtel,* 1993.

plus tôt. La population immigrée va s'accroître en vingt ans de manière disproportionnée[6]. Parallèlement, c'est la demande en produits alimentaires, particulièrement en fruits et donc en raisin, qui va augmenter et offrir ainsi aux vignerons l'ouverture d'un marché phénoménal. D'un autre côté, la ruée entraîne une raréfaction de la main-d'œuvre qui pousse les producteurs à se tourner vers leur pays d'origine pour en faire venir des émigrants. C'est l'installation d'une migration en chaîne. Dans les deux colonies étudiées, il apparaît nettement que les premiers arrivés font appel à des renforts «du pays», souvent déjà formés au travail de la vigne. Frédéric Breguet, par exemple, fait le voyage entre 1853 et 1854 pour trouver à Neuchâtel quarante-cinq Suisses disposés à émigrer[7]. Une autre vague, moins massive, est organisée en 1855-1856 par Davis Louis Pettavel. Ces renforts connaissent par la suite des destins divers, mais ils fournissent le gros des troupes et le présent article est aussi leur histoire, même s'ils n'y sont pas souvent nommés.

Peu à peu, le gouvernement de l'Etat de Victoria prend conscience de la nécessité de faciliter l'immigration d'une série de professions, dont celle de la vigne. En 1861, il va établir un règlement *(Regulation for the Introduction of Vinedressers in Victoria)* allant dans ce sens[8].

*Influences personnelles*

C'est une personnalité bien précise qui va jouer un rôle crucial dans l'émigration des vignerons suisses vers les Antipodes. Il s'agit de Charles Joseph La Trobe, d'abord *Superintendent* du district de Port Phillip, puis gouverneur de l'Etat de Victoria[9] de 1839 à 1853. Ce haut fonctionnaire anglais a beaucoup voyagé avant de partir pour l'Australie et a séjourné à Neuchâtel en qualité de précepteur pour la famille de Pourtalès. Il a tant apprécié son séjour qu'il a fini par épouser une fille du pays en 1835: Sophie de Montmollin. C'est par sa fonction de gouverneur et en sa qualité de mari d'une compatriote qu'il va attirer un certain nombre de Neuchâtelois, sans qu'il soit possible de déterminer avec

[6] Alan GROSS, *Charles Joseph La Trobe: Superintendent of the Port Phillip District, 1839-1851; Lieutenant-Governor of Victoria, 1851-1854,* Melbourne, 1956, p. 19, parle d'une augmentation de 6000 à plus d'un quart de million de personnes entre 1853 et 1867.

[7] Melbourne, PRO: manifestes des passagers du *Lloyd* (microfilms). Voir aussi AEN, passeport 641 du 19 décembre 1853.

[8] *Victoria Government Gazette,* 1861, Melbourne. On y lit entre autres que «les personnes résidant dans la colonie, désireuses d'introduire (...) des vignerons (...), doivent en avoir toute liberté. (...) A l'arrivée des immigrants dans la colonie (...) un ordre de payement sera effectué en faveur de la personne pour le service de laquelle ils ont été introduits à raison de dix livres sterling par adulte».

[9] Les deux entités étant, géographiquement, confondues: il s'agit des noms d'avant et après la séparation de la Nouvelle-Galles du Sud.

certitude s'il l'a fait de manière active ou non et dans quelle mesure sa femme a pu, de son côté, influencer, encourager ou susciter des vocations à l'émigration.

Quelques documents mettent en avant les liens privilégiés entre La Trobe et les vignerons neuchâtelois émigrés:

*« (...) Some months ago 3 of the good Neuchâtelois, seduced by the knowledge that we were here (Neuchâtel is Mrs. La Trobe's native town) came out to cultivate the vine here, with the purpose of engaging a large number of their fellows to follow in case they found their prospects favorable.(...). »*[10]

ou encore:

*« (...) He* [James Henry Dardel] *is very steady hard working man & as a native of Mrs La Trobe canton we feel an interest in him. (...). »*[11]

L'attachement du couple envers la région d'origine de M^me^ La Trobe est encore avérée par le fait qu'ils baptisent leur résidence de Melbourne «Jolimont», du nom du lieu-dit proche de Cerlier où ils se sont mariés. C'est le nom que porte le quartier aujourd'hui encore.

Charles Joseph La Trobe n'est pas le seul à avoir tissé des liens avec la Suisse et Neuchâtel en particulier. En 1803, un certain John Macarthur prend part à une fronde contre le gouverneur Bligh en Nouvelle-Galles du Sud (le même Bligh qui commandait déjà le Bounty!). Il est condamné à l'exil qui le conduit en Europe où il visite entre autres les vignobles avec ses fils. L'un d'eux, James, plantera plus tard un domaine impressionnant à Camden tandis que le cadet, mis en pension dans une école à Vevey, fait la connaissance du jeune Louis de Pourtalès, élève de La Trobe. Pourtalès va ainsi être l'un des rares Neuchâtelois à avoir une idée précise et en tout cas positive de l'Australie. Il va ainsi rassurer Sophie La Trobe avant son départ et peut-être même éveiller quelques rêves dans les esprits de Guillaume et Samuel de Pury, Adolphe de Meuron ou Paul de Castella qui fréquentent sans doute les mêmes cercles.

[10] [(...) Il y a quelques mois, trois bons Neuchâtelois, séduits par l'idée que nous étions ici (Neuchâtel est la ville natale de M^me^ La Trobe), sont venus ici pour cultiver de la vigne, avec l'idée d'engager un grand nombre de leurs compatriotes à les suivre au cas où ils trouveraient leur plan favorable (...)]. Lettre holographe du 9 mars 1840 de La Trobe à James Macarthur, dans *Macarthur Papers,* vol. 26, pp. 179-82, Mitchell Library A 2922 (Sydney).

[11] [(...) C'est un travailleur très dur et en tant que ressortissant du canton de M^me^ La Trobe, nous lui portons de l'intérêt. (...)]. L. J. BLAKE (éd.), *Letters of Charles Joseph La Trobe,* Melbourne 1875, p. 24 (lettre du 14 mai 1847 à R. C. Gunn, Tasmanie).




Fig.1. Le linteau de la porte de la cave, sur le domaine «Suisse» fondé par F. Breguet.

## Développement de la colonie de Geelong

C'est donc en 1842 que Frédéric Breguet et David Louis Pettavel fondent le domaine de Neuchâtel, sur une pente raide dominant un cours d'eau selon une situation qui n'est pas sans rappeler les parcelles de la Pointe du Grain. Les frères Alexandre et Jean Belperroud choisissent eux la pente douce de Berramongo tandis que James Henry Dardel arrive de Yering pour installer son premier «Paradise Vineyard»[12]. Ces trois domaines marquent le début de l'installation neuchâteloise à Geelong. Dix-sept ans plus tard, la région compte sept grands domaines aux commandes desquels se trouvent des Neuchâtelois ou assimilés comme tels (à l'exception de Duflon qui est cependant probablement suisse):

[12] Avant d'arriver à Geelong, Dardel a en effet travaillé sous les ordres de William Ryrie à Yering, qui deviendra plus tard le domaine de Paul de Castella.

*Tableau: Principaux domaines de Geelong selon une liste établie par J. Belperroud dans Belperroud et Pettavel,* Essays on the Vine, *Geelong, 1860, p. 60.*

| *Domaine* | *Propriétaire* | *Exploitant* |
|---|---|---|
| Paradise | J. Learmouth | Dardel |
| Pollock's Ford (Neuchâtel) | Riley | Breguet Jr (Frédéric Ulysse) |
| Berramongo | Swanston et Willis | Belperroud |
| Victoria | Pettavel | Pettavel |
| Ceres | Holmes | Louis Niffenecker |
| Fyansford | J. Noble | Victor Cornu |
| Suisse | Breguet Sr. (Frédéric) | Duflon & Co. |

Le développement du groupe de vignerons de Geelong est connu grâce à la correspondance qu'ont entretenue les neveux de David Louis Pettavel, François et Charles Tétaz, partis de Boudry en 1855, dans le deuxième groupe d'émigrants, et arrivés en 1856 dans la colonie[13]. L'installation à Geelong est l'occasion de retrouvailles avec d'autres Neuchâtelois qui rendent l'arrivée en pays étranger moins difficile que s'ils s'étaient trouvés seuls. Les deux frères sont séparés un moment, Charles restant à Geelong tandis que François se rend, à plusieurs reprises, à Ballarat, où viennent de s'ouvrir des mines, pour y apporter le raisin. Chaque voyage dure huit à neuf jours aller-retour sans vraie route et avec des chargements de 10 à 15 quintaux[14].

Après huit semaines de ce régime, François rejoint Charles et son oncle à la «nouvelle place», le futur Prince Albert Vineyard. Grâce aux lettres des deux frères, nous disposons du récit «de l'intérieur» de la création *ex nihilo* d'un domaine viti-vinicole qui s'étend sur 40 acres (soit environ 20 hectares) dont 18 donnent dès 1864 et 12 sont plantés en 1863. On y trouve principalement du pinot noir, mais aussi du pinot meunier, de la syrah, du pinot blanc, du riesling, du «tokay», et quelques autres. Les 10 acres restantes sont plantées d'un verger – qui bon an mal an rapporte 500 livres – et entre les arbres duquel se trouvent des cultures à usage familial (légumes, oignons, etc).

L'équipement vinicole proprement dit est très complet, avec une grande presse importée de Morges, des cuves et des foudres de diverses tailles, le tout dans une grande cave soigneusement creusée sous la

[13] Ces lettres sont conservées aujourd'hui aux AEN et publiées en anglais par son arrière arrière-petit-fils John TÉTAZ sous le titre *From Boudry to the Barrabool Hills: the Swiss Vignerons of Geelong,* Kew, 1995.

[14] Lettre de François, 24 août 1855.

maison (typique, et contrastant fortement avec les fermes alentours, dépourvues d'excavations coûteuses).

Malheureusement François meurt en 1857 des suites d'un accident de cheval, laissant Charles participer seul aux travaux d'installation de Prince Albert Vineyard dont il va devenir responsable et locataire dès 1868. Jusqu'à sa mort en 1897, il reste un observateur de première main de la vie des Suisses de la région.

Les années 1859-1869 sont plutôt fastes pour toute la colonie du Geelong. En 1862 débarquent du *Golden Land* les vignerons sponsorisés par le gouvernement de Melbourne, qui sont avant tout invités par des Suisses à venir travailler pour eux. Il y a, parmi ceux qui proposent du travail, Pettavel et Tétaz, l'un pour son Victoria Vineyard et l'autre pour Prince Albert, plus d'autres comme le Bernois Weber.

Le sommet de la réussite, pour la colonie en général et pour Pettavel et Tétaz en particulier, survient en 1867 : c'est l'année de la première visite d'un membre de la famille royale en Australie. Le duc d'Edimbourg visite les deux domaines portant les noms de ses parents.

Les lettres de cette période montrent pourtant, malgré l'humeur générale très bonne, que plusieurs signes avant-coureurs de l'orage s'amoncellent : la sécheresse y est mentionnée plusieurs fois, et Charles s'y plaint plusieurs fois également que si les ventes sont bonnes, les paiements sont lents à venir :

> *« J'ai fait à peu près 7000 gallons de vin qui est très bon et si la vente était aussi régulière qu'en Suisse on aurait des fonds. Mais ici la vente est lente et les payements encore plus. Pour ce qui est des fruits que j'ai vendus, cela a produit cinq cents livres, la moitié pour l'oncle, ce qui me laisse peu pour couvrir les frais de culture et autres. »*[15]

Ces deux thèmes, sécheresse et paiements lents, deviennent récurrents entre 1869 et 1871, année où le déclin s'amorce. David Louis Pettavel meurt. La longueur énorme du cortège funéraire (plus d'un mile) donne la mesure de l'importance du personnage, et de sa popularité.

Pour rester sur le domaine qu'il louait, Charles doit alors s'endetter pour le racheter à la succession. Mais ce n'est là que le premier mouvement du cercle vicieux qui se dessine : entre 1871 et 1874, son verger meurt, frappé par un parasite inconnu. Et ses récoltes viticoles de 1873 et 1874 sont perdues sous l'action d'un champignon et de la pluie.

[15] Lettre de Charles, 21 mai 1869.

En 1876, il s'est presque entièrement reconverti à la culture de la pomme, maudissant la vigne, avec laquelle il aimerait mieux ne jamais avoir rien eu à voir. Il arrache d'ailleurs d'importantes surfaces de son vignoble:

*«Je suis peiné de vous dire que les affaires ne vont pas des mieux: ma dernière récolte a été presque nulle, le printemps n'a pas été du tout favorable à la vigne et puis [nous avons eu] l'oïdium. La vente des vins est très mauvaise et j'aimerais bien ne rien avoir eu à faire avec la vigne; quant aux arbres fruitiers, [ceux] que nous avions plantés il y a vingt ans sont presque tous morts. J'ai planté ces cinq dernières années près de deux mille pommiers, ce qui payera mieux que la malheureuse vigne – du moins je l'espère. Vous direz à Papa que j'ai arraché plus de vigne que tout son Bergeresse, et de beaux ceps pourtant. C'était du vandalisme, mais que faire?»*[16]

Pour couronner le tout, le phylloxéra, qui a ravagé les vignobles européens, débarque à Geelong en 1877. Il y était déjà depuis un moment sans doute, dans le sol d'une pépinière, mais il se répand malgré les trains de mesures successifs pris par le gouvernement. Pour sauver les vignes du reste de la colonie, ce dernier finira par déclarer obligatoire sous peine d'amende ou de prison l'arrachage généralisé des vignes de la région. Ce sera chose faite en 1882, au mois de janvier, quand vingt-cinq hommes laboureront profondément le terrain de Prince Albert, brûlant tout pied de vigne qu'ils y trouveront, et saturant le sol de sulfate de carbone – opération renouvelée en 1887 sans plus de succès, le parasite se trouvant dans le sol à l'état endémique désormais, et toutes les vignes actuelles de la région ayant été plantées sur pieds résistants.

Charles Tétaz cultive des arbres fruitiers tout le reste de sa vie, jusqu'à ce que sa ferme soit saisie par des créanciers en 1894. Il s'en va alors finir ses jours chez sa fille Marie et s'éteint en 1897, emporté par la maladie de Bright.

Après l'arrachage de 1882, très peu de vignerons ont essayé de replanter. Mais en 1926, le magazine professionnel *Wine and Spirit News & Australian Vigneron* rapporte qu'il y a une centaine d'hectares sous vigne dans la région, dont plusieurs domaines tenus par des Suisses. C'est un chant du cygne, et Geelong en tant que producteur de raisin (ou de vin) n'a plus réellement d'importance aujourd'hui.

Les pionniers suisses de la région, comme les Allemands qui partageaient le même métier, se sont tous progressivement fondus dans la société australienne et ont choisi de nouveaux métiers.

[16] Lettre de Charles à sa belle-sœur Rose, 10 juillet 1876.

## Lillydale et la Yarra Valley

*Origines*

Lillydale, petit village aujourd'hui dans la grande banlieue de Melbourne, n'existe pas quand son histoire viticole commence. Il s'agit, en 1837, de terres vides où viennent s'installer les trois frères Ryrie, des éleveurs de Nouvelle-Galles du Sud venus élever leurs troupeaux à proximité du marché intéressant que pourrait devenir Melbourne.

Leur domaine est centré sur le lieu-dit Yering, où ils vivent principalement, et où ils plantent quelques pieds de vigne, dont le fruit est transformé en vin par James Henry Dardel, le futur fondateur du domaine de « Paradise Vineyard » de Geelong.

Mais les Suisses qui vont faire de Lillydale un centre viticole sont encore à venir; ce sont les six *« bachelors »,* Paul et Hubert de Castella, Guillaume et Simon de Pury, Ernest Leuba et Adolphe de Meuron.

Si les trois derniers s'effacent assez vite, les trois premiers se trouvent à la tête de trois domaines créés à partir du démantèlement de Yering, racheté par Paul de Castella mais dont il ne peut garder qu'une portion. Paul a donc Yering, Hubert fonde en toute modestie un St-Hubert's, et Guillaume, s'installant sur une colline, nomme le sien Yeringberg. Ils sont là avec désormais la ferme intention de faire du vin, après plusieurs tentatives dans l'élevage bovin ou équin que seul Guillaume de Pury continuera de mener parallèlement à son activité de vigneron.

Faisant sa place dans la bonne société locale, Paul de Castella épouse « Lilly » Anderson qui donnera son nom au village et grâce à la dot de laquelle, il lui est possible de transformer Yering en un véritable vignoble de rapport. L'importation des plus grands cépages des meilleures régions viticoles d'Europe va contribuer à faire de la propriété un lieu de démonstration, une vitrine. Parmi les autres jeunes gens qui suivent Paul, Hubert de Castella épouse une riche héritière, fille d'un parlementaire local, et Guillaume la fille d'une grosse fortune lainière qui en guise de dot rachète Yeringberg et le lui offre, libre de toutes dettes et de toute association.

*Little Neuchâtel*

La situation est très différente de celle de Geelong. Ici, les domaines sont beaucoup plus grands que ceux de Pettavel ou Breguet et contrairement à eux, aucun des *bachelors* n'a de connaissance en matière vinicole. Il s'agit donc pour eux de faire appel à des professionnels, qu'ils recrutent soit à Neuchâtel et dans les cantons limitrophes, soit en « débauchant » les

ouvriers des domaines de Geelong comme le montrent les registres cadastraux et de naturalisations qui font état de fréquents passages entre Geelong et Lillydale mais très rarement en sens inverse. Aucune plainte de ce «pillage» de main-d'œuvre ne transparaît dans la correspondance de Charles Tétaz. Ces ouvriers sont logés sur le domaine de Yering dans un ensemble de «chalets» qui tendent à créer un véritable village vite connu sous le nom de «Little Neuchâtel». Ils disposent même en leur nom d'une parcelle de vigne dont ils vendent à leur propre compte le produit, sous forme de vin, à Melbourne.

En 1866, Lillydale et ses environs totalisent 300 acres de vignes, c'est-à-dire 100 pour Yering, 60 pour Yeringberg et St-Hubert's chacun, les 80 restantes se répartissant entre de plus petits domaines, tous suisses.

*Succès*

Si ceux de Geelong bâtissent leur succès lentement, à force d'efforts et de patience, le succès va arriver brutalement à Lillydale. Il arrive grâce à des manifestations typiques du XIX$^{e}$ siècle triomphant, les expositions internationales. Si Yeringberg a déjà présenté de bons vins primés à Paris en 1867, il faut attendre 1873 et l'exposition de Vienne pour que les vins des Antipodes soient enfin pris au sérieux.

A Vienne, cinq syrah australiennes sont primées – et même si aucune d'entre elles n'a poussé à Lillydale, la qualité générale que l'on reconnaît soudain aux vins australiens va aider aussi ceux-ci à atteindre un plus large public et surtout à être naturellement retenus comme dignes d'être exposés et de concourir en 1881, lors de l'Exposition internationale de Melbourne.

Bizarrement, c'est Guillaume I$^{er}$ qui va asseoir la réputation du vin australien, même s'il n'est jamais allé à cette exposition. Il avait sur place un représentant, chargé officiellement de remettre un prix de sa part à «l'industrie la plus méritoire d'Australie». L'envoyé, un certain professeur Reuleux, va choisir St-Hubert's, le domaine d'Hubert de Castella.

Ce dernier, heureux, va désamorcer toute critique en acceptant le prix «au nom de l'industrie viticole australienne», et c'est ainsi que sera relancée une industrie pourtant déjà en crise (le phylloxéra est déjà à l'œuvre à Geelong).

La décennie 1881-1890 va être celle du succès donc, mais également un premier chant du cygne: les grands domaines exportent certes jusqu'à Londres et Paris, mais dans des quantités trop anecdotiques pour que cela compense les méventes sur place, et il sera donc très difficile à Yering et St-Hubert's d'amortir les énormes frais d'équipement consentis brutalement

lors de leur lancement. Il est intéressant de noter par exemple qu'Hubert de Castella avait d'un coup acheté tout son équipement chez Barton et Guestier, à Bordeaux, de la presse aux plants en passant par les tonneaux et les cuves. Yeringberg est ici dans une situation spéciale, car si des endettements sont consentis, ils ne portent que sur l'approvisionnement, et non sur le fonds, celui-ci étant propriété de Guillaume de Pury depuis son mariage.

Mais les frères Castella sont moins bien lotis, et Hubert regagne la Suisse, amer sinon ruiné, en 1892 après avoir été plus ou moins évincé de St-Hubert's par son associé, tandis que Paul revend Yering et devient négociant en vins à Melbourne en 1894. Quant à Guillaume de Pury, il meurt à Lausanne en 1892. Son fils Georges, qui étudiait en Suisse, rentre immédiatement à Yeringberg en compagnie de Charles de Montmollin pour reprendre les affaires en mains. Il se résoudra à arracher les derniers plants de vigne en 1921, pour se consacrer uniquement à l'élevage et à la culture des céréales.

## Causes de la disparition

On l'aura peut-être compris, c'est la vigne du Victoria en général qui périclite, et si le présent texte n'a mentionné que les colonies suisses de Geelong et Lillydale, c'est précisément en vertu de cette «suissitude». En fait, les vignobles qui résistent à ce dépeuplement sont rares.

On a longtemps glosé sur le rôle du phylloxéra, qui aurait fait en Australie ce qu'il n'a pas réussi en Europe: détruire toute trace de vigne. Mais si l'Europe a pu replanter sur des plants américains résistants, pourquoi l'Australie ne l'a-t-elle pas pu à ce moment-là aussi?

La réponse à cette question se trouve dans les rapports des officiels inspectant les vignobles de Geelong avant l'arrachage généralisé de 1882: certains des domaines sont en bon état, mais beaucoup sont négligés, voire pas entretenus du tout, l'un d'eux est même brouté par des moutons!

C'est donc que le vignoble manque d'intérêt de la part de ceux-là même qui devraient s'en occuper. Or une des seules raisons que je puisse envisager, et avant moi tous ceux qui ont étudié la question, c'est que la vigne ne nourrissait pas son homme. L'histoire de Lillydale vient le confirmer, puisque les vignes y disparaissent aussi sans que jamais le moindre rapport de phylloxéra n'y soit fait. De même, les quelques vignerons signalés à Geelong en 1926 disparaissent-ils, qu'ils aient planté ou non sur des pieds résistants n'y changeant pas grand-chose.

Il y a donc un manque d'intérêt chronique, qu'il convient d'expliquer par plusieurs facteurs:

- exporter était relativement difficile, puisqu'il ne pouvait s'agir que d'exportation vers l'Europe – qui produisait sur place largement de quoi se satisfaire;
- vendre sur place était également extraordinairement difficile, puisque la population australienne était composée, du point de vue des habitudes bachiques, de buveurs de bière et/ou de liqueurs fortes en sa vaste majorité, tandis que les rares élites ne buvaient que peu de vin local, préférant importer des bordeaux;
- le gouvernement du Victoria n'est pas exempt de tout reproche non plus: après le succès engrangé lors de l'exposition de 1881, il avait été décidé de faciliter l'accès à la terre pour les vignerons, et d'augmenter sensiblement la production de vin local; mais l'alternance démocratique eut pour effet d'amener au gouvernement une coalition d'abstinents qui coupèrent court à toutes les mesures suivantes, à savoir les aides techniques dispensées par des spécialistes tels François de Castella, fils d'Hubert, et le stockage centralisé à Melbourne, plus les aides à l'exportation – le tout sans couper le premier train de mesures: ainsi n'importe qui arrivait facilement à se procurer terre et plants, et se trouvait fort démuni lorsqu'il s'agissait de transformer le tout en vin, fabriquant dans le meilleur des cas une piquette infâme qui diminuait fortement la réputation des vins du Victoria.

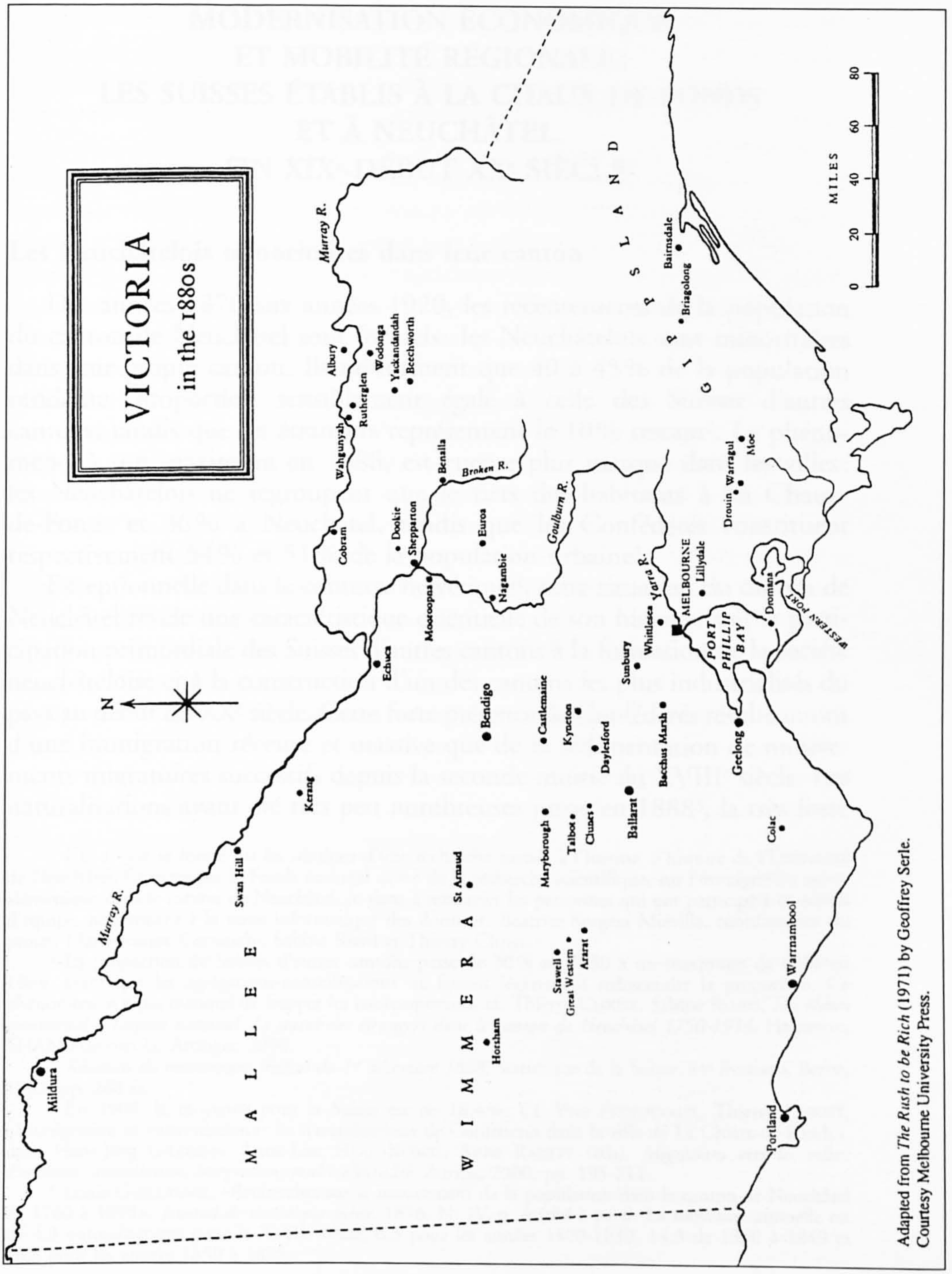
## En conclusion

L'aventure des vignerons suisses en Australie est un épisode relativement malchanceux pour ceux qui y prennent part. A ce titre, elle peut être comparée à celle des Tessinois du Val Maggia, qui décident d'aller se faire mineur en Australie également, lors de la grande ruée de 1853: une fois les filons épuisés, beaucoup d'entre eux sont restés, à faire autre chose que ce pour quoi ils étaient partis, parfois leur ancien métier, parfois un nouveau, s'intégrant ainsi dans la société.

Et c'est ainsi qu'ils sont, ou plutôt leurs descendants aujourd'hui, partie intégrante d'un vaste *melting pot,* situation comparable à celle des vignerons neuchâtelois de Lillydale et Geelong.

Olivier RYCHNER

Adresse de l'auteur: Olivier Rychner, Petit-Pontarlier 15, 2000 Neuchâtel.




Adapted from *The Rush to be Rich* (1971) by Geoffrey Serle.
Courtesy Melbourne University Press.

Fig. 2. Situation des deux colonies neuchâteloises autour de la baie de Port Phillip. Carte tirée de D. Dunstan Kew *Better Man Pommard*, 1994, p. XIX.

# MODERNISATION ÉCONOMIQUE ET MOBILITÉ RÉGIONALE: LES SUISSES ÉTABLIS À LA CHAUX-DE-FONDS ET À NEUCHÂTEL. FIN XIX^e-DÉBUT XX^e SIÈCLE[1]

## Les Neuchâtelois minoritaires dans leur canton

Des années 1870 aux années 1920, les recensements de la population du canton de Neuchâtel sont formels: les Neuchâtelois sont minoritaires dans leur propre canton. Ils ne forment que 40 à 45% de la population résidante, proportion sensiblement égale à celle des Suisses d'autres cantons, tandis que les étrangers représentent le 10% restant[2]. Le phénomène, à son maximum en 1888, est encore plus marqué dans les villes: les Neuchâtelois ne regroupent que le tiers des habitants à La Chaux-de-Fonds et 36% à Neuchâtel, tandis que les Confédérés constituent respectivement 54% et 51% de la population urbaine[3].

Exceptionnelle dans le contexte helvétique[4], cette situation du canton de Neuchâtel révèle une caractéristique essentielle de son histoire, soit la participation primordiale des Suisses d'autres cantons à la formation de la société neuchâteloise et à la construction d'un des cantons les plus industrialisés du pays au début du XX^e siècle. Cette forte présence de Confédérés résulte moins d'une immigration récente et massive que de la sédimentation de mouvements migratoires successifs depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les naturalisations ayant été très peu nombreuses jusqu'en 1888[5], la très forte

[1] Cet article se fonde sur les résultats d'une recherche menée à l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, sur l'immigration suisse alémanique dans le canton de Neuchâtel. Je tiens à remercier les personnes qui ont participé à ce travail d'équipe, notamment à la saisie informatique des données: Beatrice Sorgesa Miéville, coordinatrice du projet, Marie-Jeanne Cernuschi, Sabine Riard et Thierry Christ.

[2] La proportion de Suisses d'autres cantons passe de 30% en 1850 à un maximum de 46% en 1888, avant que les agrégations-naturalisations ne fassent légèrement redescendre la proportion. Ce phénomène n'a pas manqué de frapper les contemporains, cf. Thierry CHRIST, Sabine RIARD, *Du réduit communal à l'espace national. Le statut des étrangers dans le canton de Neuchâtel 1750-1914,* Hauterive, SHAN-Editions G. Attinger, 2000.

[3] *Résultats du recensement fédéral du 1^er décembre 1888,* Statistique de la Suisse, 84^e livraison, Berne, 1892, pp. 260 ss.

[4] En 1900, la moyenne pour la Suisse est de 18,4%. Cf. Yves FROIDEVAUX, Thierry CHRIST, «Immigration et «assimilation»: les naturalisations de Confédérés dans la ville de La Chaux-de-Fonds», dans Hans-Jörg GILOMEN, Anne-Lise HEAD-KÖNIG, Anne RADEFF (éds), *Migrations vers les villes: Exclusion, assimilation, intégration, multiculturalité,* Zurich, 2000, pp. 195-211.

[5] Louis GUILLAUME, «Recherches sur le mouvement de la population dans le canton de Neuchâtel de 1760 à 1875», *Journal de statistique suisse,* 1876, N° IV, p. 4 (tiré à part). La moyenne annuelle est de 4,3 naturalisations pour le XVIII^e siècle, 6,5 pour les années 1800-1830, 14,3 de 1830 à 1849 et 16,8 pour les années 1850 à 1875.

proportion de Confédérés s'explique pour une part importante par la croissance naturelle de cette population établie dans le canton, population dont la descendance est graduellement et régulièrement venue grossir le nombre des Suisses recensés.

En l'état actuel des recherches, faute de données sur les entrées et sorties du canton, le calcul du solde migratoire offre la meilleure approximation possible des mouvements migratoires[6]. Au XIXe siècle, le canton connaît deux périodes d'immigration nette, de la fin des années 1830 au début des années 1840 d'une part, dans les années 1850 et au début des années 1860 d'autre part. De la fin des années 1870 à la fin des années 1880, on enregistre par contre plus de départs que d'arrivées; ensuite le mouvement s'inverse à nouveau et le solde migratoire est légèrement positif jusque dans les premières années du XXe siècle. Quant aux Neuchâtelois de souche, originaires d'une commune du canton, ils montrent une nette tendance à l'émigration de la fin des années 1840 au début des années 1890, ce qui n'est pas pour améliorer leur représentation proportionnelle sur l'ensemble de la population du canton. Ces tendances constatées au niveau cantonal sont en corrélation avec la conjoncture et l'évolution des structures économiques. L'arrivée et l'établissement de Suisses dans le canton de Neuchâtel est essentiellement le fait d'une mobilité liée au travail: en relation avec le développement de la protoindustrialisation dès le milieu du XVIIIe siècle puis de l'industrialisation aux XIXe et XXe siècles. La corrélation entre migration et économie se manifeste également par les soldes négatifs enregistrés lors de périodes de récession, à l'exemple des années 1870-1890[7].

Qui sont ces Suisses d'autres cantons, ancêtres de nombreux Neuchâtelois du XXe siècle? D'où viennent-ils et quelle place occupent-ils dans l'économie neuchâteloise?

## Les Suisses naturalisés (1888-1914): une image de l'immigration durable

A la fin du XIXe siècle, les Suisses résidant dans le canton de Neuchâtel sont pour une bonne part les descendants des migrants des décennies et du siècle précédents. Leurs parents, leurs grands-parents, leurs

6 Calculé sur la base des recensements, le solde migratoire ou migration nette décrit le résultat final des entrées et des sorties du territoire considéré, en tenant compte au préalable de la croissance naturelle.

7 Pour une description plus détaillée et prenant en compte le XVIIIe siècle, cf. Yves FROIDEVAUX, «Mobilité spatiale, immigration et croissance démographique: le Pays de Neuchâtel, 1750-1914», *Revue suisse d'histoire,* 49, 1999, pp. 64-86.

arrières-grands-parents se sont établis dans le canton, eux-mêmes y sont nés, y ont grandi, s'y sont formés et y travaillent: ne devrait-on pas les considérer comme étant des Neuchâtelois? Les débats sur l'assimilation et l'intégration politique de ces «Neuchâtelois de fait», dont il faut reconnaître la contribution à la création de la République et au développement économique, aboutissent finalement à l'adoption de nouvelles dispositions sur la naturalisation des Confédérés en 1887-1888. Jusqu'alors, la procédure d'acquisition du droit de cité neuchâtelois était identique à celle pour les étrangers; la naturalisation restait soumise à l'approbation du législatif et elle était chère. Avec la nouvelle loi sur les communes de 1888, les Confédérés domiciliés depuis dix ans dans le canton peuvent désormais obtenir gratuitement l'origine de leur commune de domicile, cette «agrégation» à la commune entraînant *ipso facto* l'octroi de la naturalisation neuchâteloise[8].

De 1888 à 1914, environ un cinquième des Suisses résidant dans le canton choisissent de se naturaliser selon cette nouvelle procédure, soit plus de 10 000 personnes au total. Les documents établis par l'administration à cette occasion, les actes d'agrégation, rassemblent des données personnelles et familiales des agrégés: sexe, date de naissance, lieu de naissance, origine, état civil, profession, date d'entrée dans le canton et dans la localité et, le cas échéant, lieu et date de mariage, lieu de naissance de l'épouse et des enfants. Les actes d'agrégation des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel (1579 actes regroupant 5330 individus) constituent nos données de départ, complétées et étayées par les informations sur la population active tirées des recensements cantonaux encadrant la période[9].

Dans le contexte de la modernisation du dernier quart du XIX^e^ siècle et du tournant du XX^e^ siècle, nous montrerons, sur l'exemple de ces deux villes, quelles opportunités ont été saisies par les Suisses établis et dans quelle mesure la mobilité s'est transformée en corrélation avec l'évolution des structures économiques. Les villes, qui regroupent plus de la moitié des Suisses ayant choisi de demander la naturalisation neuchâteloise, enregistrent une forte croissance dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle et connaissent les premières les transformations de la seconde révolution industrielle.

[8] Art. 45 à 48 de la «Loi sur les communes» du 5 mars 1888. Pour une analyse détaillée de la législation sur l'établissement et la naturalisation des Suisses comme des débats sur leur assimilation, cf. Thierry CHRIST, Sabine RIARD, *Du réduit communal à l'espace national. Le statut des étrangers dans le canton de Neuchâtel 1750-1914,* Hauterive, SHAN-Editions G. Attinger, 2000.

[9] Sources: *Rapports d'exécution sur la loi sur les communes de 1888,* fascicules séparés, annexes aux Rapports annuels du Conseil d'Etat; Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN): département de l'intérieur, registres et actes d'agrégations, dossiers 1214 à 1241; recensements cantonaux, série recensement II/B: années 1887 et 1914 pour La Chaux-de-Fonds et 1875 et 1914 pour Neuchâtel.

Au préalable, il est indispensable de préciser de qui nous parlons exactement. L'ensemble des agrégés ne représente en effet qu'une partie des Suisses domiciliés à La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel: un échantillon dont il s'agit d'examiner la représentativité. La condition des dix ans de résidence implique que nous ne saisissons par nos sources que les Suisses bien établis. Il s'agit d'une part de personnes nées dans le canton de Neuchâtel, les natifs, et d'autre part d'immigrants arrivés dans le canton entre les années 1840 et les premières années du XX[e] siècle.

La demande de l'agrégation résulte d'un choix qui est le fait d'hommes chefs de famille dans les trois quarts des cas[10]. Notre échantillon sous-estime donc la population célibataire et féminine; cependant les informations concernant les épouses des agrégés nous permettent de repérer les principales caractéristiques de l'immigration féminine durable. Enfin, dans la mesure où seule une partie des Suisses qui en avaient la possibilité a fait le choix de la naturalisation, se pose la délicate question des motivations personnelles. La similitude des professions entre notre échantillon et les recensements indique que l'agrégation ne répondait pas à des motivations économiques, sinon dans des situations particulières et minoritaires – emplois dans l'administration ou le petit commerce. La conformité de distribution des origines entre agrégés et recensés (cf. tableau 1 en annexe) ne permet pas non plus de déceler de motivation d'ordre culturel à la demande d'agrégation. La longue durée de l'établissement dans le canton avant l'agrégation – plus de vingt ans dans la majorité des cas – et l'âge moyen relativement élevé des agrégés – 40 ans à Neuchâtel et 43 ans à La Chaux-de-Fonds – indiquent que la naturalisation exprimait l'achèvement de l'intégration. L'acte répondait plus à des facteurs sociaux et/ou identitaires étroitement liés aux parcours individuels des agrégés, facteurs sur lesquels nos sources restent malheureusement muettes[11].

[10] La Chaux-de-Fonds: 622 actes, 544 hommes actifs soit 87,5% des actes; Neuchâtel: 957 actes, 812 hommes actifs soit 84,8% des actes. Proportions de célibataires dans les recensements (en % de l'ensemble de la population active suisse) et parmi les agrégés:

| *Recensements/agrégations* | *Recensement Neuchâtel 1914* | *Agrégations Neuchâtel* | *Recensement La Chaux-de-Fonds 1914* | *Agrégations La Chaux-de-Fonds* |
|---|---|---|---|---|
| % de femmes célibataires | 38,6 | 2,7 | 28,3 | 2,2 |
| % d'hommes célibataires | 23,7 | 4,3 | 24,1 | 5,2 |

[11] Le fait que la proportion de Suisses demandant l'agrégation varie considérablement d'une localité à l'autre est également difficilement explicable. En 1900, les agrégés représentent 12% des résidents suisses à La Chaux-de-Fonds et 34% à Neuchâtel. Cf. Yves FROIDEVAUX, Thierry CHRIST, «Immigration et «assimilation»: les naturalisations de Confédérés dans la ville de La Chaux-de-Fonds», dans H.-J. GILOMEN, A.-L. HEAD-KÖNIG, A. RADEFF (éds), *Migrations vers les villes. Exclusion, assimilation, intégration, multiculturalité,* Zurich, 2000, pp. 200-201 et 205-207.

La question des motivations reste en suspens mais, et c'est ce qui nous importe ici, la très grande conformité des origines comme des professions entre les agrégés et l'ensemble des Suisses recensés nous permet de conclure à une bonne représentativité de la part durable de l'immigration confédérée. Complétées par les données de recensements cantonaux, les informations fournies par les actes d'agrégation nous permettent de reconstituer une image assez précise des Suisses établis à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. Nous examinerons d'abord l'ensemble des agrégés en analysant successivement les origines, les lieux de naissance et les professions, données qui nous permettront de repérer différentes modalités migratoires. Ensuite, à partir des recensements de la population active et des caractéristiques des agrégés arrivés au cours de la deuxième moitié du XIX$^{e}$ siècle, nous décrirons l'évolution en marche à la fin du XIX$^{e}$ siècle: l'effacement progressif de migrations anciennes et l'apparition de mobilités nouvelles liées à la modernisation.

## Origines et lieux de naissance

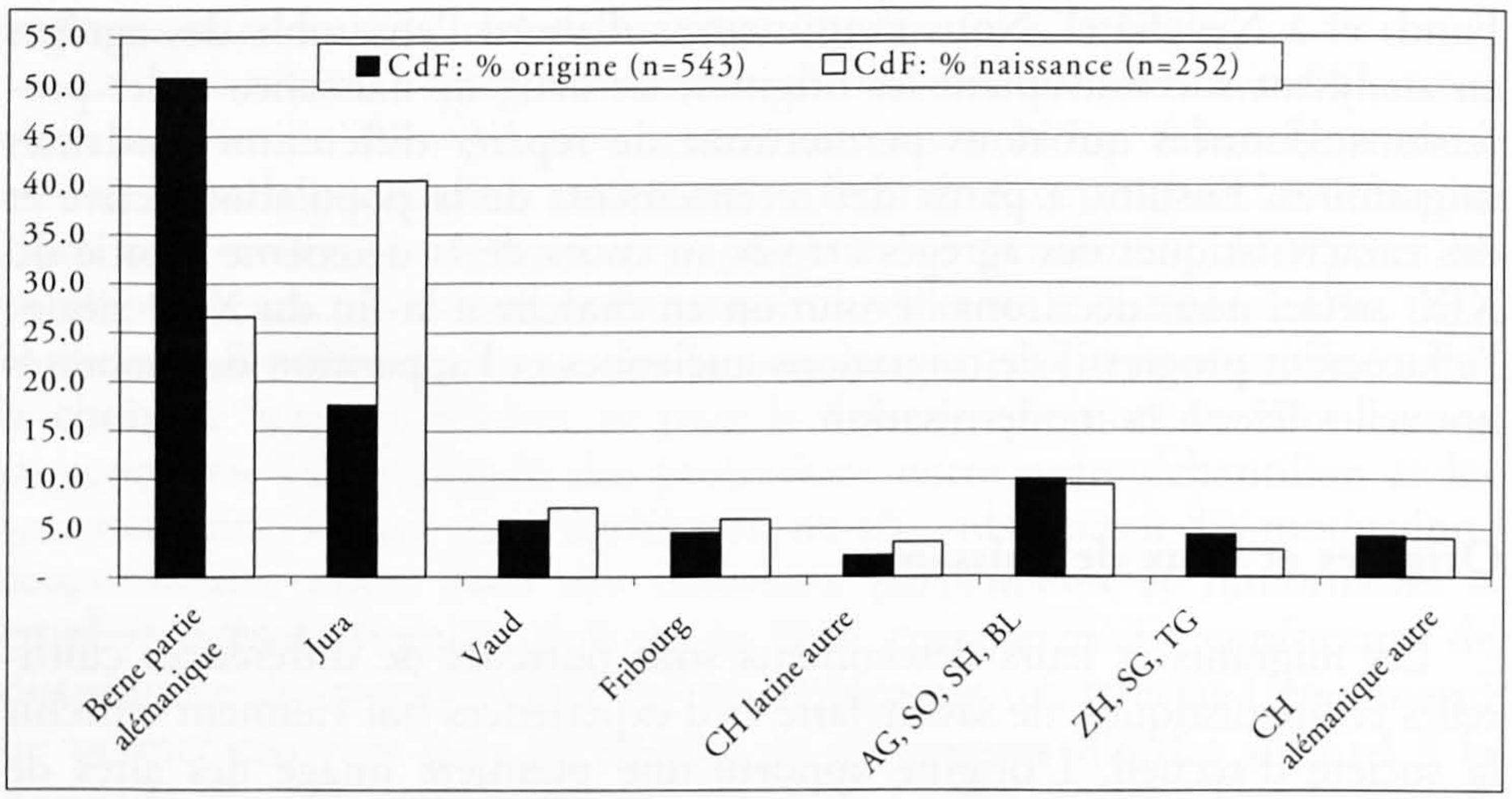
Les migrants et leurs descendants sont porteurs de différences culturelles et linguistiques, de savoir-faire et d'expériences qui viennent enrichir la société d'accueil. L'origine apporte une première image des aires de provenances géographique et culturelle (tableau 1 en annexe), une image qu'il s'agira de préciser sur la base des lieux de naissance des agrégés.

Le fait marquant est la présence massive des Bernois[12] qui regroupent la moitié des agrégés à La Chaux-de-Fonds et 42% à Neuchâtel. Viennent ensuite les Jurassiens (18% et 5%), les Vaudois (6% et 17%) puis les Fribourgeois (5% et 8%); la position inverse des Jurassiens et des Vaudois entre les deux villes s'explique par la proximité géographique et économique. Le reste des agrégés se répartit entre les cantons alémaniques de Soleure, Argovie, Zurich, Lucerne, Schaffhouse et Thurgovie, qui rassemblent environ un cinquième des agrégés à Neuchâtel et un sixième à La Chaux-de-Fonds, tandis que les autres origines sont très peu représentées. Parmi les origines de la partie alémanique du canton de Berne, la région du Mittelland arrive en tête dans les deux villes, avec un peu moins de 30% des Bernois, suivie par l'Oberland, l'Emmental et le Seeland, ces deux dernières régions montrant une représentation inverse entre les deux villes, le Seeland étant plus représenté à Neuchâtel.

[12] Nous utiliserons systématiquement le terme «bernois» pour désigner la partie alémanique de l'ancien canton de Berne et le terme «jurassien« pour les six districts jurassiens formant la partie francophone de l'ancien canton de Berne.

Outre le fait qu'une forte proportion des agrégés sont natifs du canton de Neuchâtel[13], l'origine ne reflète qu'une réalité parfois fort lointaine de leur provenance effective. L'examen des lieux de naissance permet d'approcher de plus près les provenances réelles des agrégés en distinguant ceux qui ont effectivement franchi les limites cantonales (fig. 1 et 2).

Fig. 1. La Chaux-de-Fonds: lieux d'origine et de naissance des agrégés (hommes actifs)[14].




Sources: AEN, département de l'intérieur, registres et actes d'agrégations, dossiers 1214 à 1241.

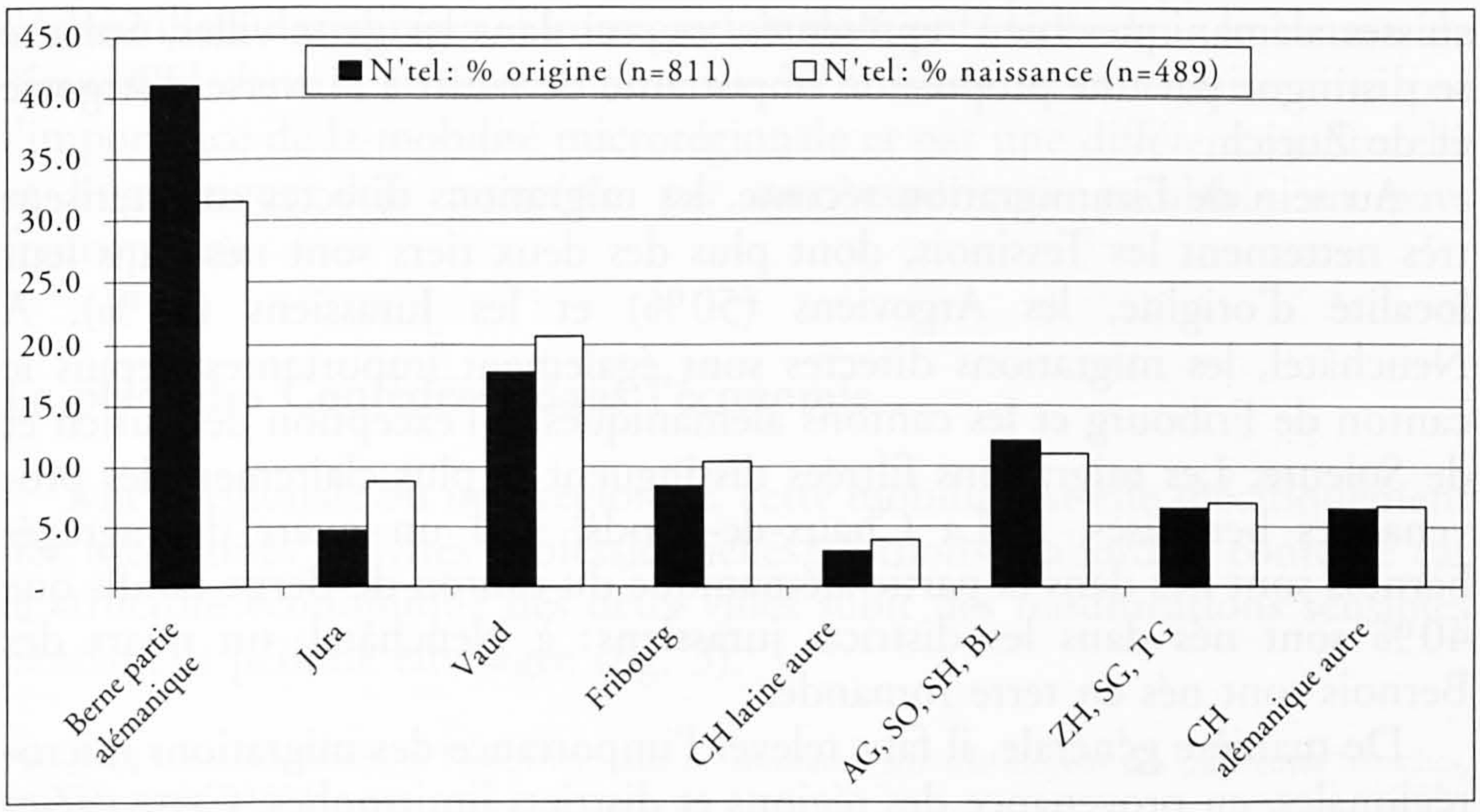
Il apparaît en premier lieu que les naissances dans la partie alémanique du canton de Berne sont nettement moins fréquentes que les origines, tandis que la situation est inverse pour les Jurassiens, les Vaudois et les Fribourgeois. On retrouve ce modèle dans les deux villes, avec quelques nuances. La Chaux-de-Fonds se caractérise par une différence beaucoup plus importante dans le cas des Bernois. Pour les autres cantons suisses alémaniques, les proportions des lieux de naissance restent proches de celles des origines.

Ces contrastes indiquent de profondes différences de modalités de l'arrivée dans le canton de Neuchâtel. Une proportion d'originaires plus élevée est l'indice d'une forte proportion de natifs et donc de l'ancienneté de la migration, ce qui caractérise nettement les Bernois et, dans une

[13] A La Chaux-de-Fonds, 51,4% des agrégés sont natifs du canton (dont plus des deux tiers sont nés dans la ville même), tandis que la proportion est plus faible à Neuchâtel, 36,2% (dont 52% nés à Neuchâtel même). Dans les deux cas, la proportion de Suisses nés à l'étranger reste très faible, autour de 1%.

[14] Afin de pouvoir comparer les données entre les deux villes, les calculs portent, sauf indication contraire, sur les seuls hommes actifs.

Fig. 2. Neuchâtel: lieux d'origine et de naissance des agrégés (hommes actifs).




Sources: *idem* fig. 1.

moindre mesure et de manière différenciée selon la ville, certains autres Alémaniques.

Sur la base de ces deux critères – origine et naissance –, nous pouvons distinguer trois catégories d'agrégés, auxquelles correspondent différents types de migrations. Premièrement, les agrégés natifs du canton de Neuchâtel sont issus de migrations «anciennes» vécues par leurs ascendants. Ces migrations anciennes, nous l'avons vu, ont pu avoir lieu entre 1750 et 1850. Les agrégés non natifs du canton, immigrés véritables, sont arrivés au cours de la seconde moitié du XIX[e] siècle. Ces migrants peuvent avoir effectué soit des migrations «directes», lorsque le lieu de naissance correspond à celui de l'origine[15], soit des migrations «filtrées», lorsque le lieu de naissance se situe dans un autre canton ou dans une autre région linguistique que le lieu d'origine.

Les migrations anciennes sont manifestes pour l'ensemble des provenances cantonales. A l'exception notable des Tessinois à La Chaux-de-Fonds, il existe un socle de natifs pour toutes les origines des Confédérés présents. La proportion de natifs est la plus importante pour les Bernois, les Vaudois et les Fribourgeois, au-dessus de la moyenne de 36% à

[15] Le terme «direct» reste évidemment approximatif: à en juger par les âges à l'entrée dans le canton de Neuchâtel – plus de 24 ans pour 36% (La Chaux-de-Fonds) à 46% (Neuchâtel) des non-natifs – une proportion non négligeable des arrivants a pu déménager à plus d'une reprise avant de s'établir dans le canton.

Neuchâtel et de 51% à La Chaux-de-Fonds. Parmi les autres cantons suisses alémaniques bien représentés, et ceci dans les deux villes, Soleure se distingue par une proportion importante de natifs à l'inverse d'Argovie et de Zurich.

Au sein de l'immigration récente, les migrations directes caractérisent très nettement les Tessinois, dont plus des deux tiers sont nés dans leur localité d'origine, les Argoviens (50%) et les Jurassiens (45%). A Neuchâtel, les migrations directes sont également importantes depuis le canton de Fribourg et les cantons alémaniques, à l'exception de Zurich et de Soleure. Les migrations filtrées distinguent le plus clairement les provenances bernoises. A La Chaux-de-Fonds, seul un quart des agrégés bernois sont nés dans la partie alémanique du canton de Berne tandis que 40% sont nés dans les districts jurassiens; à Neuchâtel, un quart des Bernois sont nés en terre romande.

De manière générale, il faut relever l'importance des migrations microrégionales, en provenance des régions et districts limitrophes. Cette caractéristique apparaît nettement plus accentuée pour La Chaux-de-Fonds où près des 75% des migrants sont nés dans le Jura. Pour Neuchâtel, les migrations en provenance des districts limitrophes du canton de Vaud, de Fribourg, du Jura et du Seeland ne représentent «que» 41% des agrégés s'étant déplacés. Ce contraste répond à la forte disparité de la structure économique des deux villes. Hyperspécialisée dans l'horlogerie, La Chaux-de-Fonds regroupe majoritairement des agrégés en provenance des régions limitrophes horlogères; moins spécialisée et ouverte sur le plateau suisse, la ville de Neuchâtel accueille des migrants de provenances plus diversifiées. La mobilité microrégionale apparaît encore plus importante pour les femmes. Le canton de Berne et le Jura apparaissent surreprésentés par rapport aux provenances des hommes, tandis que les cantons plus éloignés n'ont apporté qu'une faible part du contingent féminin. A Neuchâtel, on relève également une surreprésentation des femmes vaudoises nées dans les districts limitrophes. Les femmes sont également plus fréquemment natives du canton que les hommes (62% à La Chaux-de-Fonds, 64% à Neuchâtel)[16]. Ce fait signale que les migrations durables, concrétisées par l'établissement, sont en majorité le fait des hommes.

L'examen des lieux de naissance relativise fortement l'image d'une domination écrasante des Bernois et des Alémaniques en général: sur l'ensemble des agrégés, y compris les natifs, une majorité des Suisses alémaniques sont nés en terre romande, majorité écrasante à La Chaux-de-Fonds

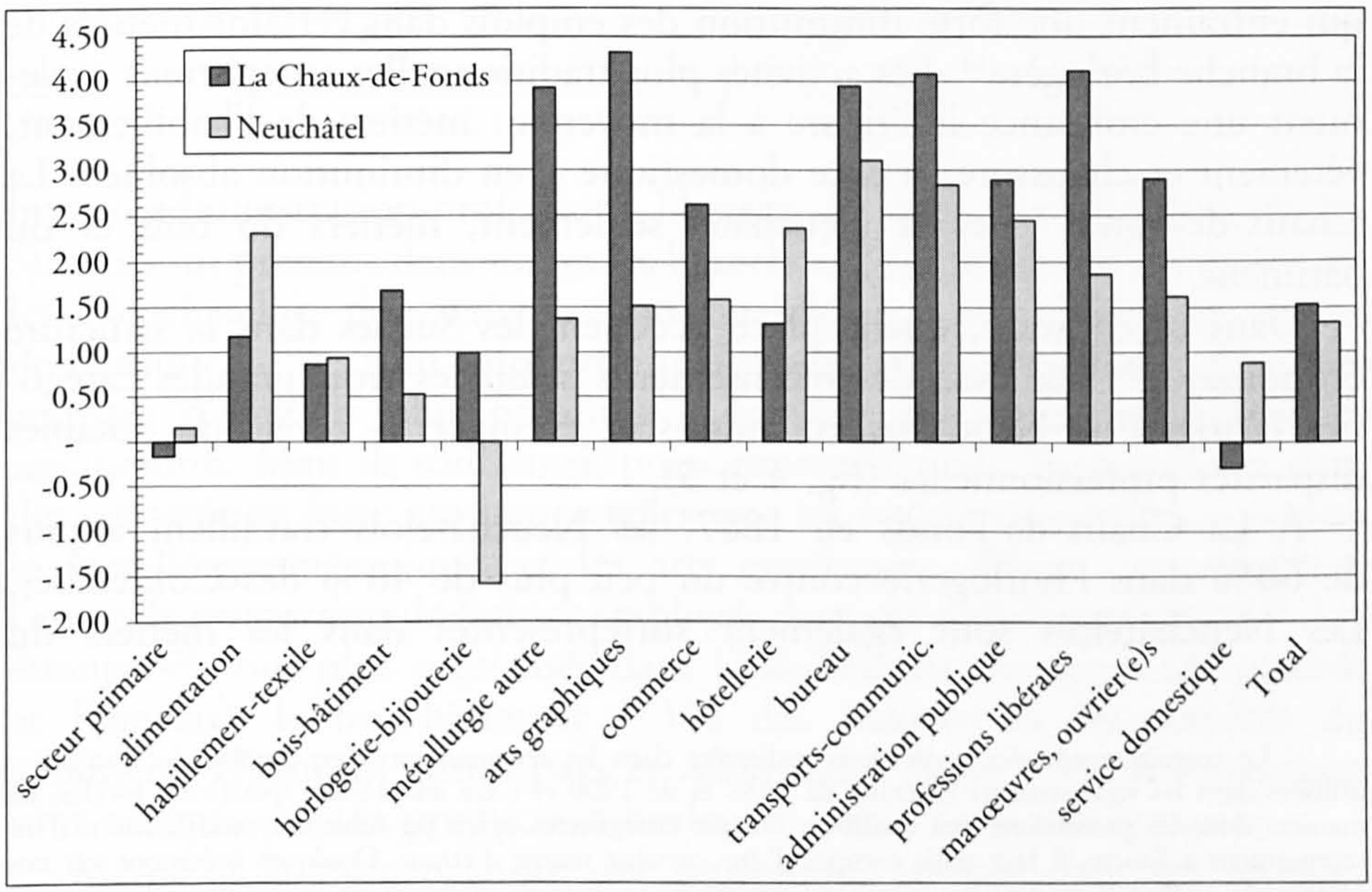
[16] Soit les épouses agrégées avec leur mari et les quelques veuves, divorcées ou célibataires ayant demandé l'agrégation.

(71%) et bien affirmée à Neuchâtel (60%). Telle qu'elle apparaît à travers l'échantillon des agrégés, l'immigration de Confédérés dans le canton de Neuchâtel dans la seconde moitié du XIX[e] siècle se caractérise ainsi par l'importance de la mobilité microrégionale et par une différence culturelle et linguistique déjà tempérée par une expérience préalable en pays francophone.

## La place des Confédérés dans l'économie

Microrégionale ou interrégionale, cette mobilité est-elle spécifiquement liée à certaines activités professionnelles? Situons d'abord le contexte car la structure économique des deux villes subit des modifications sensibles pendant la période envisagée (fig. 3).

Fig. 3. La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel: taux de croissance annuels moyens des différentes branches, fin XIX[e] siècle à 1914.




Source: AEN, recensements cantonaux; taux de croissance annuels moyens calculés sur l'ensemble de la population active recensée; Neuchâtel entre 1875 (n=6115) et 1914 (n=10 252), La Chaux-de-Fonds entre 1887 (n=11 879) et 1914 (n=17 908).

De manière générale, au-delà des profondes différences structurelles entre les deux villes, les évolutions les plus marquantes résident dans le développement de nouvelles activités liées à la modernisation économique

et aux débuts de la tertiairisation. Caractérisées par de forts taux de croissance, les activités dans les transports et communications, la mécanique-métallurgie, les arts graphiques, mais aussi la main-d'œuvre déqualifiée des manœuvres et ouvriers, sont typiques de la seconde révolution industrielle. La tertiairisation est bien marquée par la progression des emplois du bureau de l'administration et des professions commerciales et libérales[17]. Si elles restent encore marginales sur l'ensemble des activités – en particulier à La Chaux-de-Fonds où la seule production horlogère occupe 47% de la population active en 1887 et 41% en 1914 – ces branches montrent des taux de croissance nettement supérieurs à la moyenne et signalent clairement où se produit l'évolution. A remarquer aussi la forte croissance de l'hôtellerie et de l'alimentation à Neuchâtel où le tourisme et l'industrie chocolatière se développent rapidement. En revanche, l'horlogerie-bijouterie connaît une croissance faible à La Chaux-de-Fonds et une diminution absolue à Neuchâtel. Ce phénomène peut être attribué à la mécanisation progressive et à l'évolution de productions plus standardisées qui entraînent une forte diminution des emplois dans certains métiers de la branche horlogère[18]. Les activités plus traditionnelles enregistrent également une croissance inférieure à la moyenne: métiers de l'habillement, vêtement et chaussure, service domestique – en diminution absolue à La Chaux-de-Fonds – et, à Neuchâtel seulement, métiers du bois et du bâtiment.

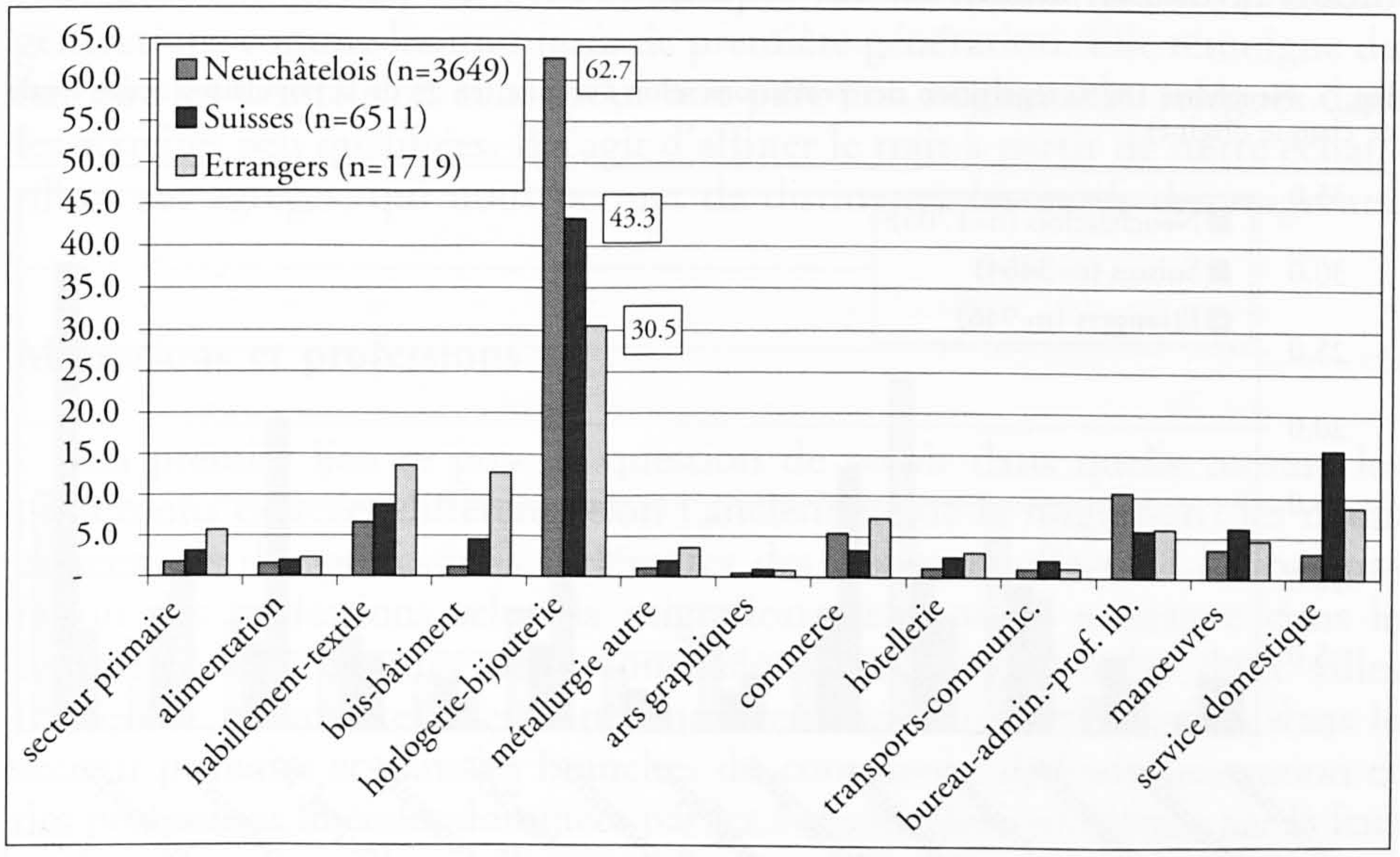
Dans ce contexte, quelle place occupent les Suisses dans la structure économique? L'analyse des recensements selon les trois grandes catégories d'origine – Neuchâtelois, Suisses et étrangers – révèle de notables disparités professionnelles (fig. 4 et 5).

A La Chaux-de-Fonds en 1887, les Neuchâtelois travaillent à plus de 60% dans l'horlogerie contre un peu plus de 40% des Confédérés. Les Neuchâtelois sont également surreprésentés dans les métiers du

[17] Le regroupement des professions indiquées dans les recensements s'est inspiré des catégories utilisées dans les recensements fédéraux de 1888 et de 1900 et a été adapté aux spécificités locales. La manière dont les professions peu qualifiées ont été enregistrées ayant pu subir des modifications d'un recensement à l'autre, il faut tenir compte d'une certaine marge d'erreur. Quelques précisions sur nos catégories: «habillement-textile» comprend également les métiers du linge, de la toilette et les cordonniers; «métallurgie autre» comprend également les mécaniciens, soudeurs, tourneurs; «commerce» regroupe le petit commerce (épicerie, boutique), les marchands-négociants et les représentants de commerce; «hôtellerie» comprend autant le service hôtelier que les emplois dans les cafés-restaurants; «bureau» regroupe les employés de bureau, comptables, commis, secrétaires, gérants de banque, assurance et immobilier (cette catégorie du «bureau» a été regroupée avec les métiers de l'administration et les professions libérales pour les graphiques suivants); «transports-communications» regroupe chemins de fer, poste-téléphone et services industriels (eau-gaz-électricité).

[18] En particulier pour les graveurs, guillocheurs, pierristes, peintres en cadrans, ou encore faiseurs de secrets.

Fig. 4. La Chaux-de-Fonds 1887: répartition des professions selon l'origine (en % de la population active totale de chaque origine).




bureau-administration-professions libérales et dans le commerce. Si les Suisses sont présents dans toutes les branches, ils exercent plus souvent que les Neuchâtelois des activités non qualifiées – manœuvres et service domestique – et sont proportionnellement plus nombreux dans des activités d'emplois plus précaires – habillement, bâtiment, hôtellerie-restauration. Mais ils sont aussi, proportionnellement, bien présents dans des activités en forte croissance telles que les transports-communications, la métallurgie-mécanique, et les arts graphiques. D'un recensement à l'autre, la proportion de Suisses employés dans ces activités progresse[19]. Les étrangers[20] sont plus spécialisés dans l'habillement-chaussure (Allemands et Français), le bois-bâtiment (73% des Italiens) et les activités du commerce (Français, autres pays et Allemands). Seuls 30% des étrangers sont occupés dans la production horlogère (mais 51% des Français).

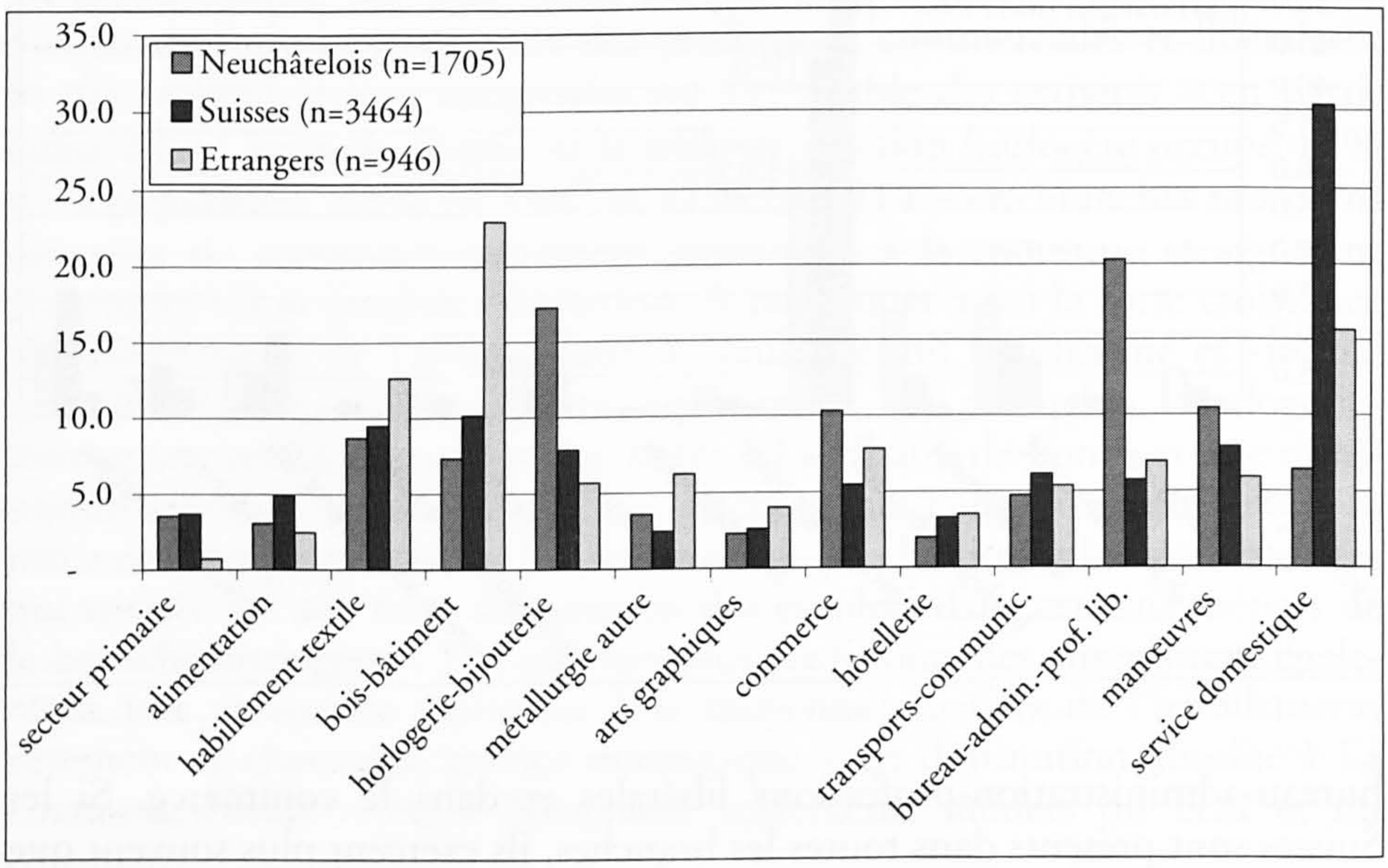
Même si la nomenclature des professions utilisée dans les recensements ne recouvre que très approximativement les catégories socio-professionnelles – les professions regroupant maîtres et ouvriers, commis

[19] La proportion de Suisses actifs dans les transports passe de 2 à 4%; dans les arts graphiques de 1 à 2%, dans le bureau-administration-professions libérales de 6 à 11%.

[20] Les étrangers se répartissent entre Français: 5,5% de la population active totale, Allemands: 5%, Italiens: 2,9%, autres: 1%.

et directeurs – la situation des Suisses en ville de Neuchâtel apparaît encore moins favorable, autant en 1875 qu'en 1914[21].

Fig. 5. Neuchâtel 1875: répartition des professions selon l'origine (en % de la population active totale de chaque origine).




La domination des Neuchâtelois dans les métiers plus «nobles» de l'horlogerie-bijouterie, de l'administration, du bureau et des professions libérales est nettement plus marquée qu'à La Chaux-de-Fonds. Surtout, plus de 30% des Suisses sont occupés dans le service domestique. Pour les autres branches, la situation apparaît assez analogue de celle de la métropole horlogère. Les Suisses travaillent plus fréquemment dans l'habillement, le bois-bâtiment, l'hôtellerie, et également dans les transports-communications. Les étrangers[22] sont quant à eux nettement spécialisés dans les métiers du bois et du bâtiment (Italiens, Français et Allemands), – ils forment ensemble près du quart des actifs de la branche –, dans l'habillement (Allemands et Français) et dans le service domestique (Allemands).

[21] Dans l'ensemble, les contrastes selon l'origine paraissent plus marqués à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds, à la fin du XIX[e] siècle comme en 1914. Est-ce suffisant pour conclure que La Chaux-de-Fonds, ville nouvelle et ville industrielle, est plus «intégratrice» que Neuchâtel ville ancienne? Cette hypothèse pourrait expliquer le fait que l'agrégation, acte de volonté d'achèvement de l'intégration, ait été choisie par une plus grande proportion de résidents suisses à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds, où le besoin était moindre.

[22] Allemands: 6,6% de la population active totale, Français: 5,8%, Italiens: 2,6%, autres: 0,5%.

Cette image de la place des Confédérés dans l'économie, basée sur le critère de l'origine, prend en compte les Suisses établis depuis plusieurs générations comme les immigrés de première génération. Elle témoigne du fait que les Confédérés sont, pour une part non négligeable, relégués dans les activités peu qualifiées. Il s'agit d'affiner le trait à partir de notre échantillon des agrégés, qui nous permet de distinguer les natifs des migrants.

## Migrations et professions

En premier lieu se pose la question de savoir dans quelle mesure les professions exercées diffèrent selon l'ancienneté de la migration: les natifs exercent-ils des professions différentes des migrants effectifs? La comparaison des professions selon la migration réelle ou la naissance dans le canton permet de tirer deux conclusions, valables pour les deux villes (tableau 2 en annexe). Les natifs montrent une surreprésentation dans le secteur primaire et dans les branches du commerce, de l'administration et des professions libérales dominées par les Neuchâtelois, montrant par là leur intégration progressive. A l'inverse, ils sont peu présents dans l'habillement et la restauration et minoritaires dans l'alimentation, en particulier à Neuchâtel où ce secteur enregistre une croissance importante dans le dernier quart du siècle. L'horlogerie à La Chaux-de-Fonds fait cependant exception. Activité dominante, elle représente le principal facteur d'attraction vers la ville et occupe une plus grande proportion de migrants que de natifs.

Nous constatons que les migrants se sont établis aussi bien dans des activités en forte croissance dominées par les natifs – commerce, bureau, transports –, que dans des activités où les natifs sont peu représentés – habillement, hôtellerie-restauration. Il y a donc à la fois une immigration dirigée directement vers les secteurs en forte croissance – sinon un appel, il existe du moins la possibilité de s'établir une fois sur place – et une immigration dans les activités de destination traditionnelle des Suisses: dans le vêtement, la construction, l'hôtellerie-restauration. Ces activités enregistrant une croissance inférieure à la moyenne, nous pouvons conclure qu'il se produit un phénomène de substitution, au moins partielle: les arrivants occupent les places libérées par les natifs dont les activités se rapprochent de celles des Neuchâtelois.

Au niveau du type de mobilité des migrants deux éléments sont à relever: les migrations microrégionales sont orientées, à La Chaux-de-Fonds, vers l'horlogerie en premier lieu, le tertiaire et l'hôtellerie-restauration; à Neuchâtel, vers le tertiaire, les transports et l'alimentation.

Dans les deux villes, les migrations interrégionales sont caractéristiques des autres branches du secondaire: bois-bâtiment, habillement-textile, métallurgie-mécanique.

## Une mobilité en mutation

Les arrivées dans le canton des agrégés migrants se répartissent entre les années 1840 pour les plus âgés d'entre eux et 1904, étant donné la condition des dix ans de domicile dans le canton. Il est possible dès lors de déterminer les transformations des modalités de l'immigration confédérée dans le canton de Neuchâtel au cours de cette période, en restant cependant attentif au fait que notre échantillon ne représente que la partie durable de l'immigration.

La répartition des lieux de naissance selon la période d'arrivée dans le canton – 1840-1871; 1872-1888; 1889-1904[23] – démontre des évolutions contrastées (cf. totaux lignes des tableaux 3 et 4 en annexe). Le changement essentiel, qui apparaît de manière extrêmement nette, est la très forte diminution des provenances bernoises. Le phénomène est massif à La Chaux-de-Fonds où les provenances bernoises passent de 35% à 15% des migrants, moins marqué mais bien réel à Neuchâtel (de 33% à 23%).

Une substitution des provenances s'opère au profit presque exclusif des Jurassiens à La Chaux-de-Fonds (de 28 à 58%); à Neuchâtel au profit des Vaudois surtout (de 17 à 26%), des Fribourgeois et des Jurassiens. Pour les deux villes, la diminution des provenances bernoises est la plus forte pour les régions de l'Oberland, de l'Emmental et du Seeland, moins marquée pour celle du Mittelland. Il est à noter qu'un tiers des migrants nés dans les districts jurassiens sont en fait originaires de la partie alémanique du canton de Berne. Ils accomplissent ainsi une migration de deuxième ou troisième génération, après un premier déplacement de leurs parents ou grands-parents dans le Jura.

Ce basculement d'aires de provenance de la partie alémanique du canton de Berne vers les districts jurassiens à La Chaux-de-Fonds est conjoint à une nette diminution des provenances des autres cantons alémaniques (de 17 à 10%). Ainsi, à l'exception de l'arrivée croissante de

[23] La taille de l'échantillon oblige à un regroupement en trois tranches chronologiques, effectué selon les inflexions de la courbe des entrées dans le canton, et en sept catégories de professions. Etant donnés les cas pour lesquels lieu de naissance, date d'arrivée et/ou profession sont inconnus, l'échantillon est réduit à 243 hommes actifs pour La Chaux-de-Fonds et à 486 pour Neuchâtel.

Tessinois, les aires de provenance des agrégés à La Chaux-de-Fonds sont en nette rétraction à la fin du XIX[e] siècle. Alors que moins de la moitié des agrégés arrivés dans le canton avant les années 1890 viennent d'un district limitrophe, la mobilité microrégionale concerne 71% d'entre eux dans les années 1890-1904. A Neuchâtel, les provenances alémaniques se maintiennent à un niveau élevé et le processus de resserrement des aires de provenance est moins marqué. La mobilité microrégionale passe de 33% à 41% des arrivées et s'observe en particulier dans l'augmentation de la proportion de Vaudois et de Fribourgeois nés dans les districts limitrophes.

Les mêmes processus sont observables pour les femmes migrantes, agrégées seules ou en famille avec leur mari; ils apparaissent même de manière encore plus nette (tableau 5 en annexe)[24]. L'effacement progressif des migrations bernoises est particulièrement mis en évidence pour La Chaux-de-Fonds, où les femmes venant de la partie alémanique passent de plus d'un tiers des migrantes à moins de 10% entre les années 1870 et la fin du siècle[25]. La substitution des Jurassiennes aux Bernoises est tout aussi flagrante (d'un tiers à 70%). Le repli des zones de recrutement est manifeste également par la forte diminution des provenances des autres cantons alémaniques (de plus de 15% à 5% à La Chaux-de-Fonds et à 11% à Neuchâtel) et le retournement vers la Suisse romande apparaît dans la progression des Fribourgeoises.

La transformation de la mobilité à la fin du siècle se manifeste ainsi d'une part dans le basculement des provenances bernoises et alémaniques vers les provenances romandes et d'autre part dans le rétrécissement des aires de provenance. On assiste à l'effacement progressif des migrations bernoises traditionnelles, relayées en partie par celles des Bernois d'origine en provenance des districts jurassiens. Les migrations des autres cantons alémaniques diminuent également à La Chaux-de-Fonds, et si elles demeurent importantes pour les hommes à Neuchâtel, elle changent cependant de nature dans la mesure où elles sont dirigées vers d'autres activités économiques.

[24] Sur l'ensemble des femmes, la proportion de provenances bernoises est légèrement supérieure à celle des agrégés hommes – 29% contre 26% à La Chaux-de-Fonds, 40% contre 31% à Neuchâtel – de même que celle des provenances jurassiennes – respectivement 43% pour les femmes contre 40% pour les hommes et 11% contre 9%. Les autres provenances romandes sont sensiblement égales tandis que les autres cantons alémaniques sont nettement moins bien représentés, en particulier à Neuchâtel – 13% contre 24%. Ces chiffres illustrent ce que nous mentionnions plus haut, soit la part plus importante de migrations de proximité pour les femmes.

[25] Le phénomène semble se produire pour toutes les régions bernoises alémaniques; la faiblesse de l'échantillon nécessiterait confirmation.

Nous retrouvons pour les agrégés migrants la tendance générale de l'évolution économique constatée à partir des recensements: perte de vitesse des branches traditionnelles au profit de nouvelles activités des transports-communications et du tertiaire (cf. totaux colonnes des tableaux 3 et 4 en annexe). Cette corrélation démontre les liens étroits entre l'évolution économique et les dynamiques migratoires. Le phénomène est particulièrement tranché pour Neuchâtel où les migrants du secondaire passent de 35% à 29% (malgré la progression de l'alimentation de 3 à 9%). Le petit commerce-hôtellerie-restauration diminue de 23% à 14%, l'horlogerie-métallurgie de 14% à 7%. En revanche, les migrants employés dans les transports et le tertiaire augmentent respectivement de 14 à 18% et de 12 à 21%.

A La Chaux-de-Fonds, cette tendance générale est quelque peu écrasée par la domination de l'horlogerie: bien qu'en croissance inférieure à la moyenne, la branche continue d'accueillir une majorité de migrants[26]. Cependant, là aussi, la mobilité se transforme puisque ce ne sont plus les mêmes provenances qui nourrissent cette activité (cf. tableau 3). Aux Bernois, autres Suisses alémaniques et Vaudois se substituent les Jurassiens: si un cinquième des migrants étaient actifs dans l'horlogerie et venaient des districts jurassiens avant les années 1890, ils sont près de la moitié à la fin du siècle. Les Jurassiens se substituent également aux Bernois dans le commerce et l'hôtellerie-restauration et augmentent leur représentation dans les transports-communications.

A Neuchâtel, la transformation de la mobilité bernoise apparaît, outre dans son affaiblissement, dans la répartition des professions (cf. tableau 4). Orientés principalement dans les métiers traditionnels du secondaire, le petit commerce et l'hôtellerie-restauration jusque dans les années 1880, les Bernois sont de plus en plus dirigés vers les activités du tertiaire à la fin du siècle. Les Vaudois et Fribourgeois se substituent aux Bernois dans le secondaire, et profitent des nouvelles opportunités dans l'industrie alimentaire. La répartition des professions des autres Alémaniques, qui se maintiennent à un quart des arrivées tout au long des années 1840-1904, se modifie dans le sens d'une diminution des activités traditionnelles du secondaire au profit des transports mais aussi des emplois non qualifiés.

La deuxième transformation de la mobilité, le rétrécissement général des aires de provenance, est observable pour toutes les activités en faible croissance. A Neuchâtel, il l'est également pour les transports-communications,

[26] Dans les années 1840-1871, période de forte croissance horlogère, 63% des migrants exercent dans cette branche; la proportion diminue à 51% dans les années de crise et remonte à 62% à la fin du siècle.

activité vers laquelle se dirigent de plus en plus de Fribourgeois. Cependant l'évolution est inverse pour les branches du tertiaire: la part des migrations interrégionales augmente pour les emplois du bureau-administration-professions libérales. A La Chaux-de-Fonds, où le rétrécissement est particulièrement fort, les migrations interrégionales passant de 57% à 29%, il concerne essentiellement l'horlogerie et est conjoint à la substitution des provenances bernoises par les jurassiennes.

## Conclusion

L'immigration suisse alémanique dans le canton de Neuchâtel est un fait reconnu de longue date, il s'agissait d'en préciser les contours. La très forte proportion d'Alémaniques dans les recensements de la seconde moitié du XIX[e] siècle, et de Bernois en particulier, doit être relativisée au niveau de ses implications sociales et culturelles. Une partie importante des résidents suisses – que l'on peut estimer entre un tiers et la moitié sur l'ensemble du canton – sont des immigrés de deuxième génération au moins. Le deuxième facteur à prendre en compte dans l'appréciation de la présence alémanique est le rôle de «filtre» joué par le Jura et le reste de la Suisse romande, régions qui ont vu naître une majorité des immigrants suisses alémaniques de cette période qui se sont établis dans le canton.

Pour autant, l'intégration économique reste très partielle. Si les disparités professionnelles ont tendance à s'amenuiser pour les natifs, elles restent très importantes. Les Suisses sont pour une bonne part relégués dans des activités d'emplois précaires ou peu qualifiés, en particulier à Neuchâtel ou près du tiers (hommes et femmes) sont employés dans le service domestique.

Surtout, nous assistons à la fin du XIX[e] siècle à une mutation des modalités de l'immigration confédérée étroitement liée à la modernisation économique et à la restructuration du système de production. Les migrations anciennes étaient dirigées vers l'horlogerie et les activités traditionnelles de l'artisanat et du bâtiment. Jusqu'aux années 1880, ces activités étaient dominées par les Suisses alémaniques, Bernois en grande majorité. Dans le dernier quart du XIX[e] siècle, il se produit un phénomène de redistribution des provenances conjointement à la montée en force des nouvelles activités liées à la modernisation économique. Les provenances des districts jurassiens, et en général de Suisse romande, tendent à dépasser les provenances alémaniques. Tandis que les migrants bernois diminuent rapidement, ceux des autres cantons alémaniques se maintiennent mieux,

tirant parti des nouvelles activités notamment dans les transports, le bureau et la métallurgie-mécanique. Nous assistons à un net rétrécissement des aires de provenance: la mobilité microrégionale et les migrations directes se renforcent tandis que les migrations interrégionales changent de nature dans la mesure où elles tendent à s'orienter vers d'autres secteurs économiques.

Les mutations constatées pour La Chaux-de-Fonds permettent d'étendre, sinon à l'échelle cantonale du moins à l'échelle des Montagnes, les résultats de l'étude de Beatrice Sorgesa Miéville sur le village de Fleurier. La fin du XIX[e] siècle est caractérisée par une faible immigration dont l'aire de recrutement se réduit progressivement: on se trouve surtout en présence d'une mobilité régionale au sein de l'espace horloger jurassien[27]. Le cas de Neuchâtel, tout en démontrant les mêmes tendances générales, se distingue par le maintien d'une immigration interrégionale plus importante dans les branches en forte croissance, en particulier dans le tertiaire. Globalement, cette transformation des caractéristiques de l'immigration dans le canton de Neuchâtel clôt définitivement une période d'un siècle et demi caractérisée d'un côté par des phases récurrentes d'immigration de Suisses alémaniques et de l'autre par la tendance quasi permanente à l'émigration des Neuchâtelois.

Au-delà des spécificités locales, de telles modifications de la mobilité étroitement corrélées à l'évolution de la structure économique existent vraisemblablement de manière assez générale dans une Suisse qui se modernise et s'urbanise rapidement. Des années 1890 à la Première Guerre mondiale, les migrations internes participent massivement à la croissance des grandes villes du pays[28].

En établissant les rapports existants entre l'évolution de la structure économique et les changements de l'immigration des Confédérés, nous n'avons implicitement considéré que les facteurs d'attraction que pouvaient représenter les activités en développement dans les deux villes examinées. Pour dégager des explications quant aux modalités de la transformation de la mobilité interne à la fin du XIX[e] siècle, il faudrait également envisager les facteurs provoquant les départs depuis les zones de provenance. Le développement économique accéléré du canton de Berne depuis les années 1890 joue ainsi un rôle certain dans la disparition progressive

[27] Beatrice SORGESA MIÉVILLE, *De la société traditionnelle à l'ère industrielle. Les comportements familiaux face au changement économique. Mutations démographiques d'un village horloger du Jura neuchâtelois. Fleurier 1727-1914,* Neuchâtel, SHAN, 1992, pp. 106-108.

[28] Heiner RITZMANN-BLICKENTSTORFER, «Der Beitrag der Migrationen zum Städtewachstum, 1850-1990», dans H.-J. GILOMEN, A.-L. HEAD-KÖNIG, A. RADEFF (Hg.), *Migrations vers les villes. Exclusion, assimilation, intégration, multiculturalité,* Zurich, 2000, pp. 239-251.

de l'immigration bernoise dans le canton de Neuchâtel[29]. D'un autre côté, l'émergence de nouveaux pôles d'attraction au niveau helvétique pourrait expliquer le repli des aires de recrutement et le basculement des provenances alémaniques vers les provenances romandes.

Si l'évolution économique représente un des facteurs fondamentaux de la migration, l'explication de ses modalités particulières et des motivations individuelles des migrants nécessiterait de dépasser le déterminisme assurément réducteur des facteurs d'attraction/répulsion. Il s'agirait d'approfondir l'analyse des caractéristiques des Confédérés immigrés afin de mettre en lumière leurs parcours individuels, de situer les étapes de leur migration et de leur intégration dans leur cycle de vie.

Yves FROIDEVAUX

Adresse de l'auteur: Yves Froidevaux, Institut d'histoire, faculté des lettres, Université de Neuchâtel.

[29] Christian PFISTER, *Im Strom der Modernisierung. Bevölkerung, Wirtschaft und Umwelt im Kanton Bern 1700-1914,* Berne-Stuttgart-Vienne, 1995, pp. 126-159.

# ANNEXES

*Tableau 1: Répartition des origines des Suisses agrégés (actes 1888-1914) et des Suisses recensés: La Chaux-de-Fonds 1887 et 1914; Neuchâtel 1875 et 1914*

| **Origine:** | **La Chaux-de-Fonds** | | | **Neuchâtel** | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Agrégés** *(n=622)* | **1887** *(n=6511)* | **1914** *(n=9042)* | **Agrégés** *(n=957)* | **1875** *(n=3464)* | **1914** *(n=4707)* |
| Berne alémanique | 50.8 | – | 47.6 | 42.5 | 43.4 | 41.9 |
| Jura (6 districts) | 18.2 | – | 22.6 | 4.8 | 4.0 | 5.9 |
| Berne et Jura (sous-tot.) | 69.0 | 68.9 | 70.3 | 47.3 | 47.3 | 47.8 |
| Vaud | 6.4 | 6.2 | 7.2 | 16.9 | 17.6 | 16.2 |
| Fribourg | 4.8 | 3.5 | 3.1 | 8.4 | 7.0 | 8.9 |
| Genève | 0.6 | 2.6 | 1.3 | 0.6 | 0.8 | 1.0 |
| Valais | 0.5 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.8 |
| Tessin | 1.1 | 1.3 | 1.9 | 2.0 | 2.0 | 3.9 |
| Schaffhouse | 2.9 | 1.5 | 1.1 | 0.6 | 1.0 | 0.7 |
| Soleure | 2.9 | 2.8 | 2.6 | 3.8 | 2.9 | 2.5 |
| Argovie | 2.4 | 4.0 | 3.8 | 6.1 | 6.1 | 5.1 |
| Lucerne | 2.3 | 1.8 | 1.6 | 3.2 | 3.7 | 2.5 |
| Thurgovie | 1.6 | 1.2 | 1.1 | 2.2 | 1.7 | 1.1 |
| Zurich | 1.6 | 2.7 | 2.6 | 3.6 | 4.1 | 3.5 |
| Bâle-Campagne | 1.3 | 0.6 | 0.7 | 1.0 | 0.4 | 0.3 |
| Saint-Gall | 1.0 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 1.4 | 1.3 |
| Grisons | 0.8 | 0.4 | 0.3 | 1.0 | 0.7 | 0.8 |
| Glaris | 0.5 | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 0.5 | 0.4 |
| Schwyz | 0.3 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.6 | 0.6 |
| Autres cantons além. | – | 1.0 | 1.2 | 1.5 | 2.1 | 2.5 |
| *Total* | *100.0* | *100.0* | *100.0* | *100.0* | *100.0* | *100.0* |

Sources: AEN, série recensements II/B et département de l'intérieur, registres et actes d'agrégations, dossiers 1214 à 1241.

*Tableau 2: Professions des agrégés (hommes actifs) selon le lieu de naissance: en % des natifs et des migrants*

| **Profession:** | **La Chaux-de-Fonds** | | **Neuchâtel** | |
|---|---|---|---|---|
| | Natifs (n=279) | Migrants (n=264) | Natifs (n=294) | Migrants (n=518) |
| Secteur primaire | 3.2 | 1.9 | 3.7 | 3.1 |
| Alimentation | 1.8 | 2.7 | 7.5 | 11.6 |
| Habillement-textile | 0.4 | 0.8 | 0.3 | 3.9 |
| Bois-bâtiment | 2.9 | 8.0 | 12.6 | 11.2 |
| Horlogerie-bijouterie | 49.8 | 52.7 | 6.5 | 5.8 |
| Métallurgie autre | 2.9 | 3.4 | 4.8 | 5.8 |
| Arts graphiques | 1.1 | 0.8 | 4.4 | 4.8 |
| Commerce | 9.0 | 7.6 | 12.9 | 10.8 |
| Hôtellerie | 1.8 | 4.9 | 2.4 | 6.6 |
| Transports-communic. | 5.4 | 4.2 | 17.3 | 16.2 |
| Bureau-admin.-prof. lib. | 21.1 | 12.1 | 22.4 | 17.0 |
| Manœuvres, serv. dom. | 0.7 | 1.1 | 5.1 | 3.3 |
| *Total* | *100.0* | *100.0* | *100.0* | *100.0* |

Sources: AEN, département de l'intérieur, registres et actes d'agrégations, dossiers 1214 à 1241.

*Tableau 3: La Chaux-de-Fonds. Evolution des provenances et des professions des agrégés selon la période d'entrée dans le canton de Neuchâtel (en % des arrivées de chaque période)*

| **La Chaux-de-Fonds: arrivées 1872-1888 (n=71)** | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Lieu de naissance:** | **Berne al.** | **Jura** | **Vaud** | **Fribourg** | **CH lat. autres** | **CH al. autres** | ***Total*** |
| Secteur primaire | 1.4 | 1.4 | – | – | – | – | *2.8* |
| Horlogerie / métallurgie | 18.3 | 21.1 | 7.0 | 5.6 | 1.4 | 9.9 | *63.4* |
| Sect. secondaire autre | 1.4 | – | – | – | 1.4 | 2.8 | *5.6* |
| Commerce / hôtellerie | 11.3 | 2.8 | – | 1.4 | – | 1.4 | *16.9* |
| Transports / communic. | – | – | – | – | – | – | – |
| Bureau / admin. / prof. lib. | 2.8 | 2.8 | 1.4 | 1.4 | – | 2.8 | *11.3* |
| Manœuvres / service dom. | – | – | – | – | – | – | – |
| *Total* | *35.2* | *28.2* | *8.5* | *8.5* | *2.8* | *16.9* | *100.0* |
| **La Chaux-de-Fonds: arrivées 1872-1888 (n=107)** | | | | | | | |
| Secteur primaire | 0.9 | 0.9 | – | – | – | – | *1.9* |
| Horlogerie / métallurgie | 13.1 | 27.1 | 1.9 | – | 0.9 | 8.4 | *51.4* |
| Sect. secondaire autre | 5.6 | 2.8 | – | – | 2.8 | 6.5 | *17.8* |
| Commerce / hôtellerie | 4.7 | 2.8 | – | 1.9 | – | 1.9 | *11.2* |
| Transports / communic. | – | 1.9 | 0.9 | – | – | – | *2.8* |
| Bureau / admin. / prof. lib. | 2.8 | 2.8 | 2.8 | 2.8 | – | 1.9 | *13.1* |
| Manœuvres / service dom. | 1.9 | – | – | – | – | – | *1.9* |
| *Total* | *29.0* | *38.3* | *5.6* | *4.7* | *3.7* | *18.7* | *100.0* |
| **La Chaux-de-Fonds: arrivées 1889-1904 (n=65)** | | | | | | | |
| Secteur primaire | – | – | – | – | – | – | – |
| Horlogerie / métallurgie | 6.2 | 47.7 | – | 1.5 | – | 6.2 | *61.5* |
| Sect. secondaire autre | 1.5 | 1.5 | – | – | 3.1 | 1.5 | *7.7* |
| Commerce / hôtellerie | 1.5 | 6.2 | – | – | – | – | *7.7* |
| Transports / communic. | 1.5 | 3.1 | 3.1 | – | – | 1.5 | *9.2* |
| Bureau / admin. / prof. lib. | 3.1 | – | 3.1 | 3.1 | 1.5 | 1.5 | *12.3* |
| Manœuvres / service dom. | 1.5 | – | – | – | – | – | *1.5* |
| *Total* | *15.4* | *58.5* | *6.2* | *4.6* | *4.6* | *10.8* | *100.0* |

Sources: *idem* tableau 2.

*Tableau 4: Neuchâtel. Evolution des provenances et des professions des agrégés selon la période d'entrée dans le canton de Neuchâtel (en % des arrivées de chaque période)*

| **Lieu de naissance:** | **Berne al.** | **Jura** | **Vaud** | **Fribourg** | **CH lat. autres** | **CH al. autres** | ***Total*** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Neuchâtel: arrivées 1872-1888 (n=89)** | | | | | | | |
| Secteur primaire | 1.1 | – | – | – | – | – | *1.1* |
| Horlogerie / métallurgie | 6.7 | 1.1 | – | 2.2 | – | 3.4 | *13.5* |
| Sect. secondaire autre | 9.0 | 1.1 | 6.7 | 2.2 | 3.4 | 12.4 | *34.8* |
| Commerce / hôtellerie | 11.2 | 1.1 | 3.4 | 2.2 | – | 4.5 | *22.5* |
| Transports / communic. | 3.4 | 2.2 | 4.5 | – | 1.1 | 2.2 | *13.5* |
| Bureau / admin. / prof. lib. | 1.1 | 3.4 | 2.2 | 2.2 | 1.1 | 2.2 | *12.4* |
| Manœuvres / service dom. | – | – | – | 1.1 | – | 1.1 | *2.2* |
| *Total* | *32.6* | *9.0* | *16.9* | *10.1* | *5.6* | *25.8* | *100.0* |
| **Neuchâtel: arrivées 1872-1888 (n=237)** | | | | | | | |
| Secteur primaire | 1.3 | – | 0.4 | 0.4 | – | 0.4 | *2.5* |
| Horlogerie / métallurgie | 5.1 | 2.1 | 2.1 | – | – | 5.5 | *14.8* |
| Sect. secondaire autre | 12.7 | 0.4 | 8.0 | 2.5 | 1.7 | 6.3 | *31.6* |
| Commerce / hôtellerie | 8.9 | 0.8 | 1.3 | 0.8 | 0.4 | 5.5 | *17.7* |
| Transports / communic. | 5.9 | 2.1 | 3.8 | 1.7 | – | 3.0 | *16.5* |
| Bureau / admin. / prof. lib. | 2.5 | 2.1 | 3.4 | 2.5 | 0.8 | 3.4 | *14.8* |
| Manœuvres / service dom. | 0.8 | 0.4 | – | 0.8 | – | – | *2.1* |
| *Total* | *37.1* | *8.0* | *19.0* | *8.9* | *3.0* | *24.1* | *100.0* |
| **Neuchâtel: arrivées 1889-1904 (n=160)** | | | | | | | |
| Secteur primaire | 2.5 | – | 2.5 | – | – | 0.6 | *5.6* |
| Horlogerie / métallurgie | 2.5 | 1.3 | – | – | – | 3.1 | *6.9* |
| Sect. secondaire autre | 4.4 | 0.6 | 10.0 | 3.1 | 1.9 | 8.8 | *28.8* |
| Commerce / hôtellerie | 2.5 | 1.9 | 2.5 | 1.9 | 0.6 | 4.4 | *13.8* |
| Transports / communic. | 4.4 | 2.5 | 3.1 | 4.4 | – | 3.8 | *18.1* |
| Bureau / admin. / prof. lib. | 6.3 | 3.1 | 5.0 | 2.5 | 1.3 | 2.5 | *20.6* |
| Manœuvres / service dom. | – | 0.6 | 2.5 | 1.3 | – | 1.9 | *6.3* |
| *Total* | *22.5* | *10.0* | *25.6* | *13.1* | *3.8* | *25.0* | *100.0* |

Sources: *idem* tableau 2.

*Tableau 5: Evolution des provenances des femmes (femmes agrégées seules ou avec leur famille): La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel*

| **FEMMES** | **La Chaux-de-Fonds** | | | | **Neuchâtel** | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Lieu de naissance:** | **1840-1871** *(n=35)* | **1872-1888** *(n=56)* | **1889-1904** *(n=42)* | ***Total*** *(n=133)* | **1840-1871** *(n=43)* | **1872-1888** *(n=154)* | **1889-1904** *(n=104)* | ***Total*** *(n=301)* |
| Berne al. | 48.6 | 32.1 | 9.5 | *29.3* | 39.5 | 46.8 | 29.8 | *39.9* |
| Jura | 25.7 | 33.9 | 69.0 | *42.9* | 7.0 | 9.1 | 16.3 | *11.3* |
| Vaud | 5.7 | 3.6 | 4.8 | *4.5* | 27.9 | 13.6 | 23.1 | *18.9* |
| Fribourg | 2.9 | 3.6 | 4.8 | *3.8* | 2.3 | 13.0 | 9.6 | *10.3* |
| CH lat. autres | – | 5.4 | 2.4 | *3.0* | – | 1.3 | 2.9 | *1.7* |
| CH al. autres | 14.3 | 17.9 | 4.8 | *12.8* | 18.6 | 13.0 | 11.5 | *13.3* |
| Etranger | 2.9 | 3.6 | 4.8 | *3.8* | 4.7 | 3.2 | 6.7 | *4.7* |
| *Total* | *100.0* | *100.0* | *100.0* | *100.0* | *100.0* | *100.0* | *100.0* | *100.0* |

Sources: *idem* tableau 2. N. B.: Pour les migrantes agrégées avec leur mari et dont le mariage est postérieur à la migration dans le canton (50 à 60% des épouses), nous sommes partis de l'hypothèse que la date de leur arrivée dans le canton était proche de celle de leur futur mari.

# MIGRATIONS ET MARCHÉ DU TRAVAIL AU TESSIN 1850-1930

D'après une récente étude dédiée au développement économique du Tessin durant le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, la faiblesse de l'industrie cantonale de cette époque aurait été le résultat du caractère «intermédiaire» de son territoire[1]. A cette époque, en effet, le canton se situait entre deux modèles de développement – celui de la Lombardie et celui du Plateau suisse – incompatibles avec sa structure économique. Si le modèle industriel lombard axé sur la production de masse et la faible rémunération du travail constituait une concurrence insurmontable pour l'industrie tessinoise[2], l'absence d'une véritable tradition protoindustrielle (en particulier dans le secteur textile) écartait toute possibilité de suivre le modèle industriel suisse basé sur une main-d'œuvre qualifiée et sur une production de qualité. L'article souligne d'ailleurs l'incapacité de l'économie du canton sud-alpin d'engendrer des dynamiques industrielles endogènes, la plupart des investissements étant des initiatives étrangères, alors que les investisseurs indigènes ont fortement négligé l'industrie locale, dans certains cas préférant développer leurs activités économiques au-delà des frontières cantonales.

Les causes de cette situation sont naturellement multiples et renvoient à de nombreux facteurs parmi lesquels – outre la situation géographique du canton, la faible disponibilité de capitaux, l'absence d'une culture entrepreneuriale – il faut citer l'héritage historique marqué par la culture de l'émigration, configurant l'économie du canton sur la base de la gestion des absences (et sur ses bénéfices financiers) et sur le maintien de la petite exploitation familiale. Dans cette optique, peu d'études se sont penchées sur les relations entre les mouvements migratoires qui ont intéressé le canton et son marché du travail, ainsi que sur les réponses que ce dernier a fournies aux sollicitations de l'économie locale. Dans les pages qui suivent, nous essaierons de préciser ces problématiques et de fournir quelques pistes afin de mieux interpréter les interrelations et les interdépendances entre la fragilité de l'économie cantonale d'une part et les mouvements migratoires hors et vers le territoire cantonal d'autre part.

[1] Roberto ROMANO, «Di qua e di là del confine: percorsi diversi di sviluppo nel Varesotto e nel Cantone Ticino», *IRE, Periodico dell'Istituto di ricerche economiche,* 1, 1999, pp. 4-11.

[2] Les difficultés furent accrues au début des années 1870 avec la fin de la période libre-échangiste. Diverses fabriques suisses s'installèrent d'ailleurs en Lombardie pour contourner les barrières douanières et profiter du moindre coût du travail existant en Italie.

## Dynamiques démographiques, dynamiques migratoires et conjoncture économique

### *Les composantes de la croissance démographique*

Au cours de la seconde moitié du XIX^e^ et du premier tiers du XX^e^ siècle, le Tessin a connu une croissance démographique assez modérée et bien inférieure à celle de l'ensemble de la Confédération, traduisant ainsi son moindre dynamisme économique par rapport au reste du pays[3]. A plusieurs reprises, les soldes migratoires jouèrent un rôle important dans l'évolution de la population tessinoise. Dans les années 1890-1899 et 1900-1909, par exemple, la balance migratoire contribua pour plus d'un quart (respectivement 25,7% et 27,7%) à l'accroissement démographique du canton. En revanche, dans les années 1880-1889 et 1910-1919 – années marquées respectivement par le départ de milliers d'immigrés suite à la fin des travaux de percement du Saint-Gothard et par le déclenchement de la Première Guerre mondiale – les soldes migratoires déficitaires furent responsables de la baisse démographique du canton, en dépit des soldes naturels positifs.

La portée des migrations sur l'évolution démographique tessinoise est confirmée par les rythmes différentiels de la croissance de la population résidante selon l'origine (tableau 1). Ces écarts sont d'ailleurs à l'origine du processus de substitution de la population qu'a connu le Tessin entre 1870 et 1910[4]. En effet, la proportion d'étrangers résidants dans le canton – dont la large majorité d'origine italienne[5] – passa de 5,7% en 1860 à 14,5% en 1888 et à 28,2% en 1910, pour ensuite baisser à 20,8% en 1930.

### *Migrations et conjoncture économique*

Comme l'a indiqué Erich Gruner, la Suisse de la seconde moitié du XIX^e^ siècle a représenté la plaque tournante du marché du travail européen[6]. Les flux immigratoires qui ont intéressé le pays ont suivi de manière

[3] Entre 1850 et 1880 la population tessinoise s'est accrue de 3,4‰ par an, puis de 6,0‰ entre 1880 et 1910, et de 1,0‰ entre 1910 et 1930. Les taux pour l'ensemble du pays sont respectivement de 5,6‰, 9,4‰ et 4,0‰. Sur ces aspects, cf. Luigi LORENZETTI, Raffaello CESCHI, «Il bilancio demografico», dans Raffaello CESCHI (a cura di), *Storia del Cantone Ticino, vol. 2. Il Novecento,* Bellinzone, 1998, pp. 701-726.

[4] Cf. Tazio BOTTINELLI, «Ruolo delle migrazioni nello sviluppo socio-economico del cantone Ticino a partire dall'apertura del S. Gottardo», *Almanacco,* 1, 1982, pp. 141-151.

[5] En 1910 la communauté italienne résidante au Tessin regroupait environ un quart des Italiens résidants en Suisse. Cf. Claude RAYMOND-DUCHOSAL, *Les étrangers en Suisse. Etude géographique, démographique et sociologique,* Paris, 1929, p. 58.

[6] Erich GRUNER, «Immigration et marché du travail en Suisse au XIX^e^ siècle», dans *Les migrations internationales de la fin du XVIII^e^ siècle à nos jours,* Paris, 1980.

*Tableau 1: Variations moyennes annuelles de la population au Tessin selon l'origine (en ‰)*

| | *Tessin* | *Suisse* | *Etranger* |
|---|---|---|---|
| 1860-1870 | 1,0 | 7,9 | 26,6 |
| 1870-1880 | – 0,7 | 48,3 | 89,5 |
| 1880-1888 | – 3,3 | 105,6 | – 14,0 |
| 1888-1900 | 2,3 | 69,4 | 58,5 |
| 1900-1910 | 5,7 | 64,0 | 41,9 |
| 1910-1920 | 0,3 | 61,5 | – 23,4 |
| 1920-1930 | 1,1 | 39,5 | 10,9 |

Source: Office fédéral de la statistique (OFS), Recensements fédéraux de la population, diverses années.

fidèle l'évolution de sa conjoncture économique, les grands travaux routiers et ferroviaires et le développement du secteur industriel rythmant le flux des arrivées et des départs. Le Tessin n'a pas échappé à ces dynamiques. Jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, le canton a été marqué par des mouvements migratoires complexes, basés sur d'intenses échanges de main-d'œuvre à l'échelle interrégionale. L'irruption de la «modernité» a toutefois sensiblement affecté ces dynamiques qui ont connu des transformations du point de vue de leur intensité – les expatriations et l'immigration connaissant une hausse importante dès le milieu du siècle – et de leur profil. L'immigration, notamment, a assumé deux formes principales: celle liée aux grands travaux d'infrastructure (réseaux routiers et ferroviaires) donnant lieu à des flux temporaires et celle relevant du développement économique local et favorisant une présence plus stable des immigrés sur le territoire cantonal[7].

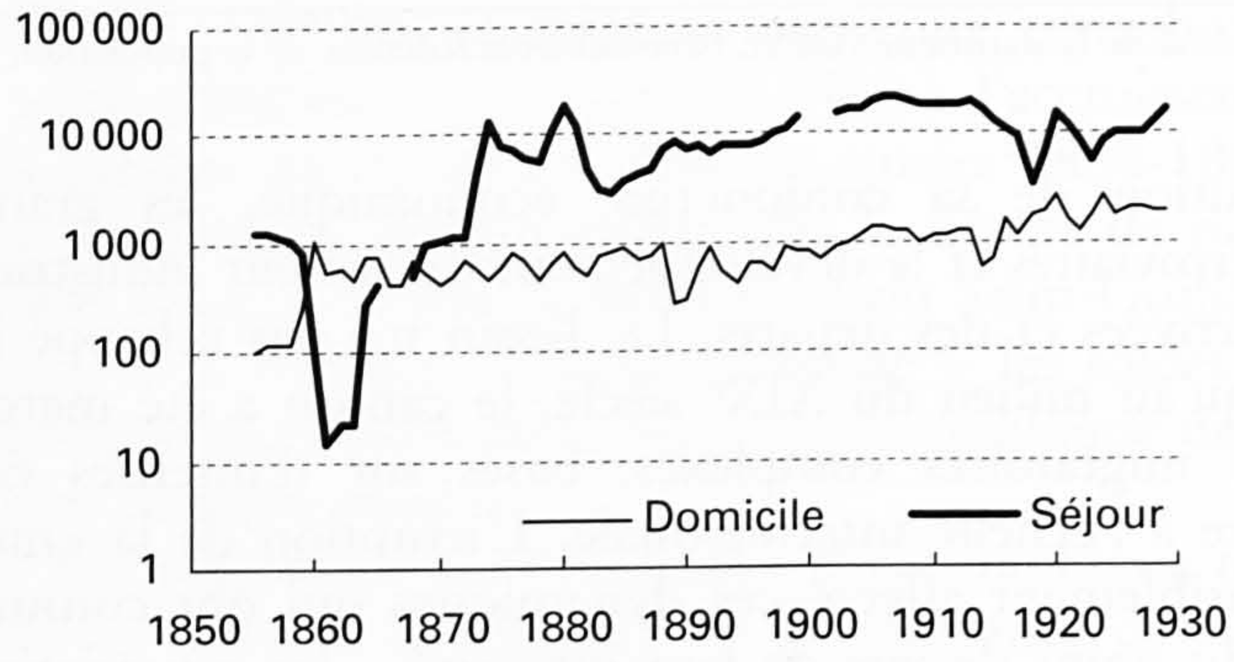
Les vagues immigratoires illustrées par les courbes des permis de séjour semestriels et des permis de domicile délivrés aux étrangers et aux Confédérés séjournant ou domiciliés dans le canton attestent ce double flux (cf. graphique 1)[8]. Trois phases peuvent être identifiées: la première, concernant les années 1870-1880, correspond aux années de la réalisation de la ligne ferroviaire du Saint-Gothard, une entreprise qui mobilisa des

[7] Sur ces aspects cf. aussi Franco ROMERIO, *L'évolution de la population et de la population active au Tessin 1850-1970. Comparaisons avec la Suisse,* Genève, 1980 (Mémoire de licence, Département d'histoire économique), pp. 107-109. D'intéressantes similitudes peuvent être faites avec le Valais, qui, comme le Tessin, a connu diverses vagues d'immigration liées à son développement économique. Cf. J.-H. PAPILLOUD, «Les étrangers et l'intégration du Valais au XIX[e] siècle», dans Groupe valaisan des sciences humaines, *Le Valais et les étrangers XIX[e]-XX[e],* Sion, 1992, pp. 13-61.

[8] La loi de 1853 fixait la durée du permis de domicile à 2 ou à 4 ans (art. 6). Les permis de séjour, par contre, avaient une validité de 6 mois ou d'une année (art. 7). Cf. *Bollettino Ufficiale delle leggi e dei decreti della Repubblica e Cantone del Ticino,* vol. XVI, 1853, pp. 55-74.

dizaines de milliers de travailleurs étrangers et qui bouleversa la structure occupationnelle du canton[9]. L'achèvement des travaux ralentit sensiblement l'intensité de l'immigration qui reprit toutefois de manière vigoureuse dès le milieu des années 1880 grâce à la croissance économique qui toucha le canton. A l'apogée de cette deuxième phase qui se situe entre 1900 et 1914, les autorités cantonales délivraient chaque année un millier de permis de domicile et surtout environ 20 000 permis semestriels; un chiffre considérable qui ne sera égalé qu'au début des années 1960.

*Graphique 1: Evolution des permis de domicile et de séjour semestriels (1855-1930)*




Source: Conto-Reso del Consiglio di Stato, diverses années.
Note: les données relatives aux années 1919-1929 représentent la somme des permis de séjour semestriels pour les Confédérés et les permis trimestriels pour les étrangers.

Le premier conflit mondial marqua un revirement décisif dans l'histoire de l'immigration en Suisse, les cantons perdant leurs prérogatives législatives en matière d'immigration étrangère[10]. En 1921, une ordonnance fédérale fixa le principe du lien entre la situation du marché du travail et le volume des permis d'entrée dans le pays pour les étrangers[11]. Par cette ordonnance, la Suisse se dota d'un instrument lui permettant de réagir aux crises économiques et à la baisse de la demande de travail en «exportant» le sous-emploi. Au Tessin, le déclenchement de la guerre – qui marqua le début de la troisième phase – provoqua une forte chute du

[9] Lors du démarrage des travaux ferroviaires, le gouvernement créa des permis de séjour semestriels destinés aux travailleurs étrangers employés sur les chantiers. Sur cette immigration, cf. Orazio MARTINETTI, «Minatori, terrazzieri e ordine pubblico. Per una storia delle grandi opere ferroviarie ticinesi 1872-1882», *Archivio Storico Ticinese,* 92, 1982, pp. 271-332.

[10] Cf. par exemple l'ordonnance fédérale de 1917 qui essaya d'unifier les critères d'admission des étrangers et introduisit l'obligation du visa. Cf. Mauro CERUTTI, «Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870-1970)», *Etudes et Sources,* 20, 1994, pp. 15-16. Au Tessin, à partir de 1919, le permis de séjour semestriel resta en vigueur uniquement pour les Confédérés. Cf. Conto-Reso del Consiglio di Stato (par la suite: CRCdS), 1917, Direzione di polizia, p. 17.

[11] Mauro CERUTTI, «Un secolo di emigrazione», pp. 16-17.

nombre des permis de séjour qui passèrent de presque 18 000 en 1914 à moins de 3500 en 1918. Les permis de domicile, par contre, après la baisse provoquée par la première année de guerre, augmentèrent rapidement, en atteignant un pic de plus de 2700 en 1920. C'est une tendance significative qui suggère la position et les craintes des autorités politiques tessinoises. Les vides qui s'étaient créés dans le marché du travail risquaient en effet de mettre en difficulté de nombreuses entreprises et de déstabiliser l'économie cantonale toute entière. Pour cette raison, à la fin de la guerre, le gouvernement essaya d'encourager le retour des travailleurs étrangers, de manière à favoriser la reprise économique du canton[12]. Cette politique d'incitation s'inscrivait toutefois dans le cadre des dispositions fédérales puisque la large majorité des immigrés étrangers ne disposait que du permis de séjour, alors qu'une partie importante des Confédérés obtenait un permis de domicile[13].

D'autres indicateurs illustrent les transformations de la présence étrangère induites par la guerre. Entre 1913 et 1921, le nombre d'étrangers domiciliés dans le canton depuis moins de cinq ans baissa d'un tiers (– 33,3 %). En revanche, le nombre de ceux qui y étaient domiciliés depuis plus de dix ans ne baissa que de 15,3 %. Autrement dit, les départs affectèrent surtout les immigrés arrivés dans le canton à la veille du conflit – en général au début de leur vie active et ne disposant que d'un permis de séjour – alors qu'ils touchèrent de façon plus réduite les immigrés qui y étaient établis depuis plus longtemps. De plus, on peut ajouter que si en 1900 et en 1910 presque 60 % (respectivement 58,1 % et 58,4 %) des étrangers présents dans le canton étaient nés à l'étranger, en 1920 la proportion baissa à 50,9 %, en confirmant l'accroissement de la proportion d'étrangers nés dans le canton[14] et, par ricochet, le ralentissement des flux d'entrée.

Si l'évolution conjoncturelle semble rendre compte des variations des flux immigratoires étrangers (pour les Confédérés la relation est décidément moins nette), ses effets sur l'émigration tessinoise sont moins évidents.

[12] En 1919, le gouvernement notait: *Il est dans notre intérêt, dans la plupart des cas, que ces gens puissent bientôt revenir pour reprendre leurs occupations,* [...] *réanimer les commerces, réouvrir les fabriques et les industries, cultiver la terre, ce qui revient à l'avantage de la population, des Communes et de l'État. D'ailleurs il faut considérer qu'environ un tiers de la population de notre canton est italienne et une bonne partie a des liens de parenté avec les Italiens.* Cf. CRCdS, 1919, Direzione di polizia, p. 37 (traduction de l'auteur).

[13] En 1925, par exemple, moins de 1 % des étrangers immigrés pour des raisons de travail reçurent un permis de domicile (39 sur 4224), alors que parmi les Confédérés, la proportion était presque d'un tiers (997 sur 3187). CRCdS, 1925, Dipartimento del Lavoro, pp. 54-55.

[14] En 1930, suite à la reprise des flux immigratoires des années précédentes, le pourcentage d'étrangers nés hors du canton remonta à 54 %, sans que l'on puisse établir s'il s'agissait d'individus précédemment établis au Tessin et revenus après la guerre ou bien de nouveaux immigrés arrivant en Suisse pour la première fois.

Malheureusement, l'état fragmentaire des données à notre disposition – en particulier de celles relatives à l'émigration périodique – ne permet pas une analyse détaillée. Les chiffres relatifs à l'émigration outre-mer esquissent néanmoins des tendances assez significatives. Ainsi, durant les années 1870, années de forte demande de main-d'œuvre sur les chantiers ferroviaires, on enregistra d'intenses mouvements d'expatriation qui suggèrent l'incapacité du marché du travail local d'ajuster l'offre et la demande, la pression à la baisse sur les salaires «justifiant», aux yeux des Tessinois, l'option de l'émigration, plus attractive, malgré les coûts du voyage, souvent exorbitants[15]. Une dynamique semblable, bien que moins spectaculaire, se manifesta au tournant du siècle. En dépit de la bonne conjoncture, la période fut caractérisée par la reprise des départs après le ralentissement des années 1880. Certes, l'émigration outre-mer avait subi un certain ralentissement, mais elle fut compensée par l'accroissement des départs vers les cantons confédérés où l'expansion économique avait multiplié les opportunités de travail. En effet, en dépit du ralentissement de l'émigration saisonnière – les effectifs passant d'environ 6400 dans les années 1870 à 4700 vers 1910 – la présence tessinoise dans les cantons de Suisse alémanique et de Suisse romande s'accrût sensiblement. Ainsi, si en 1870 on comptait 3610 Tessinois nés au sud des Alpes et résidant dans des cantons confédérés (3% de la population cantonale), en 1900 leur nombre était passé à 5828 (4,2% de la population cantonale), puis à 6853 en 1910 (4,4% de la population cantonale). Le phénomène prit une ampleur croissante au cours des années 1920-1930 lorsque les Tessinois résidant dans les cantons confédérés représentaient 7 à 9% de la population cantonale, en confirmant la progressive réorientation des parcours des émigrants sud-alpins, ainsi que la meilleure intégration du canton dans l'espace économique helvétique[16].

## Le profil démographique de l'immigration

Les tendances que l'on vient d'esquisser confirment le lien entre les flux immigratoires et l'évolution conjoncturelle du canton. Il reste toutefois à

[15] Dans cette optique, cf. l'hypothèse de D. Baines pour qui la décision d'émigrer dépend du rapport entre le revenu actuel et celui attendu en cas d'émigration. Cf. Dudley BAINES, «European Labor markets, emigration and internal migration, 1850-1913», dans T. J. HATTON, J. G. WILLIAMSON (éds), *Migration and the international labor market, 1850-1939,* London, New York, 1994, p. 35.

[16] A ce propos on peut relever qu'en 1871, environ les trois quarts (72,5%) des émigrants périodiques tessinois étaient actifs à l'étranger, alors que seulement 27,6% travaillaient en Suisse. En 1912, en revanche, seuls 28,2% des émigrants périodiques travaillaient encore à l'étranger, alors que 71,7% étaient employés dans les cantons confédérés. Cf. CRCdS 1871, Dipartimento dell'Interno, p. 44; Diego ZOPPI, *L'emigrazione ticinese, sue cause e suoi effetti,* Lugano, 1943, p. 45.

comprendre la configuration de la présence étrangère dans le contexte démographique tessinois ainsi que les formes d'insertion de la main-d'œuvre immigrée dans l'économie cantonale. L'absence de données sur le profil démographique des immigrés à la fin du XIX^e^ siècle et durant le premier tiers du XX^e^ siècle nous oblige à nous contenter des données fournies par les recensements fédéraux qui ne relèvent que la population étrangère résidante. A travers ces données nous n'avons donc qu'une vision partielle des flux immigratoires, les recensements ne tenant pas compte des travailleurs présents de manière temporaire dans le canton et des saisonniers. Etant donnée l'ampleur des flux temporaires, ce sont des limites non négligeables qui doivent être prises en considération afin d'éviter des conclusions trop hâtives et peu appropriées.

*Population étrangère et rapport des sexes*

La composition par sexe des étrangers présents dans le canton est révélatrice de la structure du marché du travail cantonal ainsi que de la césure provoquée par la Première Guerre mondiale (tableau 2). Si l'on exclut 1880, année particulière en raison des contingences économiques dues aux travaux ferroviaires, la présence étrangère est marquée, jusqu'en 1914 par un surplus masculin compensant en partie le déficit provoqué par les expatriations des Tessinois. Les départs provoqués par la guerre et la réduction des arrivées durant les années suivantes renversèrent toutefois cette situation, la présence étrangère féminine étant désormais majoritaire.

*Tableau 2:* Sex ratio *parmi les individus d'origine tessinoise et d'origine étrangère. Ensemble de la population (SR) et population en âge actif* (SRa)*

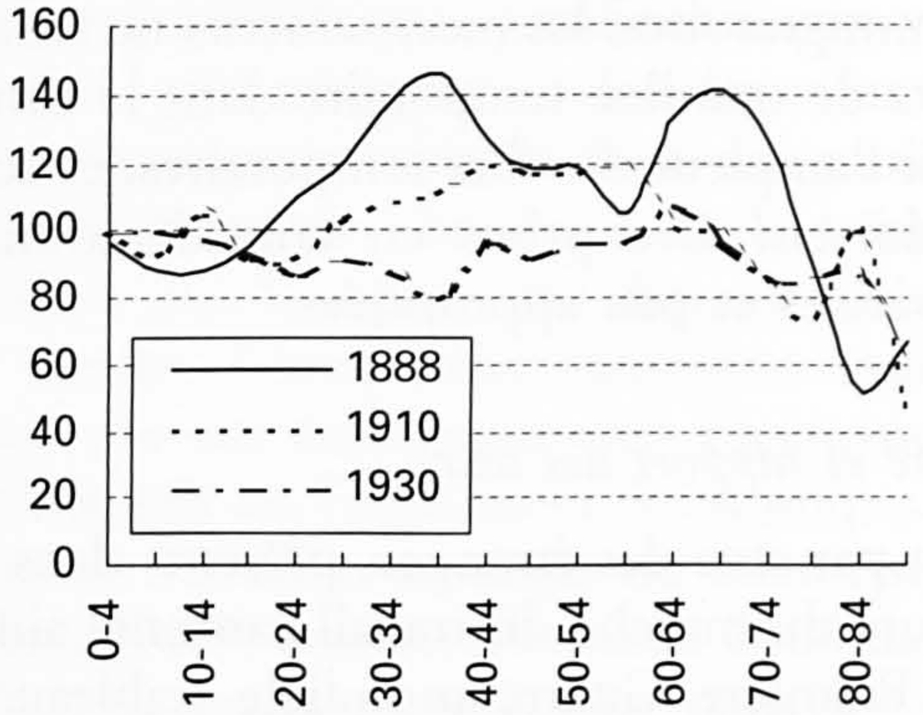
| | **Tessinois** | | **Etrangers** | | **Total** | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SR* | *SRa* | *SR* | *SRa* | *SR* | *SRa* |
| 1880 . . . . . | 75,3 | 63,1 | 177,6 | 220,7 | 86,0 | 78,9 |
| 1888 . . . . . | 74,8 | 63,9 | 109,3 | 120,3 | 79,1 | 69,8 |
| 1900 . . . . . | 77,1 | 69,0 | 107,7 | 112,0 | 83,1 | 75,5 |
| 1910 . . . . . | 79,9 | 73,2 | 103,0 | 105,6 | 85,9 | 80,2 |
| 1920 . . . . . | 84,3 | 80,5 | 90,0 | 86,2 | 85,5 | 80,3 |
| 1930 . . . . . | 86,2 | 86,5 | 93,4 | 91,7 | 87,6 | 85,9 |

*Sex ratio:* nombre d'hommes pour 100 femmes.
Source: OFS, Recensements fédéraux de la population, diverses années.
* 15-64 ans.

La ventilation du *sex ratio* selon les classes d'âge reflète de manière encore plus précise les diverses dynamiques migratoires induites par la

conjoncture économique (graphique 2). Ainsi, lors de la construction de la ligne ferroviaire du Saint-Gothard, le rapport des sexes des étrangers résidants âgés entre 20 et 39 ans atteignit des valeurs comprises entre 200 et 270 hommes pour 100 femmes.

*Graphique 2:* Sex ratio *des personnes d'origine étrangère selon la classe d'âge (1888, 1910, 1930)*




Source: OFS, Recensements fédéraux de la population, diverses années.

Dans les années suivantes, le déséquilibre fut en partie résorbé en raison des nombreux départs masculins et de l'arrivée de nombreuses femmes employées dans les fabriques du canton. Les classes actives (surtout celles comprises entre 25 et 64 ans) continuèrent toutefois à se caractériser par des surplus masculins. La tendance se renversa après la guerre à la suite de la crise économique des années 1920. En 1930, la majorité des résidents étrangers en âge actif était de sexe féminin, reflétant la configuration industrielle du canton, nettement orientée vers les emplois peu spécialisés et faiblement rémunérés[17].

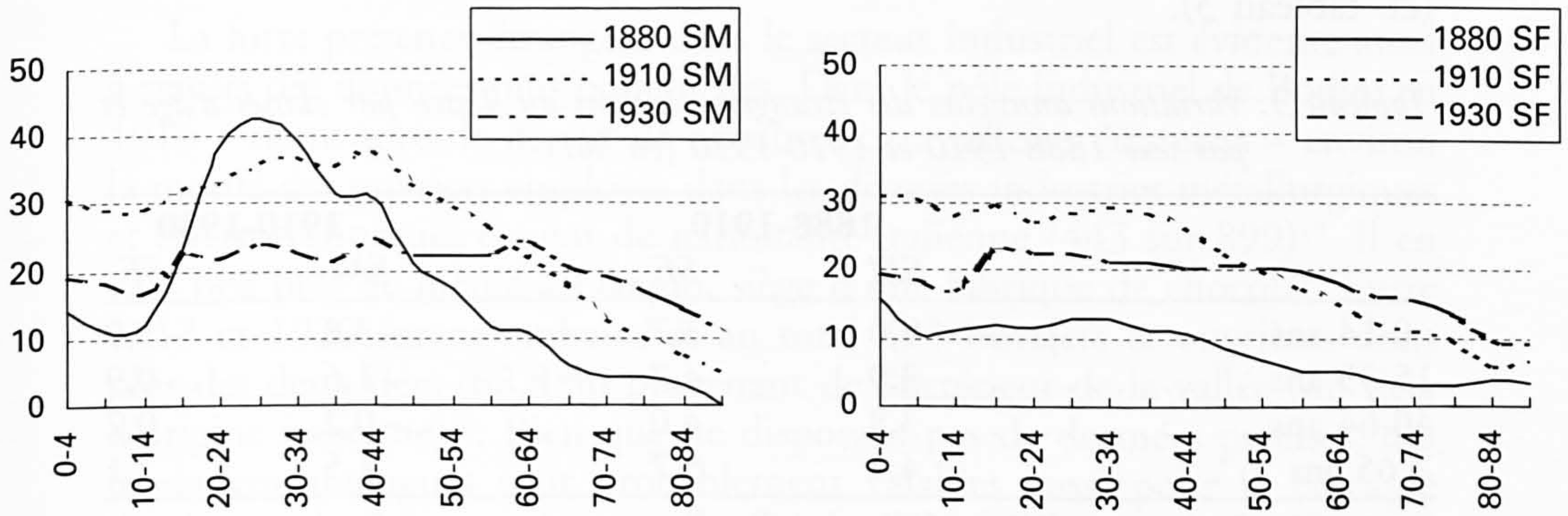
*Structure par âge*

Comme dans la plupart des régions d'immigration, la population étrangère résidant au Tessin est caractérisée par la forte présence des classes en âge actif. Le phénomène est particulièrement évident dans les années 1870-1880 lorsque les travaux ferroviaires occasionnèrent le

[17] On peut relever que si durant la phase de réalisation des lignes ferroviaires les coefficients de corrélation entre les *sex ratio* selon les classes d'âge sont fortement négatifs ($r = -0,89$ en 1880 et $r = -0,63$ en 1888), par la suite ils deviennent moins significatifs ($r < \pm 0,5$). C'est seulement en 1930 qu'ils remontent à 0,60.

gonflement des actifs d'origine étrangère dont la proportion par rapport à la population masculine totale dépassa 40% (graphique 3); un chiffre certainement sous-estimé étant donné que la plupart des ouvriers employés dans les chantiers avaient seulement un permis de séjour temporaire ou saisonnier.

*Graphique 3: Présence étrangère par rapport à la population résidante totale par classes d'âge, 1880, 1910, 1930. Sexe masculin (SM) et sexe féminin (SF) (en %)*




Source: OFS, Recensements fédéraux de la population, diverses années.

En période de plus forte croissance économique (1888-1910), les effectifs masculins au début de la vie active (15-39 ans) augmentèrent de 3,9% par an et les féminins de 4,7% par an. Il s'agit naturellement d'un résultat à considérer avec prudence étant donné l'effet des mariages mixtes qui déterminaient l'adoption de la nationalité étrangère de la part des femmes épousant des étrangers. Cela dit, il est évident que cette évolution est aussi le reflet d'une évolution économique marquée par la rapide expansion de la demande de travail. Cette croissance est allée de pair avec l'uniformisation de la structure par âge. L'augmentation de la proportion des jeunes étrangers de moins de 15 ans confirme d'ailleurs la fixation d'une partie des étrangers dans le territoire cantonal ainsi que l'accroissement de ceux qui étaient nés dans le canton.

Les difficultés économiques des années 1920 et les nouvelles dispositions en matière d'immigration sont à l'origine de la baisse du nombre et de la proportion d'étrangers actifs. Par ailleurs, loin d'affecter uniquement les hommes, le nouveau climat économique provoqua aussi une nette baisse des effectifs féminins. Entre 1910 et 1930 les effectifs masculins

chutèrent de 26,9 %, alors que les féminins baissèrent de 20,5 %; un résultat qui illustre amplement la crise qui frappa l'économie tessinoise de ces années et qui suggère les ajustements réels sur le marché du travail à travers les classes actives. En effet, durant la phase d'expansion (1888-1910), la croissance des effectifs étrangers de sexe féminin a été supérieure à celle des effectifs masculins. Dans la phase de dépression (1910-1930), en revanche, ce sont les effectifs masculins qui ont subi les variations les plus importantes, alors que les féminins ont subi une flexion plus faible, voire une augmentation parmi les femmes âgées entre 40 et 64 ans (cf. tableau 3).

*Tableau 3: Variations annuelles des étrangers résidant au Tessin par classes d'âge et par sexe 1888-1910 et 1910-1930 (en %)*

| | **1888-1910** | | **1910-1930** | |
|---|---|---|---|---|
| | *SM* | *SF* | *SM* | *SF* |
| 0-14 ans . . . . . | 4,0 | 3,7 | – 3,8 | – 3,9 |
| 15-39 ans . . . . . | 3,9 | 4,7 | – 1,6 | – 0,9 |
| 40-64 ans . . . . . | 3,8 | 4,0 | – 0,2 | 0,7 |
| ≥ 65 ans . . . . . | 4,4 | 5,7 | 1,5 | 2,1 |

Source: OFS, Recensements fédéraux de la population, diverses années.

## Secteurs économiques, immigration et marchés du travail

Il nous reste à examiner les dynamiques de l'insertion des étrangers dans l'économie tessinoise. La prise en compte de quelques secteurs économiques nous permet d'esquisser quelques réponses à cet égard.

A la fin du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle, le marché du travail tessinois était caractérisé, en particulier dans certaines branches économiques, par une assez nette segmentation. Avant la crise de 1905-1910, par exemple, l'industrie de la pierre occupait dans une large mesure une main-d'œuvre d'origine italienne. De même, à la veille de la Première Guerre mondiale, environ la moitié des ouvriers employés dans les fabriques tessinoises étaient de nationalité étrangère (cf. tableau 4)[18].

[18] Les rythmes de la croissance des emplois étrangers résument assez bien la nécessité de la part des fabriques tessinoises de s'adresser à la main-d'œuvre italienne. En effet, entre 1895 et 1911 les emplois occupés par des Suisses augmentèrent en moyenne de 3,6% par an alors que ceux occupés par des étrangers s'accrurent au rythme de 8,2% par an.

*Tableau 4: Composition par origine des ouvriers de fabrique au Tessin, 1895-1929 (en %)*

| | 1895 | | 1901 | | 1911 | | 1923 | | 1929 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Nb.* | *%* | *Nb.* | *%* | *Nb.* | *%* | *Nb.* | *%* | *Nb.* | *%* |
| Suisses | 2229 | 67,4 | 2809 | 56,4 | 3911 | 50,9 | 4389 | 64,1 | 5549 | 66,4 |
| Etrangers | 1076 | 32,6 | 2173 | 43,6 | 3779 | 49,1 | 2462 | 35,9 | 2801 | 33,6 |
| Total | 3305 | 100,0 | 4982 | 100,0 | 7690 | 100,0 | 6851 | 100,0 | 8350 | 100,0 |

Source: Ilse SCHNEIDERFRANKEN, *Le industrie nel cantone Ticino,* 1937, p. 49.

La forte présence étrangère dans le secteur industriel est évidente aussi à travers des données plus ponctuelles. Dans le pôle industriel de Bodio, en 1916 – donc après le départ de nombreux travailleurs étrangers – environ la moitié des ouvriers employés dans les diverses industries métallurgiques et électrotechniques étaient de nationalité italienne (443 sur 899)[19]. Il en va à peu près de même à Dangio, siège d'une fabrique de chocolat. Entre 1913 et 1920 furent embauchés au total 493 ouvriers et ouvrières dont plus des deux tiers (68,8 %) provenant de l'extérieur de la vallée (un tiers d'origine italienne)[20]. Bien que ne disposant pas de données précises, des tendances analogues sont probablement valables aussi pour la fabrique de cigares de Brissago qui, vers la fin du XIX[e] siècle, employait environ 750 ouvriers et ouvrières[21], un chiffre qui correspond à peu près au nombre d'étrangers domiciliés dans la commune durant le premier quart du XX[e] siècle. Les données du recensement fédéral des fabriques de 1929 signalent d'ailleurs, pour ce secteur, la présence de 1435 employés (dont 1270 femmes), dont 40% de nationalité italienne. Etant donné les restrictions à l'immigration successives à la Première Guerre mondiale, on est en mesure de penser qu'au début du siècle, cette proportion devait être encore plus élevée.

Le recensement de 1910 nous permet d'observer de manière plus ponctuelle les rythmes d'insertion de la population active dans le marché du travail en fonction de l'âge, du sexe et des secteurs professionnels (cf. graphique 4). Les résultats ne manquent pas d'intérêt. Chez les hommes, notamment, on relève le poids considérable des travailleurs étrangers en âge actif employés dans le secondaire et dans les activités

[19] Cf. les données de Fabrizio VISCONTINI, «Bodio, polo industriale cantonale (1908-1950)», dans *Bodio. Dal villaggio rurale al comune industriale,* Bodio, 1997, pp. 127-155 et de Luigi LORENZETTI, «La popolazione di Bodio tra industrializzazione e immigrazione (1850-1930)», dans *ibid.,* pp. 101-126.

[20] Luigi LORENZETTI, «Migration, stratégies économiques et réseaux dans une vallée alpine. Le val de Blenio et ses migrants (XIX[e]-début XX[e] siècle)», *Revue suisse d'histoire,* 1, 1999, p. 100.

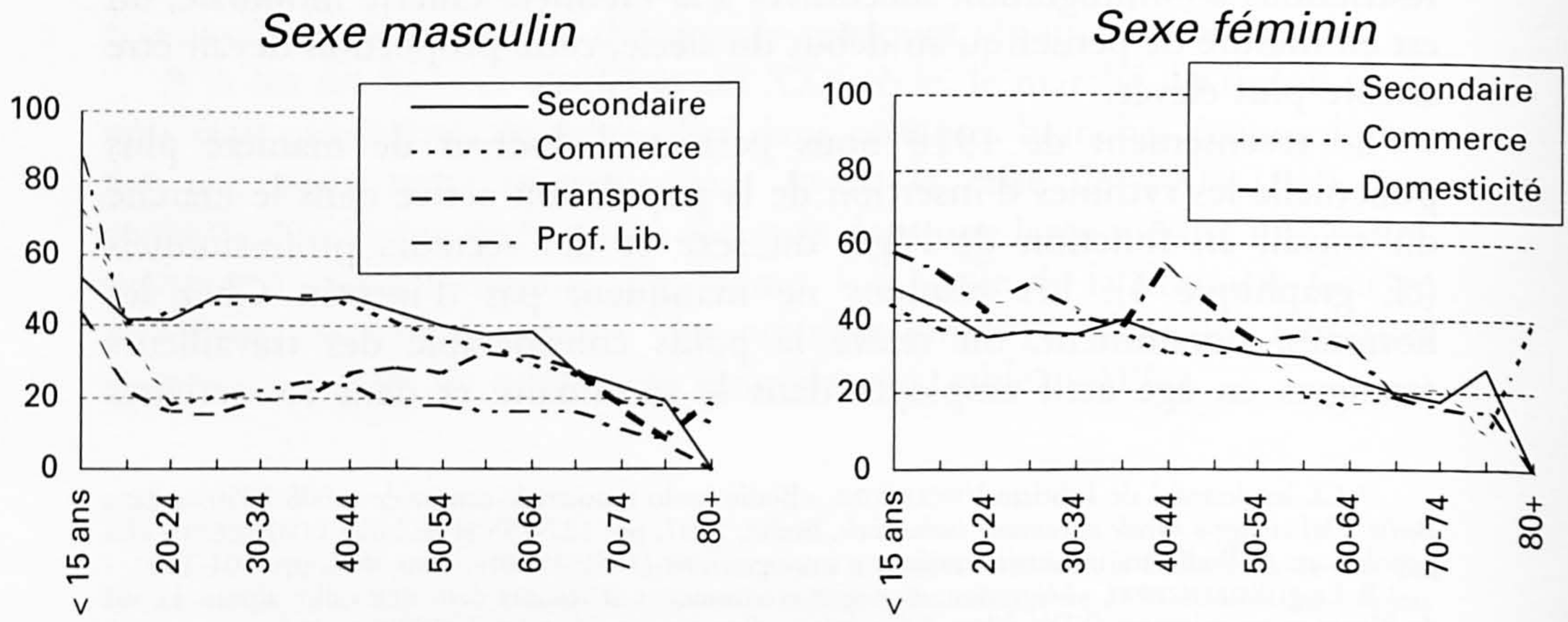
[21] Lucia BORDONI, *La donna operaia all'inizio del Novecento,* Locarno, 1993, pp. 37-39.

commerciales. Les professions libérales et celles liées aux transports, en revanche, sont moins représentées. Cela dit, dans ce dernier secteur, on relève une assez forte présence de travailleurs âgés de plus de 50 ans; une présence qui est peut-être à mettre en relation avec les arrivées d'ouvriers italiens spécialisés lors des premières années d'activité de la ligne ferroviaire du Gothard.

Il en va à peu près de même parmi les femmes dont la présence relative dans le secondaire s'est configurée de manière similaire à celle des hommes. Les emplois liés au service domestique, en revanche, dénotent un profil plus particulier dont les causes demeurent pour le moment obscures. La présence de nombreuses domestiques, âgées entre 40 et 54 ans notamment, pourrait s'expliquer soit par des arrivées au cours des années 1880-1890 lors du premier essor économique, soit par des arrivées plus récentes de la part de femmes célibataires à la recherche d'un emploi temporaire.

La crise qui suivit la Première Guerre mondiale modifia sensiblement le profil démographique de la présence étrangère. Dans les fabriques, on assista en effet à une rapide hausse du nombre des travailleurs suisses (et tessinois) qui remplacèrent une partie de la main-d'œuvre étrangère si bien qu'entre 1911 et 1923 les effectifs des premiers augmentèrent de 12,2% alors que ceux de la seconde baissèrent de 34,8%, en réduisant la segmentation qui caractérisait le marché du travail avant 1914.

*Graphique 4: Présence relative des étrangers (sexe masculin et sexe féminin) selon l'âge et le secteur professionnel en 1910*




Source: OFS, Recensement fédéral de la population 1910, Berne, 1911.

## Substitution ou complémentarité?

Comment expliquer l'intensité des flux immigratoires vers le Tessin entre la fin du XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle? Quels sont les mécanismes économiques à la base de ces mouvements? Les tendances esquissées jusqu'ici ont surtout mis en évidence l'importance des dynamiques de substitution, les flux immigratoires venant compenser les vides créés par les expatriations des Tessinois. Cette interprétation, qui renvoie au modèle néoclassique décrivant le marché du travail en termes d'adéquation entre l'offre et la demande de travail par le biais du mécanisme des prix, trouve des confirmations dans divers indices. Il suffit de penser à la corrélation positive existant à certaines époques entre le nombre de départs outre-mer et celui des permis de domicile délivrés par les autorités cantonales[22]. Par ailleurs, de nombreux témoignages de la fin du XIX^e^ et du premier tiers du XX^e^ siècle insistent sur le rôle des niveaux différentiels des salaires entre le Tessin et les régions italiennes transfrontalières[23] ainsi que sur le caractère attractif des salaires des cantons confédérés, plus élevés que les tessinois[24].

Cela dit, une partie des flux immigratoires semble échapper à ce type d'explications. Outre la faible interchangeabilité de la main-d'œuvre, il faut considérer la présence de nombreux cols blancs d'origine confédérée occupés en tant que cadres dans le secteur privé et dans les régies fédérales (Poste, chemins de fer). A Bodio, par exemple, la plupart des ingénieurs responsables de la production provenaient de Suisse alémanique et il en allait de même dans la fabrique de chocolat de Dangio où la large majorité du personnel administratif et des ouvriers qualifiés provenait des cantons suisses. Pour cette raison, il est nécessaire de faire appel à d'autres facteurs explicatifs tels que l'incapacité de la main-d'œuvre locale de satisfaire les nécessités de l'économie en raison du manque de préparation et de qualification professionnelle. Les données concernant les apprentis tessinois semblent confirmer cette hypothèse: en 1905, 87,7% des apprentis travaillant dans des entreprises tessinoises n'avaient pas de contrat, alors que la moyenne suisse d'apprentis sans contrat n'était que

[22] Ainsi, pour 1890-1914, r = 0,44 et pour 1915-1929 r = 0,45.

[23] Selon De Michelis dans les années 1920, les ouvrières italiennes – pour la plupart des jeunes filles âgées de 14-20 ans – avaient presque complètement remplacé la main-d'œuvre locale à cause des moindres salaires qu'elles percevaient. Cf. Tindaro GATANI, *Agorà. La piazza da leggere,* 1993.

[24] En 1906-1909 un maçon employé en Suisse alémanique gagnait un quart, voire un tiers de plus qu'au Tessin et des écarts encore plus importants (30-60%) existaient dans les années 1920. Cf. Ilse SCHNEIDERFRANKEN, *Le industrie nel cantone Ticino,* Bellinzone, 1937, p. 51. De même, selon un rapport du gouvernement, en 1928 un maçon travaillant à Zurich gagnait en moyenne 4 francs de plus par jour par rapport à un maçon employé au Tessin, outre les avantages concernant le logement et la nourriture. Cf. CRCdS, 1928, Dipartimento del Lavoro, p. 36.

de 36,2%. De plus, 92,1% des apprentis travaillant au Tessin avaient seulement une formation scolaire primaire, alors que pour l'ensemble de la Suisse la proportion n'était que de 67,5%[25]. C'est probablement cette pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui explique le nombre croissant de Confédérés arrivant dans le canton entre 1880 et 1930 et dont le nombre passa de 824 en 1880 à 3338 en 1900, puis à 8309 en 1920 et à 10 830 en 1930[26]. A ce type de blocage il faut ajouter la faible mobilité interne de la population tessinoise[27], en particulier féminine. Une attitude qui est à mettre en relation avec la structure économique tessinoise, encore largement rurale et centrée sur la petite exploitation paysanne et qui a probablement freiné l'emploi des femmes tessinoises dans les fabriques locales. En ce sens, la forte présence d'ouvrières italiennes dans les établissements de Brissago et de Dangio s'explique probablement par le maintien, parmi les Tessinoises, de fortes proportions d'actives dans le primaire[28]. Pour la plupart des ouvrières tessinoises, le travail en fabrique représentait en effet un emploi temporaire, de nombreuses femmes alternant le travail en fabrique avec les travaux agricoles sur l'exploitation familiale. Un choix peu apprécié par les entrepreneurs qui, dès les années 1920, essayèrent de promouvoir le *Bienenhaussystem,* de manière à permettre aux femmes de s'occuper des tâches domestiques grâce à des horaires flexibles et plus courts[29].

Enfin, on peut relever que la pression à la baisse des salaires était favorisée par l'emploi de nombreux enfants. A ce propos, il est significatif de relever que, suite à la loi fédérale sur les fabriques de 1870, le Tessin obtint de Berne une dérogation permettant aux entrepreneurs de continuer à embaucher des enfants âgés de 12-13 ans (l'âge minimal fixé par la loi était de 14 ans). Cette dérogation fut maintenue jusqu'en 1898, mais lors de sa suppression, divers fabriques furent déplacées en Lombardie où de telles normes n'étaient pas en vigueur. Ainsi, la filature Lucchini supprima 400 emplois en transférant sa production au-delà de la frontière[30].

[25] OFS, *Recensement fédéral des entreprises 1905,* pp. 134*-135*.

[26] La présence relative des Confédérés dans le canton passa ainsi de 0,6% de la population résidante en 1880 à 2,4% en 1900 et à 5,5% en 1920.

[27] A ce propos, il est utile de rappeler qu'en 1888 les trois quarts ou presque (73,3%) des Tessinois résidaient dans leur commune d'origine. En 1910, cette proportion était encore de 61,5%, puis de 55,5% en 1930, à savoir des proportions bien supérieures à la moyenne nationale (respectivement 56,4%, 48,4% et 45,3%). Sur la faible mobilité interne, cf. les observations de Herman-Michel HAGMANN, *Les travailleurs étrangers, chance et tourment de la Suisse,* Lausanne, 1966, pp. 27-28.

[28] A ce propos, on peut rappeler qu'en 1910, au Tessin, 57% de la main-d'œuvre féminine travaillait dans le primaire, alors que la moyenne suisse était inférieure à 17%.

[29] Lucia BORDONI, *La donna operaia, op. cit.,* pp. 61-63.

[30] Fabrizio MENA, «Lavoro e organizzazioni operaie», dans Raffaello CESCHI (a cura di), *Storia del Cantone Ticino, op. cit.,* p. 392.

## Conclusions

Bien que les informations soient encore très dispersées, les tendances que l'on a esquissées ont permis de montrer le caractère à la fois complémentaire et substitutif de l'immigration vers le Tessin entre la fin du XIX^e^ et le premier tiers du XX^e^ siècle. En ce sens, elles ont confirmé la présence d'un double marché du travail, s'articulant aux deux extrémités de l'échelle sociale[31]. Ces premières indications nécessitent toutefois d'ultérieures investigations. Si les scansions macro-économiques sont relativement bien définies, il reste à saisir les mécanismes régissant la formation du marché du travail par rapport aux trajectoires individuelles. De même, il reste à comprendre l'impact de la tertiairisation de l'économie tessinoise sur le marché du travail et sur les dynamiques migratoires au sein du canton. Ce sont des questions importantes qui peuvent jeter un peu de lumière sur la naissance et sur la formation du Tessin contemporain.

Luigi LORENZETTI

Adresse de l'auteur: Luigi Lorenzetti, Département d'histoire économique, faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève.

[31] Cette interprétation a été soulignée par A. Rossi pour qui l'importance des flux immigratoires vers le Tessin est à mettre en relation avec une offre de travail insuffisante, due, entre autres, à la persistance de la pratique migratoire de la part des Tessinois. Cf. Angelo ROSSI, *E noi che figli siamo...: cento anni di sviluppo economico nel Ticino,* Lugano, 1988, p. 45.

Musée Neuchâtelois

19 OCT. 2001

# REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

ISSN 1422-5182

La *Revue Historique Neuchâteloise – Musée neuchâtelois* est publiée en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

*Comité de rédaction:*

M. Philippe HENRY, président, 31, chemin du Signal, 2067 Chaumont.

M^me^ Natacha AUBERT, secrétaire de rédaction, 19, faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel.

M. Léon DU PASQUIER, trésorier, 24, avenue de la Gare, 2000 Neuchâtel.

M^mes^ Sylvie BÉGUELIN, Sylviane MUSY-RAMSEYER, Maryse SCHMIDT-SURDEZ, MM. Jean-Marc BARRELET, Jacques BUJARD, Jean COURVOISIER, Maurice FAVRE, Marc-Antoine KAESER, Jacques RAMSEYER, Rémy SCHEURER.

*Président de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse):*

M. Thierry CHRIST-CHERVET, 3, rue Marie-de-Nemours, 2000 Neuchâtel.

*Adresses postales:*

Service des archives de l'Etat, 12, rue de la Collégiale, 2001 Neuchâtel ou N. AUBERT, 19, faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel.
Prière d'envoyer les manuscrits et la correspondance y relative aux adresses postales ci-dessus.

*Site Internet de la revue:*

www.histoirene.ch

*Prix de l'abonnement:*

Suisse: Fr. 40.– Etranger: Fr. 45.–

*Abonnement de soutien:*

dès Fr. 50.–

*Compte de chèques postaux:*

Revue Historique Neuchâteloise, 20-1622-7, 2000 Neuchâtel.

Dans la mesure où ils sont disponibles, les numéros anciens de la revue peuvent être commandés au Service des archives de l'Etat (12, rue de la Collégiale, 2001 Neuchâtel), au prix de Fr. 15.– le fascicule. Les numéros spéciaux sont vendus au prix de Fr. 35.– Pour l'année en cours, s'adresser à N. Aubert, fbg de l'Hôpital 19, 2000 Neuchâtel.

*Illustration de la couverture:* Fortin de l'Engollieux Nord, commune de Rochefort. Le camouflage peint sur le béton a été protégé du délavement météorologique par la casquette. Septembre 1993.

# BREF SURVOL DE L'HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION DES FORTIFICATIONS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL 1936-1945

## Préambule

Les lecteurs attentifs de la Revue Historique Neuchâteloise se rappelleront peut-être des articles parus, voici deux ans, dans la presse régionale concernant un recensement portant sur les ouvrages militaires bâtis dans les cantons de Neuchâtel et du Jura[1]. Le présent article a pour thème les fortifications construites sur le sol neuchâtelois durant la période 1936-1945.

La fin de la guerre froide a eu pour conséquence un vaste processus de remise en question des dispositifs défensifs de l'Europe occidentale. Avec les réformes «Armée 95» et «Armée XXI», la Suisse n'échappe pas à ces réflexions. Dès 1992, lorsqu'il fut évident qu'une réduction du nombre d'ouvrages fortifiés était inéluctable, un groupe de travail[2] du Département militaire fédéral se mit à l'œuvre pour déterminer si les ouvrages déclassés pouvaient posséder une valeur patrimoniale telle qu'une conservation soit souhaitable. Assez rapidement il fut décidé de réaliser un inventaire semblable aux inventaires en vigueur dans le domaine de la conservation du patrimoine bâti. La phase d'évaluation expérimentale fut réalisée sur trois cantons dont, pour la Suisse romande, le canton de Neuchâtel.

Le texte ci-dessous se base sur la recherche menée dans le cadre de l'inventaire[3] des ouvrages de combat et commandement que l'auteur a réalisé pour le compte du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)[4] et a pour but de compléter dans son aspect historique la brochure de présentation de l'inventaire publiée en son temps.

[1] «Inventaire. Barrages antichars et fortins deviennent monuments classés», *L'Express,* samedi 17 avril 1999, p. 3. «Comme les églises et les châteaux, le public doit pouvoir visiter les fortins», *Le Temps,* jeudi 15 avril 1999, p. 18. «Inventaire des ouvrages militaires à préserver», *Courrier neuchâtelois,* 21 avril 1999, p. 4.

[2] Répondant à l'acronyme «ADAB» Arbeitsgruppe Natur- und Denkmalschutz bei militärischen Kampf- und Führungsbauten – Groupe de travail pour la protection de la nature et des monuments – ouvrages de combat et de commandement.

[3] Une brochure de présentation de l'inventaire peut être commandée auprès de l'état-major général, Division des biens immobiliers militaires, Papiermühlestrasse 14, 3003 Berne: *Monuments militaires dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, Inventaire des ouvrages de combat et de commandement / Militärische Denkmäler in den Kantonen Neuenburg und Jura, Inventar der Kampf- und Führungsbauten,* Département de la défense, de la protection de la population et des sports, état-major général, Division des constructions et des immeubles, Berne, 1998.

[4] Anciennement Département militaire fédéral (DMF).

## Géographie militaire et ouvrages anciens construits de part et d'autre de la frontière

Si l'on observe une carte topographique et que l'on recherche la distance la plus courte entre la capitale fédérale et la frontière nationale on s'aperçoit que les principaux passages (Les Verrières, Col-des-Roches, Biaufond) sont tous situés dans le canton de Neuchâtel ! Un coup de main sur la capitale avec le renversement du gouvernement n'était pas, au début du siècle, un scénario aussi farfelu qu'on pourrait le penser aujourd'hui. Les militaires s'étaient donc prémunis de cette possibilité par quelques précautions: études des différentes positions faciles à fortifier[5] et préparation de chambres de mines sur les principaux ouvrages d'art (tunnel au Col-des-Roches, premier tunnel de la route Maison-Monsieur - La Rasse, ponts sur le Doubs à La Rasse et à Biaufond)[6].



Fig. 1. Fortin de l'Engollieux Sud, commune de Rochefort. Panorama du champ de tir du canon antichars. On reconnaît depuis le bas: les piquets du réseau de barbelés de la défense du fortin, l'obstacle antichars terrain formé de rails, la barricade antichars sur la route secondaire, le mur antichars précédé d'un remblai, la route principale elle aussi munie d'une barricade, la continuation du mur antichars et la contrebatterie avec ses trois meurtrières (au centre pour mitrailleuse, à droite et à gauche pour observation ou fusils-mitrailleurs). La photographie date de la guerre. Archives Région CGF 2, Payerne.

[5] Voir à ce propos la «*Militärgeographie Sektor Kanton Neuenburg*» du colonel A. Keller datant de 1907, Archives fédérales (désormais abrégé AF) E27/11811.

[6] Reconnaissance du Doubs datée de 1907 (avec compléments de 1909) AF E27/11688, vol. 2.

Seules les berges orientales du canal de la Thièle furent effectivement fortifiées, en un premier temps dans le cadre d'exercices des troupes du génie dès 1905 puis, à partir de 1914, dans le vaste dispositif des fortifications dites de Morat (ligne canal de la Thièle - Jolimont - Mont-Vully - Morat - Sarine).

Un bref regard au-delà la frontière nous permet de constater que les Français furent plus prudents, la guerre de 1870-1871 ayant peut-être servi de leçon. Les débouchés des routes provenant de Suisse furent «assurés» par toute une série d'ouvrages. Pour la seule cluse de Pontarlier: la construction du fort du Larmont inférieur (1843-1851), la modernisation du château de Joux en 1877[7], la construction des forts du Larmont supérieur (1879-1883) et de Saint-Antoine (1887) et enfin la modernisation des trois derniers dans la phase 1888-1899[8].

## 1933-1939: planifications et premières constructions

Si la montée au pouvoir des fascistes en Italie en 1922 ne provoqua pas de réaction particulière auprès de nos autorités dans le domaine du renforcement du terrain à la frontière, la prise du pouvoir par Hitler en 1933 eut immédiatement pour conséquence un vif débat. Dès 1935 le Bureau des fortifications de Berne[9] fut réactivé. L'art de la fortification avait toutefois passablement évolué depuis la Première Guerre mondiale, le béton fortement armé et l'enfouissement en profondeur des ouvrages étaient devenus la règle. L'état-major suisse était assez mal préparé à ces nouveautés, le cours destiné aux officiers-ingénieurs qui se déroula en 1933[10] et qui portait sur la planification de lignes défensives dans le secteur du canton de Neuchâtel se distingue par une conception dépassée qui se rapproche plus des idées du conflit de 1914-1918 que de celles de la guerre de mouvement où il est impératif de bloquer les chars d'assaut.

Il faut attendre l'année 1936 pour trouver les premières reconnaissances et ouvrages dans le canton[11]. La construction de quatorze barricades antichars amovibles sur les principaux axes routiers est décidée.

[7] Pierre ROCOLLE, *2000 ans de fortifications françaises,* tome 2, Paris, Lavauzelle, 1989, p. 497.

[8] Philippe TRUTTMANN, *La barrière de fer, l'architecture des forts du Général Séré de Rivières 1872-1914,* Thionville, Klopp éditeur, 2000, p. 43.

[9] Aussi appelé BBB, abbréviation du nom allemand Büro für Befestigungsbauten Bern.

[10] AF E27/7334, vol. 31A-31D.

[11] Les documents les plus anciens retrouvés dans le cadre de cette recherche décrivent les projets de barricades pour la couverture renforcée de la 2e division ainsi que le résultat des exercices des états-majors de la 2e division. Ils sont datés de juin 1936. Une seconde reconnaissance a eu lieu en septembre, précisément le 17, AF E5481, 1970/323, vol. 9 et AF E5481, 1971/323, vol. 15.

Les contrats avec les entrepreneurs locaux sont signés fin septembre. La réception provisoire des barricades[12] s'effectue entre le 29 et le 31 octobre de la même année. Une barricade antichars sur l'axe ferroviaire Neuchâtel - Les Verrières sera encore construite en 1938[13].

En octobre de la même année un programme ultérieur de construction pour les fortifications de frontière est proposé[14]. Il comprend le renforcement des passages du Doubs avec la construction d'un ouvrage armé de mitrailleuses et canon d'infanterie pour chacun des principaux passages (Soubey, Goumois, La Goule et Biaufond) pour un coût budgétisé de 1,5 million de francs et une série d'ouvrages, pour le secteur « Doubs - lac de Neuchâtel », sur une ligne partant de la boucle du Doubs à 4 kilomètres au nord-est des Brenets passant par Le Basset - est du Locle - ouest du Crêt - bord est de la plaine du Bied - est de Noiraigue - Creux-du-Van et aboutissant soit au Mont-Chasseron, en jonction de la ligne fortifiée de la brigade frontière 1, soit au lac de Neuchâtel à Vaumarcus ou à Saint-Aubin. Coûts budgétisés: 6 millions de francs. Les reconnaissances détaillées devant être faites au printemps de l'année suivante.

Fin mai 1939[15] ces reconnaissances de détail n'ont pas encore été effectuées, en pratique ces fortins resteront sur le papier!

L'urgence de terminer les renforcements à la frontière nord ainsi que les réflexions du commandant de la 2e division ne sont probablement pas étrangères à ce fait:

*« Je pense qu'il est superflu de démontrer que la situation politique actuelle a fait perdre momentanément du moins, tout caractère d'urgence à la fortification de notre frontière ouest. Les ouvrages déjà exécutés ou en cours d'exécution suffisent à affirmer notre volonté de neutralité. Il convient de ne pas persévérer dans ce geste symbolique et de réserver nos efforts pour parer au danger plus pressant que constitue l'éventualité probable sinon prochaine, d'une invasion germano-italienne visant à atteindre la France à travers notre territoire.*

*L'exposé qui suit n'a donc qu'un intérêt théorique et documentaire puisqu'il envisage une invasion française, danger auquel nous ne sommes plus exposés tant que le rapport des forces antagonistes en Europe ne sera pas modifié, ce qui ne paraît pas devoir se produire de sitôt. (...).*

[12] Selon les normes SIA en vigueur un délai de deux ans de garantie était prévu, la réception provisoire était suivie au moment de l'échéance de la garantie d'une nouvelle réception dite définitive.

[13] Entreprise A. Fatton, Les Verrières, contrat daté du 14 mai 1938, AFE 5481, 1984/162, vol. 410.

[14] Service de l'état-major général au commandant du 1er C.A., Monsieur le colonel commandant de corps Guisan, Fortifications dans le Jura neuchâtelois, Berne, le 30 décembre 1938; AF E27/17357, vol. 1.

[15] Lettre du colonel F. Peter, chef du bureau des fortifications au divisionnaire Huber, sous-chef de l'état-major général, Stand der Befestigungsarbeiten, datée du 31 mai 1939; AF E27/17371.

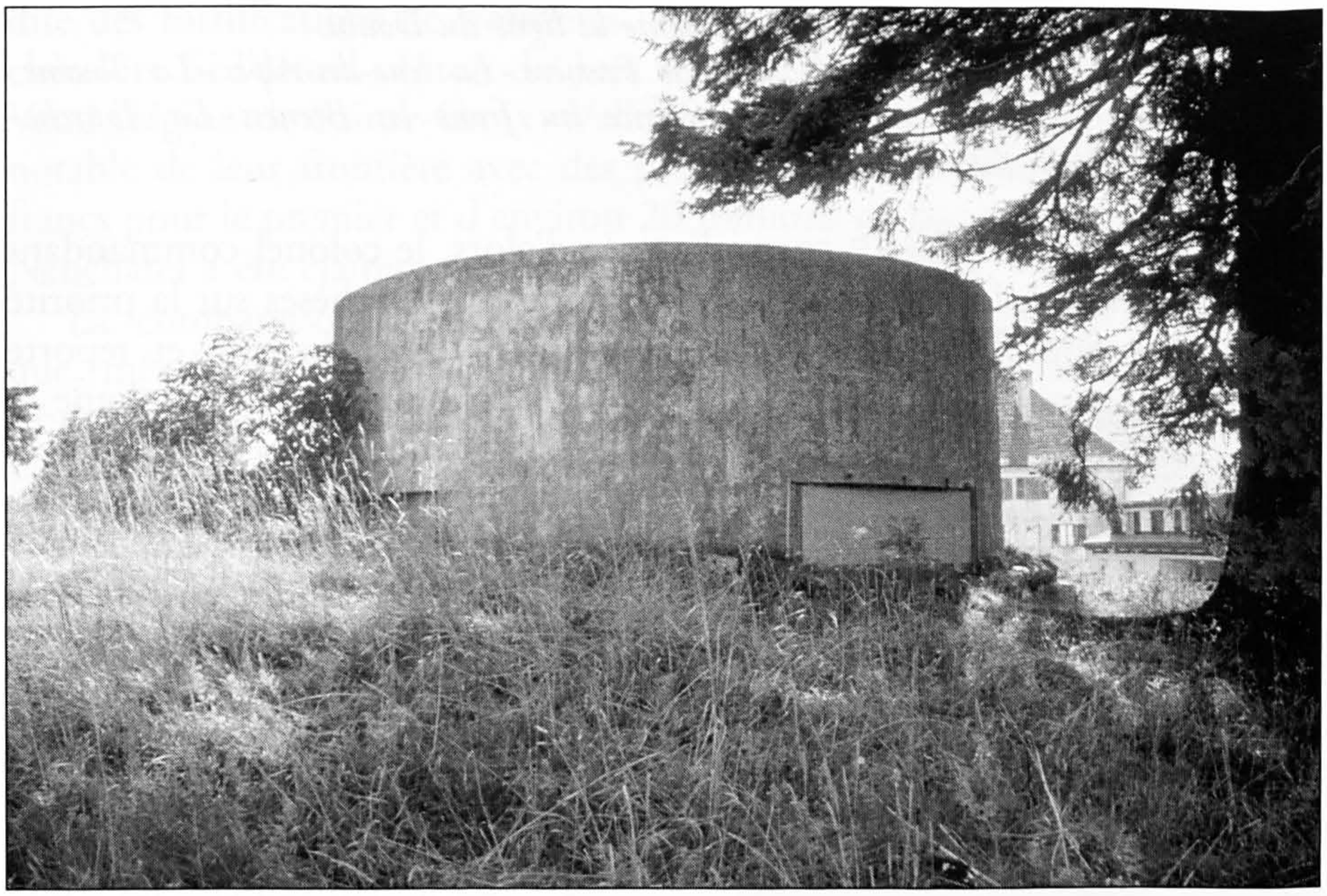


Fig. 2. La Vue-des-Alpes. Le seul observatoire construit dans le canton de Neuchâtel, il contient un ensemble d'armoiries. Septembre 1993.

*De Soubey aux Brenetets, le Doubs constitue un tel obstacle que cette partie de notre front ne présente aucun danger pour autant que nous l'occupions en temps utile. (...).*

*La partie droite du secteur de la Br. fr. 2 étant donc couverte par l'obstacle très puissant du Doubs, on doit admettre que les forces assaillantes auxquelles nous aurons tout d'abord à nous opposer partiront de la région de Morteaux* (sic) *- Pontarlier et franchiront notre frontière entre Les Brenets et L'Auberson.*

*La région la plus vulnérable et la plus immédiatement menacée est celle qui est comprise entre le Doubs et l'Areuse. Elle est très perméable aux troupes de toutes armes; la vallée du Doubs vers Morteau permet à l'ennemi de concentrer ses forces à pied d'œuvre.»*

Suit une revue détaillée des lignes défensives possibles et plus avantageuses et la lettre de se conclure:

*«(...) j'ai l'honneur de demander qu'on veuille bien prendre position sur les trois questions de principe que soulève le présent exposé, à savoir:*

1. *Ne pas poursuivre, par scrupule de neutralité, les travaux de fortifications sur le front ouest avant que les fronts nord et est, plus immédiatement menacés actuellement, n'aient été mis en complet état de défense.*

2. *Renoncer à fortifier de façon permanente la ligne du Doubs.*
3. *Fortifier le front Cerneux-Godat - La Ferrière - La Vue-des-Alpes - La Tourne - Creux-du-Van - Vaumarcus de préférence au front les Brenets - La Tourche - Creux-du-Van - Chasseron.* »[16]

Le commandant du 1er corps d'armée d'alors, le colonel commandant de corps Guisan, fait suivre la lettre en appuyant les thèses sur la priorité des crédits pour les autres fronts, notamment celui du sud, et reporte la question de la ligne à fortifier aux reconnaissances qui devront se dérouler en avril de la même année[17].

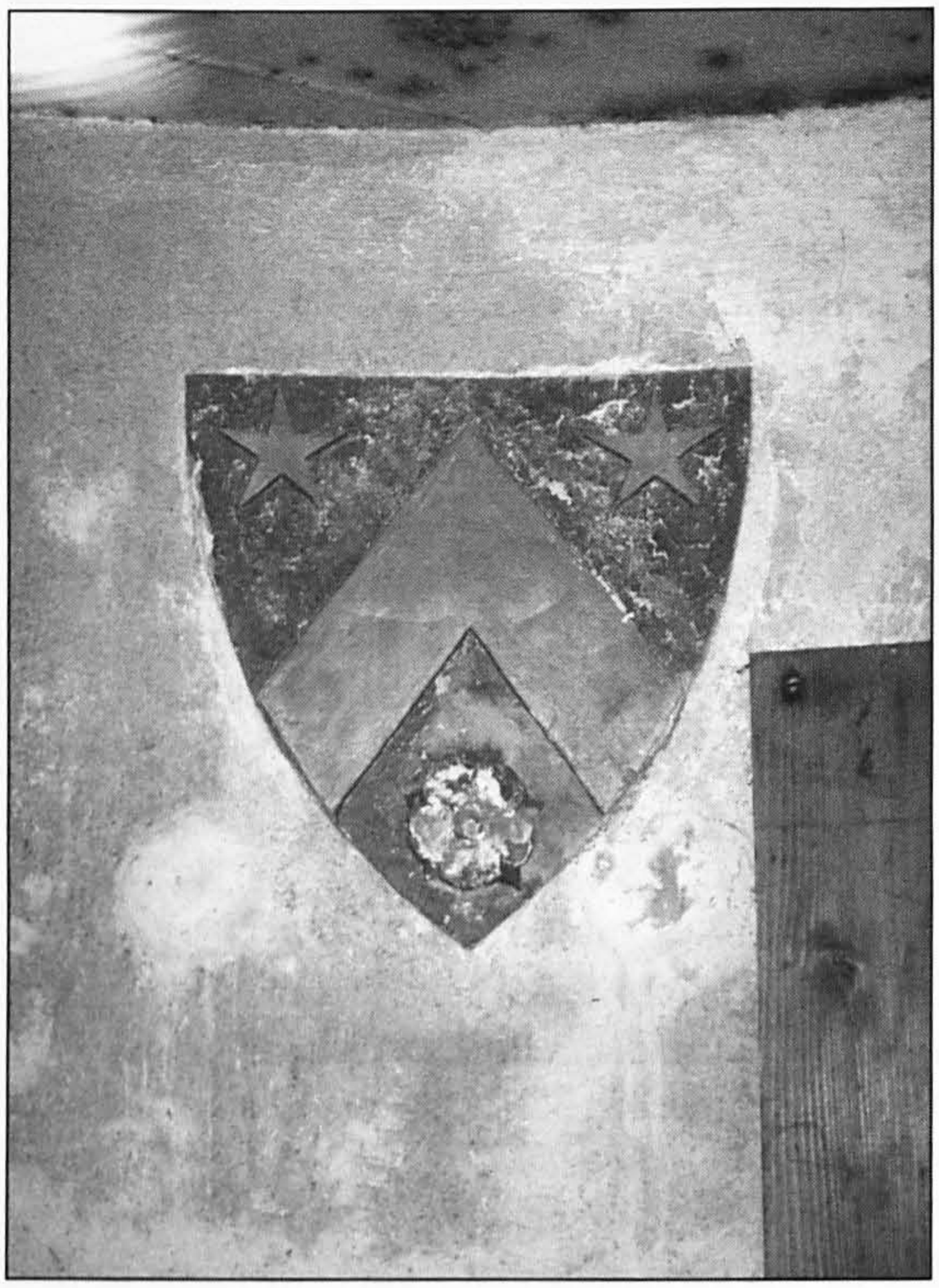


Fig. 3. Observatoire de la Vue-des-Alpes. Un des écussons héraldiques, armoiries de la famille Borel (d'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles en or en chef et d'une rose en pointe). Avec mes remerciements au colonel D. Pedrazzini de la Bibliothèque militaire fédérale pour l'identification! Les écussons ont été, depuis la prise de cette photographie, restaurés.

Deux jours plus tard le sous-chef de l'état-major «Front» répond que les constructions actuellement présentes à la frontière ouest ne suffisent probablement pas à convaincre les Allemands, très attentifs au programme de fortifications à notre frontière, de notre totale neutralité et qu'il faut continuer l'effort[18].

Les quatorze barrages antichars susmentionnés resteront les seules fortifications dites de frontière construites dans le canton de Neuchâtel jusqu'à la mobilisation générale de 1939.

Il est intéressant de remarquer que, sur les quelque trois cents fortins construits durant la phase

[16] Réflexions sur le projet de fortifications du secteur de la brigade frontière 2, Borel, commandant de la 2e division, Neuchâtel, le 11 février 1939, lettre adressée au commandant du 1er corps d'armée, AF E27/17357, vol. 1.

[17] 1er corps d'armée, le commandant au service de l'état-major général, fortifications secteur brigade frontière 2, Lausanne, le 15 février 1939, AF E27/17357, vol. 1.

[18] Unterstabschef Front, Meine Bemerkungen zu der Eingabe der 2. Div. betreffend des Neuenburger Jura, 17 février 1939, AF E27/17357, vol. 1.

dite des fortifications de frontières, aucun n'a été édifié en territoire neuchâtelois. Si l'actuel canton du Jura (région des Rangiers) et le canton de Vaud (région de Sainte-Croix - Vallorbe) ont bénéficié d'un renforcement notable de leur frontière avec des programmes d'environ 15 millions de francs pour le premier et d'environ 20 millions de francs pour le second[19], Neuchâtel a été clairement délaissé durant cette phase.

La comparaison avec nos voisins français nous permet d'observer que, même si la ligne Maginot n'a pas connu d'extension le long de la frontière suisse, les Français furent plus prudents en édifiant, durant la période 1935-1940, près de cinquante-deux fortins pour le seul secteur compris entre Biaufond et le sud du lac de Remoray[20].

## 1939: mobilisation et construction à grande échelle

L'éclatement de la Seconde Guerre mondiale et la mobilisation générale en Suisse qui suit marquent le début d'une nouvelle phase de construction d'ouvrages fortifiés. La troupe se mit très rapidement à construire une multitude de positions défensives, dans un premier temps sous la forme de fortifications dites de campagne (tranchées et fortins en bois) puis sous la forme de fortifications permanentes soit en bétonnant les positions précédentes soit en leur substituant de nouvelles constructions en béton armé.

Malheureusement les standards de construction des fortins de frontière type BBB étaient trop élevés[21] pour les troupes mobilisées. Les unités en service improvisèrent avec des résultats plus ou moins heureux:

*« Les expériences faites permettent d'affirmer:*

1. *que les plans-types des ouvrages à construire n'étaient pas suffisamment étudiés par les instances supérieures ou même n'existaient pas au début de la mobilisation;*
2. *que les troupes combattantes n'avaient aucune idée de la fortification de campagne et se sont souvent mises au travail sans plan d'ensemble;*
3. *qu'avant de fortifier une région, il est indispensable de donner aux officiers du Génie une orientation sur les désirs de l'infanterie.»*[22]

[19] Colonel Gonard, chef de la section des opérations au sous-chef EM groupe Front, concerne: Renforcement des obstacles antichars du 1er C.A., Q.G.A., 4 mars 1942, AF E27/17376, 1. A.K., vol. 2.

[20] Philippe TRUTTMANN, *La muraille de France ou la ligne Maginot,* Thionville, Klopp éditeur, 1992, pp. 464 et 578-579.

[21] Béton pervibré nécessitant des professionnels sur les chantiers, blindages et armatures de béton de dimensions considérables, etc. faisant que ces travaux étaient systématiquement adjugés à des entreprises de génie-civil expérimentées et dotées des machines de chantier adéquates.

[22] 2e division, Le chef du Génie, Rapport au sujet du service actif selon ordre 1er C.A. 1/36.806 du 4 juillet 1940, AF E5480(A), 1973/21, 2e division, vol. 1.

Les plans-types ne seront à disposition qu'à partir de la mi-avril 1940. C'est-à-dire plus de sept mois après la mobilisation!...

Quant à l'encadrement par des professionnels capables de diriger les constructions et de pallier dans une certaine mesure cette absence de lignes directives il semble avoir aussi péché:

*«Les cadres techniques de la Br. fr. 2 se composent officiellement de (...) 4 Of. Génie. (...).*

*Cet état-major technique est manifestement insuffisant dès que l'on dispose de crédits pour faire des ouvrages et que la troupe est occupée aux travaux de fortifications. (...).*

*La Br. fr. ne possède aucune troupe technique.»*[23]



Fig. 4. Cortaillod, barricade antichars NE 5081 passage des Abattoirs (!). Mars 1998.

Ces manquements et l'absence d'expérience pouvaient avoir des conséquences assez cocasses comme l'anecdote suivante semble le révéler:

*«Dans toute la Br. couv. front. 2 on a arrêté de tendre les fils de fer des obstacles, car on a constaté que cet obstacle, construit selon les données des «éléments de fortification de campagne du service du génie» était aisément franchissable. Un obstacle en*

[23] Chef du Génie br. fr. 2 au chef du Génie du 1er C.A., Rapport sur l'organisation et l'exécution de la construction de fortifications dans le secteur de la br. fr. 2, Q.G., 30 juillet 1940, AF E5480(A), 1977/102, Gz. Br. 2.

*fil de fer barbelé a été construit sur les données d'un sergent du Bat. 226 qui a fait la guerre 1914-1918 dans la légion étrangère, pour servir de modèle.»*[24]



Fig. 5. Cortaillod, barricade antichars NE 5084 à l'est du collège. Mars 1998.

Pour le canton de Neuchâtel, la grande majorité des ouvrages fut édifiée par la brigade frontière 2, troupe de couverture de la frontière dans le secteur, et par la 2e division toutes les deux rattachées au 1er corps d'armée. L'ordre d'opération No 1, du 2 septembre 1939, du général Guisan[25] nous donne d'ultérieures informations sur les unités militaires destinées à la défense du canton:

*«En cas d'attaque ennemie le 1er Corps d'armée a pour mission: avec la Brigade légère 2 de tenir le Doubs entre St. Brais et Biaufond; avec la 2e division de barrer entre le Doubs et le Lac de Neuchâtel les passages qui mènent du vallon de St. Imier sur Biel* (sic) *et de Neuchâtel sur Jolimont.»*

En avril 1940, le Conseil fédéral accorde un nouveau crédit pour la fortification du pays. Une somme de 10 millions de francs est réservée pour le front ouest, on prévoit notamment[26] des barrages le long du Doubs dans le secteur Soubey - Les Brenets et une ligne continue de la frontière des Brenets jusqu'au lac de Neuchâtel constituée de huit fortins pour mitrailleuses qui seront ultérieurement à compléter avec deux ouvrages d'artillerie en casemate. La mission est donnée au 1er corps

[24] Commandement de l'armée, section des renseignements-Bureau Suisse, of li. 1er C.A., Rapport sur les liaisons prises les 15, 16 novembre 1939, Q.G., 18 novembre 1939, AF E27/14272, vol. 1.

[25] AF E27/14287.

[26] Der Chef des Generalstabes der Armee Huber an Kommando 1. Armeekorps, A.H.Q, 5/6 avril 1940, AF E5795/130.

d'armée de développer avec les instances compétentes le projet de détail. On a en fait repris le projet de 1938. On ne trouve toutefois aucune suite à cette demande dans les actes du 1er corps d'armée! Fort probablement ce crédit a été englobé dans les constructions déjà en cours.

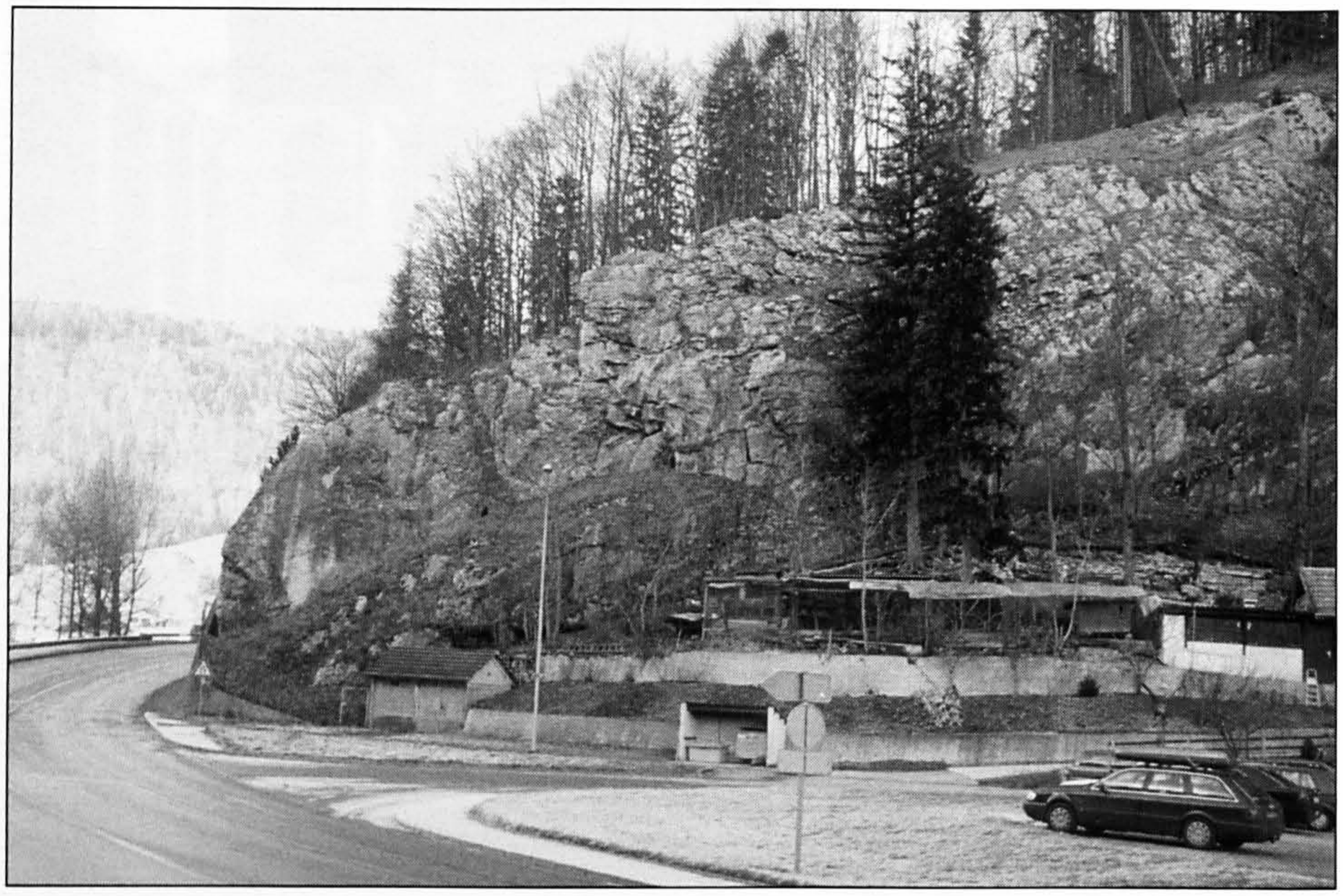


Fig. 6. Fortin du Pont de la Roche Nord, commune de Saint-Sulpice. L'ouvrage camouflé se trouve à gauche du sapin, à la base de la paroi rocheuse. Janvier 1998.

## Principes de construction et organisation

Les principes de construction[27] admis par la brigade frontière 2 pour ses fortifications peuvent êtres expliqués simplement par les règles suivantes:

1. établir des fortifications sur les axes de pénétration en profondeur;
2. établir en premier lieu la barricade antichars sur la route, généralement mais pas toujours précédée d'un ouvrage miné (pont, route en côte, etc.). La barricade jouant le rôle d'obstacle réversible, la destruction celui d'obstacle irréversible;
3. établir l'ouvrage destiné à abriter l'arme qui doit tirer sur la barricade, généralement un canon d'infanterie de calibre 4,7 cm emprunté à la troupe;

[27] Colonel EMG Clerc, of li. 1er C.A. au sous-chef d'état-major Front, Etat d'avancement des travaux à la br. fr. 2, Q.G.A., le 1er novembre 1940, AF E27/14272, vol. 1.




Fig. 7. Fortin du Pont de la Roche Nord, commune de Saint-Sulpice. Panorama du champ de tir de l'arquebuse antichars 24 mm. La situation aujourd'hui a bien changé! Archives Région CGF 2, Payerne.

4. établir un second ouvrage pour protéger le premier, communément appelé, dans le secteur de la brigade frontière 2, «contrebatterie»;
5. établir une seconde barricade pour fermer le réduit, sur laquelle on doit pouvoir tirer d'un des deux ouvrages.

Ces principes de base s'adaptaient naturellement aux différents dispositifs de défense des unités. Ils pouvaient donc varier fortement dans leur typologie, mais ils convenaient particulièrement bien à la géographie locale riche de nombreuses cluses.

Avec la chute de la France, le dispositif défensif dut être remanié, même si les troupes frontière maintiennent leur mission:

*«Les troupes frontières assureront comme jusqu'ici la défense des zones frontières et couvriront la remobilisation éventuelle de l'armée. Leur dispositif particulier ne subit pas de changement.*

*Le 1er C.A. couvre le plateau face à l'ouest. A cet effet:*
*il s'échelonne en profondeur dans le Jura pour barrer les cluses et défilés entre le Mont Raimeux et St Blaise, et installe des détachements avancés à la Vue-des-Alpes, à la Tourne, à Noiraigue et à St Aubin.»*[28]

Par ailleurs les expériences et les menaces apparues avec la «Blitzkrieg» furent intégrées dans les instructions:

*«Système défensif*
*Sur tous les fronts, l'armée résistera dès les positions des troupes frontières en couvrant en outre la position avancée. (...). Partout la résistance sera organisée en profondeur, en concentrant les moyens sur les axes de pénétration dont les nœuds routiers seront barricadés et organisés de façon à pouvoir être défendus dans toutes les directions, en particulier contre les engins blindés.*
*Cette combinaison de la défense de nos positions avec le jeu de nombreuses destructions et l'organisation en profondeur et en échiquiers de points d'appui fermés anti-chars (...) doit empêcher l'ennemi de progresser, nous éviter les surprises de l'enveloppement et nous permettre de rester maître de notre manœuvre défensive. (...).*
*Garnisons des ouvrages et fortins*
*Ces garnisons résistent sur place jusqu'à épuisement complet de leurs moyens de combat, même si elles sont cernées ou abandonnées à elles-mêmes. Elles seront en conséquence pourvues de tout ce qui est indispensable pour durer.»*[29]

Ces prescriptions édictées au niveau de l'armée étaient reprises et ajustées aux situations locales:

*«Br. fr. 2:*
- *maintient sa mission de couverture frontière*
  *l'accent de la défense sera porté d'une part sur les passages du Doubs entre Soubey et Les Brenets, d'autre part sur des points d'appui fermés à la Vue-des-Alpes - Tête de Ran, la Tourne et la Clusette. (...).*
  *Grp. Rgt. inf. 8 (appartenant à la 2. Div et par la suite appelé groupement Vignoble)*
- *barre la route Neuchâtel - St Blaise - Ins et Neuveville en organisant en points d'appui fermés Neuchâtel (Pierrabot et les ouvrages de la Br. fr. 2 dans les gorges du Seyon inclus), Hauterive, St Blaise et Marin;*
- *les Cp. II et III/19 seront stationnées, dès leur retour, à Boudry et Cortaillod qui seront organisés en points d'appuis fermés;*
- *la Cp. mot. sap. III/2 continuera ses travaux de St Blaise.»*[30]

[28] Ordre d'opération N° 12 du 17 juillet 1940, AF E27/14298.
[29] Directives pour la conduite du combat défensif (annexe N° 2 à l'ordre d'opérations N° 12), 17 juillet 1940, AF E27/14298.
[30] 2e division, Le commandant div. Borel, Ordre d'opération, 23 juillet 1940, AF E5795/313.

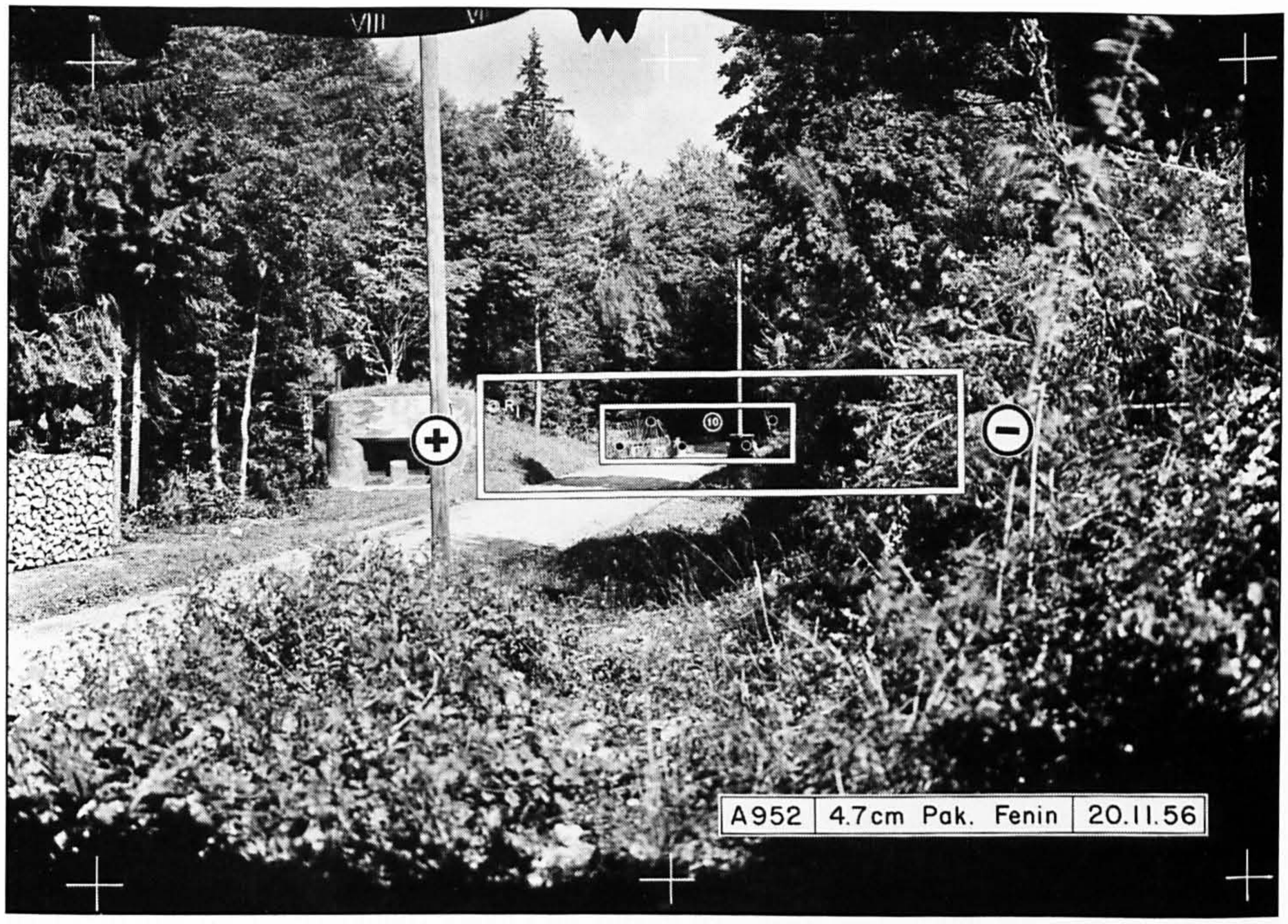



Fig. 8. Fortin de Fenin Sud, commune de Valangin. Panorama du champ de tir du canon antichars 4,7 cm. On peut observer la contrebatterie (fortin Fenin Nord) avec ses deux embrasures pour fusils-mitrailleurs et observation ainsi que la barricade antichars sur la route. La photographie date probablement du temps de guerre. Archives Région CGF 2, Payerne.



Fig. 9. Fortin de Fenin Sud, commune de Valangin. Septembre 1993.

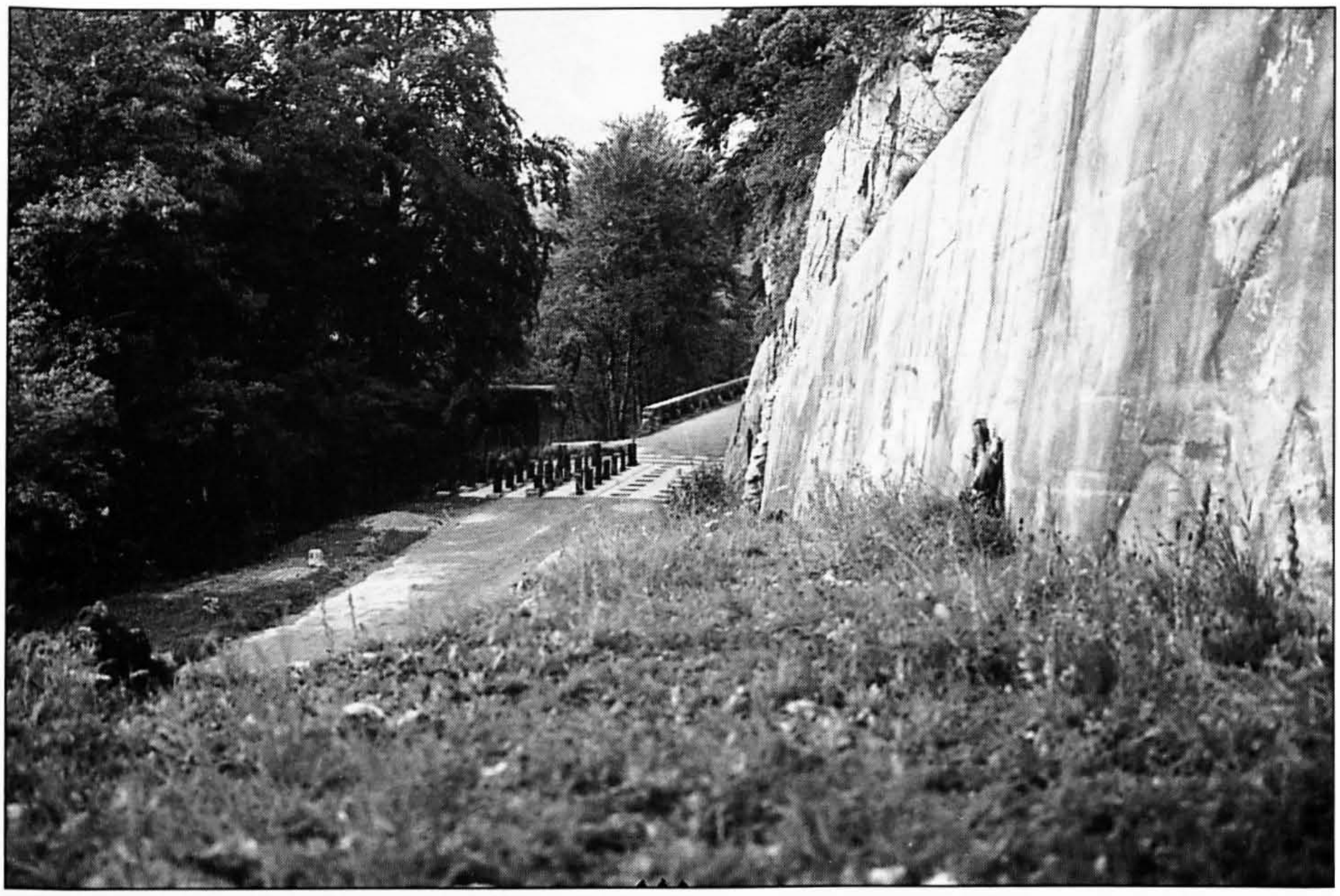


Fig. 10. Fortin de Pierre coupée Ouest, commune de Rochefort. Panorama du champ de tir du canon antichars. La barricade antichars sur route n'est montée qu'à moitié conformément aux directives pour la conduite du combat du 25 mai 1941 (cf. p. 125). La photographie date de la guerre. Archives Région CGF 2, Payerne.

On trouve encore aujourd'hui dans le village de Cortaillod quelques traces de cette organisation:

*« Un point d'appui barricadé en tous sens, hérissé de feux dans toutes les directions et commandé par un chef décidé à faire face à l'adversaire, est impénétrable aux chars. »*[31]

La ville de Neuchâtel est aussi mise à contribution et est organisée défensivement. Une compagnie de travail militaire (la 131) travaille notamment sur les ouvrages à l'est de la ville[32].

Pour organiser et coordonner ces constructions, un bureau permanent des fortifications est ouvert en hiver 1940-1941 auprès de la brigade frontière 2[33].

[31] Le commandant en chef de l'armée, Complément à l'instruction sur la conduite du combat défensif, 21 octobre 1940, AF E27/14298.

[32] 2e division, Le commandant, Demande de crédit pour aménagement de positions, Q.G., 15 mars 1941, AF E27/17376, 2e division, vol. 2.

[33] Lt-col E. Triponet au lt-col Gonard EM Armée, service Front, en campagne, concerne: Dépassement 2 millions, br. fr. 2, Berne, le 3 décembre 1941, AF E27/17376, Gz. Br. 2, vol. 2.

Au mois d'août 1941, l'organisation de planification des ouvrages est ainsi constituée:

- chef génie brigade frontière 2 — lt-col Wey
- adjoint et chef du bureau de construction — plt Du Pasquier

Le bureau d'installation des fortifications du 1er corps d'armée se trouve aussi à Neuchâtel, il s'occupe de l'aménagement intérieur des ouvrages (ventilation, ameublement) situés en dehors du réduit, il est placé sous la direction technique du chef du génie de la brigade frontière 2 et est dirigé par l'ingénieur Rossel[34].

Les travaux avancent avec énergie comme semble le prouver l'aperçu de la situation en date du 1er novembre 1940 livré par l'officier de liaison du 1er corps d'armée[35]:

quatre-vingt-sept barricades antichars sur route, dix-sept barricades antichar terrain, trente et un abris pour canon d'infanterie et fusils-mitrailleurs, vingt abris pour mitrailleuses, dix-neuf abris pour fusils-mitrailleurs, un poste d'observation et un poste de commandement sont considérés comme terminés, c'est-à-dire qu'il est possible d'y installer une arme et de tirer.

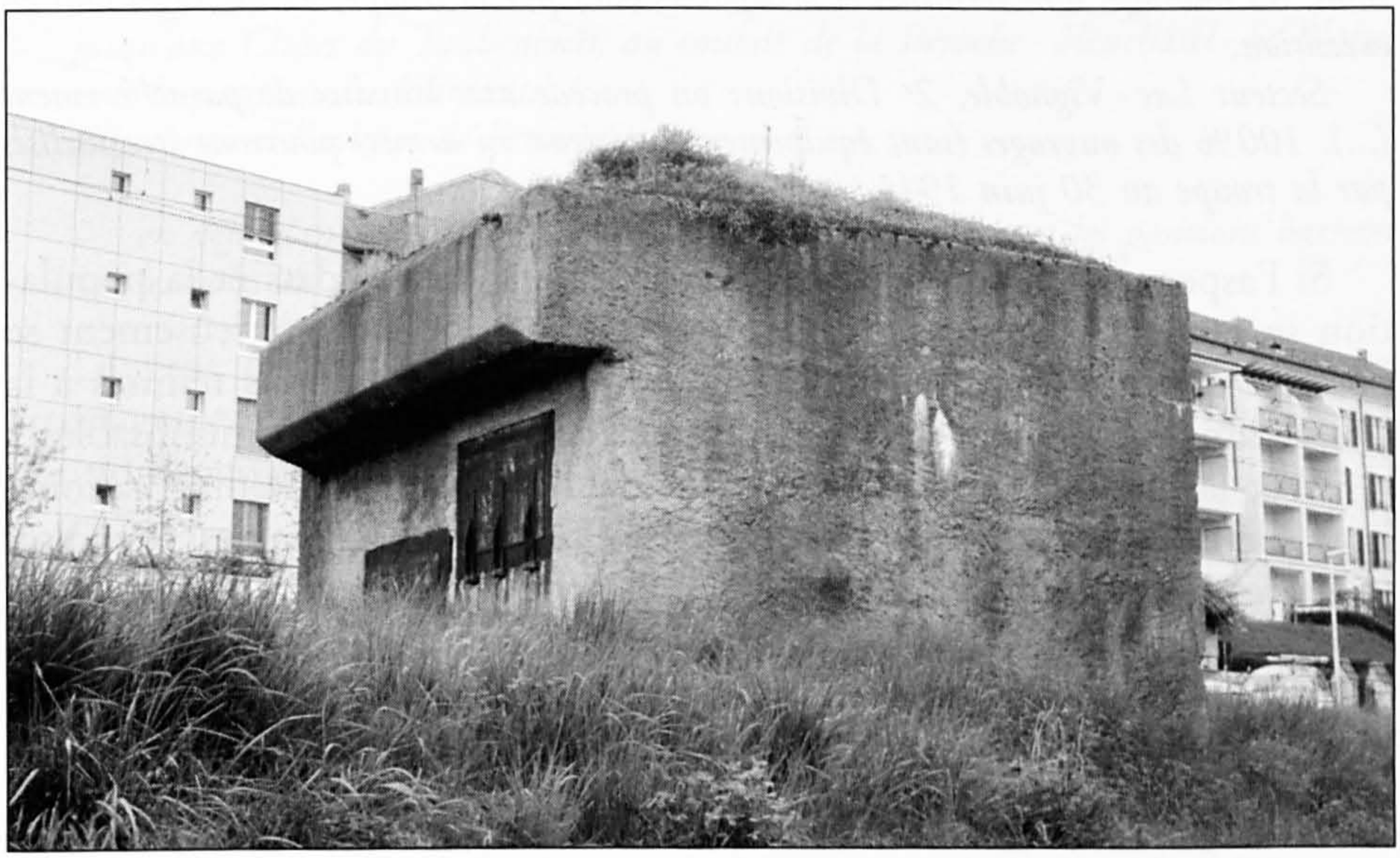


Fig. 11. Ville de Neuchâtel, fortin de Trois-Porte. Avril 1996.

[34] Commandement de l'armée, section des renseignements-Bureau Suisse, of li. 1er C.A., Rapports sur les liaisons prises les 15, 16 novembre 1939, Q.G., 18 novembre 1939, AF E27/14272, vol. 1.

[35] Colonel EMG Clerc, of li. 1er C.A. au sous-chef d'état-major Front, Etat d'avancement des travaux à la br. fr. 2, Q.G.A., le 1er novembre 1940, AF E27/14272, vol. 1.

Ce rapport quelque peu optimiste nous apprend aussi qu'aucun de ces ouvrages ne dispose de moyens de transmission (radio ou installation téléphonique). Il est fort probable que les installations intérieures ne sont pas beaucoup plus avancées...

## Démobilisation et Réduit national

Avec la démobilisation des troupes (en juillet 1941 il reste une compagnie par bataillon en service actif), les travaux, sur décision du commandant de la brigade, sont peu à peu confiés aux entreprises locales. Assez vite de gros problèmes de budget apparaissent, les crédits ayant été calculés sur la base d'une main-d'œuvre militaire encadrée par des entreprises civiles, apportant avec elles machines et fournitures[36], et non sur la base de travaux entièrement adjugés à des entreprises civiles!

Un rapport ultérieur de l'officier de liaison daté du 21 mai 1941[37] nous indique la situation à ce moment-là:

*«Le secteur de la Brigade frontière 2 est très avancé dans le domaine des constructions, 84 ouvrages sont terminés et occupables* (sic) *par la troupe, 42 ouvrages sont en exécution.*

*Secteur Lac-Vignoble, 2e Division: on procède aux travaux de parachèvement (...). 100% des ouvrages (sans équipement intérieur, ni armes) pourront être utilisés par la troupe au 30 juin 1941.»*

Si l'aspect psychologique n'est pas à négliger (les soldats et la population se sentent «rassurés» par les fortifications), on peut sérieusement se poser la question de la valeur défensive de ces constructions remises à la troupe sans équipement de ventilation et donc pratiquement inutilisables...

Avec la mise en application complète du dispositif du Réduit national la 2e division se retire sur son nouveau secteur des Préalpes bernoises (Kaiseregg-Stockhorn) laissant à la brigade frontière 2 des ouvrages inachevés notamment à Neuchâtel, Vaumarcus et au Quarteron. La mission des troupes frontière reste toutefois toujours la même:

*«I. Mission de la Br. fr. 2*

*a) La Br. fr. 2 conserve sa mission de couverture de la frontière dans son secteur initial <u>dans la zone du Jura,</u> en étendant son action latéralement et en profondeur*

[36] Lt-col E. Triponet au lt-col Gonard EM Armée, service Front, en campagne, concerne: Dépassement 2 millions, br. fr. 2, Berne, le 3 décembre 1941, AF E27/17376, Gz. Br. 2, vol. 2.

[37] Colonel EMG Decollogny, of li. 1er C.A., Rapport de liaison, Q.G.A., le 21 mai 1941; AF E27/14272, vol. 1.



Fig. 12. Ville de Neuchâtel, rond-point de l'avenue des Alpes. Si la barricade antichars sur la route a aujourd'hui disparue, le mur en béton armé est lui toujours présent. Avril 1996.

*jusqu'aux Cluses du Taubenloch, au couloir de la Béroche - Neuchâtel - St Blaise, et à la position du Jolimont.*
*Elle contient l'avance de l'ennemi:*
*(...)*
– *en défendant sans esprit de recul les ouvrages fortifiés et les positions barrant les voies de pénétration.»*[38]

Le gros de la troupe retiré sur sa position de résistance, quelques aménagements sont autorisés afin d'alléger quelque peu les difficultés quotidiennes des civils:

*«Les barricades antichars, préparées à l'avance, seront placées de façon à ménager un sens unique. Gardées dans les deux directions, elles devront pouvoir être fermées rapidement, à tout instant (...). En raison de l'exiguïté du territoire national, le temps nécessaire à la mobilisation et à la concentration sera gagné par la résistance organisée à la frontière. La couverture frontière empêchera l'ennemi d'effectuer sa percée dans un délai trop court: chacun de ses éléments tiendra sa position, lors même qu'elle serait débordée. (...) les troupes opérant dans la zone d'action retardatrice lutteront sans idée de repli. Elles tiendront, même encerclées.»*[39]

[38] Br. fr. 2, Le commandant colonel Carbonnier, Ordre d'opérations N° 13, 13 juin 1941; AF E5795/314.
[39] Directives pour la conduite du combat (annexe à l'ordre d'opérations N° 13), 25 mai 1941, AF E27/14299, vol. 3.

## 1944: nouveaux projets

En mai 1944, le commandant du 1er corps d'armée reçoit une lettre du chef de l'état-major général de l'armée lui demandant, sur ordre du général, d'étudier de façon préventive le renforcement du Jura neuchâtelois (secteur Les Brenets - Les Ponts-de-Martel - Noiraigue - Creux-du-Van) ainsi que le Jura vaudois[40]. Il s'agit de limiter au maximum la liberté de manœuvre des chars ennemis par la création d'obstacles antichars dans les régions ouvertes; la construction d'abris et de positions d'armes doit être proposée uniquement là où le couvert naturel ne peut pas être exploité. Les coûts ne doivent pas dépasser 10 millions de francs et le projet, s'il se réalise, devra être exécuté encore durant l'année en cours.



Fig. 13 et 14. Bouclier pour canon d'infanterie de calibre 4,7 cm du Bulet, commune de Buttes. Une des rares constructions de la phase 1944 dans le canton de Neuchâtel. Juin 1998

Ces études sont rendues nécessaires par le probable rapprochement du front de la guerre à nos frontières. L'armée suisse sort du réduit et se prépare à une éventuelle violation de notre territoire notamment dans le saillant jurassien. Parallèlement au renforcement partiel de l'ancienne

[40] Der Chef der Generalstabes der Armee Huber an den Kdt des 1. A.K., A.H.Q., 6 mai 1944, AF E5795/521.

position d'armée de 1939-1940 (ligne plateau du Gempen - Limmat - Linth) le chef du Département militaire fédéral Kobelt émet le vœu d'entreprendre un renforcement semblable dans la région du Jura vaudois et neuchâtelois[41], ceci vraisemblablement pour des motifs politiques.

Dans le projet de demande de crédit du général Guisan[42] au Conseil fédéral on apprend les détails des constructions projetées:

- un obstacle antichars terrain à l'est du Col-des-Roches se reliant pour sa partie sud au plateau situé au nord-ouest de Som-Martel;
- un second obstacle antichars terrain barrant la vallée de La Sagne à proximité des Cœudres.

Ces obstacles ne sont pas à intégrer dans le dispositif de la brigade frontière 2 dont la mission reste celle de couvrir la mobilisation générale et de se défendre contre des attaques menées de la frontière, mais devront plutôt couvrir le flanc gauche de l'armée suisse dans l'hypothèse de l'intervention au saillant jurassien (protection contre une manœuvre ennemie partant du Jura vaudois):

- quelques constructions complétant le dispositif de la brigade frontière 2 dans le Val-de-Travers notamment pour assurer les routes et chemins vers le plateau du Soliat - Pré-Baillod - La Combaz - Bullet;
- un obstacle antichars courant entre Le Soliat et Treytel (au sud-ouest de Bevaix).

Le 12 juillet 1944 le Conseil fédéral accorde un crédit de 10 millions de francs pour ces constructions. 4,9 millions de francs sont prévus pour le secteur Les Brenets - Plamboz et 2,85 millions de francs pour le secteur Creux-du-Van - Treytel pour un total de 7,75 millions[43].

Les coûts ne vont toutefois pas cesser d'augmenter très rapidement: moins de onze jours après l'attribution des crédits, le budget est déjà passé à plus de 14 millions[44] (!).

Le chef de la section des opérations remet en question les priorités définies.

[41] Général Guisan au chef de l'état-major général de l'armée, Fortifications du Jura, Q.G.A., 16 juin 1944, AF E5795/521.

[42] General Guisan an den Chef des Eidg. Militärdepartementes Herrn Bundesrat Dr. Kobelt, Eingabe zum Kreditbegehren betr. die Verstärkung der Befestigungsanlagen in den Abschnitten der Gz. Br. 1 und 2, A.H.Q., 28 juin 1944, AF E27/17714, vol. 2.

[43] Oberst Peter, der Chef Bureau für Befestigungsbauten an Armeekommando Unterstabschef Front, Verstärkung der Jura-Befestigungen im Raume der Gz. Br. 1 & 2; 12 juillet 1944, AF E27/17714, vol. 2.

[44] Der Chef der Operationssektion Major i Gst Züblin an den Chef des Generalstabes der Armee, Betr. Kredit von 10 000 000.– für den Ausbau der Befestigungen an der Westgrenze – Landesbefestigung, V. Teil, 2. Tranche (L.B. 5) gemäss B.R.B. vom 12 juillet 1944, A.H.Q., 21 juillet 1944, AF E27/17714, vol. 2.

Ses arguments portent sur des considérations aussi bien tactiques que stratégiques qui recommandent la forte réduction du projet voire le renoncement à la construction des lignes dans le Jura neuchâtelois.

Le commandement de l'armée accorde finalement 300 000 francs pour les travaux dans le Val-de-Travers et dans le secteur Creux-du-Van - Mont-Chasseron ainsi que 3 millions de francs pour le barrage Les Brenets - Plamboz, une somme de 1 595 000 francs sur le crédit de 10 millions restant en réserve pour la position Creux-du-Van - lac de Neuchâtel et tout spécialement pour sa partie inférieure Châtillon - Treytel[45] ; cette somme sera ultérieurement réduite à 400 000 francs[46].

## Intervention politique

Par une lettre datée du 15 septembre 1944 envoyée au président de la Commission des pouvoirs extraordinaires du Conseil des Etats avec copie au chef du Département militaire fédéral, le conseiller aux Etats Max Petitpierre attire l'attention sur la mauvaise humeur de la population :

*« La perspective de ces travaux crée de l'effervescence dans toute la région. Elle apparaît aux gens comme une absurdité, au moment où la guerre s'éloigne de nos frontières et où il semble, au surplus, qu'elle prendra fin dans quelques mois. Des agriculteurs et la population en général sont mécontents qu'on construise un mur, qui va endommager les champs et diviser les propriétés, couper des chemins de forêt et au surplus massacrer toute une région. Tout le monde prétend que ces travaux, dont le projet existait depuis longtemps, mais sans être réalisé, sont exécutés aujourd'hui, parce qu'il y a encore des crédits à utiliser et que les intérêts privés sont en jeu. Il y a unanimité dans l'opinion publique, et la signature de pétitions a été envisagée.*

*Je n'attacherais pas d'importance à ces faits, si la construction de ce mur à l'heure actuelle n'apparaissait pas à moi-même comme un défi au bon sens. Même en admettant que ce mur puisse être utile objectivement en cas d'attaque de la Suisse, il est trop tard pour en entreprendre la construction. En outre, il serait regrettable, si réellement on exécute aujourd'hui des travaux dans le seul but d'utiliser des crédits, de démoraliser ainsi la population qui sait qu'elle paie toutes ces dépenses en acquittant des impôts et de faire naître en elle des sentiments d'hostilité à l'égard de l'armée et de son Commandement. »*[47]

[45] Armeekommando, Bureau für Befestigungsbauten, Orientierung über die Verstärkung der Befestigungsarbeiten im Raume des 1. Armeekorps, A.H.Q., 12 août 1944, AF E27/17714, vol. 2.

[46] Oberst F. Peter, Chef Bureau für Befestigungsbauten an den Kredit Of. des Armeestabes, 2 septembre 1944, AF E27/17714, vol. 2.

[47] AF E27/17714, vol. 2.

Naturellement cette lettre provoque quelques remous...

Dans les prises de positions immédiatement exigées, on peut relever celle du commandant du 1er corps d'armée Borel:

*«Il est à prévoir que ces travaux ne pourront être achevés en temps utile c'est-à-dire avant le printemps prochain.*

*Si jusqu'alors nous n'avons pas été entraînés dans la guerre, nous n'aurons vraisemblablement plus à craindre une invasion par notre frontière ouest, durant le conflit actuel.*

*Dans ces conditions la mise en chantier de ce barrage en ce moment ne constituerait plus qu'un geste symbolique dont l'efficacité ne saurait être suffisante pour retenir les belligérants de porter les hostilités sur notre sol, s'ils y voient intérêt.*

*En conséquence et malgré que le barrage en question représenterait un notable complément à nos mesures défensives, j'estime qu'il convient de surseoir à sa construction.»*[48]

Dans le brouillon de réponse du général Guisan au chef du DMF sur cette affaire[49], à part les considérations militaires qui suggèrent la construction rapide de ces barrages, il est piquant de lire que le général rappelle que le projet se basait sur un vœu bien précis du Conseil fédéral fondé sur des considérations politiques conseillant de ne pas renforcer uniquement la position de la Limmat mais en même temps le Jura!

Ces propos ne se retrouveront toutefois pas dans la lettre qui sera effectivement envoyée[50]:

*«Le plan de fortification établi par l'Armée ne saurait dépendre d'une situation militaire qui évolue de semaine en semaine. Il vise à renforcer certaines positions ou certaines lignes naturelles, qui ont pour nous, comme l'a prouvé l'expérience de ces 5 années de service actif une valeur durable quel que soit le plan d'opération appliqué par l'Armée. (...). Mais vous serez sans doute d'accord avec moi pour juger inopportune ou prématurée une discussion entreprise sous le coup des opérations qui se déroulent à notre frontière, et où les intérêts véritables de l'Armée risquent d'être sacrifiés à des considérations secondaires ou momentanées.»*

[48] Le commandant 1er C.A. Borel au commandant en chef de l'armée, Barrage antichars dans le canton de Neuchâtel réponse à votre transmission Stg. du 16 septembre 1944, Q.G., 18 septembre 1944, AF E5795/521.

[49] Der Oberbefehlshaber der Armee an den Chef des Eidg. Militärdepartementes, Herrn Bundesrat Dr. K. Kobelt, la proposition de réponse est annexée à une lettre d'accompagnement adressée au chef de l'état-major général et signée par le brigadier Gonard. Elle porte la date du 17 septembre 1944, AF E27/17714, vol. 2.

[50] Le commandant en chef de l'armée au chef du Département militaire fédéral, Monsieur le conseiller fédéral Kobelt, Q.G.A., le 18 septembre 1944, AF E27/17714, vol. 2.

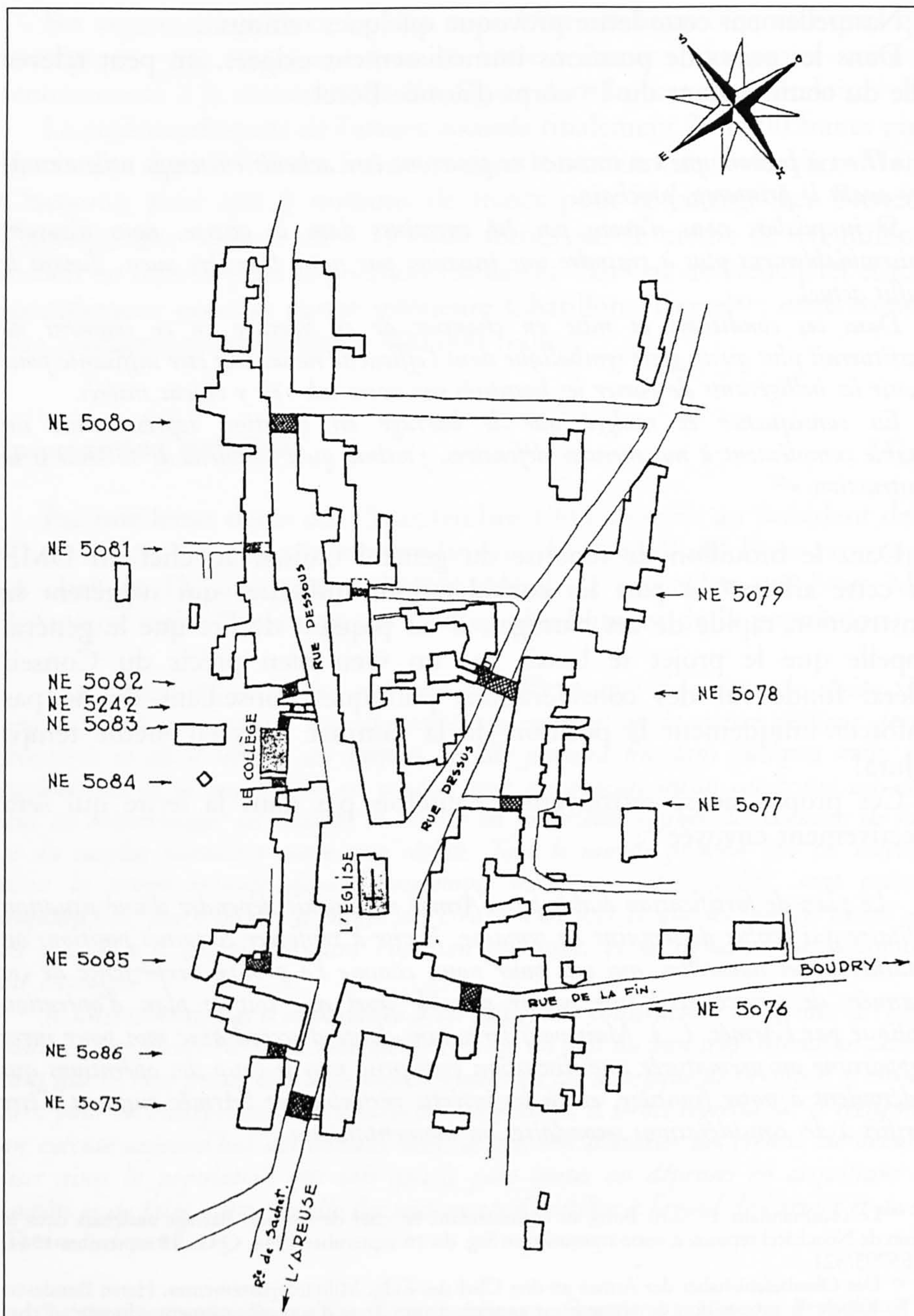



Fig. 15. Le «réduit» de Cortaillod. Plan N° 105/n, secteur de Cortaillod, démolition de barricades, croquis de situation, service de l'état-major général - bureau des démolitions, Neuchâtel, le 20 septembre 1946. Archives Région CGF 2, Payerne.

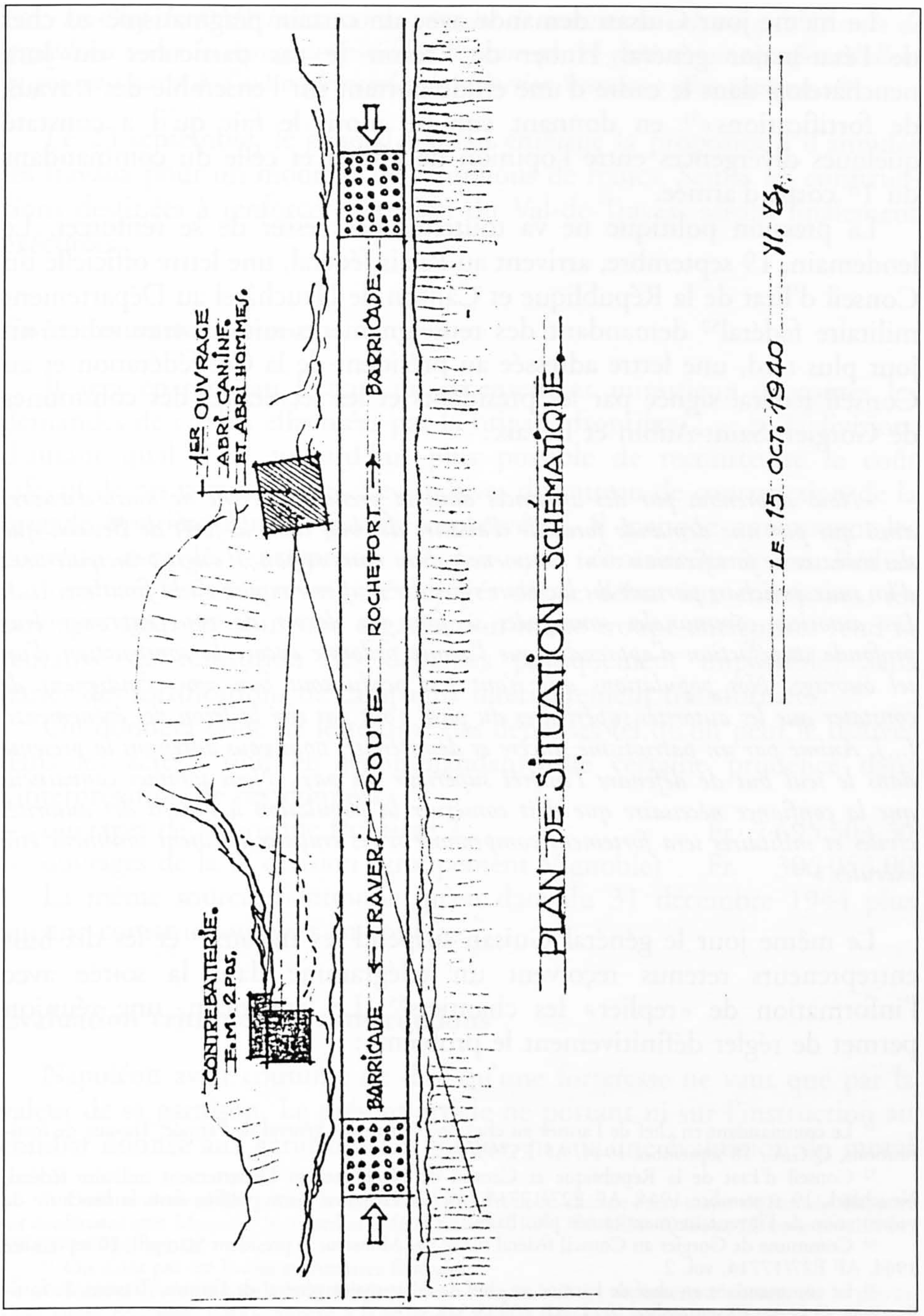



Fig. 16. Plan de situation schématique du barrage de la Clusette. Plan 839, bureau de construction br. fr. 2, le 15 octobre 1940. Archives Région CGF 2, Payerne.

Le même jour Guisan demande avec un certain pragmatisme au chef de l'état-major général Huber de «revoir le cas particulier du Jura neuchâtelois dans le cadre d'une étude portant sur l'ensemble des travaux de fortifications»[51] en donnant comme motif le fait qu'il a constaté quelques divergences entre l'opinion de Huber et celle du commandant du 1er corps d'armée.

La pression politique ne va toutefois pas cesser de se renforcer. Le lendemain, 19 septembre, arrivent au Palais fédéral, une lettre officielle du Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel au Département militaire fédéral[52] demandant des renseignements sur ces travaux et, un jour plus tard, une lettre adressée au président de la Confédération et au Conseil fédéral signée par les présidents et les secrétaires des communes de Gorgier, Saint-Aubin et Bevaix:

*«Nous apprenons par des annonces dans la presse (recherche de main-d'œuvre) ainsi que par une demande formelle d'abattre des bois dans la forêt de Bevaix, que des travaux de fortification vont commencer dans notre région. Il s'agit principalement d'un mur antichars partant du lac pour s'étendre sauf erreur jusqu'à la frontière. (...). Les autorités communales soussignées se font un devoir de vous exprimer leur profonde stupéfaction d'apprendre que l'armée ordonne encore la construction d'un tel ouvrage. Nos populations qui n'ont pas perdu tout bon sens, s'indignent de constater que les autorités supérieures du pays n'ont pas tiré la leçon des événements. (...). Animé par un patriotisme sincère et désintéressé, nous vous adressons la présente dans le seul but de défendre l'intérêt supérieur du pays. Nous sommes convaincus que la confiance nécessaire que doit conserver la population à l'égard des autorités civiles et militaires sera fortement compromise si ces travaux devaient vraiment être exécutés.»*[53]

Le même jour le général Guisan suspend les travaux[54] et les dix-huit entrepreneurs retenus reçoivent un télégramme dans la soirée avec l'information de «replier» les chantiers[55]. Le lendemain, une réunion permet de régler définitivement le problème:

[51] Le commandant en chef de l'armée au chef de l'état-major général de l'armée, Travaux de fortifications, Q.G.A., 18 septembre 1944, AF E5795/521.

[52] Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel au Département militaire fédéral, Neuchâtel, 19 septembre 1944, AF E27/17714, vol. 2. La lettre a été publiée dans la brochure de présentation de l'inventaire mentionnée plus haut.

[53] Commune de Gorgier au Conseil fédéral suisse par Monsieur le président Stampfli, 20 septembre 1944, AF E27/17714, vol. 2.

[54] Le commandant en chef de l'armée au chef de l'état-major général de l'armée, Travaux de fortifications, Q.G.A., 20 septembre 1944, AF E5795/521.

[55] Adressen für das Telegramm vom 20.9.1944 / 2000 et texte du télégramme, AF E5481, 1973/22, vol. 56.

*« Le Chef du DMF insiste sur la nécessité de montrer la volonté qu'a l'Armée de procéder à toutes les économies possibles. Il pense que ce geste aurait un effet excellent et pourrait parer à d'autres demandes de réduction beaucoup plus massives. »*[56]

Le 23 septembre, le général Guisan entérine la proposition d'annuler les travaux pour un montant de 7 millions de francs. Seules les constructions destinées à renforcer la région du Val-de-Travers seront finalement exécutées.

## Coût des constructions

Il sera épargné au lecteur un recensement minutieux de toutes les demandes de crédits effectuées par la brigade frontière 2 et la 2e division, d'autant qu'il n'est aujourd'hui plus possible de reconstruire le coût effectif de ces constructions. Les archives du bureau de construction de la brigade frontière 2 n'ont pas été conservées[57], il manque notamment les contrats avec les entreprises. Le fait que, contrairement au Réduit national où les travaux ont été adjugés dès le début aux entreprises, les ouvrages aient été sous une organisation mixte troupe-entreprises rend la tentative de restitution des dépenses pratiquement impossible! Sans parler des fortifications de campagne ultérieurement transformées.

On donnera donc ici le résumé des dépenses tel qu'on peut le trouver dans les actes[58] tout en recommandant une certaine prudence dans l'interprétation de ces données:

- ouvrages de la brigade frontière 2 Fr. 7 695 504,30
- ouvrages de la 2e division (groupement Vignoble) Fr. 306 053,90

La même source mentionne qu'en date du 31 décembre 1944 plus aucune construction n'est en cours.

## Evaluation critique des constructions

Napoléon avait coutume de dire qu'une forteresse ne vaut que par la valeur de sa garnison. Le présent article ne portant ni sur l'instruction au combat donnée aux garnisons des fortins, ni sur une évaluation du moral

[56] Commandement de l'armée, le sous-chef d'EM Front au chef de l'état-major de l'armée, Rapport sur conférence avec Monsieur le conseiller fédéral Kobelt, 21.9 1700-1830, Q.G.A., 22 septembre 1944; AF E27/17714, vol. 2.

[57] Ou n'ont pas été livrées au Archives fédérales.

[58] Tableau « Fortifications à caractère permanent, récapitulatif des dépenses par ouvrage du 1er janvier 1941 au 31 décembre 1944 », annexe à la lettre du colonel EMG de Muralt chef EM du 1er C.A. au chef d'état-major général de l'armée concernant les Crédits cat. 1, « Fortifications du pays à caractère permanent », Q.G., 23 février 1945, AF E27/17376, vol. 1.

des troupes chargées de défendre le canton de Neuchâtel, il apparaît difficile de porter un jugement sur ce dispositif fortifié d'autant plus qu'il n'a pas subi l'épreuve du feu!

On se limitera donc à deux jugements de valeur donnés par les acteurs de l'époque.

Le premier du général Guisan, en personne, semble reconnaître une belle valeur au dispositif de défense édifié par la brigade frontière 2:

*«(...) vous disposez, dans le Jura neuchâtelois, du système très complet des ouvrages de la Br. Fr. 2, établis en profondeur, le long des axes de pénétration, jusqu'à la ligne générale Aare - lacs de Bienne et Neuchâtel.»*[59]

Le second, d'un spécialiste des fortifications, est plus réservé quant à la qualité de construction:

*«La conception et la construction sont très différentes de secteur à secteur et je citerai en particulier le secteur de la Br. fr. 2 dans lequel, si la conception tactique est intéressante, l'exécution technique des ouvrages laisse très fortement à désirer; ce n'est pas sans inquiétude que nous envisageons pour certains d'entre eux, les travaux d'entretien.»*[60]

L'auteur qui a visité tous les fortins du canton de Neuchâtel en 1993-1994 ne peut que, rétroactivement, rassurer le lecteur sur ces inquiétudes. Il en est ressorti intacte et en pleine forme!

**Postface**

L'année 2001 a vu la naissance de l'Association «Pro Fortins Neuchâtel». Elle s'est donnée comme but la sauvegarde et la conservation des constructions fortifiées de 1939-1945 les plus représentatives dans le canton de Neuchâtel.

D'ultérieures informations peuvent être demandées auprès de son secrétaire:

François Berset, rue de la Flamme 20, 2108 Couvet.

Maurice LOVISA

Adresse de l'auteur: Maurice Lovisa, Speichergasse 37, 3011 Bern / 6937 Breno

[59] Lettre du général Guisan au commandant du 1er C.A. concernant le renforcement du secteur lac Léman datée 31 octobre 1942, AF E5795/521.

[60] Colonel EMG Rathgeb, chef du groupe Fortifications au service de l'état-major général, Note résumée sur l'état de nos fortifications au 31 juillet 1946, Berne le 2 août 1946, AF E27/17665, vol. 2.

## Abréviations

| | |
|---|---|
| A.H.Q. | Armeehauptquartier |
| Br. | Brigade |
| Br. fr. | Brigade frontière |
| B.R.B. | Bundesratsbeschluss |
| C.A. | Corps d'armée |
| Cdt | Commandant |
| CGF | Corps des gardes-fortifications |
| CF | Conseil fédéral |
| Couv | Couverture |
| Cp | Compagnie |
| Div | Division |
| EM | Etat-major |
| EMG | Etat-major général |
| Fr | Frontière |
| Grp | Groupement |
| Gz Br | Grenz Brigade |
| inf | Infanterie |
| Lt-col | Lieutenant-colonel |
| mot | Motorisé |
| Of | Officier |
| Of li. | Officier de liaison |
| Plt | Premier-lieutenant |
| Q.G. | Quartier général |
| Q.G.A. | Quartier général de l'armée |
| Rgt | Régiment |
| sap | Sapeur |

# «L'INVIOLABLE ATTACHEMENT» DE JEAN-JACQUES GALLOT À LA COURONNE DE FRANCE (1737-1751)

Les manigances de Gallot, si elles furent sans conséquence pour l'histoire générale, revêtent un réel intérêt par les lueurs qu'elles jettent sur l'attitude de certains responsables de la politique extérieure de la France, qui tiraient parti des sollicitations de Neuchâtelois à la recherche d'un emploi; elles sont aussi révélatrices de la persistance de remous suscités par le procès de succession de 1707 qui attribua la Principauté au roi de Prusse[1]. Notre propos se limite aux intrigues d'un fils et petit-fils d'avocats neuchâtelois partisans du prince de Conti, à cette époque[2].

Jean-Jacques Gallot, baptisé à Neuchâtel le 26 juin 1693 par le pasteur Jean-Frédéric Ostervald, fut inhumé à Couvet en 1764. Pour parents, il avait l'avocat Pierre Gallot et Esther Grenus, fille de Jacques, docteur en droit et syndic de Genève. Les parrains de l'enfant, des notables, se nommaient Jean-Henri Brun (1649-1736) conseiller d'Etat et chancelier, [Jean-]Pierre Pury (1675-1736) receveur de Boudry et futur fondateur de Purysbourg en Caroline du Sud, enfin le commissaire et notaire David Girard, de Savagnier. Intervenant dans un procès de 1719 relatif à une demande en mariage faite par Jean-Pierre Gallot, frère aîné de Jean-Jacques, la seconde femme de leur père aurait dit:

*«Les Gallots sont de brave gens, ils sont bourgeois de Genève, leurs parens sont riche et ils ont donné à Jacquet [Jean-Jacques] nostre fils quinze mille franc.»*

Le témoin ajouta encore: les fils «sont tous deux de brave garçons et bien élevé». La mère de la jeune fille disait à propos de Jean-Pierre Gallot «que c'étoit un garçon propre à travailler pour le négoce, et qu'elle le préféroit à son frère puiné [Jean-Jacques] de quinze mille écus, parce qu'il n'avoit pas d'ambition». Un négociant de Lyon avait demandé à Jean-Jacques de lui «procurer une personne qui entendît le commerce de draperie et une plume convenable pour l'envoyer à un de [ses] amis à Paris duquel [il avait] ordre de luy prometre jusqu'à douze cent livres». Le potier d'étain Jacques Gallot (frère de Pierre) témoigna que la famille de la jeune fille savait bien que son neveu Jean-Pierre «avait une condition très avantageuse à Paris, que

[1] Armand DU PASQUIER, «Les prétentions de la maison de Mailly-Nesles sur Neuchâtel au XVIII[e] siècle», *MN*, 1921, pp. 10-20, 62-70, 89-99, 129-136, 190-206. – Jean COURVOISIER, «Essai sur les projets de cession de Neuchâtel à la France», *Revue suisse d'histoire*, 1959, pp. 145-167.

[2] Abréviations: AE: Archives de l'Etat, Neuchâtel. – AEP: Archives du ministère des Affaires étrangères, Paris, volume Neufchâtel, supplément 3. – BPU: Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel, documents diplomatiques franco-suisses (copies Rott). – *MN: Musée neuchâtelois.*

son frère Jean-Jacques luy avoit procurée»[3]. L'ambitieux Jean-Jacques avait sans doute reçu les 15 000 francs de son oncle maternel Pierre Grenus (1653-1749), brigadier général des armées du roi de France; le neveu se recommanda en effet plusieurs fois de cet officier supérieur.

Fils de Georges Gallot avocat, mort à Neuchâtel en 1688, petit-fils de Jean (1599-1653), maître monnayeur devenu bourgeois de Genève (issu d'une famille de Boudevilliers, bourgeoise de Neuchâtel), Pierre Gallot enterré le 2 juillet 1733 était devenu le maître de la Compagnie des Marchands. Il laissa pour héritiers trois fils: Jean-Pierre né en 1690, Jean-Jacques né en 1693 et François-Louis né en 1700. La succession se révéla difficile, car il fallut distinguer l'héritage paternel des biens de la seconde femme du défunt, Marie Des Gouttes, veuve Perrochet, épousée en 1715 et enterrée le 2 mai 1734. Pour le père, la procédure s'ouvrit le 10 juillet 1733 devant la Cour de justice de Neuchâtel. Jean-Jacques et François-Louis demandèrent un inventaire, accordé moyennant la désignation d'un curateur pour leur frère Jean-Pierre fixé à Paris. François-Louis, arrivé de Lyon, demanda l'ouverture d'une cassette, mais se heurta à l'opposition du curateur de l'aîné, puis Jean-Jacques s'en prit au mandataire du cadet! A ce moment-là, Jean-Jacques se trouvait à La Brévine ou «chez M. le Ministre Gallot, où il [avait] son domicile»[4], sans doute rue de la Collégiale chez Abraham Gallot, pasteur à Neuchâtel de 1719 à 1740.

Que pouvait faire Jean-Jacques Gallot à La Brévine, à une époque où son ami Jean-Jacques de Merveilleux complotait, avec Charles-François Bergeon et le major Théodore Montandon, un changement de régime en faveur du marquis de Mailly-Nesles accouru à Morteau? Probablement autre chose qu'une cure aux eaux de La Brévine. Dans une lettre de 1747, Gallot dira de Merveilleux:

*«Il n'est pas moins bon Français que moi, par un long séjour que lui et moi avons fait à Paris, et cet attachement et ce zèle vient déjà de nos pères.»*[5]

En octobre 1734, Gallot demanda au Conseil d'Etat le séquestre des biens et des effets de la succession paternelle, puis obtint un arrêt ordonnant aux parties de travailler à la liquidation et au partage jusqu'à

[3] AE, Justice matrimoniale de Neuchâtel, Pièces annexes N° 407, liasse 3, 1711-1725, du 25 avril 1719, pièces 1, 3, 13, 14, 16, 18, 20, 23, 30. *Ibidem,* registre N° 386, p. 185. – Gallot, assisté de son père, renonce à épouser Suzanne-Marie Brandt rencontrée aux eaux de La Brévine et lui souhaite «bien du bonheur».

[4] AE, Manuel de Justice de Neuchâtel, N° 64, pp. 152, 164-165, 10 et 22 juillet 1733; p. 331, 16 juillet 1734; Manuel N° 65, *passim,* du 22 avril 1735 au 12 février 1736. – Sur les origines de la famille Gallot, notes du Dr Olivier Clottu, et E. L. DUMONT, *Armorial genevois,* p. 197.

[5] Léon MONTANDON, «Le major Théodore Montandon», *MN,* 1960, pp. 68-72, et aussi Armand DU PASQUIER, «Les prétentions...», pp. 95-99 et 124-134. – Sur la source d'eau minérale: Gabrielle BERTHOUD, *MN,* 1950, pp. 8-25. – AEP, f. 152-153, Gallot, 4 mars 1747.

la Saint-Martin (11 novembre). La procédure dura en fait quinze mois. En juin 1750 encore, Jean-Jacques intenta un procès à son frère François-Louis, toujours à Lyon, puis y renonça[6]. De ce qui précède, ressort l'esprit procédurier des membres de la famille et la ténacité de Jean-Jacques, doté d'un joli pécule par sa parenté genevoise; ce puîné se révélera plus ambitieux, insinuant et imaginatif que favorisé par la chance.

Dans le registre des décès de Couvet, figure l'inscription:

*«Le 29e juillet 1764 a été inhumé dans l'Eglise de ce lieu Mr Jean Jacques Gallot de Neûchatel agé de 72 ans.»*

Aucun document n'indique pourquoi il mourut dans ce village. De dépositions postérieures, il ressort que Gallot s'était rendu au Val-de-Travers pour un voyage. C'est cependant à Neuchâtel que la Cour de justice s'occupa de la succession. Ce «bourgeois de la ville» avait fait le 31 mai un testament olographe, déposé au greffe du Val-de-Travers, sous enveloppe et non enregistré, complété à Couvet par deux codiciles notariés des 30 juin et 15 juillet 1764. Les exécuteurs testamentaires étaient chargés de remettre à la domestique Suzanne Leygnardier «un lit entièrement garni tant pour été que pour hivers (...) tout le linge quel qu'il soit de Bourgogne servant à son ménage», huit paires de draps de lit, une douzaine de nappes, «toutes les servietes de Bourgogne», toute la batterie de cuisine en terre et en fer, les denrées de bouche et «trois louis neufs pour en faire un habit de deuil». Le médecin, «Monsieur Perrelet», recevrait 200 francs à «prendre et retirer sur ses hardes, linges et effets» après évaluation par Messieurs Jonas-Pierre Boyve, maître bourgeois, et [Samuel de] Merveilleux, exécuteurs testamentaires. Gallot donnait à la commune de Couvet 200 livres faibles «pour lui aider à faire les réparations quelle se propose de faire, espérant qu'il sera enseveli dans son temple» – la première pierre du clocher actuel fut posée le 3 avril 1765. Jean-Jacques remettait enfin en usufruit à Samuel Gallot (1702-1780), son cousin germain, neuf services d'argent, neufs, marqués R, et quatre grandes cuillères «de service pour soupe, ragous et olives», le tout réversible à sa nièce et héritière Marguerite Gallot, après la mort de Samuel[7]. Le testateur était donc revenu à meilleure fortune et disposait de relations à Neuchâtel, alors que la faim l'avait chassé de Paris, disait de lui M. de Courteilles en 1748.

[6] AE, Manuel du Conseil d'Etat, t. 38, pp. 403, 407, 450, les 6, 18 octobre, 15 novembre 1734. Manuel de Justice de Neuchâtel, No 69, 12 juin 1750.

[7] AE, Jean-Henri Berthoud, notaire, B 267, pp. 180-181, 185-186, 1764. – Manuel de Justice de Neuchâtel, No 72, p. 605, 14 décembre 1764. – Le médecin cité est David Perrelet, docteur en médecine, mort à Neuchâtel en 1800 à l'âge de 85 ans. – Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel,* t. III, p. 32. – Noter que le notaire écrit clairement Leygnardier, et que le greffe de Neuchâtel enregistra à la hâte Lysandier et Lynandier.

Une partie des dispositions testamentaires fut attaquée dès le 19 avril 1765 par Samuel Gallot, régent de la 4e classe du collège de Neuchâtel. Désireux de défendre les intérêts de ses fils, Jacques-Ferdinand (1743-1830, futur pasteur de la ville) et Jean-Pierre (né en 1744), le régent demanda la saisie de «tous les deniers appartenant à la Demoiselle Gallot, de Lyon, héritière testamentaire de feu Mr J. J. Gallot (...) bien entendu que la présente défense ne regarde point le legs dud. testament». Encore fallait-il prévenir Jacques Galliat (orthographié parfois Galliot), bourgeois de Lyon, domicilié quai des Célestins, curateur de Marguerite. Le régent voulait «être invêtu des deniers de la ditte succession jusqu'à concurrence des capitaux des rentes viagères placées par le dit sieur J. J. Gallot sur les têtes des dits J. J. Ferdinand et J. P. Gallot ses fils, desquels il les a gratifiés avant sa mort». Samuel était assisté dans ce procès par l'avocat général Claude Gaudot, un notable bien connu par sa fin tragique. Galliat choisit «comme son procureur général Samuel Pury, avocat à Neuchâtel en Suisse»; celui-ci intervint dès le 17 janvier 1766 pour «obtenir la révocation des saisies faites par Monsr Gallot régent (...) entre les mains de créanciers de la succession du dit sieur J. J. Gallot»[8].

Plusieurs témoins entendus le 28 février 1766 apportèrent des précisions qui permettent de mieux connaître le défunt et ses relations. Le maître bourgeois Boyve, très lié avec Jean-Jacques et même honoré de sa confiance, lui avait entendu dire «qu'il avoit fait 300 ℔ de rente à sa famille». [Samuel de] Merveilleux[9] avait «bien ouï tenir ce discours à Monsieur Gallot qui les lui a répété la veille de son départ pour Couvet»; ne sachant plus s'il s'était souvenu de son cousin Samuel dans son testament, le défunt avait ajouté: «au reste il n'a pas lieu de se plaindre, je laisse 300 ℔ de rente à la famille». Dépositaire du testament, Merveilleux reçut aussi plusieurs papiers «entr'autres une lettre en cachet volant [ouverte] à l'adresse de Mrs Lullin frères et Rillet à Paris», dont il avait gardé une copie. C'était nombre de fois que Jean-Jacques Guyenet l'aîné, bourgeois et négociant à Neuchâtel, avait entendu parler des rentes viagères dans les conversations avec le défunt. Un autre bourgeois, le chirurgien Perrelet, confirma ces dires: le défunt avait affirmé, sans doute l'année de sa mort, «que si

[8] AE, Manuel de Justice de Neuchâtel, No 70, pp. 7, 30, 33 donnant des renvois au No 72, p. 605, 14 décembre 1764, puis pp. 470-472, 29 novembre 1765; pp. 473-477, du 17 janvier au 21 février 1766. – Jacques Galliat était le curateur de sa nièce Marguerite Gallot. – Samuel Pury (1736-1792) devint conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel en 1782.

[9] Jean-Jacques de Merveilleux avait été enterré à Neuchâtel le 10 janvier 1765 à l'âge de 80 ans. La personne qui témoigne (sans doute aussi exécuteur testamentaire) doit être Samuel de Merveilleux (1725-1786); officier au service de France, marié en 1762 à Marie-Euphrosine Poncier, il était un neveu de Jean-Jacques de Merveilleux. – AE, Manuel de Justice de Neuchâtel, No 72, pp. 376-377, 21 février 1765. – Jonas-Pierre Boyve (1724-1794) entra au Petit Conseil de Neuchâtel en 1759, devint lieutenant civil (1766-1781), enfin banneret de Neuchâtel (1781-1793). – AE, fichier des familles.

Monsieur Du Pasquier de Cadix faisait autant qu'il avoit fait (...) que ces enfans seraient bien». Suzanne Lynandier, la servante, curieuse de savoir pourquoi son maître «avait mis sur la tête de M^r^ Ferd. Gallot plus que sur celle de son frère qui étoit son filleul, il lui répondit qu'il avoit fait cela parce que M^r^ Ferdinand étoit proposant [étudiant en théologie] et qu'il avoit plus besoin d'argent pour acheter des livres que son dit frère, qui n'en avait pas besoin». Lors de son dernier voyage au Val-de-Travers dans une même voiture avec Messieurs Merveilleux et Perrelet, Gallot avait déclaré, aux dires de la servante, que le régent devait être satisfait des 300 ℔ de rente; «que si l'oncle d'Espagne en faisait autant, que cette maison Gallot ferait avec le tems une bonne maison»; enfin que Jean-Jacques répéta pareils propos sur son lit de mort. Perrelet et Merveilleux ne gardaient aucun souvenir de ce qui s'était dit dans la voiture[10].

Jean-Aimé Fabri, maire de Lignières, «ayant demeuré pendant l'espace de 12 ans dans la même maison» que le défunt, l'avait souvent fréquenté et entendu dire «qu'il avait disposé de 3000 f. sur les têtes de deux enfans de Monsieur le Régent Gallot, et notemment de 2000 sur la tête du proposant». Trois ou quatre jours avant le départ de Jean-Jacques pour le Val-de-Travers, Fabri lui avait fait visite et demandé «s'il ne convenait pas à lui Monsieur Gallot de donner une déclaration par écrit des bonnes intentions qu'il manifestait pour lesdits enfans». L'intéressé avait répondu, non, parce que «les contrats étaient positifs et qu'il vouloit absolument que les dits sieurs Gallot fils tirassent après sa mort les rentes de ces 3000 f.». Droz, du Petit Conseil, déposa que le défunt avait «marqué de l'humeur contre Monsieur [Jean-Pierre] Du Pasquier d'Espagne qu'étant, disait-il, plus proche parent que lui, n'avait rien fait pour cette famille, tandis que lui dit S^r^ Gallot leur avait assuré assez belle rente après sa mort». Motta, négociant à Neuchâtel et membre du Grand Conseil, avait entendu parler d'une «rente à fond viager» et suggéré de «laisser parvenir actuellement ces rentes aux dit enfants Gallot, puisqu'il avait du superflu». La réaction fut:

*«je n'en ferai rien parceq[ue] si ces enfans donnaient dans la traverse [quittaient le droit chemin], ils n'auraient pas un sol de moi. J'ai vu M^r^ Du Pasquier d'Espagne qui ne veut point se décider, il ne fait pas comme moi».*

Motta s'était rendu à Couvet où logeait Gallot, pour lui faire visite. Environ quinze jours avant sa mort, Jean-Jacques enrageait dans son lit disant avoir reçu de Paris des lettres «où il y a des échéances à disposer; j'avais donné des formules de lettres au jeune Gallot qui est chez Messieurs

[10] AE, Manuel de Justice de Neuchâtel, N° 72, pp. 476-482, 21 et 28 février 1766.

Pourtalès [les fameux négociants], et cependant il n'a pas écrit à Paris. Il faut espérer que, lorsque cela leur sera [d]évolu après ma mort, ils ne seront pas si paresseux». En septembre 1766, le dépôt de deux pièces réputées écrites par le défunt et d'un procès-verbal de déposition fait à Paris par Lullin-Rilliet permit au tribunal de trancher: Galliat, mal fondé dans son opposition à la demande d'investiture du régent Gallot, fut débouté et condamné à tous les frais et dépens[11].

*
* *

Pendant une quinzaine d'années Jean-Jacques Gallot, qui ne doutait de rien, eut l'ambition d'être l'agent de la France à Neuchâtel. Sa première lettre, du 10 avril 1737, adressée directement au cardinal de Fleury, ministre d'Etat, fut transmise à Jean-Jacques Amelot de Chaillou récemment élevé au poste de secrétaire d'Etat des Affaires étrangères[12]. Le Neuchâtelois chercha peut-être à tirer parti d'une parenté, puisqu'il affirma deux mois plus tard qu'il avait été «honoré des bontés de feu le conseiller Amelot». Pour amorcer la correspondance, Gallot annonça l'arrivée à Neuchâtel d'une riche veuve de religion réformée, munie d'un passeport, Madame Gilly venue de Montpellier pour «faire ses dévotions». Il poursuivait:

*«Si V[otre] Em[inence] désire que j'en avise M. de la Closure, je suivray, Monseigneur, les ordres qu'il vous plaira de me donner. L'agent chargé des affaires de France ici étant mort, j'ay cru que je devois avoir l'honneur d'offrir mes services à Vôtre Eminence, et de l'assurer de mon zèle et de ma fidélité, et d'observer un religieux secret pour tout ce qui me seroit commis. / Pour quoi je ne demande à Votre Eminence que la grâce de me faire payer d'une obligation de 20 mil livres que me doit M^lle^ Buisson, et son hoirie une dixaine. Vous pouvez, Monseigneur, convertir mon titre en rente viagère, ou par une pention pendant ma vie, à prendre sur Soleure. Je courre ma 44^e^ année, et le restant, je le recevrai en argent au tems qu'il plairoit à Votre Eminence de règler. Et en faisant remettre mon obligation et mes contes, c'est du contant [comptant!] pour le Roy, de déduction de ce que S. M. peut devoir à la ditte hoirie.»*

Un zèle calculé cachait donc l'astucieux montage d'un créancier en mal de recouvrement. La débitrice n'est pas identifiée; Soleure était la ville où

[11] *Ibidem,* pp. 483-489, 7 mars, 26 septembre, 12 décembre 1766. – Jean-Pierre Du Pasquier, négociant à Cadix en 1749, né et mort à Neuchâtel (1702-1771), fut membre du Conseil des Quarante. Il était le beau-frère du régent Samuel Gallot, époux de Marie-Salomé Du Pasquier. J. Thierry DU PASQUIER, *La famille Du Pasquier,* t. 1, pp. 62-63.

[12] AEP, feuillets 12-13, 10 avril 1737: Gallot à André Hercule de Fleury (1653-1743), cardinal et ministre d'Etat dès 1726. – Michel ANTOINE, *Louis XV,* Hachette-Pluriel, pp. 267, 297, 312. – Michel ANTOINE, *Le Conseil du Roi sous le règne de Louis XV,* Genève 1970, notamment pp. 202-205, 298-299, 601, pour Fleury, et pp. 192, 211, 257, 299, 356 pour Amelot.

résidait l'ambassadeur de France en Suisse, et le quadragénaire atteignit 80 ans. Amelot répondit brièvement le 21 avril déjà[13] qu'il était essentiel de savoir de qui M^me^ Gilly avait obtenu son passeport. «A l'égard de la demande que vous faites à Son Em[inenc]e, nous examinerons ce qui pourra être praticable.»

Deux mois plus tard, éprouvant le besoin de faire valoir ses relations, Gallot écrivit au secrétaire d'Etat:

*«J'ose vous dire que j'ai été honoré des bontés de feu le conseiller Amelot qui faisait cas du Brigadier Grenus, mon oncle, et encore de Monsieur le Président, auquel je fus recommandé par Madame la P[rince]sse de Conti qui me fit accompagner à son hôtel par M. de Roquette son Ecuier.»*

Le conseiller Amelot était peut-être Michel-Jean Amelot de Gournay. Pierre Grenus (1653-1749), brigadier général, avait participé aux dernières campagnes du règne de Louis XIV, où on l'avait fort bien noté. Quant à l'épisode incontrôlable de la princesse de Conti, sans doute la veuve de Louis-Armand de Bourbon (1695-1727), il remplissait visiblement de fière-té notre personnage. Gallot ajoutait que le passeport de M^me^ de Gilly, du 23 mars, était signé La Fare, Faugere et Cairole, puis mentionnait à nouveau sa créance due à un prêt qui avait «servi à la maison de feu M. Buisson, pour la faire subsister; et j'ai vendu à vil prix des effets pour les aider. C'est tout ce qu'il me reste depuis les grosses pertes que j'ai essuyées par le sistème et le remboursement de rentes sur l'hotel de ville, où j'étois intéressé»[14]. Gallot avait donc été une des victimes de la banqueroute de Law en 1720.

Au mois d'août, le Neuchâtelois inquiet se plaint à Amelot que les juges gardes des monnaies de Besançon, venus à Neuchâtel pour une affaire de déserteurs français porteurs de faux demi-écus, l'aient compromis en faisant état de ses lettres.

*«Si j'eusse été assés imprudent pour écrire quelque chose que le gouvernement d'ici eût pu blamer et désavouer, je devenois la victime de mon zèle et de mon inviolable attachement à la Cour de France, qui est connu ici.»*

Six jours plus tard, Amelot se dit «sincèrement peiné du malentendu» qui a fait passer à Besançon une lettre du 20 juillet, remercie Gallot de son zèle, espérant qu'il ne ralentira pas, et l'assure vouloir contribuer à la «satisfaction personnelle» du Neuchâtelois[15]. Encouragé par cette réponse

[13] AEP, f. 14, réponse à Gallot, Versailles, 21 avril 1737.
[14] *Ibidem,* f. 15-17, Gallot, 16 juin 1737.
[15] *Ibidem,* f. 18, Gallot, 19 août 1737; f. 19, Amelot, Versailles, 25 août 1737.

habile, Gallot s'empresse d'écrire par retour de courrier, le 31 août, que l'affaire a fait grand bruit, car «jamais secret communiqué à la Cour de France n'a été divulgué», puis ajoute:

*«J'ay des amis qui se sont montré, et je leur ai fait entendre que je devois remplacer M. Perregaux qui étoit chargé des affaires de France, son poste étant vacant par sa mort. J'ose vous supplier, Monseigneur, de m'en procurer la commission, le plutot seroit le mieux. Cela dissiperoit tout et m'authorisera, ayant qualité, à manifester ouvertement mon zèle et mon attachement pour la Couronne de France, que nul n'ignore (...). Je ne demande que la faveur de me faire payer de mon obligation, soit en contant ou en viager et être en état de me soutenir dans mon employ.»*

Le 16 septembre, le Neuchâtelois dit que Charles Grandpierre, de Môtiers, s'est engagé à provoquer des désertions dans le régiment du roi de France; il supplie, si l'on fait passer cet avis au bureau de la Guerre, de prier M. d'Angervilliers (ministre secrétaire d'Etat) de taire son nom. A la fin du mois, au vu d'un long mémoire des juges gardes de la monnaie de Besançon déclarant totalement faux les renseignements de Gallot, les bureaux préparèrent un projet de lettre pour le secrétaire d'Etat des Affaires étrangères[16]. Amelot, le 2 octobre, assure donc que son correspondant ne sera pas compromis, mais il ne peut rien «marquer de précis sur la demande que vous faites de remplacer le S[r] Perregaux que vous dites qui êtoit chargé des affaires du Roy à Neuchâtel; nous n'avons aucune connaissance de ce fait, ny qu'il luy ayt été donné aucune sorte de commission de Sa M[ajes]té. (...) Après des éclaircissements plus exacts nous saurons s'il avoit quelque mission directe de l'ambassadeur du Roy en Suisse»[17].

De l'Hôtel Royal, rue aux Ours à Paris, Gallot sollicita le 1[er] décembre 1737 une entrevue, pour recevoir des ordres, sans vouloir importuner Amelot. De retour à Neuchâtel, il écrit le 4 janvier suivant: «Je prie Votre Excellence de recevoir mes vœux.» La suppliant de continuer sa généreuse protection, il donne de très vagues nouvelles sur des problèmes helvétiques. Au début de mars, Gallot s'excuse auprès d'un secrétaire de ne pas l'avoir rencontré lorsqu'il allait prendre congé de Son Excellence. Le Neuchâtelois se rendra à Soleure pour recevoir les ordres du nouvel ambassadeur de

[16] *Ibidem,* f. 20, Gallot, 31 août 1737; f. 21-22, 16 septembre 1737; f. 23, «Monoyes, 30 7bre», mémoire des juges gardes. – Théophile Perregaux (1681-1737), officier au service de France, puis receveur et maître bourgeois de Valangin, était le fils de la célèbre Catherine de Watteville. – Nicolas-Prosper Bauyn d'Angervilliers, fut ministre et secrétaire d'Etat de la Guerre, après avoir été conseiller d'Etat. Michel ANTOINE, *Le Conseil du Roi...,* pp. 138, 230 , 299, 443.

[17] AEP, f. 24, à Gallot, Fontainebleau, 2 octobre 1737. Jean-Pierre Brun d'Oleyres, maire de Neuchâtel de 1727 à 1757, renseignait Paris sur les projets des Bernois, mais le correspondant neuchâtelois était le sieur Cuentz. Les membres de la famille Perregaux travaillaient sans répit pour la France et recevaient 600 ₶b par an pour leurs services. Franz MAIER, *Marquis de Courteille, der französische Botschafter in der Schweizerischen Eidgenossenschaft von 1738 bis 1749.* Berne, 1950, p. 35.

France, Dominique-Jacques de Barberie de Courteille, dès qu'il sera arrivé. Le 24, Gallot informe encore directement Amelot:

*«J'arrive de Soleure où j'ay passé une dizaine de jours; l'estime et la considération y avoient devancés M. l'Ambassadeur. J'ay eu l'honneur de l'informer de ce qui se passe ici.»*

Le quémandeur qui ne doutait de rien dut être flatté de l'aimable réponse:

*«Je vous suis, M^r^, très obligé de la lettre que vous avez pris le peine de m'écrire le 24 du mois dernier. Je vous en remercie et vous prie d'être persuadé que je suis très sincèrement tout à vous.»*[18]

Le 21 mai, le Neuchâtelois s'enhardit: il croit s'être «aperçu que M. l'Ambassadeur ne veut pas prendre sur luy de règler et fixer ce que l'on payoit à feu M. Perregaux qui, outre sa pention, avoit un quantum pour les divers et fréquens voiages que le service du Roy demande. Je vous serais très redevable, Monseigneur, si vous voullez faire l'arrêté avec Son Eminence». En contrepartie sans doute, Gallot offre un mémoire sur les sels, revient à la charge en septembre, puis le 20 octobre, directement auprès du cardinal, assurant que les Buisson «ont une ordonnance de M. Maurepas de 238 000 ₶b et une autre sur le Trésor Roial de 50 000 ₶b. Ce qui est dû au suppliant est un petit objet»... de 20 000 ₶b! Le 30 octobre, il rappelle à Amelot sa lettre du 21 mai, souhaite une décision «pour être chargé des affaires qu'avoit feu le S^r^ Perregaux»; il fait état de la bienveillance manifestée par Son Eminence, assurant qu'il «informe exactement de tout ce qu'il convient M. l'Ambassadeur» à Soleure. Antoine Marianne, le chargé d'affaires, l'aurait assuré «que son Excellence [Amelot] est fort sensible à l'attention que je donne sur tout»[19].

Sans délai, le ministre répond:

*«Il ne me paroist pas par les éclaircissemens que j'ay pris à cet égard, que feu le S^r^ Perregaux ait été chargé de rien qui eût rapport aux intérêts du Roy. Ainsi, M^r^, je ne vois pas en quoy je puisse vous être d'aucune utilité dans ce que vous souhaitez. [Pour l'affaire Buisson], je me feray informer et vous ne devez pas douter de toute ma bonne volonté à vous faire plaisir en ce qui peut dépendre de moy.»*

La carotte et le bâton en quelque sorte! Néanmoins, Gallot tient mordicus à ses affirmations précédentes:

[18] AEP, f. 36, de Gallot, 1^er^ décembre 1737; f. 27, 4 janvier 1738; f. 38, 2 mars; f. 39, 24 mars; f. 40, d'Amelot, Versailles, 1^er^ avril 1738.

[19] AEP, f. 41, Gallot, 21 mai 1738; f. 42, 15 septembre; f. 43-44, 20 et 30 octobre; voir aussi BPU, 8RO/VI/11, pp. 201 et 202.

*«Il est de notoriété publique que feu le S^r Perregaux étoit chargé des affaires du Roy dans ce pays. Ce fait peut être avéré par M^r l'Ambassadeur qui en connoitra l'utilité, et M^r le Gouverneur de Pontarlier. Si l'on veut suprimer cette commission, je n'ai pas à répliquer.»*[20]

En janvier 1739, Gallot s'adresse directement au cardinal et offre de répondre, dans le *Mercure suisse* publié à Neuchâtel et dans la *Gazette de Berne,* à un article sur la Hollande, puis il donne des nouvelles insignifiantes. La réponse partie de Versailles le 11 février est catégorique: Fleury fait répondre par Amelot de ne pas s'occuper de l'écrit sur la Hollande, sans importance. «S[on] E[minence] ne vous sait pas moins gré de votre zèle.» Gallot s'accroche à cette phrase et déplore un mois plus tard de ne pas avoir eu de réponse sur l'affaire Buisson; il pensait se rendre à la Diète de Baden, «mais on ne me met guerre en situation de suivre mes projets, dictés par mon zèle». En mars, le Neuchâtelois s'avise de signaler l'activité à Coire du Bâlois Lucas Schaub (1690-1758), et s'attire une vive réponse d'Amelot, le 16:

*«Je vous avouë que je ne sais qu'elle peut être l'origine des discours que vous me marquez que M^r le C[hevali]er Schaub a tenus tant en Suisse qu'aux Grisons, puisqu'il n'a aucune sorte de commission, ni d'autorisation de notre part (...). La Suisse estant un pays libre, il est assez ordinaire que chacun y parle sur les affaires politiques de la manière qu'il juge à propos.»*

Gallot accuse alors le coup:

*«Je n'ay pas à répliquer à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois.»*[21]

Entre-temps, le 26 mars 1739, le Neuchâtelois s'était lancé dans une voie nouvelle où il manifesta plus d'astuce dans la conception que de bonheur dans l'exécution.

*«L'on propose à un imprimeur de ce pays, s'il veut se charger et traitter pour l'impression de la vie de Votre Eminence. On dit l'auteur M. Camusat, que son manuscrit est bon et bien écrit. J'ai beaucoup connu un M. Camusat pour lequel je vis, dans le tems de la mort de M. Pecquet père, les veues de Votre Eminence en sa faveur.»*

Un certain Péquet paraît avoir été secrétaire d'Amelot; quant à Camusat, il est difficile de l'identifier. A noter la flèche du Parthe: «M. Chauvelin

[20] AEP, f. 45, Amelot, Fontainebleau, 6 novembre 1738; f. 46, Gallot, 29 décembre 1738.

[21] AEP, f. 46, 47, 48, Gallot, 29 décembre 1738, 26 janvier 1739; f. 49, Amelot, Versailles, 11 février 1739; f. 50, 51, Gallot, 20 février, 9 mars 1739; f. 52, Amelot, 16 mars 1739; f. 54, Gallot, 28 mars 1739.

fut un sujet d'obstacle dans l'exécution.» Garde des sceaux et secrétaire des Affaires étrangères, Germain-Louis Chauvelin, devenu l'adjoint de Fleury, avait été démis de ses charges et exilé sur ses terres par Louis XV en février 1737, à la demande du cardinal. Ce dernier fit répondre par Amelot qu'il «souhaiterait fort que cette impression n'eût pas lieu; ainsi, dans le cas où il dépendroit de vous, d'en détourner tout imprimeur du pays où vous êtes, vous pouvez être asseuré que vous ne pourriez rien faire qui soit plus agréable à Son Eminence, et qu'elle vous en saura gré». Gallot qui a pu renouer le contact au plus haut niveau s'empresse d'assurer le cardinal de son zèle, offre des informations sur un appel à Berne de la bourgeoisie de Valangin et sollicite bien sûr d'être payé de son obligation[22].

Le 16 mai cependant, Gallot s'avance sur un terrain dangereux en écrivant qu'il a vu la personne chargée de la biographie et s'être entretenu longtemps avec elle. «Votre Eminence pourra juger par ce trait d'histoire si les manuscrits sont bons et vrais.» Après quelques potins, Gallot rappelle ses demandes antérieures et ajoute, à l'appui de ses dires, deux copies de textes ampoulés. Amelot répond le 28:

*«Son Eminence m'a remis, M., la lettre du 16 de ce mois que vous lui avez écrite avec les deux feuilles qui y étoient jointes. Elle me charge de vous marquer de sa part, qu'indépendamment des raisons qui lui ont fait désirer que l'histoire de sa vie à laquelle un particulier de chez vous avoit entrepris de travailler ne puisse pas être imprimée ni répandue dans le public, l'extrait que vous en envoyez ne peut donner de l'auteur d'autre idée que c'est un homme qui ne doit jamais se mesler d'écrire, Ainsi Son Eminence compte que vous feretz tout votre possible pour l'empêcher de porter plus loin son ouvrage, et surtout qu'il ne soit point imprimé. J'ay promis à Son Eminence que vous y donneriez tous vos soins, et j'espère que ses désirs à cet égard seront effectuez.»*

Le Neuchâtelois accuse brièvement réception de ce désaveu, assure qu'il fera tout son «possible pour exécuter les ordres» et déclare qu'il ne peut rien entreprendre, auprès des magistrats de la Principauté, pour freiner la désertion des soldats échappés de Besançon. «Rien ne me paroit si mortifiant pour un galant homme que d'être obligé de demander, et ne savoir sur quoi tabler.»[23]

[22] AEP, f. 53, Gallot au cardinal, 26 mars 1739. – Michel ANTOINE, *Louis XV,* pp. 179, 269-270, 296, 334, 339, 353 sur Chauvelin. – Michel ANTOINE, *Le Conseil du Roi...,* pp. 135, 203, 207, 251, 299, 439. «Depuis 1732, le cardinal présentait [Chauvelin] comme son élève, son confident, son adjoint.» – Sur l'appel à Berne, voir C. G. de TRIBOLET, *Histoire de Neuchâtel et Valangin,* pp. 103-106: «tolérance accordée aux anabaptistes».

[23] AEP, f. 58, Gallot, 16 mai 1739, avec comme annexes f. 59-62; f. 63, Amelot, Versailles, 28 mai 1739; la minute porte un passage biffé: «un extravaguant et un homme peu au fait d'écrire pour l'impression»; f. 64, Gallot, 6 juin 1739.

Un mois plus tard, nouvelle relance:

*«J'ay fait quelques voiages auprès de celui qui a les manuscripts. Il m'a promis que j'en seray le maitre quoi qu'on lui ait fait un pont d'or (...). Il est fort caduque et infirme; je conte que luy et ses paperasses tous prendront fin, et que j'en pourrai disposer.»*

Le 30 juillet, Gallot envoie une lettre de l'avant-veille, venue de Cortaillod et signée F. Jodry (non identifié), auquel il répondra oralement. Comme par hasard, Jodry dit qu'il croyait le Neuchâtelois satisfait de la Cour de France, en possession de «l'exercice de feu M^r^ Perregaux», ayant de plus abouti dans ses réclamations! L'inconnu demande:

*«quel intérêt vous revient, Monsieur, de traverser un ouvrage qui me procurera un bien considérable?»*

et suggère qu'on lui fasse visite. Une lettre du cardinal, du 6 septembre, dont la minute manque au dossier, a passé par Genève au lieu de Pontarlier, de sorte que Gallot répond le 20 qu'il est «déjà entré en pourparler d'un quantum pour la suppression totale [de la biographie], jugeant que c'étoit la voie la plus assurée. Je ne la perd pas de vue, que pour en tirer le moins mauvais parti possible». Il ajoute: j'espère que Son Eminence jugera bon «que j'aille lui faire ma cour, et d'employer des pers[onnes] du 1^er^ rang pour mériter sa puissante protection et me faire connoitre»[24]. Sans réponse, Gallot envoie un mois plus tard deux «pièces» que le hasard lui a procurées, puis encore une le 27 octobre, puis rappelle ses capacités et son zèle pour remplacer Perregaux «dans ses fonctions et pour la pention». Au début de novembre, il envoie un livre sur «la succession aux duchés de Julier et de Berg», publié à Amsterdam en 1739. Le 15, Amelot répond qu'il connaît déjà le livre, mais renonce à la phrase suivante, biffée sur la minute:

*«comme je serois faché que [votre zèle] vous engageât à l'avenir à quelques attentions qui vous dérangeroient de vos affaires particulières, je me dispenseray de vous exhorter à me faire part des nouvelles publiques, surtout lorsqu'elles ne me fourniront pas occasion de suivre le penchant que j'aurois à vous faire plaisir».*

On sent l'impatience du ministre qui ne coupe pas encore les ponts. Manque ensuite au dossier une lettre de Fleury du 1^er^ décembre. C'est regrettable car Gallot, qui en accuse réception le 14, se défend ainsi:

*«Je n'aurai jamais livré les 4000 ℔ qu'avec des conditions, et que j'en eusse eu l'agrément de M. l'Ambassadeur et des ordres bien précis de Votre Eminence.»*

[24] AEP, f. 66-68, Gallot, 6, 30 juillet 1739 et lettre de F. Jodry, 28 juillet 1739. – BPU, 8RO/VI/11, p. 222, Gallot, 20 septembre 1739.

Si cet ouvrage paraît, ce sera dans les Etats du Prince-Evêque de Bâle[25].

Le 4 avril 1740, Gallot parle d'une «lettre qu'il écrit à Blondeau à Salins pour savoir s'il continue son livre sur le cardinal de Fleury», et cite la réponse de cet inconnu: «J'ay abbandonné mes mémoires et d'un plein saut, et tout ce qui en a été sous presse a passé chez l'épicier.» Dès lors, il n'est plus question de la biographie; a-t-elle été réellement entreprise, par qui exactement? Etait-ce un pur montage imaginé par Gallot? A-t-il été manœuvré? Rien ne permet de le décider en l'état du dossier. Le Neuchâtelois parle d'autre chose: l'échec d'avocats français désireux d'obtenir la mise en possession de la Principauté en faveur du duc de Chevereuse et du marquis de Nesles. Quant aux déserteurs français engagés par le roi de Prusse, il suggère de négocier leur livraison en échange de mille sacs de céréales: un troc! Il est encore question d'un voyage du gouverneur de Neuchâtel, Philippe Brueys de Bézuc, mandaté par Berlin pour la levée de troupes à Berne et à Zurich[26]. La correspondance paraît s'arrêter en janvier 1741.

Notre homme ne renonce pas à écrire, même si ses lettres s'espacent, tandis que des concurrents agissent à son insu: le sieur Cuentz et Charles-Albert de Pury[27]. En septembre 1742, un ami a renseigné Gallot sur le contenu d'une lettre venue de Berlin; le 21 février suivant, il félicite Amelot de la nouvelle faveur que lui a témoignée Louis XV, puis il saisit l'occasion de rappeler avec insistance:

*«J'estime que dans la circonstance, et en tout tems, il est de l'intérêt de S. M. qu'on le serve dans ce pays, ainsi que cela s'est toujours pratiqué. M. l'Ambas[sadeur] en connoit l'utilité.»*

Mort entre-temps, le 29 janvier 1743 à près de 90 ans, le cardinal de Fleury eut pour successeur Amelot de Chaillou qui siégeait au Conseil d'En-haut, mais qui fut remercié par le roi le 26 avril 1744 déjà: «ses qualités étaient celles d'un commis et avaient suffi tant que le cardinal de Fleury dirigeait lui-même la diplomatie». En novembre, Louis XV appelait aux Affaires étrangères René Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson[28].

[25] AEP, f. 70-73, Gallot, 24 et 27 octobre, 9 novembre 1739; f. 74, Amelot, Fontainebleau, 15 novembre 1739; f. 75, Gallot, 14 décembre 1739.

[26] AEP, f. 76-77, 78-83, 100, Gallot, 4 avril, 11, 29 juillet, 25 novembre, 3, 21 décembre 1740, 6 janvier 1741. Sur le projet prussien de lever des mercenaires à Berne *et à Zurich,* voir: Franz MAIER, *Marquis de Courteille,* pp. 56, 64-66.

[27] AEP, f. 101, 102, Cuentz, Pontarlier, 12 janvier 1741; f. 106-108, 18 février 1743; f. 103, D'..., Neuchâtel, 6 février 1741; f. 125-130, Charles-Albert de Pury (1713-1790), à partir du 28 janvier 1744. – Jean COURVOISIER, «Essai sur les projets de cession...», pp. 157-159, note 34. L'identification de Kuentz, doit être abandonnée. Il pourrait s'agir d'un Bernois.

[28] AEP, f. 118, Gallot, 8 septembre 1742; f. 124, 21 février 1743. – Michel ANTOINE, *Louis XV,* pp. 355, 366-367, 381-382.

Ainsi Jean-Jacques Gallot perdit coup sur coup les interlocuteurs dont il avait su retenir l'attention d'une manière surprenante.

Quatre ans plus tard, toujours aussi tenace, le Neuchâtelois prit contact avec Louis-Philogène Brulart, marquis de Puisieulx, chargé depuis la fin de janvier 1747 du secrétariat des Affaires étrangères. Le 4 mars, il écrivit:

*«Quoique je n'aie point l'honneur d'être connu de Vôtre Excellence, j'ai celui de lui faire l'offre de tous mes très humbles services. L'avocat Gallot, mon père, a été honnoré de la confiance et des bontés de S. E^ce^. M. le Marquis de Puisieulx pendant son ambassade en Suisse. Il n'étoit pas moins connu de M. de Sillery qui accompagna ici S. A. S. M. le Prince de Conty, ayeul du Grand Prince d'à présent, duquel j'ay l'honneur d'être connu et protégé. Il est j'estime de l'intérêt de S. M. qu'il y ait ici quelqu'un chargé de ses ordres. J'en ay conféré cy devant avec M. de Courteilles nôtre ambassadeur. Je m'en suis entretenu avec M. le Cardinal et M. Amelot, tant pour ce qui regarde les faux monnoieurs et déserteurs, que pour entretenir et encourager les sujets, et [ceux] du voisinage, à préférer le service de S. M. à d'autres Puissances. Et cela est encor à faire, si l'on veut jetter les yeux sur M. Jean Jaques de Merveilleux. Il n'est pas moins bon Français que moi, par un long séjour que lui et moi avons fait à Paris, et cet attachement et ce zèle vien dejà de nos Pères.»*

Gallot prend donc soin de faire état de répondants: le marquis de Puisieulx, Roger Brulart, avait été ambassadeur en Suisse de 1698 à 1708; son protecteur Conti (Louis-François de Bourbon, 1717-1776) était le petit-fils de François-Louis (1644-1709), venu soutenir ses droits à Neuchâtel en 1699 et 1707[29]. On a vu ce qui en est de la correspondance avec le cardinal de Fleury, Amelot et Courteilles. Le Neuchâtelois ne s'offre plus comme représentant du roi, mais recommande son ami Merveilleux – d'une famille connue par des officiers au service de France. Il se permet de demander «que M. de Champeaux, cy devant résident à Genève, soit remplacé au plutot» et se recommande enfin de son oncle Grenus «vieux officier et serviteur du Roy».

Puisieulx demande le 22 mars à Courteilles ce qu'il pense de la proposition de créer un poste pour Merveilleux à Neuchâtel, et obtient une réponse sans ambages:

*«Il y a longtems que l'avocat Galot désireroit d'être employé par l'ambassade à Neuchâtel, et il m'a souvent fait des représentations sur la nécessité qu'il y auroit d'établir un ministre du Roy dans cette ville, mais outre l'inutilité d'une telle commission qui se trouveroit pour ainsi dire dénuée de toute fonction, j'ay toujours pensé que ni le S^r^ Galot, ni le S^r^ Merveilleux qu'il propose n'étoient nullement propres à remplir*

[29] Michel ANTOINE, *Louis XV,* pp. 397, 643. – *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse,* t. 1, pp. 281-283. «Ambassadeurs de France en Suisse». – AEP, f. 152-153, Gallot, 4 mars 1747. – Jonas BOYVE, *Annales historiques...,* t. 4, pp. 330, 393-394, 456, 479; t. 5, pp. 394-395.

*un tel poste, les liaisons qu'ils ont avec la Magistrature, qui jouit dans ce pays d'une espèce d'indépendance, pouvant occasionner quelque fois des tracasseries fort inutiles entre nous et le Roy de Prusse. Nous avons déjà d'ailleurs dans cette ville le sieur Cuentz qui y a été placé par M. Amelot, et qui est fort en état de nous rendre compte de tout ce qui s'y passeroit d'intéressant, indépendamment des autres correspondants que j'ay toujours continué à y entretenir.»*[30]

Gallot, peu perspicace, doublé à son insu et tourné vers le passé, cherchait en vain à tirer parti d'un filon éventé. Quant à l'ambassadeur qui connaissait son métier, il confirme que la monarchie française avait l'œil sur la Principauté, dont l'esprit public était donc peu apprécié en France.

De Versailles le 20 avril 1747, la réponse à Gallot, retardée par la maladie bien réelle de Puisieulx, contient la belle formule: votre lettre donne «des preuves de zèle pour la gloire et les intérêts de Sa Majesté». L'essentiel est toutefois le rappel que le roi entretient un ambassadeur en Suisse, auquel on exhorte Gallot à communiquer ses idées. Un rapport relatif à la lettre du 4 mars avait mis les choses au point:

*«Cet avocat n'est point connu dans le bureau des affaires étrangères; on sait seulement qu'il a écrit précédemment quelques lettres de nouvelles aux prédécesseurs de Monseigneur le Marquis de Puysieulx, lesquels n'ont pas jugé qu'elles méritassent de réponse (...). Quant à M^r^ de Champeaux, il est vrai qu'il n'est pas possible que le service du Roy à Genève n'ait souffert de ce que depuis trois ans il n'y a pas eu de ministre de Sa Majesté résidant en cette ville.»*

Ce renseignement avait donc fait mouche! Gallot accusa réception de la lettre de Puisieulx transmise par le chargé d'affaires Antoine Marianne, puis s'inquiéta encore le 21 août de savoir si son message était parvenu[31].

La correspondance allait prendre un tournant décisif. Le 28 février 1748, Puisieulx écrivit entre autres à l'ambassadeur Courteilles en poste depuis dix ans: «Le S^r^ Gallot qui m'écrit quelques fois de Neufchâtel ce qu'il m'apprend des nouvelles de Suisse» paraît espérer que cela lui procurera «quelque pension ou gratification sur les fonds du Roy en Suisse. On ignore absolument icy qu'il ait rendu aucun service à Sa Majesté.» Le ministre s'en remet entièrement au jugement de l'ambassadeur sur cette affaire. Courteilles, le 6 mars déjà, se plaint de devoir «pour ainsi dire se justifier sans cesse vis à vis des plus grands fripons de Suisse. Je mets sans

[30] BPU, 8RO, I, 134, p. 179, Versailles, 22 mars 1747; p. 256, Soleure, 8 avril 1747.

[31] AEP, f. 154, minute, Versailles, 20 avril 1747; f. 155, rapport «sur la lettre de l'avocat Gallot» du 4 mars 1747. – D'après le *Dictionnaire historique* (...) *de la Suisse,* t. 1, p. 283, Gérard Levesque de Champeaux fut en principe résident à Genève de juin 1739 à décembre 1749, mais remplacé notamment de janvier 1744 à mai 1747 par un chargé d'affaires. – AEP, f. 156-157, Gallot, 24 juin et 21 août 1747.

contredit à la teste de tous M. d'Erlach dont vous me parlez, personnage décrié dans son propre canton», espion de la Cour de Vienne qui le tient par un emploi de chambellan. «Il en est à peu près de mesme des nouvelles du sieur Gallot quand il nous mande que les Estats Généraux trouveroient encore d'un moment à l'autre» dix mille mercenaires à Berne. Tout est très exagéré.

*«Le sieur Gallot, au reste, est un espèce d'aventurier que la faim a chassé de Paris et qui, depuis qu'il s'est fixé à Neuchâtel, a imaginé qu'en faisant part aux ministres et à l'ambassadeur de toutes les chimères qui lui passent par la teste, il s'acquerroit insensiblement le droit de prétendre quelque pension ou gratification sur les fonds de l'ambassade à qui il n'a jamais rendu et est même absolument incapable de rendre aucun service.»*[32]

C'était une exécution en règle de notre personnage, dont on s'étonne qu'il n'ait pas été neutralisé plus rapidement. La dernière lettre conservée de Gallot est datée du 17 juin 1751, environ trois mois avant la démission de Puisieulx affaibli par la maladie. Le Neuchâtelois rappelle sa créance sur M^lle^ Buisson, à qui le roi doit de grosses sommes, son désir d'obtenir en compensation une rente viagère ou une pension payable à Soleure, et le fait que M. de Courteilles pourra attester son «attachement pour le service du Roy»[33].

Bourgeois de Neuchâtel, Gallot n'obtint rien du côté français, mais sut trouver des sujets susceptibles de retenir l'attention. Il se compromit au point de ne jamais exercer la moindre fonction dans une Principauté où abondaient les charges, peu lucratives, mais sut garder l'estime de quelques notables et préparer sa succession. L'attitude des ministres français semble claire: accorder des encouragements mesurés, comme à d'autres, sans rien promettre, par souci de ne négliger aucune source de renseignements bénévoles. De fait, la couronne de France ne négligeait pas la chétive Principauté voisine au travers de laquelle on pouvait surveiller Berne et les cantons suisses, contrecarrer les ambitions d'autres Etats à recruter de précieux mercenaires, voire poursuivre les faux-monnayeurs.

Jean COURVOISIER

Adresse de l'auteur: Jean Courvoisier, chemin de Trois-Porte 33a, 2000 Neuchâtel.

[32] BPU, 8RO, I, 135, p. 18v., Puisieulx, Versailles, 28 février 1748; pp. 115v.-116v., Courteilles, Soleure, 6 mars 1748.

[33] AEP, f. 180, Gallot, 17 juin 1751. – Michel ANTOINE, *Louis XV,* p. 643.

# CHRONIQUE

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Assemblée générale au Château de Valangin*
*Salle des Chevaliers, samedi 17 juin 2000*

M^me^ Myriam Perriard Volorio, présidente, ouvre la 136^e^ assemblée générale de la société, souhaite la bienvenue à la trentaine de membres présents et transmet les excuses d'une quinzaine d'autres. L'ordre du jour est approuvé.

*Procès-verbal de la dernière assemblée générale du 12 juin 1999.* Deux corrections sont apportées. M^me^ Jacqueline Rossier précise qu'en 1998, il n'y a pas eu six expositions consacrées à la Révolution de 1848 mais une exposition et six causeries. M. Willy Haag tient à rectifier la transcription de ses propos sur les effets de la décentralisation des activités: ceux-ci seraient positifs et non pas négatifs. De plus, il n'a pas prôné «l'abandon des sujets scientifiques» mais parlé en faveur de sujets «peut-être moins scientifiques». Le procès-verbal est approuvé.

*Rapport de la présidente.* Après lecture de la liste des membres décédés durant l'année, l'assemblée observe une minute de silence. La présidente rend compte de quelques points administratifs. Une carte de membre de la SHAN, donnant libre accès au Musée de Valangin sera remise dès l'an prochain. La gestion des fichiers des membres de la SHAN et des abonnés de la RHN est désormais effectuée par M^me^ M. Weber afin de gérer au mieux les doubles affiliations donnant droit à un rabais de 10 francs. Les archives de la SHAN sont déposées dans l'abri du Château de Valangin et quelques membres du comité ont entrepris un premier classement.

La présidente rapporte ensuite le travail effectué pour la succession de Jacqueline Rossier au poste de conservatrice du Château et Musée de Valangin. A l'issue des entretiens avec les quatre candidates sélectionnées parmi une quarantaine de dossiers, le choix s'est porté sur M^me^ Françoise Bonnet Borel, qui est entrée en fonction le 1^er^ avril. Soulagé d'avoir trouvé une conservatrice, le comité reste très préoccupé par le problème non résolu du financement de ce poste. La subvention du DIPAC (15 000 francs par an, moins 5%), complétée par la SHAN (1500 francs), équivalait à un salaire pour 12 heures de travail hebdomadaires, ce qui est notoirement insuffisant. Dans les faits, les heures effectuées par M^me^ Rossier correspondaient à un taux d'occupation de 50%, voire plus, et il paraissait évident que le poste de conservatrice devait être repourvu sur cette base au minimum. Comment financer le poste? Un prélèvement dans les fonds de la Société aurait tôt fait d'épuiser ses ressources et hypothéquerait les activités de la société. Le comité s'est tourné vers le DIPAC qui a accepté d'augmenter sa subvention à 20 000 francs pour l'an 2000, 25 000 francs pour 2001 et

30 000 francs dès 2002, sans prendre d'engagement au-delà de cette date. Au nom de la société, la présidente remercie l'Etat: sans cette subvention l'avenir du Musée de Valangin ne serait pas assuré. La SHAN continuera de compléter la subvention étatique dans la mesure de ses moyens et le comité cherche une solution pour assurer à long terme un salaire plus approprié aux exigences du poste.

Le souci de la présidente est d'autant plus aigu que le nombre de membres continue de s'éroder, malgré le chiffre réjouissant de vingt-sept affiliations nouvelles. La présidente remercie les nouveaux membres, et les autres, pour leur soutien et leur intérêt pour les activités de la SHAN. Cet intérêt existe au-delà du cercle des membres; le comité continuera d'ouvrir les animations aux non-membres de la SHAN, en exigeant d'eux une juste contribution. En conclusion, la présidente remercie l'ensemble des personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la SHAN et du château.

*Rapport de la commission des animations.* M^me^ Caroline Neeser évoque les sept manifestations organisées durant l'année et souligne quelques réussites. Imaginée par la présidente, la nouvelle formule du jeu-rallye a rassemblé une bonne quarantaine de participants dans les rues de la vielle ville de Neuchâtel. La 124^e^ et dernière Fête d'été a rassemblé environ quatre-vingt personnes à Montmirail. (voir la «Chronique» dans *RHN* 2000/1-2).

*Rapport de la commission des publications.* M. Thierry Christ rappelle que la commission travaille depuis 1997 au projet de relance des publications de la société. Annoncée comme imminente à l'assemblée générale de 1999, la parution du premier volume de la nouvelle collection des *Cahiers d'histoire et d'archéologie neuchâteloise* a été retardée par des problèmes de financement. L'ouvrage de Thierry Christ et Sabine Riard, *Du réduit communal à l'espace national. Le statut des étrangers dans le canton de Neuchâtel 1750-1914,* paraîtra cette année aux éditions Gilles Attinger. Il sera proposé aux membres de la SHAN à un prix très avantageux (32 francs), d'une dizaine de francs inférieur au prix après souscription. La charge de directeur de publication est assumée par Yves Froidevaux.

La commission travaille d'ores et déjà à la parution du deuxième volume de la collection. Un manuscrit a été choisi; il s'agit du mémoire de licence de Christophe Stawarz, prix Fritz Kunz 1999. La publication est prévue pour l'automne 2001; le comité de la société fera alors le point sur le résultat financier de l'opération, qui sera poursuivie sur les mêmes bases si elle n'entraîne pas de trop gros déficits.

*Rapport de la commission des colloques.* Depuis 1993, la SHAN organise un colloque tous les deux ans. Les thèmes traités – *L'école neuchâteloise au XIX^e^ siècle* en 1993, les *Ecrits au quotidien: journaux personnels et livres de raison (XVIII^e^-début XIX^e^)* en 1995, *Souffrir et guérir. Maladies et santé publique en Suisse romande (XVIII^e^-milieu XX^e^)* en 1997 – ont suscité un vif intérêt. Les actes du colloque

de 1997 sont publiés dans la *RHN*, 1999/1. Le quatrième colloque, consacré à l'histoire des migrations, *Partir pour travailler: mobilités et migrations professionnelles à Neuchâtel et en Suisse (fin XVIII^e-milieu XX^e siècle),* s'est tenu le 20 novembre 1999 à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel. Six conférences, dont cinq consacrées à l'histoire neuchâteloise et une au Tessin, ont été suivies par vingt à quarante personnes, selon le moment de la journée. La participation est jugée satisfaisante par le comité qui déplore cependant l'absence de la presse. La publication des actes dans la *RHN* est prévue pour fin 2000 ou début 2001. La commission n'a pas encore choisi le thème du colloque 2001; elle étudiera volontiers d'éventuelles propositions des membres de la société.

*Rapport de la conservatrice du Château et Musée de Valangin.* M^me Jacqueline Rossier présente à l'assemblée un rapport détaillé de l'ensemble des activités de l'année 1999, activités «de l'ombre» essentiellement, de gestion des collections, préparation des expositions et des animations, recherche de fonds, etc. Tout ce travail a été effectué avec le soutien de l'équipe de bénévoles, laquelle a enregistré le départ de M. René Poget qui est remercié pour son investissement en faveur du musée.

*Collections*

Une partie importante des collections a été transférée dans l'abri; elle est désormais conservée dans des conditions adéquates. Au chapitre des acquisitions, toutes à la suite de dons, M^me Rossier en signale deux particulièrement importantes: l'une de vêtements du XIX^e siècle, l'autre de pièces de dentelles prestigieuses, préparées par des dentellières des Verrières à l'intention de la reine Louise lors de son passage en 1842. Le couple royal prussien n'étant finalement pas allé aux Verrières, ces pièces étaient restées dans la famille des négociants de dentelles du lieu jusqu'à ce jour.

Peu sollicité en 1999, le musée a prêté des pièces de vêtements pour l'exposition commune des musées de Besançon et de La Chaux-de-Fonds *Froid dehors, chaud dedans* et pour l'exposition *Le Pâquier 1900-2000, mémoire d'un village.* La conservatrice évoque également l'aboutissement des démarches pour le «rapatriement» et le dépôt à Valangin d'un tableau de M. de Meuron, *Le Camp de Valangin* (MAHN), jusqu'alors déposé dans un bureau de la caserne de Colombier (!) et demeuré inconnu du public. Au chapitre des restaurations, celle du canon, dépôt de la commune de Cernier, s'avère plus difficile que prévu; l'avenir de cette pièce demeure incertain. Les dons d'argent individuels, notamment ceux versés par les membres de la SHAN sur le compte du château, restent stables mais peu importants depuis plusieurs années.

*Expositions temporaires*

De mars à mai: *Edouard Jeanmaire*, peintre très prisé à la fin du XIX^e siècle en particulier dans le Haut du canton; la collection du musée (dessins, gravures, photos inédites, correspondance de l'artiste), acquise par la SHAN dans les années

1970, a été complétée d'œuvres prêtées par des particuliers et par les musées du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Cette exposition a donné l'occasion de retrouver la trace de descendants du peintre qui ont fait don au musée d'une peinture à l'huile et de plusieurs gravures.

De juin à octobre, l'exposition *Ces chers petits... de l'enfant sage à l'enfant-roi* a présenté l'importante collection de vêtements de la petite enfance, récemment remise en valeur par M^mes^ Jaquet, Robert et Sandoz. Outre la présentation des pièces les plus significatives, des recherches historiques ont permis d'évoquer l'évolution des théories de puériculture de la fin du XIX^e^ siècle à nos jours. Cette exposition a reçu un large soutien des médias et le public a été vivement intéressé.

*Animations*

Les démonstrations de dentellières ont eu lieu les derniers dimanches du mois ainsi que sur demande pour de nombreux groupes. M^me^ Rossier souligne que les activités des dentellières dépassent largement les murs du château (marchés artisanaux, rencontres internationales, stages de dentelle) et contribuent à la renommée du musée. L'activité musicale s'est déroulée en quatre animations du dimanche et quatre concerts; à mentionner encore la salve du 1^er^ mars, la récolte de photos anciennes du Val-de-Ruz par voie de presse, qui a donné lieu à une projection publique en novembre, et le traditionnel goûter-conférence des dentellières en décembre, avec une présentation sur les dentelles de pailles par M^me^ Montandon.

*Aménagements intérieurs et travaux d'entretien du bâtiment et des alentours*

Plusieurs vitrines et salles ont été réaménagées: la vitrine du 1^er^ étage traite du thème de l'écriture, celle de la salle Louis XVI d'hygiène et de beauté tandis que l'office évoque le port du tablier. Les travaux d'entretien du bâtiment, exécutés sous la direction de l'Intendance des bâtiments, ont concerné le mur d'entrée (portail), l'éclairage extérieur et la résolution de problèmes d'infiltrations sous la terrasse.

*Aide financière pour les expositions*

La Loterie romande a apporté un soutien de 25 000 francs pour les expositions; un soutien précieux sur lequel M^me^ Rossier reviendra dans son bilan d'activités.

*Fréquentation du musée*

La conservatrice ne peut sur ce point que dresser le constat désagréable d'une fréquentation en baisse pour la deuxième année consécutive. A peine 6000 visiteurs payants ont franchi le seuil du château en 1999. Cette baisse, même si elle est constatée de manière générale dans les musées d'histoire du pays, renforce le comité de la société dans sa prise de conscience de la nécessité de trouver des solutions pour donner une vie nouvelle au château et à son musée. Il est impératif que la muséographie et l'aménagement des salles soient repensés et adaptés au nouveau millénaire.

*Bilan de l'année et évocation de onze ans d'activité de conservatrice*

Passant en revue la longue liste de ses activités, au vu du travail considérable effectué par l'ensemble de ses collaborateurs, Jacqueline Rossier tire un bilan très satisfaisant de cette année charnière, achevée dans le soulagement d'avoir trouvé une conservatrice compétente pour lui succéder. Toutefois, le bilan reste en demi-teinte en ce qui concerne le taux de fréquentation, «inversement proportionnel à la renommée du château et musée, désormais acquise». Mme Rossier saisit cette occasion pour répéter que, malgré l'aide de l'Etat, malgré la bonne volonté du comité, malgré les injections d'argent de quelques sponsors, le musée ne peut plus continuer longtemps à fonctionner sans moyens financiers réels, porté à bout de bras par du personnel bénévole et une conservatrice à temps partiel chargée en outre de toutes les tâches administratives.

Plutôt que de retracer l'historique de onze ans et demi passés à la tête du musée, Jacqueline Rossier tient à remercier le comité de 1988 et sa présidente, Madeleine Bubloz, qui lui ont confié la direction du musée appartenant à la SHAN, ainsi que les membres des comités successifs et du comité actuel. Modeste, Jacqueline Rossier dit avoir travaillé en amateur, au premier sens du terme de «quelqu'un qui aime, cultive et recherche». Si elle s'est parfois sentie très seule, elle a trouvé un soutien moral auprès «d'un personnel bénévole merveilleux» et de «trésorières dévouées». En dépit des difficultés, Jacqueline Rossier a eu un immense plaisir à concevoir et réaliser des expositions, à mettre sur pied des animations et des concerts, à pouvoir «concrétiser ce dont F. Loew, R. M. Girard et M. Evard n'auraient même pas osé rêver», c'est-à-dire la création de l'abri des biens culturels, et enfin à mettre sur pied *L'affaire Rocher*. Jacqueline Rossier exprime sa profonde gratitude à tous les collaborateurs bénévoles, à M. Gallandre en particulier, à M. et Mme Sandoz les gardiens, à M. Ph. Donner architecte cantonal et à ses collaborateurs de l'Intendance des bâtiments, au journaliste M. Ph. Chopard pour l'intérêt constant qu'il a manifesté à l'égard du château, à la direction du collège de La Fontenelle qui lui a permis de «jongler» entre ses deux métiers, à ses collègues conservateurs... Elle adresse également sa reconnaissance à la Loterie romande, à l'Etat de Neuchâtel et à tous les sponsors réguliers ou occasionnels et termine son allocution de départ en remerciant Isabelle Meyer, décoratrice fidèle, ses amis et sa famille.

*Rapport de la commission financière.* Les comptes, le bilan et le budget 2000 sont présentés par Mme Graziella Lesch, trésorière. Au cours de la discussion, elle rappelle que, malgré le bon rendement des fonds cette année, la vigilance reste de rigueur. La diminution des cotisations est préoccupante alors que la société doit augmenter sa participation au salaire de la conservatrice et que la subvention du DIPAC n'est acquise que jusqu'en 2002.

Le rapport des vérificateurs des comptes, MM. Alexandre Renaud et Jean-François Henrioud, donne décharge à la trésorière et les comptes sont approuvés par l'assemblée.

*Bilan au 31 décembre 1999*

| *Actifs* | *Actifs* Fr. | *Passifs* Fr. |
|---|---|---|
| Caisse | 129,65 | |
| CCP 20-1247-9 | 38.041.— | |
| CCP 20-7769-4 | 33.568,30 | |
| BCN, ép. ord. SHAN | 42.836,90 | |
| BCN, ép. ord. Château | 5.552,90 | |
| BCN, dépôt de titres | 0.— | |
| B. Bonhôte & Cie SA, c/c | 1.906,10 | |
| B. Bonhôte & Cie SA, placement | 213.897.— | |
| Impôts anticipés | 1.269,70 | |
| Actifs transitoires | 479,15 | |
| *Passifs* | | |
| Passifs transitoires | | 44.544,60 |
| Fonds A. Bachelin | | 16.898.— |
| Fonds A. Borel | | 10.000.— |
| Fonds Jaquet-Droz | | 10.570.— |
| Fonds F. Kunz | | 10.445.— |
| Fonds des publications | | 109.773,75 |
| Réserve Château | | 69.938,10 |
| Réserve concerts | | 0.— |
| Réserve restauration | | 15.496,80 |
| Réserve expositions | | 0.— |
| Réserve Musée | | 11.518,75 |
| Réserve colloques | | 5.790.— |
| Capital | | 32.705,70 |
| | 337.680,70 | 337.680,70 |

*Compte de pertes et profits au 31 décembre 1999*

| | *Charges* | *Budget* |
|---|---|---|
| Animations | 2.408,45 | *3.500.—* |
| Colloques | 1.489,65 | *5.000.—* |
| Fête d'été, assemblée générale | 3.200,50 | *1.500.—* |
| Cotisations | 90.— | *500.—* |
| Administration, imprimés | 2.000.— | *7.000.—* |
| Compl. salaire conservatrice | 2.250.— | *2.250.—* |
| Recherche conservatrice | 1.519,20 | |
| Affranchissements, taxes, frais | 3.923,95 | *3.700.—* |
| Divers | 352.— | *550.—* |
| Publications | | *25.000.—* |

| | *Budget* | *Profits* |
|---|---|---|
| Vente publications | *20.000.—* | |
| Prélèvement fonds publications | *5.000.—* | |
| Cotisations | *23.000.—* | 16.290.— |
| Cotisations couples | | 4.320.— |
| Dons | | 1.200.— |
| Produits actifs | *1.000.—* | |
| Réserve Château | 1.040,20 | |
| Bénéfice 1999 en augmentation du capital | 3.536,05 | |
| | 21.810.— | 21.810.— |

*Budget 2000*

| *Dépenses* | Fr. | Fr. |
|---|---|---|
| Publications | 25.000.— | |
| Animations | 3.500.— | |
| Colloques | 0.— | |
| Cotisations | 100.— | |
| Imprimés, frais administratifs | 3.500.— | |
| Affranchissements, taxes | 4.900.— | |
| Assemblée générale | 3.500.— | |
| Frais divers | 550.— | |
| Compl. salaire conservatrice | 3.500.— | |
| Subvention Fonds des publications | 1.950.— (répartition selon l'article 19 des statuts) | |
| Subvention Château | | |
| *Recettes* | | |
| Ventes publications | | 20.000.— |
| Prélèvement Fonds des publications | | 5.000.— |
| Cotisations | | 20.500.— |
| Intérêts | | 1.000.— |
| | 46.500.— | 46.500.— |

*Cotisations et budget.* Les cotisations sont maintenues inchangées et le budget accepté à l'unanimité, après qu'il a été précisé à M. Willy Haag que le poste «cotisation» concerne l'affiliation de notre société à la Société générale suisse d'histoire et à sa revue.

*Vérificateurs des comptes.* Les deux vérificateurs acceptent de renouveler leur mandat et en sont remerciés.

*Composition du comité; départ de Mme Jacqueline Rossier et accueil de Mme Françoise Bonnet Borel.* La présidente mentionne tout d'abord que le comité a travaillé cette année sans la participation de Mme Estelle Fallet, secrétaire aux verbaux, et de M. Derck Engelberts, vice-président, tous deux en congé. Mme Caroline Neeser a fonctionné comme vice-présidente et a été nommée à cette fonction suite à la remise de son mandat par M. Engelberts. Pour l'année en cours et 2001, M. Nicolas Guillaume Gentil sera en congé, en raison de fouilles archéologiques en Amérique latine.

La présidente s'adresse ensuite à Mme Jacqueline Rossier, dressant un bilan extrêmement positif de son travail à la tête du Château et Musée de Valangin. Après onze ans d'activité, Mme Rossier nous quitte telle que nous l'avons toujours connue, «pleine d'idées, dynamique, énergique, efficace, audacieuse». La présidente rappelle l'immense travail accompli et les réussites les plus marquantes: affermir ce que son prédécesseur Maurice Evard avait développé en créant le cellier réservé aux expositions temporaires; organiser un centième anniversaire du musée que *L'affaire Rocher* a fait entrer dans la mémoire collective et, surtout, convaincre les autorités de la nécessité de réaliser une structure adéquate pour la conservation des nombreuses collections (mobilier, objets quotidiens, tableaux, gravures, armes et surtout textiles). La présidente évoque également la richesse des animations mises sur pied: plus de trente expositions, les conférences, concerts, contes, démonstrations de dentellières, etc. Toutes ces activités n'auraient pu être réalisées sans le concours de l'équipe de bénévoles ni sans un travail considérable de recherche de fonds, travail plus ingrat mais nécessaire, accompli avec constance par Mme Rossier. Durant ces onze années, le comité a pu bénéficier du sérieux, de l'accomplissement autonome de son travail, de son dévouement au château, de son humeur positive, de sa «ferme douceur et de son amitié fidèle».

Après cet hommage appuyé à Mme Rossier, la présidente passe à la présentation de la nouvelle conservatrice. Mme Françoise Bonnet Borel, après des études d'histoire et d'archéologie à l'Université de Lausanne, a travaillé comme archéologue en Suisse, en Israël et en Egypte. Formée en muséologie, elle a été conservatrice du Musée du Vieux-Vevey pendant sept ans. Elle est l'auteur de nombreuses publications, en particulier sur la verrerie et sur l'archéologie copte, mais également sur des sujets plus «grand public» tels que Charlie Chaplin ou la Riviera vaudoise. Mme Bonnet Borel, entrée en fonction le 1er avril, est d'ores et déjà bien intégrée dans le comité. Persuadés que Mme Bonnet Borel trouvera à Valangin de quoi satisfaire son caractère entreprenant et indépendant, la présidente et le comité lui souhaitent beaucoup de satisfaction dans son travail.

Le comité est ainsi composé de Myriam Perriard Volorio, présidente; Caroline Neeser, vice-présidente; Graziella Lesch, trésorière; Françoise Bonnet Borel, conservatrice du Musée de Valangin; Estelle Fallet, secrétaire aux verbaux; Yves Froidevaux, responsable des publications; Dominique Quadroni, responsable des colloques; Marie-Jeanne Cernuschi, responsable des Prix Bachelin et Kunz. Membres: Jacques Bujard, Pierre-Yves Chatelain, Thierry Christ, Derck Engelberts, Nicolas Guillaume-Gentil, Marc-Antoine Kaeser, Sylvia Robert, Jacqueline Rossier (jusqu'en décembre 2000).

*Réception des nouveaux membres.* Les vingt-sept nouveaux membres sont accueillis par les applaudissements de l'assemblée: Administration communale de Couvet, Mme Marie-Claire Baer, Mme Françoise Bonnet Borel, M. et Mme Gérard et Christiane Bourquin, Mme Chloé Brocard, M. Ernest Buttikofer, M. Alain Daulte, M. Dominic Dell'Acqua, Mme Mary-Claude Dessaules, Mme Marie-Paule Droz, M. Pierre Hirschy, Mme Patricia Jeanneret, M. Pierre Lardy, M. et Mme Jacques et Arlette Lesquereux, M. et Mme René Maillardet, M. Renaud de Montmollin, M. Pierre Nemitz, M. Maurice Rosat, Mme Lotti Rouel, M. Michel Schär, M. Richard Schopfer, Mme Gaëlle Serquet, Mme Mireille Stauffer, M. Ernest Weibel.

*Membres vétérans.* Entrant dans leur 51e année de présence au sein de la SHAN, Mlle Rose-Marie Girard, déjà membre d'honneur suite à son travail bénévole pour le Musée de Valangin, M. Georges Montandon et M. Willy Sieber sont également applaudis.

*Attribution du Prix Bachelin de littérature.* Avant de passer à l'attribution du prix Bachelin, Mme Marie-Jeanne Cernuschi rappelle que le Prix Kunz sera attribué lors d'une soirée publique le 16 novembre 2000.

Le jury du Prix Bachelin 2000 était composé de Mmes Dominique Golet, Sandrine Zaslawsky, Sylvia Robert et de MM. Nicolas Couchepin, Thierry Christ, Daniel Ziegler, sous la présidence de Marie-Jeanne Cernuschi. Ayant examiné les œuvres de cinq auteurs, le jury a retenu une lauréate en la personne de Hélène Bezençon.

La présidente cède la parole à Nicolas Couchepin:

*«Le dernier Prix Bachelin de littérature avait été attribué comme un prix d'encouragement, puisqu'il m'a été décerné pour un premier roman. Il couronne cette année une écrivaine expérimentée, confirmant ainsi un talent qui fait feu de tout bois. Hélène Bezençon, en effet, est à l'aise dans des genres aussi divers que l'écriture théâtrale, le roman, la nouvelle ou l'essai. Ses écrits sont autant de jalons dans une existence vouée certes à l'écriture, mais aussi à un engagement politique et social de tous les instants.*

*J'emploie l'expression «un talent qui fait feu de tout bois» à dessein. En préparant cet éloge en effet, j'ai voulu me faire une idée de la manière dont Hélène Bezençon écrivait, et je lui ai demandé de me confier quelle image lui venait à l'esprit*

*lorsqu'elle pensait écriture: je m'attendais peut-être à ce qu'elle parle de l'accouchement de la création, des douleurs de l'enfantement lorsqu'il s'agit de coucher des mots sur le papier. Je lui en ai même finement suggéré l'idée, ce qui l'a fait rire; et elle m'a dit que les livres n'ont pas la tête ronde, les livres sont des objets anguleux; écrire des livres, cela brûle plus que ça ne déchire, et cela n'a rien du tout à voir avec un accouchement; elle m'a affirmé que pour elle, écrire s'apparentait plutôt au feu, aux volcans et à la foudre.*

*L'image est en effet limpide. Rien de doux, rien d'édulcoré dans l'écriture de Hélène Bezençon: pour prendre une autre idée toute faite, l'écriture de Hélène Bezençon s'apparenterait au feu, certes, sous la glace; au volcan, sous l'océan; à la foudre un matin d'hiver tranquille.*

*Son style sobre à l'extrême évoque tous les contrastes, avec ses mots qui suggèrent tellement plus qu'ils ne disent, ses phrases lapidaires, minimalistes, l'absence remarquable de langueur et de sentimentalité de son style. A mon sens, Hélène Bezençon ne cherche jamais à créer l'émotion pour elle-même, mais bien plutôt à offrir une palette assez large pour que chacun y trouve son dû, la couleur de son choix, la brûlure qui lui plaît. Tout cela concourt à ce que le lecteur, lorsqu'il referme le livre, le texte théâtral ou l'essai, soit rempli du sentiment curieux d'en avoir plus appris que ce qu'il a réellement lu, tout en ignorant encore qui lui a soufflé ses idées...*

*Hélène Bezençon est une enfant de la région. Elle a fait ses écoles à La Chaux-de-Fonds, et n'a quitté cette ville qu'elle aime que pour mieux la retrouver, mieux l'imaginer, mieux la décrire. Elle vit à Berlin, et elle écrit parfois sa ville et son pays, de loin, comme les écrivains savent le faire, eux qui ne parlent jamais aussi fort, aussi critiques, aussi acérés et amoureux du pays qui les hante que lorsqu'il leur manque enfin. Et revoilà le feu, il crépite des mots d'amour et de rejet, de plainte, de désir d'être de quelque part, de là, de nulle part ailleurs, malgré les désaccords, les chagrins et les rancœurs, toutes choses inévitables dans les passions qui durent.*

*Hélène Bezençon est une écrivaine politiquement engagée. Parfois douce-amère, à la façon d'une grande sœur, comme dans le texte* Dessine-moi les années 90, *qui parle de La Chaux-de-Fonds au long du XX^e^ siècle, et ses différents avatars plus ou moins bienvenus; parfois révoltée, comme dans le texte* Marge ou crève, *publié dans* Ecriture *l'an passé, qui dit ses colères de femme et d'écrivaine face à la mondialisation de l'indifférence et au nivellement des identités, Hélène Bezençon distribue feu et glace, toujours, dans chacune de ses phrases.*

*Le jury a attribué le Prix Bachelin à une enfant du pays, et au texte d'une écrivaine engagée.* Arrête de rêver, l'étrangère *a nécessité d'importantes recherches historiques.*

*C'est un texte théâtral qui parle de la guerre: cette fameuse Deuxième Guerre dont on a beaucoup débattu ces dernières années, découvrant avec surprise combien nous autres neutres ne l'étions qu'en paroles, et non pas en pensées.*

*C'est un texte qui se veut mémoire politique, et il est malheureusement extrêmement actuel puisqu'il parle de la montée de l'extrême droite, un thème qu'on ne peut traiter comme une simple tranche d'histoire parce que la xénophobie, le racisme et les*

*slogans populistes renaissent toujours et encore de leurs cendres. Nous en avons de trop nombreux exemples chaque jour.*

*C'est donc une fois encore le moment ou jamais d'aborder ce thème, et il est heureux que la Société d'histoire couronne un texte et une écrivaine qui nous prête sa voix pour le faire: c'est juste le moment de rafraîchir nos mémoires, quand on croit que l'on va peut-être oublier; juste le moment de nous rappeler qu'on ne peut se sentir tranquille simplement parce qu'on a fait notre mea culpa; juste le moment de dénoncer la crédulité de ceux qui disent «plus jamais cela» tout en faisant des sourires aux leaders populistes et en leur donnant la parole dans les médias comme on joue à crier au loup: il est vrai que dans notre monde où le zapping est roi, les opinions fastfood sont à la fête. Raison de plus pour les dénoncer.*

*Le texte de Hélène Bezençon s'intitule* Arrête de rêver, l'étrangère. *L'étrangère, c'est Anne-Marie Schwarzenbach, qui, dans sa courte existence, s'est trouvée en marge d'une famille de la grande bourgeoisie zurichoise dont elle ne partageait pas les idées politiques et traditionalistes; en marge de la vie confortable et mondaine qui lui était normalement promise; en marge encore de ses amis, puisqu'elle n'était réfugiée que de sa propre vie, non pas, comme eux, des excès du régime fasciste; en marge toujours de ses amours et de ses tendresses puisque sa propre mère l'a si peu comprise, et si mal aimée qu'elle a passé presque toute sa vie à se chercher elle-même, dans ses errances et ses révoltes; en marge enfin de ses convictions politiques même, puisque sa recherche personnelle a souvent pris le pas sur son combat militant.*

*Et ainsi, en marge du manifeste, en interligne de l'urgence, en filigrane à la dénonciation nécessaire des dérives xénophobes, Hélène Bezençon nous dresse le portrait superbe et tragique d'une femme brûlée, déchirée aux angles de son époque; une femme qui a cherché sa vie durant dans quelles errances elle trouverait son dû, non pas le bonheur, certes, mais cette sorte de douceur que l'on a dès l'enfance lorsque notre mère nous aime; une femme dont la destinée personnelle est le reflet de celle des millions de gens de son époque qui se sont trouvés jetés dans la mêlée sans avoir rien demandé.*

*C'est avec plaisir que la Société d'histoire décerne aujourd'hui son prix littéraire à Hélène Bezençon, écrivaine à l'écriture de feu disant des mots glacés pour le plaisir des mots, parfois, et, toujours, pour que personne n'oublie.»*

Hélène Bezençon remercie chaleureusement Nicolas Couchepin, la SHAN et le DIPAC, ce dernier contribuant à une partie du prix. La lauréate souligne deux raisons particulières à son plaisir: être honorée ici, d'où elle vient, pour un texte écrit ailleurs, pour un texte écrit à Berlin sur Anne-Marie Schwarzenbach, écrivaine suisse méconnue; être honorée, aussi, par une Société d'histoire pour une pièce de théâtre, confrontation à l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale.

Hélène Bezençon évoque le travail de mémoire des années 1990, dans une Allemagne et un Berlin métamorphosés; en Suisse, où certains s'accrochent à l'illusion d'un «Sonderfall», elle appelle à une réflexion qui sache prendre le recul nécessaire; le recul de l'histoire et celui de la littérature.

*Divers.* Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, deux personnes de l'assemblée demandent la parole. M. Jean Courvoisier, comme membre vétéran, tient à remercier la présidente, le comité et surtout la conservatrice, qualifiant «la cuvée Rossier» d'excellente! Il pense par ailleurs qu'il ne faut pas trop s'effrayer «si la mode n'atteint plus de ses flots le Château de Valangin». Mme Doller Sandoz, membre depuis quarante ans et vivant au bord du Léman, demande qu'il soit dressé une liste de présence aux assemblées générales. La présidente prend note puis donne la parole à Mme Bonnet Borel.

La nouvelle conservatrice remercie publiquement le comité pour sa nomination. Elle a rencontré au château une équipe de travail exceptionnelle; l'accueil est très encourageant. Mme Bonnet Borel invite Mme Véronique Pellaton, professeur au conservatoire, à prendre place au clavier de l'imposant piano à queue de la salle des Chevaliers.

Après cet intermède musical (deux études de Chopin, opus 25), la nouvelle conservatrice, enthousiaste, rappelle à l'assemblée que les dix années de «Musique au château» ont été rendues possibles par le dépôt du piano suite à un décès. Incontestablement, cet instrument exceptionnel a su trouver sa place au château mais il est maintenant mis en vente par ses propriétaires. Afin d'assurer la continuation des animations musicales, le comité propose de racheter cet instrument, offert pour la SHAN à un prix avantageux de 18 000 francs. Afin de réunir cette somme, un appel sera lancé aux membres de la société, les sponsors étant déjà très sollicités pour les autres activités. Un premier bilan de la récolte de dons sera fait cet automne afin de prendre une décision définitive. L'assemblée, convaincue par la sonorité profonde de l'instrument dans une salle à l'atmosphère privilégiée, se montre très positive et optimiste quant à la réussite de l'opération «Un piano pour le château».

L'assemblée générale étant close, il revient à Christophe Stawarz, Prix Fritz Kunz 1999, de terminer la matinée par une conférence présentant son mémoire de licence: *La paix à l'épreuve. Le pacifisme à La Chaux-de-Fonds de la fin du XIXe siècle à la veille de la Première Guerre mondiale* (voir la «Chronique» dans *RHN* 2000/1-2).

Yves FROIDEVAUX

*Prix Fritz Kunz 2000.* Afin de mieux faire connaître les travaux primés, reposant sur des sources originales et renouvelant l'historiographie, le comité inaugure une nouvelle formule pour l'attribution du prix. Composé de membres du comité, le Jury distingue trois mémoires de licence (soutenus à l'Université de Neuchâtel ou dans une autre université mais portant sur l'histoire neuchâteloise) qui sont présentés par leurs auteurs lors d'une soirée publique. Le 16 novembre 2000, une vingtaine de personnes ont assisté à cette première «soirée Kunz» organisée à la Faculté des lettres. Après lecture de dix-sept mémoires de licence d'histoire, le Prix Fritz Kunz 2000 a été attribué à Laurent Feuz: *Un aspect de l'idéologie hygiéniste en ville de Neuchâtel: l'évacuation des eaux usées (1834-1885)*, mémoire rédigé sous la direction du professeur Philippe Henry. Les deux vices-lauréates sont Hélène Pasquier, pour un travail en histoire des entreprises dirigé par le professeur Laurent Tissot: *La «chasse à l'hectolitre» de la brasserie Müller S.A. (1885-1953)*, et Jeanne Lätt, pour une étude supervisée par le professeur Philippe Marguerat: *Le refuge littéraire en Suisse à l'époque du national-socialisme (1933-1945)*. Après les conférences des lauréats, les discussions se sont poursuivies autour d'un apéritif.

Yves FROIDEVAUX

# BIBLIOGRAPHIE

A propos d'une étude récente sur les étrangers dans le canton de Neuchâtel: Thierry CHRIST et Sabine RIARD, *Du réduit communal à l'espace national. Le statut des étrangers dans le canton de Neuchâtel, 1750-1914.* Gilles Attinger, Hauterive, 2000, 232 pages (avec une préface du professeur Francis Python).

La problématique du livre cosigné par Thierry Christ et Sabine Riard, c'est en définitive à la quatrième de couverture qu'on la trouvera énoncée avec le plus de clarté: *«Qu'est-ce qu'un étranger à Neuchâtel? Qui est Neuchâtelois du milieu du XVIII^e^ au début du XX^e^ siècle?»* Autant d'interrogations qui renvoient, estiment-ils, au débat actuel sur la question de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Un parallèle historique est ainsi esquissé par nos deux auteurs entre l'intégration progressive de Neuchâtel dans l'espace national helvétique, avant la Première Guerre mondiale, et l'amarrage escompté de notre Confédération à la grande construction européenne de Bruxelles. Découvrant les adaptations institutionnelles effectuées jadis dans ce petit pays pour rendre l'ancienne Principauté «helvéto-compatible», le lecteur serait incité à faire mentalement les rapprochements qui s'imposent concernant l'avenir européen de la Suisse au XXI^e^ siècle.

Dans la Principauté, au tournant du XVIII^e^, le mot *étranger(s)* dénote habituellement, me semble-t-il, ceux que la langue savante désignait, outre-Jura, par les termes spécifiques de *forains,* d'*horsains* ou d'*aubains.* Sous l'Ancien Régime on les appelait ici indistinctement *habitants* lorsqu'ils étaient au bénéfice d'une autorisation de séjour annuelle dans une localité donnée, autorisation accordée par l'Assemblée de la Communauté paysanne, moyennant le versement d'une taxe communale appelée «giette» (de gîte?) ainsi que, souvent, la présentation de papiers d'origine garantissant leur rapatriement en cas d'indigence. Un droit de regard latent ou une forme de tutelle de l'autorité supérieure apparaissent-ils déjà au XVIII^e^ siècle dans les rares cas où l'Etat devait s'estimer plus directement impliqué?[1] Le livre n'en dit mot mais je suis porté à le croire.

Relevons immédiatement, à ce stade, que les auteurs n'accordent aucune attention à la polysémie du vocable *«étranger»* et ne s'attachent tacitement qu'à cette classe particulière de la population neuchâteloise que forment les *habitants* au sens restreint du terme. Ils ne s'embarrassent pas non plus de rapporter cette classe particulière de la population à son ensemble naturel à la fin de l'Ancien Régime: à savoir, une société d'ordres qui va survivre formellement, dans le canton de Neuchâtel, jusqu'au premier tiers du XIX^e^, sinon tout à fait jusqu'à la Révolution de 1848. Observons que l'emploi du mot «étranger», au sens actuel, est aussi attesté, durant la période en question, concurremment avec son emploi restreint

[1] Un exemple parmi d'autres, particulièrement probant: au XVIII^e^ siècle la commune de Lignières adresse une requête au Conseil d'Etat en vue d'interdire à ses jeunes gens pauvres de prendre femme hors du lieu. Le Conseil d'Etat donne son approbation mais en précisant que «hors du lieu» signifiera nécessairement «hors du pays et avec des femmes non sujettes de cet Etat» (QUARTIER-LA-TENTE, *Le District de Neuchâtel,* III, p. 423).

signifiant «non-communier». Le champ sémantique d'*étranger(s)* englobe, je pense, sur le plan du droit public, les équivalents germaniques de *Gast, Beiwohner, Hintersässen, Fremder, Ausländer,* et j'en passe; dans d'autres contextes (impliquant une appartenance confessionnelle, linguistique, ethnique, lignagière ou corporative) son extension est évidemment encore plus vaste. Bref, peut-on valablement, lorsqu'on étudie historiquement le «statut» juridique des gens, faire l'économie d'un rappel de la structure sociale englobante et de son lexique?

Dans son premier chapitre, T. Christ explicite l'attitude des assemblées villageoises à l'égard de leurs *non-communiers*[2] en privilégiant les deux exemples de Couvet et La Chaux-de-Fonds[3]. Les villages forment encore à la fin du XVIII[e] siècle autant de cellules autonomes gouvernées exclusivement et suivant leur volonté propre par les chefs de famille ressortissants du lieu et qui y demeurent enracinés. Que l'*habitant* en question soit originaire, le cas échéant, d'un hameau situé dans la même paroisse et rétribuant le même régent, ou qu'il provienne au contraire d'un royaume lointain; que la famille soit honorablement établie depuis plusieurs générations dans la localité ou que l'immigré soit arrivé seul, voici moins d'un mois, avec son *rucksack* de cuir et son gros bâton de marche: tant que l'Assemblée communale ne les aura pas solennellement et démocratiquement adoptés à la pluralité des voix, ils ne cesseront de former statutairement, tant les uns que les autres, *une même sorte* d'habitants *extracommunautaires.* Mais encore une fois, tous les «étrangers» ne sont pas nécessairement des «habitants», ni ces derniers une classe de marginaux ou d'ilotes. Cependant, vers la fin du siècle, maintes communes se mettent à coucher par écrit leurs règlements de police: cette élémentaire codification place au moins certaines bornes à l'arbitraire du pouvoir communal: la sécurité juridique des «habitants» en est certainement confortée. Mais qu'en est-il, d'autre part, de la surveillance des voyageurs, des marchands ambulants, des déserteurs ou des vagabonds, sans oublier la condition, au plus haut point significative, des «heimatloses»? Quoi qu'il en soit, davantage qu'au *statut* propre des diverses classes d'*étrangers,* c'est à la *procédure administrative* et à la *réglementation policière* concernant le *droit d'habitation* que se sont intéressés effectivement Christ et Riard.

[2] Dans son *Essai statistique sur le canton de Neuchâtel* (Zurich, 1818), Sandoz précise utilement: «Il existe dans chaque village une corporation de copropriétaires de certains biens ou droits; ces corporations portent le nom de communautés. Elles soignent leurs intérêts par des délibérations prises à la pluralité des suffrages des copropriétaires, car les sujets de l'Etat, habitant le même village mais n'ayant pas droit à la propriété commune, sont exclus des assemblées» (p. 85). La définition du droit de bourgeoisie en tant que d'abord «droit de copropriété aux biens d'une commune» est courante dans la première moitié du XIX[e]. Sandoz distingue par ailleurs conceptuellement et quantitativement les «sujets» neuchâtelois des étrangers dans ses tableaux, même s'il considère ces derniers comme formant une population flottante avant la lettre: «En 60 ans, la population indigène et propriétaire n'a augmenté que de deux septièmes environ, tandis que le nombre d'étrangers qui n'ont qu'un domicile éphémère et de simple convenance, a, dans le même espace de temps, plus que triplé» (p. 26). La «question des étrangers» est virtuellement posée!

[3] Ces deux communes sont-elles bien représentatives de l'ensemble? Et *quid* des bourgeoisies de Neuchâtel et Valangin? En règle générale, tout ce qui est inhérent à la démarche historienne est malheureusement un peu passé sous silence.

Le second chapitre, dû pour l'essentiel à Sabine Riard, poursuit l'enquête sur cette voie en se penchant de près sur le règlement cantonal de 1827 concernant la police (ordinaire) des étrangers ainsi que sur les amendements de ce texte jusqu'en 1848. Selon T. Christ (signataire des pages de la section finale), les enjeux de cette période transitoire portent essentiellement sur la redéfinition de l'*étranger.* Alors qu'avant 1815 la basse police relevait fondamentalement de la compétence de la communauté locale, sous la Restauration, et notamment après 1827, le canton commence à s'en occuper. Toutefois ses velléités de rationalisation et d'uniformisation administrative vont être inhibées, après la révolution manquée de 1831, par la stratégie conservatrice du régime royaliste qui juge prudent de miser sur le particularisme des communes pour préserver le *statu quo.* En bref, durant cette phase transitoire, l'*étranger* n'est plus tant l'*habitant* (non communier) mais quiconque n'est pas régnicole.

Le troisième chapitre s'intitule: «Les étrangers et la République (1848-1914).» C'est alors que l'Etat de Neuchâtel procède à «un nouveau découpage identitaire» de sa population, désormais clivée en Suisses/non-Suisses. L'*étranger* va devenir celui ou celle[4] qui ne possède pas l'indigénat helvétique[5]. A la base, ce dernier avatar s'opère par la substitution – d'ailleurs assez tardive car elle ne s'achève qu'en 1888/1889 – de l'ancienne commune de ressortissants (commune bourgeoise) par la démocratique commune d'habitants ou municipalité. Avec la «municipalisation» de son territoire, le canton de Neuchâtel serait devenu, en quelque sorte, une simple circonscription de la Confédération, quasi un Etat au sens américain (aussi dépourvu d'identité peut-être que le Dakota ou le Maine, toutes proportions gardées)[6]. C'est du moins ainsi que j'interprète en l'explicitant aussi nettement que possible ce qui pourrait être une des thèses centrales du livre.

[4] Je me permets d'ajouter ce rappel car nos deux auteurs omettent toute mention concernant la condition féminine. Il ne s'agit pas de se montrer «politiquement correct» mais bel et bien d'attirer l'attention sur un point aveugle du discours. L'absence d'égalité entre les sexes ne rapproche-t-elle pas les femmes, à certains égards, des *habitants*? Par ailleurs, on sait l'incidence du mariage sur le droit de cité et réciproquement. Le statut des enfants naturels non reconnus n'est pas non plus hors de propos.

[5] Resterait à vérifier jusqu'à quelle date les communiers expatriés se sont préoccupés de faire enregistrer à Neuchâtel leurs actes d'état civil. Je lis dans le Manuel du Conseil d'Etat, année 1874, qu'un Chaux-de-Fonnier, établi à New York où il s'est marié en 1850 et où un enfant lui est né l'année suivante, obtient l'enregistrement de ses actes de famille pour sa commune d'origine; transcription d'actes analogue pour ce communier protestant de Couvet habitant Montevideo, qui s'est uni avec une jeune catholique originaire de Buenos Aires; *idem* pour un ressortissant des Bayards qui s'est marié dans l'église suisse du Middlesex, etc. En sens inverse, Charles Marie Iguel, originaire de Nuremberg, demande à être dispensé de la preuve d'affranchissement de son pays d'origine pour se marier dans le canton: il indique que «depuis près de cent ans ses ancêtres ont quitté le Wurtemberg pour s'établir à La Chaux-de-Fonds, où son père est né, que lui-même est né en France et n'a jamais eu de titre de légitimation de son pays d'origine où il ne serait certainement pas reconnu».

[6] Rappelons que l'ouverture à bras largement ouverts du pays aux immigrés alémaniques divise la classe politique. *L'Avenir* radical s'en prend vivement à ce sujet aux conservateurs, «aux gens à particule» comme il dit: notre «loi sur le domicile est la plus libérale qu'il y ait en Suisse, elle a ouvert notre vie politique sans distinction sociale à tous nos Confédérés habitant le canton de Neuchâtel; elle n'a pas exclu les «Wandergesellen», les sacs au dos, les «Bettler», les gens venus des quatre vents des cieux. Voilà plus qu'il n'en faut pour qu'aux yeux des conservateurs, ces lois soient l'abomination de la désolation» (7 avril 1877).

Ce chapitre se termine sur un examen des modifications du droit de cité cantonal. Jusqu'en 1888, les conditions (minimales) d'octroi de la citoyenneté neuchâteloise sont à peu près similaires pour un ressortissant étranger et pour un Suisse. Ensuite, on établit deux poids et deux mesures. Tandis que pour le premier, l'acquisition combinée du droit de cité local, de la citoyenneté cantonale et de la nationalité suisse reste une affaire longue, onéreuse, aléatoire – et ajouterais-je, souvent vexatoire –, pour le second, après un stage de dix ans, la procédure devient gratuite. L'inclusion des uns et l'exclusion des autres se conditionneraient mutuellement. Situation paradoxale, au demeurant, car l'obtention de cet indigénat neuchâtelois pour les déjà Suisses ne leur accordera rien de tangible qu'ils n'eussent acquis au début de leur séjour. L'adoption dans la famille neuchâteloise serait par conséquent pour eux un acte gratuit dans un double sens: sans frais et purement symbolique! Une sorte de baptême civique? Il s'ensuivrait que l'octroi facilité de l'indigénat neuchâtelois aux immigrés des autres cantons aurait eu pour principal effet une mise à l'index de tous les autres. Selon T. Christ, cette redéfinition classificatoire serait donc à l'origine de la focalisation idéologique sur la *«question des étrangers»* qui émerge dans la décennie suivante. Intégrer les uns consisterait *eo ipso* à ostraciser les autres[7]. Les auteurs reviennent à plusieurs reprises sur ce mécanisme discriminatoire:

*En invitant ses Confédérés immigrés à devenir neuchâtelois et en leur ouvrant sans distinction aucune les portes de la vie politique locale et cantonale, le canton de Neuchâtel témoigne qu'il est véritablement devenu suisse. Mais en même temps, il exclut les non-Suisses, privés du droit d'éligibilité communale: la figure actuelle de l'étranger est un produit dérivé de l'helvétisation de la seconde moitié du XIX^e siècle*[8].

*Dès lors que l'identité cantonale (...) n'est plus pensée en termes d'opposition entre Neuchâtelois et non-Neuchâtelois mais entre Suisses et non-Suisses, c'est l'identité nationale qui est thématisée, et l'espace cantonal perd beaucoup de sa pertinence comme cadre identitaire*[9].

*A la fin du XIX^e siècle, la notion actuelle est née: est étranger celui qui n'est pas Suisse, alors qu'est Neuchâtelois tout citoyen suisse domicilié dans le canton*[10].

[7] L'affirmation me semble très mal étayée. En effet, les étrangers à la Suisse ressortissant des pays limitrophes et de plusieurs autres aussi, soit la quasi-totalité de la population étrangère en Suisse avant la Première Guerre mondiale, bénéficiaient de l'égalité de traitement avec les Confédérés en matière de permis d'établissement et de travail (sauf dans la fonction publique). Afin de résorber la population étrangère, l'élite dirigeante se prononce alors pour une politique de naturalisations aussi massives que possible et pour l'introduction du *jus soli* en lieu et place du *jus sanguinis* (ou une combinaison des deux) pour l'acquisition et la transmission de l'indigénat suisse. Le principal obstacle constitutionnel et politique était de contourner la question du droit de cité communal et la question de l'assistance qui lui était liée. On a été jusqu'à proposer un indigénat fédéral indépendant des droits de cité cantonaux et communaux. Sur toute cette question et sur tout ce qui se rattache au droit de cité dans notre pays, cf. l'étude très fouillée de Georges SAUSER-HALL, *La nationalisation des étrangers en Suisse,* Mémoires de l'Université de Neuchâtel, Attinger éd., 1914, 304 pages.

[8] Thierry CHRIST et Sabine RIARD, *op. cit.*, p. 97.

[9] *Op. cit.*, p. 129.

[10] Extrait de la 4^e de couverture. D'autres occurrences *passim.*

Le quatrième et dernier chapitre, rédigé par Thierry Christ, revient chronologiquement sur les débuts de la République sous l'angle de la question linguistique dans le cadre de l'école et de l'Eglise. Concernant l'identité linguistique, T. Christ pose le problème en ces termes un peu crus:

*L'ouverture qu'est l'helvétisation du canton équivaut-elle à une acceptation des différences? Cherche-t-on, au contraire, à les résorber? Ouvrant largement sa porte aux Confédérés, le canton admet-il, en même temps, qu'une partie de la population parle une autre langue?*[11]

De 1848 à 1854, constate T. Christ en se fondant sur un dépouillement des bulletins du Grand Conseil, l'existence d'un culte «allemand» ne soulève guère d'objections[12]. Au cours des décennies qui suivent des Cassandres mettent toutefois le public en garde contre la menace d'une germanisation du canton. Mais ici la défense de l'identité linguistique s'effectue logiquement par le biais du principe de territorialité des paroisses, lui-même fondé sur la notion coutumière de droit historique. Une distinction compromissoire se fera entre «évangélisation» des adultes germanophones et catéchèse de leurs enfants au sein de l'Eglise «française». Autant les autorités se montrent favorables à la première, autant elles rechignent, pour des raisons identitaires assez évidentes, à ce que l'instruction religieuse donnée aux jeunes se fasse dans la langue de Luther[13]. Précisons que c'est seulement par le biais de maigres subsides accordés ou refusés ou par voie de recommandations assez platoniques que l'Etat est en mesure d'intervenir dans ces options.

En 1871-1873, la majorité change d'attitude sur cette question de l'Eglise allemande tandis qu'émerge la querelle de la laïcité au plan cantonal, qui aboutit à la scission que l'on sait. Dès lors, les fidèles du culte en allemand seront plutôt

[11] *Op. cit.*, p. 130. Formuler ainsi la question, n'est-ce pas substituer anachroniquement la notion très récente de «droit à la différence» au *particularisme* communal et cantonal constitutif de l'identité nationale suisse.

[12] Toutefois le député Lardy proposait au Grand Conseil, en 1849 déjà, de tenir les étrangers à l'écart des élections paroissiales «parce qu'il y a des paroisses, par exemple celle de Neuchâtel, où les Allemands sont plus nombreux que les Français, et que s'ils venaient aux élections, ils pourraient choisir un pasteur allemand pour l'église française». Voir aussi les intéressants *Rapports de la société neuchâteloise pour l'évangélisation des Allemands disséminés dans le vignoble.* Ces Allemands disséminés paraissent avoir été pour la majorité de jeunes servantes bernoises. De toute manière, celles-ci n'avaient probablement pas voix au chapitre paroissial. Malheureusement on est trop mal renseigné sur le droit de vote au niveau de la paroisse. Les fidèles «du sexe», ayant l'âge requis, pouvaient-elles assister et voter à l'Assemblée de paroisse ou bien ce droit était-il réservé aux chefs de ménage contribuables (pas seulement les communiers)? Question ouverte.

[13] En fait, cette population dite allemande était peut-être plus préoccupante, à tort ou à raison, pour ses prédispositions sectaires, que l'on attribuait au déracinement. «L'église allemande, écrit Quartier-La-Tente, composée d'une population flottante et appartenant en général à la classe ouvrière, a été exposée à des crises diverses provenant de tendances extrêmes qu'elle a toujours possédées.» En ville de Neuchâtel, outre la paroisse allemande officielle, qui enregistrait une douzaine de baptêmes annuels dans les années 1870-1880, relevons une Eglise épiscopale méthodiste (autorisée le 9 février 1866), avec des prédicateurs germanophones ainsi qu'une Mission urbaine allemande née en 1879; était encore active à Neuchâtel l'Union chrétienne des jeunes gens de langue allemande, fondée en 1855: une «société (qui ) est soumise à d'assez grandes fluctuations par suite des arrivées et des départs fréquents dans la population allemande de Neuchâtel» (QUARTIER-LA-TENTE, II, pp. 78, 120 et *passim*).

vus comme des alliés potentiels des radicaux et de l'Eglise nationale face à leurs concurrents de l'Eglise indépendante[14]. Politique oblige.

La suite du chapitre III examine finalement la question des écoles temporaires allemandes durant la phase de tâtonnements précédant la généralisation de l'enseignement communal gratuit et obligatoire. On retrouve les mêmes craintes diffuses concernant le risque de germanisation du pays, jusqu'au jour où l'enseignement primaire gratuit et obligatoire rassure les inquiets en rendant caduques les écoles non communales, dont plusieurs servaient à l'usage exclusif des enfants de ferme bernois. L'auteur paraît condamner cette assimilation des Alémaniques qui s'est faite autant par osmose que sur les bancs de l'école publique:

> *Le traitement des écoles allemandes par la République montre aussi dans quelle mesure l'assimilation des immigrés, si elle s'est faite dans le cadre d'une progressive helvétisation du canton, a aussi emprunté les voies d'une réduction volontariste des différences qui, même si elle a eu peu d'impact sur les réalités, s'est faite contre l'avis des intéressés.*[15]

Pour récapituler l'idée centrale du livre, nous ne pouvons faire mieux que citer la quatrième de couverture:

*De la police des habitants des communes au XVIII^e siècle aux dispositifs législatifs mis en place après la Révolution de 1848, l'ouvrage montre comment, en un siècle et demi, la notion même d'étranger a complètement changé. Au fil du temps, Neuchâtel passe du réduit communal à l'espace national. En 1750, l'étranger est celui qui n'est pas originaire de sa commune de domicile. A la fin du XIX^e siècle, la notion actuelle est née: est étranger celui qui n'est pas Suisse, alors qu'est Neuchâtelois tout citoyen suisse domicilié dans le canton. Le canton de Neuchâtel est, ainsi, devenu helvéto-compatible. Cette ouverture n'équivaut pourtant pas à une acceptation de la différence. A partir de l'étude des Eglises et des écoles «allemandes», l'ouvrage analyse la politique neuchâteloise d'assimilation des germanophones. L'intégration est en fait synonyme de volonté de résorber la différence.*

* *
*

[14] Ce petit schisme eut des répercussions qu'il ne faudrait sans doute pas sous-estimer. Ainsi en 1873 la paroisse de Saint-Blaise se scinde en deux, le chœur mixte aussi; «les familles elles-mêmes sont partagées entre les deux Eglises, les mères et les filles d'un côté, les pères et les fils de l'autre», nous apprend l'excellent E. QUARTIER-LA-TENTE (vol. III, p. 37).

[15] *Op. cit.*, p. 183.

On a été attentif, dans les pages ci-devant, à présenter avec empathie et netteté la contribution de T. Christ et S. Riard à une problématique importante qu'ils ont cherché à renouveler. Leur travail apporte incontestablement de nombreuses informations inédites d'histoire locale et régionale et doit être chaleureusement loué comme tel.

Mais l'ouvrage a aussi des ambitions plus élevées, plus théoriques et je dois avouer qu'il me laisse souvent assez perplexe, davantage d'ailleurs par sa démarche intellectuelle que par les conclusions auxquelles il aboutit. En fait l'articulation entre un champ d'observation plutôt restreint, relevant habituellement de l'approche érudite avec son indispensable prudence, et des affirmations parfois tranchantes et pas toujours solidement étayées, donne trop souvent, à mon avis, une impression gênante de schématisme. Cette étude, qui recèle encore une fois d'excellentes choses, me paraît malheureusement gâchée aussi par une tendance à interpréter les situations de manière entachée d'anachronisme. L'absence de conceptualisation explicite de la problématique, de fréquentes imprécisions et maladresses de langage, le silence sur nombre de «faits» parmi les plus notoires en histoire générale et régionale concernant la thématique[16], l'occultation des

[16] Dans un travail universitaire, le lecteur un peu averti s'attendrait à rencontrer au moins une allusion au séjour de Jean-Jacques Rousseau dans le Val-de-Travers, non seulement parce que c'est une cause célèbre mais surtout parce que l'affaire paraît très pertinente par rapport à la question étudiée.

On est aussi passablement surpris de ne trouver aucune mention d'un des pères du droit des gens, Emer de Vattel, lequel Vattel est une référence obligée sur la question de la nationalité, pour Neuchâtel – pays auquel il se réfère fréquemment –, pour la Suisse et pour l'Europe à la fin de l'Ancien Régime. Nul juriste n'exprime mieux que lui les principes généraux du droit en matière de séjour et d'établissement des étrangers dans l'Europe des lumières. On regrettera également que les auteurs n'eussent pas fait leur miel des renseignements divers contenus dans le précieux recueil *Les Sources du Droit du Canton de Neuchâtel,* édité par Dominique Favarger et publié par Maurice de Tribolet (Neuchâtel 1982).

La question de l'appartenance «mixte» de la Principauté par rapport aux Suisses et au roi de Prusse est de manière tout à fait inexplicable passée sous silence, alors qu'il s'agit d'un véritable cas d'école allant évidemment au cœur de la problématique de «l'identité neuchâteloise». Question d'éclairage. Je pense surtout aux aspects connexes: les signes identitaires, les adresses, les manifestations communales et populaires, les bannières, les serments... plutôt qu'à la crise diplomatique. L'examen de la question théorique de la double allégeance des Neuchâtelois aurait conduit sans doute les auteurs à des vues plus originales, moins calquées sur le modèle de la Nation française.

Les problèmes de l'Etat, de la Nationalité, de la Commune, ont été, de Proudhon à Bakounine en passant par le Neuchâtelois James Guillaume, passionnément discutés dans les localités jurassiennes et en particulier au Locle et à La Chaux-de-Fonds. L'intense débat qui eut lieu dans les années 1865 et suivantes au sein de la Fédération jurassienne de la Première Internationale montre à l'évidence que, dans ces ruches horlogères des Montagnes jurassiennes, l'Etat national – tel que le construisaient les radicaux notamment – était systématiquement contesté au nom de la libre fédération de communes autogérées: question centrale par rapport à la thématique de «l'espace national».

S'agissant du droit de vote des étrangers – une particularité exemplaire des cantons du Jura et de Neuchâtel – Christ donne l'impression de ne retenir que ce qui conforte son schéma. Dans le chapitre introductif d'un modeste travail de diplôme à l'Institut d'Etudes sociales de Genève (Martial DEBELY: *Droit de vote des étrangers dans la Commune de La Chaux-de-Fonds,* Genève 1986, 60 pages polycopiées), je découvre des allusions d'une grande richesse. «La discussion fut longue et serrée» au Grand Conseil concernant ce droit; un intervenant «estime que tous les habitants d'une même localité, quelle que soit leur nationalité, doivent être sur la même ligne. Un Chinois (étant) aussi précieux aux yeux de l'Auteur de toutes choses qu'un communier de Cressier ou du Val-de-Ruz». Un autre orateur «craint que les communiers soient à la merci des étrangers; il répudie de toutes ses forces cette loi par laquelle on arriverait au grand galop au communisme». Un troisième député cite l'exemple des Anglais «qui admettent les étrangers dans leurs assemblées municipales...» *(Suite p. 174.)*

autres cantons et de la Confédération, l'omission de références comparatives, tous ces éléments réunis affaiblissent à mon avis un travail par ailleurs original.

Par-delà ces réserves et les pistes négligées que j'ai cru utile de signaler en passant, je voudrais souligner en terminant qu'il s'agit d'un essai intellectuellement stimulant, qui oblige à repenser la question de l'identité nationale. J'ajoute que le professeur Francis Python, dans une préface très élogieuse, salue cet ouvrage «comme une étude phare qui sera très utile (...) pour progresser dans la compréhension de la dynamique identitaire qui s'est développée au niveau national».

Ladislas MYSYROWICZ

Adresse de l'auteur: Ladislas Mysyrowicz, 14 A, avenue Ernest-Pictet, 1203 Genève.

*(Suite de la note 16.)*

La *Réponse de la Commune (Bourgeoisie) de Neuchâtel contre l'autorité municipale* (Neuchâtel 1860) rédigée dans le cadre du fameux procès concernant la succession De Pury, fait une précieuse distinction entre le système communal théoriquement en vigueur avant 1848 et la situation réelle dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Selon cet exposé la municipalité ou commune d'habitants existait *de facto* dans les deux principales localités du Haut durant la première moitié du XIX$^{e}$ siècle: par le biais des commissions réunissant démocratiquement tous les contribuables (commissions des routes, de l'éclairage, des incendies, de l'éducation). Par contraste, la ville de Neuchâtel se disait suffisamment riche pour pallier à tout: «les Bourgeois ne recueillaient en fait de jouissances communales qu'une demi-toise de sapin par feu-tenant (et) les habitants non bourgeois n'exerçaient et ne demandaient à exercer aucune action sur la gestion des affaires locales» (p. 17). Rappelons que le dualisme prédominant en Suisse: commune bourgeoise/commune politique, remonte à 1798. Neuchâtel, qui avait échappé à la réforme de 1798, constituait un cas spécial à cet égard jusqu'à son ralliement tardif au modèle genevois et vaudois (et français naturellement) de la commune politique unique.

Olivier CARIGUEL, *Les Cahiers du Rhône dans la guerre (1941-1945): La Résistance du « Glaive et de l'Esprit »*. Fribourg, 1999, 191 pages.

Dans une préface éclairante, M^me^ Claire Andrieu souligne qu'un homme, Albert Béguin, la société suisse relativement à l'abri, des auteurs français muselés et un public ont permis la naissance des *Cahiers du Rhône*. Pour les générations nouvelles, M. Cariguel note qu'en fait de revue, il s'agit plutôt de fascicules. Les couleurs bleue, blanche et rouge des trois séries juxtaposées parlaient d'elles-mêmes. Il s'agissait de neutraliser l'interdiction de la revue *Esprit* en France, et de faire survivre les idées personnalistes; rien n'empêchait de faire œuvre originale. L'auteur a étudié les 61 cahiers publiés entre 1942 et 1945. La première partie au titre significatif « Un parcours du combattant semé d'embûches » présente essentiellement la genèse de la publication, le trio rédactionnel Béguin-Hauser-Anthonioz, les aspects techniques de l'entreprise, le tâtillon contrôle helvétique, la recherche de l'équilibre financier, l'intervention des censeurs, une diffusion à la fois légale et clandestine, enfin les réactions de critiques professionnels. Analysant les cas de conscience posés aux Suisses, M. Cariguel met en relief les dires d'Albert Béguin: cette guerre « est de celles où un chrétien doit prendre parti avec passion » (1943), puis, en 1946: « tout ce que nous avons pu faire pour que la neutralité politique ne dégénérât pas en neutralité morale, il fallait le faire ».

Un cahier de témoignages et d'essais sur Bergson, publié aux Editions de la Baconnière par Béguin et Pierre Thévenaz, en juin 1941, puis l'entente entre Béguin et Stanislas Fumet sont à l'origine des *Cahiers du Rhône*. Le titre dû à Bernard Anthonioz est emprunté au seul grand fleuve de France qui échappait aux Allemands. Dans la publication prévue Hermann Hauser, l'éditeur bien connu de la Baconnière, « pouvait craindre perte et fracas; à ma surprise il ne parut pas même y songer », relate Béguin qui put jouir de l'« entière liberté pour le choix des textes et l'esprit de la collection ». Anthonioz, un étudiant français habitant à Genève et ancien élève de Béguin, devint secrétaire de rédaction, sans pouvoir intervenir sur le choix des textes. Dans le corpus de ceux-ci qu'il classifie, M. Cariguel constate la quasi-absence des romans et du théâtre, la prédominance de la poésie, de la mystique et des essais. Il donne des précisions sur la fabrication, la périodicité, le tirage et les exaspérantes ratiocinations de l'administration helvétique, relatives au caractère de périodique ou de livres des *Cahiers*. A cela s'ajoutaient les problèmes d'argent, de clearing et d'honoraires qui ne mirent toutefois jamais la collection en danger. Une déclaration floue d'Albert Béguin permit à la revue de ne pas être entravée par trois (!) instances de la censure suisse. Côté français, certains censeurs d'Annemasse se montrèrent compréhensifs, quitte à refuser des visas ou à imposer des coupures, par précaution. Quant à la diffusion en France, l'auteur détaille la partie qui se jouait entre les aléas de la voie légale, le rôle des libraires et une structure clandestine aux multiples aspects. Le public se rangeait « de l'inconditionnel de poésie au lecteur touché par la veine spirituelle de la collection »; celle-ci atteignit aussi des curieux qui contribuèrent au succès moral et commercial des *Cahiers*. Par l'entremise de

son chef de cabinet civil, responsable d'un curieux contre-sens, le maréchal Pétain se fit inscrire pour cinq souscriptions d'honneur à la revue, en décembre 1942!

Dès le début de la seconde partie, M. Cariguel établit que les *Cahiers* «ne sont pas le porte-parole d'une littérature engagée», mais bien «un mode d'accès au génie culturel de la France», avec un côté scolaire; le titre rappelait, bien entendu, les *Cahiers de la quinzaine* de Péguy. En quelques paragraphes établissant le profil des auteurs souvent marqués par le catholicisme, M. Cariguel, qui ne cache pas la lourdeur «un tantinet fumeuse» de Béguin, se demande si les textes publiés étaient accessibles à tous, puis: «comment résiste-t-on avec un stylo? » Il distingue par des exemples choisis la sollicitation de textes anciens, les procédés stylistiques, les figures rhétoriques, des allusions symboliques, des périphrases, les titres évocateurs, des actualisations, voire la lecture à plusieurs niveaux. Un «ton sérieux et solennel domine»; il excluait «l'arme ironique employée par *Esprit*». Abordant les «limites de la résistance littéraire» issue du passé culturel de la France, l'auteur distingue le lyrisme de l'exil et la solitude des poètes prisonniers qui ont besoin de réconfort. On se disputait les symboles, par exemple Jeanne d'Arc; parfois des passages des cahiers bleus «subissent une récupération vichyste». La faute en est aux thèmes à la mode: quelques phrases sorties de leur contexte deviennent «un label récupérable». Béguin a aussi «manqué de recul pour apprécier le poids des mots et le choc des phrases». Sans pouvoir entrer ici dans le détail de la démonstration, M. Cariguel estime que les *Cahiers* se bornent à une réflexion «dont le but est non pas d'engager le lecteur, mais de l'orienter». De fait, «la bonne parole politique des *Cahiers du Rhône* (...) sent le cours magistral d'amphithéâtre», belle expression pour qui a entendu Béguin, professeur à l'Université de Bâle. Il faudrait citer tout le dernier paragraphe du chapitre XI disant entre autres, que l'univers de Béguin «semble conditionné par un «humanisme intégral» du début à la fin de son diagnostic». En conclusion, M. Cariguel voit une convergence unique et exceptionnelle dans l'aventure des *Cahiers* qui ont «décliné la France». Ils ont sauvegardé le patrimoine littéraire et aussi le langage menacé par des instruments de domination totalitaire. Bref, nous tenons là une synthèse relative à une période déterminée des *Cahiers.* Dans cette présentation alerte et nuancée, le critique est toujours en éveil. Excellent travail universitaire, il explore les différents aspects existentiels de la revue. Une concision de bon aloi a permis d'éviter une pesante exhaustivité.

Jean COURVOISIER

Vincent PITTET, *La clef des champs. Les sociétés musicales du Haut-Doubs horloger au XIX^e siècle.* Regards sur le Haut-Doubs, coll. «Terroir», Fournet-Blancheroche, 1996, 115 pages.

Introduite par une préface de Maurice Agulhon, la monographie de Vincent Petit, construite comme une partition musicale, mérite d'être signalée à nos lecteurs, car elle nous concerne à plus d'un titre. L'auteur ne s'attache pas seulement à décrire la vie des sociétés de musique, mais, en histoire de la «sociabilité au village», il montre fort bien le rôle éminent qu'elles ont exercé dans l'histoire sociale, politique et culturelle des communautés du Haut-Doubs sous le Second Empire et aux débuts de la Troisième République.

Ces sociétés de musique sont souvent le seul lieu de renconte qui favorise la vie sociale du village, hormis la mairie et l'église, elles sont introduites au début du XIX^e siècle par les conscrits des armées napoléoniennes et ranimées sous Louis Philippe, dans les années 1830, par l'organisation de la garde nationale. Elles se développent avec le soutien moral et financier des municipalités et de l'Eglise qui y voient un dérivatif utile pour la jeunesse et elles correspondent aussi à un véritable besoin, se répandant dans toutes les communes de la région entre 1863 et 1876.

Les autorités les soutiennent et les subventionnent avant tout parce qu'elles ont une fonction éminemment morale et détournent les jeunes gens du cabaret. Mais Vincent Petit souligne que le phénomène s'inscrit dans une sociabilité beaucoup plus vaste que l'on retrouve dans les communautés rurales, dans les fruitières ou les communaux par exemple. Ces sociétés permettent aux jeunes gens de se retrouver, de sortir de l'isolement créé par l'habitat dispersé, de rompre la monotonie des travaux et des jours. A l'origine, le recrutement s'effectue surtout auprès de fils d'agriculteurs aisés, car l'achat de l'instrument ou de l'uniforme est onéreux. Ces sociétés vont progressivement s'ouvrir au monde horloger et deviennent ainsi un corollaire à l'industrialisation du pays.

L'auteur décrit comment de véritables réseaux associatifs se tissent ainsi à travers tout le Haut-Doubs, avec les réunions dans les granges et les cours des fermes, les répétitions et les concours, les concerts sur la place publique, les rivalités entre les communautés. Imprégnées de discipline militaire, ces sociétés possèdent leurs uniformes et leurs rites réglementaires. Elles défilent lors des processions religieuses, sont présentes les jours de fête mais, comme le souligne Vincent Petit, elles ne sont pas des lieux de liberté et de création. Leur espace est soigneusement délimité par les autorités, qu'elles soient laïques ou religieuses, qui ne tolèrent ni débraillé ni retard ou absence aux répétitions et qui imposent aux musiciens une discipline très stricte. Chaque société doit créer un «esprit de corps», souder la collectivité des jeunes gens, veiller à préserver les bonnes mœurs de ses membres.

Aux yeux du clergé elles sont un moyen pour lutter contre «l'affaiblissement de la moralité publique», de lutter contre l'ivrognerie et les effets tant redoutés de l'industrialisation sur la vie simple des ruraux. Nous ne sommes pas loin de la

pensée du sociologue Le Play et des descriptions qu'il donne des horlogers de Saint-Imier à la même époque. La musique religieuse qui accompagne les processions a aussi pour mission de freiner l'essor de la laïcité et de détourner les fidèles des idées républicaines.

Car ces sociétés s'inscrivent aussi dans une histoire et subissent les influences d'une société qui s'industrialise et se laïcise sous la Troisième République, une société qui se transforme par la mise en place de la réforme scolaire de Jules Ferry, la diffusion du credo républicain: la fête du 14 juillet et la Marseillaise. Déjà ce qu'on appelait la philharmonique était devenue la fanfare; ce glissement sémantique montre que le répertoire a évolué et que le pays, de rural et catholique qu'il était, est devenu aussi un pays industriel et laïc. Le Haut-Doubs est alors traversé par des contradictions et des tensions qui se reflètent dans la vie des sociétés musicales. Certains villages et hameaux demeurent conservateurs et ne sont guère touchés par les changements, tandis que dans les centres plus importants comme Charquemont ou Maîche les sociétés musicales connaissent des scissions avec la création de fanfares résolument républicaines, voire socialistes ou syndicalistes. La «Petite Vendée» revit à sa façon la lutte entre chouans et républicains par musiques interposées.

Abondamment documenté et illustré, l'ouvrage de Vincent Petit fait parfois référence à la situation en Suisse et appelle à un dialogue qui ne peut être que fructueux entre historiens des deux côtés de la frontière du Doubs. Nous ne saurions non plus négliger l'importance de la sociabilité et des pratiques culturelles qui s'expriment dans les sociétés de musique, mais également dans les sociétés sportives ou de tir. On sait que celles-ci jouèrent un rôle non négligeable dans la formation de l'esprit révolutionnaire avant 1848[1] et qu'elles contribuèrent par la suite à affermir l'esprit républicain. Quelle fut l'influence réelle de l'idéologie républicaine neuchâteloise sur nos voisins français au XIX[e] siècle? Voilà le thème d'un débat passionnant auquel nous convient les travaux de Vincent Petit.

Jean-Marc BARRELET

[1] Voir par exemple l'étude de David BERGER: *Dans la ligne de mire. Pouvoir et sociétés de tir dans la Principauté de Neuchâtel, 1831-1848,* Neuchâtel, Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, mémoire de licence dactylographié, 1988.

# NOTES DE LECTURE

«Maintenir l'ordre ou le faire?» C'est sous ce titre accrocheur utilisé par Emmanuel Mounier lors d'une conférence tenue à Neuchâtel en 1937, que M. Francis Python étudie «Présence et dilemmes des personnalistes d'*Esprit* en Suisse dans les années trente» (*«Maintenir l'ordre ou le faire», Mélanges* offerts au professeur Jean-Pierre Aguet, Lausanne 1996). Après un rappel de la situation, établi sur de solides références bibliographiques, l'auteur souligne qu'un terreau favorable aux idées de Mounier se trouvait notamment dans une partie de la société d'étudiants Zofingue à Lausanne et à Neuchâtel. A la même époque, en 1933, Elie Gagnebin et Denis de Rougemont faisaient l'éloge de Mounier dans la *Revue de Belles-Lettres.* Deux ans plus tard, un quart des abonnés de la revue *Esprit* se trouvait en Suisse. «C'est à Neuchâtel que l'assise du groupe fut la plus solide et la plus durable en lien avec les Vaudois.» Des adhérants de l'Union chrétienne de jeunes gens accueillirent un groupe animé par Emile-Albert Niklaus et Philippe Muller, faisant connaître le personnalisme en Suisse romande. Au sanatorium universitaire de Leysin, le Dr Vautier assura le succès du mouvement qui s'essoufflait en Suisse alémanique, et trouvait des résistances à Fribourg et en Valais. M. Python regrette, qu'en définitive, on soit mal renseigné sur les discussions internes face à l'évidente montée des idéologies. Pour la préparation d'un numéro spécial d'*Esprit* sur la Suisse en 1936-1937, le groupe neuchâtelois cherche à s'étendre dans le haut du canton et à dépasser la lutte des classes par la communauté professionnelle. Ainsi, peut-on relever le soutien accordé à la SDN, l'intérêt pour le pacifisme et une «vigilance cultivée envers la presse». De précieux renseignements suivent sur l'accueil fait au numéro d'*Esprit.* L'étude du «journal intérieur» des Amis d'Esprit permet de suivre le projet d'une charte fondamentale en 1938, rendant possible un programme d'études – bloqué par la mobilisation en 1939. L'auteur conclut provisoirement que le personnalisme a su préserver «un certain milieu de jeunesse réformée très réservée à l'égard du libéralisme (...) d'une dérive réactionnaire ou traditionnaliste». Il a permis une jonction avec le milieu ouvrier grâce à un socialisme chrétien. Les personnalistes suisses ont tenté de dissocier la défense spirituelle de sa base nationaliste. Nous tenons donc avec cet article une excellente contribution à l'histoire des idées en Suisse romande. Encore n'était possible, ici, que de mettre l'accent sur certains aspects relatifs à notre canton.

Sous le titre «Les voies de l'intégration fédérale: l'exemple de la législation neuchâteloise en matière de naturalisation (1848-1914)», M. Thierry Christ a publié, dans la *Revue suisse d'histoire* (1999, pp. 222-246), un article basé sur ses recherches financées par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. La présence étrangère est devenue un problème en Suisse entre 1888 et 1914; pourquoi? L'auteur estime que l'espace national et son volontarisme identitaire ne favorise pas la compréhension du phénomène, et qu'il faut passer par l'étude des mutations identitaires à l'échelon cantonal. D'où l'examen chronologique des

agrégations communales, et celui du concept de naturalisation à Neuchâtel dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. Répondant à une motion conservatrice de Paul Jacottet, le Conseil d'Etat pouvait écrire en 1886 que le peuple neuchâtelois était désormais formé par tous les citoyens suisses, qu'ils fussent ressortissants ou non d'une commune neuchâteloise. Dès que l'on n'opposait plus les Neuchâtelois aux non-Neuchâtelois, mais les Suisses aux non-Suisses, «l'espace cantonal perd[ait] toute pertinence comme cadre identitaire» au profit de l'espace national et de ses problèmes. Encore faudra-t-il analyser pourquoi «le découpage identitaire de la population neuchâteloise subit une transformation aussi complète» de 1848 à 1889. Cette excellente étude raisonnée traite donc d'un thème qui n'a pas perdu de son actualité.

Jean COURVOISIER

Musée Neuchâtelois

SL 949.443 REVUE

14 JAN. 2002

# REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE



BIBL. PUBL. NEUCHATEL ET UNIV.

ISSN 1422-5182

La *Revue Historique Neuchâteloise – Musée neuchâtelois* est publiée en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

*Comité de rédaction:*

M. Philippe HENRY, président, 31, chemin du Signal, 2067 Chaumont.

M^me^ Natacha AUBERT, secrétaire de rédaction, 19, faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel.

M. Léon DU PASQUIER, trésorier, 24, avenue de la Gare, 2000 Neuchâtel.

M^mes^ Sylvie BÉGUELIN, Sylviane MUSY-RAMSEYER, Maryse SCHMIDT-SURDEZ, MM. Jean-Marc BARRELET, Jacques BUJARD, Jean COURVOISIER, Maurice FAVRE, Marc-Antoine KAESER, Jacques RAMSEYER, Rémy SCHEURER.

*Président de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse):*

M. Thierry CHRIST-CHERVET, 3, rue Marie-de-Nemours, 2000 Neuchâtel.

*Adresses postales:*

Service des archives de l'Etat, 12, rue de la Collégiale, 2001 Neuchâtel ou N. AUBERT, 19, faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel.
Prière d'envoyer les manuscrits et la correspondance y relative aux adresses postales ci-dessus.

*Site Internet de la revue:*

www.histoirene.ch

*Prix de l'abonnement:*

Suisse: Fr. 40.– Etranger: Fr. 45.– (€ 30,50)

*Abonnement de soutien:*

dès Fr. 50.–

*Compte de chèques postaux:*

Revue Historique Neuchâteloise, 20-1622-7, 2000 Neuchâtel.

Dans la mesure où ils sont disponibles, les numéros anciens de la revue peuvent être commandés au Service des archives de l'Etat (12, rue de la Collégiale, 2001 Neuchâtel), au prix de Fr. 15.– le fascicule. Les numéros spéciaux sont vendus au prix de Fr. 35.–. Pour l'année en cours, s'adresser à N. Aubert, faubourg de l'Hôpital 19, 2000 Neuchâtel.

*Illustration de la couverture:* La Chaux-de-Fonds vue du sud vers 1802. Henri Courvoisier-Voisin (Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, MHCF).

# TROIS RELATIONS DE VOYAGE INÉDITES EN FRANÇAIS CONCERNANT LES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES (FIN XVIII^e-DÉBUT XIX^e SIÈCLE)

## Introduction[1]

La littérature de voyage connaît depuis quelques années une seconde jeunesse. Les éditions de récits de voyage se multiplient, les collections spécialisées foisonnent, les rééditions de grands voyageurs classiques et romantiques pullulent. Dans ce contexte de fièvre éditoriale, l'espace neuchâtelois n'est pas en reste: les revues locales, telles le *Musée neuchâtelois* ou la *Nouvelle Revue neuchâteloise* ont publié plusieurs textes de voyageurs.

Je désire ici apporter une contribution à cet effort éditorial important en publiant trois relations de voyage inédites en français. Il s'agit de trois auteurs germanophones, qui ont parcouru notre canton entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle. Les extraits édités ci-dessous concernent principalement la région des Montagnes neuchâteloises, c'est-à-dire La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets et leurs environs respectifs.

Dans mes traductions, j'ai toujours privilégié le respect de l'original, parfois sans doute au détriment de l'élégance du style. Outre les difficultés inhérentes au déchiffrage de l'écriture gothique, je mentionne rapidement deux problèmes récurrents:

### *Le lexique et la syntaxe*

Le lexique et la syntaxe germaniques du XVIII^e siècle présentent certaines particularités. L'orthographe des mots par exemple pose des problèmes dans la compréhension des textes et dans la recherche des termes dans les dictionnaires modernes. D'autre part, la syntaxe du XVIII^e siècle est souvent difficile (longues périodes complexes). Pour y remédier, j'ai eu la chance de bénéficier de l'aide d'Hervé Guignard, qui a résolu la grande majorité des problèmes que j'avais rencontrés. Cependant, certains passages restent obstinément impénétrables...

[1] On trouvera d'autres textes inédits en français en annexe d'un mémoire en histoire: *Le regard des autres. Les Montagnes neuchâteloises d'après les relations de voyages (1750-1820)*, Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines, juin 2000.

*La graphie des noms propres*

Les noms propres sont souvent orthographiés de différentes façons, parfois au sein du même texte. Pour illustrer mon propos, prenons les différentes graphies de *La Chaux-de-Fonds*:
- avec ou sans déterminant;
- avec ou sans majuscule;
- avec ou sans «s» à la fin de «Fonds»;
- avec ou sans trait d'union entre les syntagmes.

La traduction étant déjà en soi une interprétation, j'ai pris l'option de moderniser systématiquement l'orthographe des noms propres dans mes traductions. Par contre, l'orthographe des sources en langue originale est toujours conservée, même lorsqu'elle s'avère fautive.

Les textes qui suivent se distinguent par une certaine simplicité et une carence en allusions littéraires ou culturelles, raison pour laquelle j'ai renoncé à des notes explicatives. D'autre part, les noms de personnes et de lieux étant connus du lectorat, une annotation eût été superflue. Je me contenterai donc d'introduire chaque auteur par une petite notice biographique, un inventaire des étapes de son itinéraire et une brève description des particularités que présente son texte.

## Anna Helena von Krock[2]

*Malgré de nombreuses recherches, je n'ai pas pu trouver la moindre information biographique concernant A. H. von Krock. Cette absence de renseignements illustre le sort trop souvent réservé aux femmes dans la littérature et encore plus dans l'histoire littéraire. Notre voyageuse parcourt la Suisse durant l'année 1786, en suivant l'itinéraire que voici: Schaffhouse - Zurich - Albis - Zoug - Lucerne - Sursee - Berne - Thoune - Interlaken - Lauterbrunnen - Grindelwald - Thoune - Berne - Fribourg - Morat - Lausanne - Bex - Genève - Chamonix - Genève - Yverdon - Neuchâtel - La Tourne - Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Bienne - Soleure - Moutier - Delémont - Bâle.*

*Son témoignage se distingue par sa sensibilité féminine ainsi que par une grande précision dans certains détails: climat, personnes rencontrées, sentiments... En outre, Anna Helena von Krock semble accorder une grande importance aux relations humaines: les interventions des autochtones sont particulièrement nombreuses dans son témoignage.*

[2] Anna Helena von KROCK, *Briefe einer reisenden Dame aus der Schweitz, 1786*, Frankfurt/Leipzig, 1787, pp. 89-99.

Le Locle, le 26 septembre.

Le soir.

Hier matin, nous laissâmes Neuchâtel sous un ciel troublé et un peu de pluie. Nous devions toujours longer la montagne[3], et en une heure la pluie s'est transformée en neige qui tombait très fréquemment. Il faisait très froid, les troupeaux quittaient les montagnes afin de trouver dans les plaines un climat plus doux et de la nourriture. La région était extraordinairement sauvage, rude, et les montagnes si raides que nos chevaux avaient non seulement de la peine pour monter mais encore la voiture, quand elle a commencé à rouler, ne pouvait plus être arrêtée. Par trois fois nous fûmes – dans des conditions semblables – devant un précipice, vers lequel la voiture allait et qui était béant et profond, et seulement éloigné d'un intervalle. Notre pousseur intrépide, lui-même, criait au secours et demandait qu'on lui mette une pierre sous les roues, pierre que personne ne pouvait lui procurer car il n'y en avait aucune à cet endroit; comme d'habitude, l'ignorance du danger m'a sauvée de toute crainte. Malgré toutes nos demandes, personne ne nous avait dit à Neuchâtel que nos quatre chevaux ne pourraient pas nous tirer jusqu'en haut. A onze heures et demie, nous arrivâmes enfin sur une montagne que l'on nomme la Tourne et où les chevaux avaient besoin de repos après un chemin de trois milles qui avait duré plus de trois heures. Depuis là, je dus prendre deux chevaux pour nous amener jusqu'ici. Après une montagne épouvantable que nous dûmes encore escalader, nous arrivâmes enfin devant une vallée dans une autre. Ses habitants se nourrissent en partie de l'élevage, en partie de la dentellerie et d'autres travaux. Leurs maisons sont réparties distraitement sur les hauteurs et dans les vallées, qui, à travers les prairies vertes et l'image pure des maisons, paraissent un paradis contre la sauvagerie terrible que l'on quitte. Enfin, vers sept heures, nous atteignîmes Le Locle. Une partie des habitants de cette vallée a construit ses maisons distraitement sur les hauteurs, comme dans les autres villages, mais une autre partie dans un coin comme une ville. On compte ici 3000 habitants, et tout a l'aspect satisfaisant de l'abondance. Je suis dans une auberge où j'ai trouvé le grand confort que j'ai cherché dans de nombreuses grandes villes. Notre patron et sa femme sont des gens corrects, attentifs, leur maison est propre; seulement il n'y a pas de fourneau, et ceux qui sont là ne servent pas à chauffer. J'écris cette lettre dans mon lit, parce que sinon je me congèlerais complètement au sens propre.

[3] Traduction incertaine.

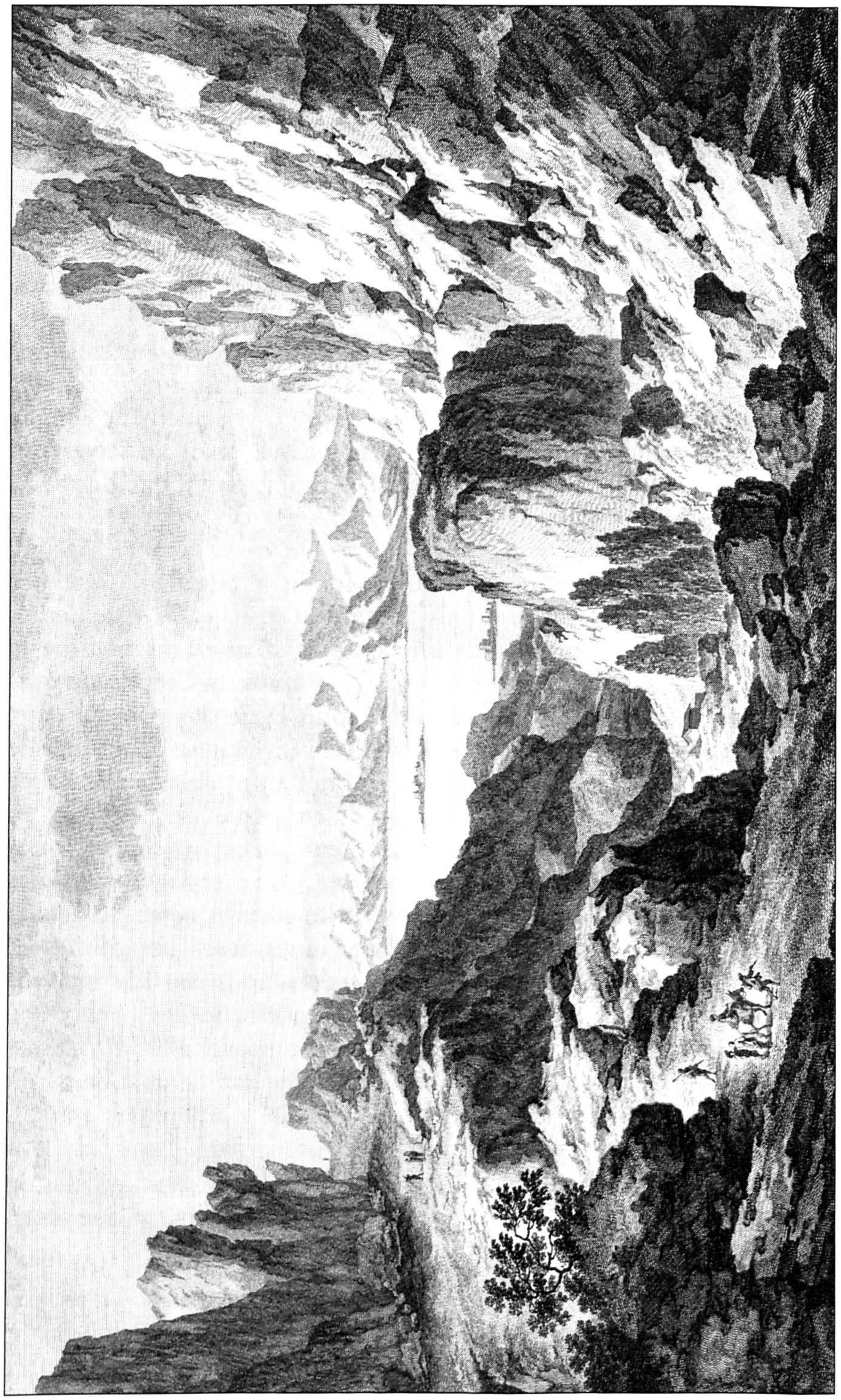


Fig. 1. *Vue des montagnes du Val-Travers, d'où on apperçoit le Lac de Neuchatel.* Planche dessinée par Châtelet et gravée par Duparc. Extraite de: *Tableaux de la Suisse*, Paris, Laborde, 1780 (MHCF).

J'allais chez un Monsieur Courvoisier, un horloger et le patriarche du lieu; mais ici aussi le destin m'a joué un mauvais tour. Je trouvai à mon arrivée uniquement des uniformes et j'entendis crier et chanter dans tous les coins: *« C'est que Monseigneur le Gouverneur, Monseigneur de Beville est ici, Madame, il a fait sa tournée dans les Montagnes, et il y a eu revuë aujourd'hui. »*[4]

L'ensemble des citoyens, qui se compose de huit compagnies, était sous les armes. J'envoyai mes *Lettres de créance*[5] à Monsieur Courvoisier. Il avait la chance d'héberger sous son toit Monsieur de Béville, et ne pouvait pas en conséquence m'accueillir comme il l'aurait cependant fait sans me connaître. Il m'a envoyé cependant avec une recommandation dans une auberge qui était totalement pleine. En quelques minutes, on m'a annoncée à l'un de ses enfants qui m'a fait beaucoup d'excuses et par sa protection m'a procuré une chambre qui n'avait pas encore perdu de carreau à cause de la joie des soldats. Un service important, sans lequel nous serions morts de froid. – Pendant toute la nuit, on chanta et on dansa au-dessus et à côté de nous.

Tôt ce matin, le cocher m'a annoncé qu'aujourd'hui les chevaux ne pouvaient pas aller plus loin, et que j'aurais retrouvé Monsieur le Gouverneur à La Chaux-de-Fonds à l'occasion d'une revue; alors je me consolai en restant ici. Ce matin nous partîmes sous une pluie battante et par un vent violent et froid à deux milles d'ici vers Les *Brenets* dans un *Charàbanc*; depuis là, [nous allâmes] dans un misérable véhicule découvert jusqu'au *Saut du Doubs.* Même si nous souffrîmes de l'humidité et du froid, j'ai été frappée par la beauté de ce trajet. Depuis Les *Brenets* jusqu'au *Saut du Doubs* il y a cinq lieues un quart à faire sur l'eau. Jusqu'aux *Brenets* le *Doubs* est très étroit, il a des rives insignifiantes et un mouvement si visible que l'on a la tentation de le considérer comme de l'eau de pluie récupérée. Mais ensuite, il forme un lac avec quatre différents bassins; chacun de ces bassins semble ne pas avoir de fin, jusqu'à ce qu'on arrive au bout et qu'on passe dans un autre bassin par un tournant, et ainsi de suite. Les rives sont très raides, les montagnes très hautes, parmi les failles desquelles des buissons et des arbres ont poussé. Ils ont les silhouettes les plus bizarres, les plus belles, et je n'ai jamais vu une si effrayante mais enchanteresse sauvagerie; à tous les instants, je regrettais de n'être pas un peintre. Mais ces belles falaises sont le logis éternel de la tempête, et par temps le plus calme, à chaque tournant qui conduit vers un nouveau bassin, il y a des coups de vent. Pour nous passer le temps, nos bateliers

[4] En français dans le texte.
[5] En français dans le texte.

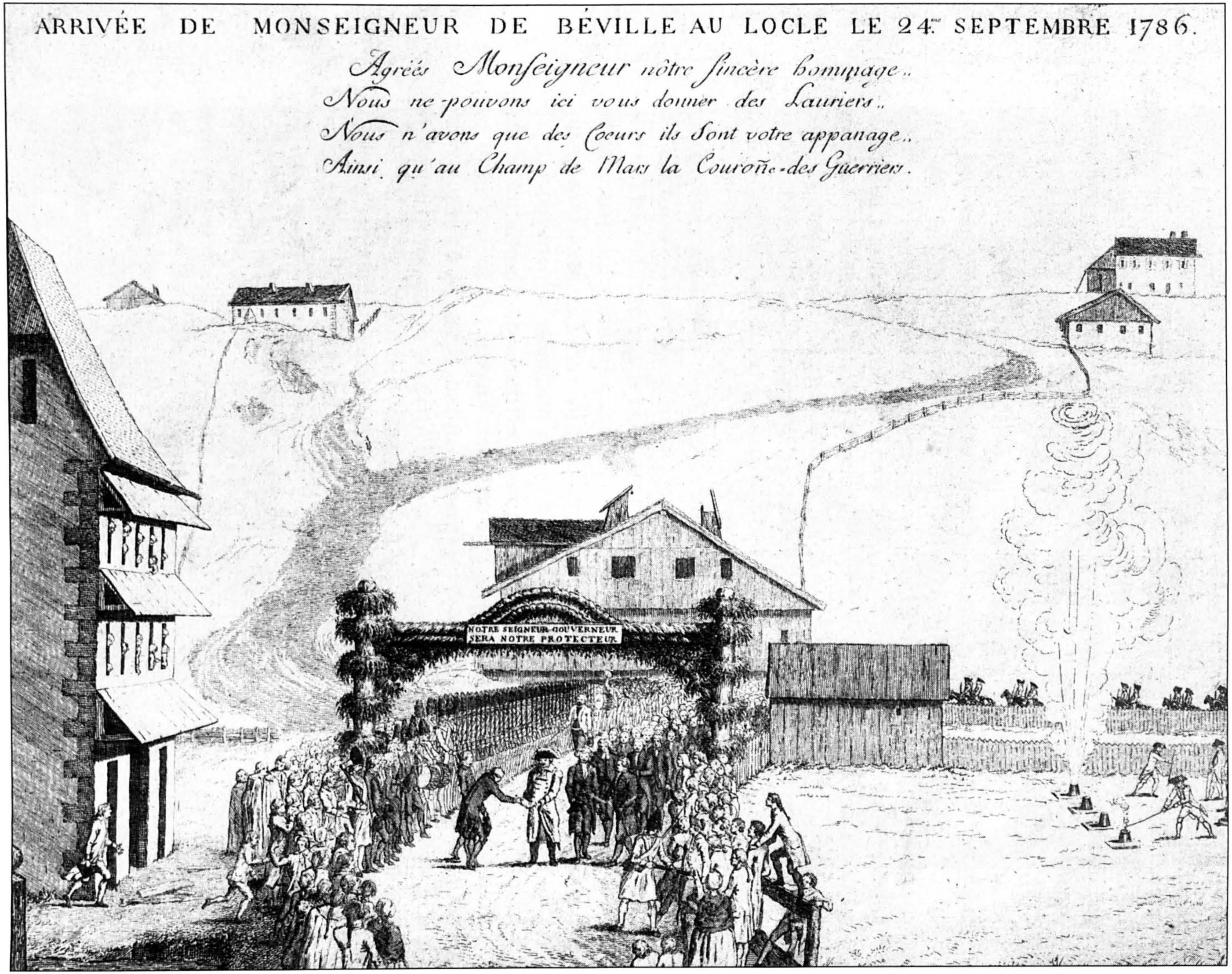



Fig. 2. *Arrivée de Monseigneur de Béville au Locle le 24me septembre 1786.* Eau-forte en noir d'Alexandre Girardet (glyptographie d'Alfred Ditisheim, Bâle, 1905), (MHCF).

nous racontèrent la triste fin de tous ceux qui avaient péri ici; d'abord dans les années précédentes, cinq malheureux déserteurs français en une seule fois; parce que l'autre rive et la moitié de la rivière appartiennent à la Franche-Comté. Enfin nous arrivâmes sur le sol français. Les rochers, qui servent de lit à la rivière, se resserrent maintenant; elle coule une lieue un quart contre les falaises et entre d'innombrables écueils avec un fort débit et un bruit épouvantable, jusqu'à ce que l'eau arrive dans un lieu où, complètement pressée sur elle-même, elle perd son lit, qui a baissé d'un coup de 80 pieds. La rivière se jette ici depuis un haut rocher, qui a la forme de la partie creuse d'une demi-lune, dans un bruit de tonnerre effrayant et tout droit en dessous, dans un précipice que la chute a creusé sous son nouveau lit. Les pêcheurs prétendent que ce précipice est aussi profond que la chute, que l'œil voit, est haute. – Enchantés et – transis de froid, nous revînmes à notre barque, où le vent ne nous laissa pas une seule fois l'usage de nos yeux, qui étaient la seule chose dont j'avais besoin pour mon plaisir.

Aux Brenets, où nous devions revenir, nous nous réchauffâmes dans une cabane de pêcheur aussi bien que nous le pûmes, et nous allâmes de nouveau à travers Le Locle jusqu'à un moulin de l'autre côté du village. Dans tout Le Locle il n'y a nulle part une chute d'eau suffisante pour mettre en mouvement un moulin à roue. Mais ici, se perd une partie d'un petit cours d'eau dans une falaise creuse. Un esprit ingénieux du village vit la région et sentit le profit qu'il pourrait en tirer. Il aida la nature, creusa plus profondément ce qu'elle avait déjà creusé, fit des escaliers dans les falaises, et bâtit à l'intérieur quatre, quelques-uns disent cinq moulins, toujours un peu plus profondément que l'autre. Alors ainsi, ils mettent en mouvement plusieurs roues. L'eau, qui coule depuis la roue la plus haute, tombe sur la deuxième, depuis la deuxième sur la troisième et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'enfin elle se perde dans un creux de la falaise, sans qu'on sache où elle va apporter son tribut. Je descendis depuis la moitié de l'escalier jusqu'au troisième moulin, où la saleté épouvantable m'a empêchée d'aller plus loin. Aussi mon *Cicerone* était un candide valet de meunier et ne pouvait répondre de façon satisfaisante à mes questions.

Il était quatre heures, quand j'arrivai à la maison pour le repas de midi. Monsieur Courvoisier m'avait attendue, et il m'invita après le dîner au thé chez sa femme. Dans sa maison, je trouvai, en dehors de la délicatesse et du confort du bâtiment, beaucoup d'élégance dans les meubles, qui venaient en partie de Paris et en partie de Strasbourg. Dans son magasin, je trouvai de très jolies montres, alors en très petit nombre, parce que presque toutes étaient en Allemagne ou en France, en particulier

justement à la foire de Francfort. Son gendre me montra une très belle pendule, dont il m'expliqua avec charme le fonctionnement. Comme sa science historique et ses connaissances me manquent, je veux vous en épargner l'histoire. Chaque année partent d'ici entre 80 et 90 000 montres vers l'étranger.

Les vallées dans ces montagnes sont, à travers leur aspect, l'art avec lequel elles sont cultivées et la foule d'artistes qu'elles comprennent, tout à fait uniques dans leur art et très remarquables. La nature a tout refusé avec une stérilité de marâtre; l'assiduité opiniâtre, protégée par la liberté, a tout forcé. Jamais ici, on n'a pu faire pousser du seigle ou du froment. Aucun arbre fruitier ne peut se développer, même pas un sapin dans la vallée, parce que la terre est trop froide, et pourtant nous avons mangé du raisin, des pêches et des oranges sucrées. L'abondance a produit les besoins, et fait adopter les trésors des pays étrangers pour les satisfaire. Aussi, il y a ici même une librairie. Les filles sont jolies, et les deux sexes, comme on dit, sages. Tous ceux que j'ai vus étaient des gens dont on n'aurait jamais cru qu'un village entouré de montagnes rudes soit leur lieu de naissance et leur ait donné l'éducation.

Monsieur le Gouverneur est responsable du fait que je n'aie pas pu voir la succession des travaux qu'exige la fabrication d'une montre. Peut-être serai-je plus chanceuse à La Chaux-de-Fonds, où je vais demain. Là-bas sont fabriquées essentiellement des horloges murales alors qu'ici on fabrique plutôt des montres de poche. Les deux espèces de montres me rappellent qu'il est onze heures.

Courtelary, le 27.

Le soir 9 heures.

Plaignez-nous: le mauvais temps nous suit d'une manière très peu charitable. Aujourd'hui, il a neigé toute la journée d'une façon épouvantable, depuis ce matin à 10 heures, où nous arrivâmes à La Chaux-de-Fonds, jusqu'à trois heures de l'après-midi, quand nous quittâmes ce lieu, nous n'avons rien fait d'autre que d'aller d'un atelier à l'autre, d'un magasin à l'autre, et marcher dans les excréments et dans la neige. Nous avons vu guillocher, émailler et la fabrication des ressorts et des cadrans. Aussi on a fabriqué en notre présence des roues, de petites scies et plusieurs belles choses. Entre autres nous vîmes deux frères et une sœur, tous trois nés sourds et muets, qui sont les ouvriers les plus adroits du lieu. Il est extrêmement intéressant de regarder combien d'assiduité, de travail et de

précision la fabrication d'une montre exige, laquelle sera souvent vendue pour 3 louis d'or. Le simple ressort initial va 38 fois à travers les mains avant d'être terminé.

J'allai sans rendez-vous directement chez un guillocheur dont l'adresse est célèbre. Il nous reçut aimablement et poliment dans son atelier, où il était justement occupé à guillocher sur son tour artistique de sa fabrication quelques montres avec de très beaux dessins. Derrière lui, il y avait une petite réserve de livres. Je m'approchai et je lus avec étonnement la physique de Rollet, les poèmes de Haller traduits en français, l'œuvre de Bonnet sur la nature, un gros ouvrage de l'abbé Rozier sur l'agriculture, etc. Il affirma modestement que je ne trouverais rien digne de mon attention, car il n'avait joui d'autre formation que celle qu'il s'était lui-même donnée. Il travailla de façon plaisante en notre présence et il s'offrit de m'accompagner dans différents magasins et ateliers. J'avais deux recommandations, une à un homme qui n'était pas dans le pays, et à un autre qui n'était pas à la maison; j'acceptai avec reconnaissance l'offre du bon Monsieur Perret. Il me conduisit d'abord dans un magasin où je trouvai de très belles horloges murales, les boîtiers sont en bonne partie fabriqués à Paris, mais les mécanismes à La Chaux-de-Fonds. Sur tous les cadrans se trouvaient, comme au Locle, les noms de grandes villes et d'artistes célèbres. A la question pourquoi le vrai nom du lieu et de l'horloger n'était mentionné nulle part, j'appris qu'ils n'avaient que cette méthode pour espérer les grandes exportations qu'ils avaient. Le préjugé va aussi loin. Et pourtant La Chaux-de-Fonds est le lieu de naissance de Jaquet Droz, un artiste dont les automates sont posés à côté de ceux de Baucanson. Mon compagnon avenant me conduisit entre autres aussi à ma demande dans un magasin de dentelles qui me satisfit moins que les montres. Elles ne peuvent absolument pas être comparées avec les dentelles des Flandres.

Monsieur Perret se proposa de me conduire aux moulins, et j'appris que son père avait construit ici le moulin de la même façon qu'au Locle; seulement ici la nature a fait moins, et l'art plus. Ses frères sont encore maintenant meuniers et propriétaires de ce moulin. Je le visitai l'après-midi, certes sans aller tout en bas, avec un certain Monsieur Perrot à qui j'avais été adressée et que je n'avais pas trouvé le matin à la maison.

L'activité étonnante que j'ai trouvée dans ce petit lieu est à peine croyable. Tous les enfants travaillent et leur génie pour les arts mécaniques est extraordinaire. La cause se trouve, croit-on, dans le climat rigoureux, qui ne donne rien sans un gros travail et qui ne laisse pas les habitants se rencontrer à cause d'une grande quantité de neige. La nécessité et la

solitude développèrent de cette façon chez eux ce qu'ailleurs l'abondance et la distraction enterrent. L'exemple agit aussi sur la jeunesse; elle apprend tôt à aimer le travail.

Je dois encore vous raconter une histoire très drôle. La présence de Monsieur le Gouverneur avait donné l'idée à une femme de paysan de confectionner un plateau de pur beurre pour sa table. Il y avait une pièce d'architecture devant. Quatre colonnes d'un pied et demi de haut soutenaient une corniche, sur laquelle tout autour des soldats de quatre pouces de haut se tenaient. «Aeneas ganz von Butter.»[6] Sous une sorte de cathédrale qui reposait sur les colonnes, il y avait la couronne du roi défunt, décorée avec du noir et du blanc, complètement en dessous des moutons, etc. Une grande foule vint en masse des villages environnants pour voir cette œuvre d'art; et la femme du paysan jouit de façon plaisante de leurs louanges et de leur admiration. – Il y a tant d'industries à La Chaux-de-Fonds, du métal au beurre. De la région, je ne puis rien vous dire; comme nous avions assez à faire à regarder devant nos pieds pour ne pas marcher dans les excréments; et la neige, qui tombait fréquemment nous enleva toute vue. Maintenant nous sommes à quatre lieues de là sur le chemin de Bienne où j'espère être demain matin.

## Wilhelm Ludwig Steinbrenner[7]

*Cet auteur, pour lequel je n'ai pas trouvé d'informations biographiques, parcourt la Suisse une année après A. H. von Krock (1787), selon un itinéraire assez semblable: Schaffhouse - Zurich - Einsiedeln - Schwyz - Lucerne - Sempach - Berne - Morat - Lausanne - Bex - Genève - Chamonix - Genève - Evian - Genève - Yverdon - Neuchâtel - Valangin - Fontaines - Les Hauts-Geneveys - La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Les Brenets - Saut du Doubs - La Sagne - Neuchâtel - Bienne - Soleure - Bâle.*

*On remarque que son texte définitif a été écrit en 1790, soit trois ans après le voyage, ce qui laisse supposer, vu la précision des informations, que W. L. Steinbrenner a tenu un journal de voyage au jour le jour, document qu'il a sans doute ensuite détruit. Sa relation de voyage se présente sous la forme d'une correspondance à un proche, pratique littéraire très courante à l'époque.*

*On remarque chez cet auteur un goût prononcé pour l'étymologie (latine surtout) et une certaine précision dans les chiffres (malgré quelques erreurs de détails, comme la hauteur du Saut du Doubs).*

[6] Blumauers travestirte Aeneis. Erstes Buch. Seite 39 [note de l'auteur].

[7] Wilhelm Ludwig STEINBRENNER, *Bemerkungen auf einer Reise durch einige teutsche, schweizer und französische Provinzen in Briefen an einer Freund,* Göttingen, 1791, pp. 200-208.

XXX[e] lettre

Un voyage dans les vallées patriarcales du Jura

Le 19 juillet 1790.

Les voyages dans les Alpes et l'ascension des glaciers ont beaucoup d'attraits pour l'amateur de la nature sauvage, horrible, excitante: mais soit ils sont associés à trop de dangers et d'épreuves, soit ils émoussent l'esprit, par le regard d'objets grossiers et de régions sauvages. Par contre, les randonnées à travers les vallées du Jura ne sont pas si dangereuses et pénibles, et remplissent l'esprit d'un tendre agrément et d'un étonnement joyeux devant les mêmes merveilles. Un voyage de cette dernière espèce est celui que je vais maintenant vous raconter.

Nous allâmes le 5 août 1787 dans un *char à banc*[8], pour lequel nous payions 30 batz par jour, vers La Chaux-de-Fonds, à cinq lieues de Neuchâtel. On emprunte, juste derrière la ville, un parcours assez considérable en montée; là le chemin est ouvert, pour lequel le susnommé M. Pury a donné de l'argent. Ceux qui montent de l'autre côté sur l'herbe trouvent en haut un poteau indicateur qui indique le chemin à gauche vers La Chaux-de-Fonds. La vue au-dessus du lac jusqu'aux Alpes, en face Lausanne, est extraordinaire. On en profite, mais pas longtemps; ensuite on va en bas de la montagne, dans une vallée presque aussi étroite que celle derrière Serves en Savoie, seulement pas aussi horrible à regarder; alors que dans celle-là bouillonne l'Arve, c'est ici le Seyon qui se faufile avec un murmure sourd. Au bout de la vallée se trouve le bourg de Valangin *(Vallis angina),* au pied de la montagne de Chaumont. Le bourg lui-même se compose de trente à quarante maisons, qui comptent environ 300 âmes. Dans le château se rassemblent tous les trois ans l'assemblée des bourgeois, pour choisir leurs trois bourgmestres et le chambellan, qui est aussi leur secrétaire, ou bien tous les ans à travers leurs représentants, ou des conseils, au nombre de cinq et de trente, qui, comme l'exprime Tcharner: *la liberté dans le cœur, le bon sens dans la tête, les privilèges à la main, et la loyauté dans la bouche, vacquent sans cesse avec vigueur, et pour l'ordinaire avec succès aux interêts de la bourgeoisie*[9].

La seigneurie de Valangin se compose des mairies du Locle, de La Sagne, des Brenets et de La Chaux-de-Fonds. Elle compte environ 12 000 âmes. Le temple gothique de Notre Dame dans le bourg est

[8] En français dans le texte.
[9] En français dans le texte.

construit sur une voûte, de laquelle sort la Sauge. Chaque mairie a un Amtmann *(maire)* et douze Schöppen *(justiciers).* Toute affaire qui s'élève à plus de quarante francs peut être renvoyée soit au tribunal des Trois-Etats, soit au Conseil des 24 de Valangin.

Depuis Valangin, le chemin conduit à travers une région romantique, le long du Seyon dans sa largeur, avec des maisons isolées, qui annoncent l'aisance de leur propriétaire, et dessert le *Val de Ruz, vallis Roduli,* Rudolphsthal, célèbre pour son combat entre le comte Rudolph de Neuchâtel et Johann et Theodoric de Valangin, [cette vallée] qui du reste est longue de quatre lieues et large d'une lieue, fertile en céréales et en vin. On commence alors à gravir la montagne et on traverse les très jolis villages de *Fontaine* et *aux eaux de Genevais*; le dernier est subordonné au premier, et le prêtre ne doit assurer que quatre services divins à cet endroit par an. Toutes les deux semaines, c'est le maître de chapelle qui vient lire. Il y a un air avenant dans de si petits lieux dans les auberges: propreté et prospérité partout! L'aubergiste nous a lu aussi un ensemble bien sage à propos de la propreté, et sa maison, qui est aussi la chambre de justice, prouve qu'elle sait mettre *in praxi* sa théorie. *Genevais* doit nommer le lieu, parce qu'il doit sa naissance à des Genfern *(Genevois).* On doit ensuite franchir plusieurs vallées et montagnes proches pour arriver à La Chaux-de-Fonds. Le chemin est très pierreux, et donc pas si dangereux par temps pluvieux. J'ai appris cela dans les grandes vallées de la Suisse; ici aussi, où il n'y a pas de chaussée, le sol est pourtant très dur, et on n'a rien à craindre des trous.

La vallée où se trouve La Chaux-de-Fonds et qui s'étend jusqu'au Locle est la plus touristique que l'on peut voir. Pas de rochers escarpés, mais des prés paisibles et des vignobles, des petits bois, et des champs fertiles. Et ensuite une foule de maisons isolées distraitement! Les habitants sont tous bien habillés, et leurs mines proclament qu'ils ne seront pas abattus. C'est le seul endroit où je n'ai trouvé aucun mendiant.

La Chaux-de-Fonds n'est pas constituée de maisons alignées en rangées, mais dispersées irrégulièrement çà et là, jolies et charmantes. A la Lilie *(à la fleur de lis)* nous mangeâmes très bien, et pas pour très cher. C'est ici et au Locle que se trouve maintenant le véritable domicile des horlogers, pourtant ici on fabrique plus de pendules. Le magasin de M. Robert mérite d'être vu, et [cet homme] fait avec luxe des montres de table antiques superbes, avec des carillons artificiels. On en trouve avec six, vingt à cinquante sons. Une particulièrement retint notre attention. C'était une cage d'oiseau avec un canari, qui chante convenablement, le bec et la queue bougent, etc.

Jusqu'au Locle, il y a une demi-lieue, qui paraît être une sorte de rue, ensuite, tous les cent pas se trouve de nouveau une maison sur le chemin. Nous logeâmes également à la Lilie, infiniment meilleure, mais aussi infiniment plus chère. Au Locle on fabrique plus de montres de poche que de pendules. Le magasin de MM. Courvoisier, Houriet et Dariot est un des plus remarquables. Malgré tout, nous visitâmes quand même les ateliers et les comptoirs de MM. Bosset, Voumard, Jeanneret et Perret. Chez ce dernier il y avait le père, le fils, les oncles et les arrière-petits-fils, et tous sont horlogers. Mais ne croyez pas que chacun fait la montre complète, comme elle est là: les parties particulières ont chacune leur propre fabricant: un fait des roues, un autre des cadrans, un troisième des aiguilles, un quatrième des boîtiers pour les montres, etc. Vous ne pouvez pas croire combien les gens sont aisés – leurs maisons paraissent si belles de l'extérieur, comme elles le sont à l'intérieur, elles ont des glaces aux fenêtres, etc. On compte dans cette vallée moins de 7900 habitants et plus de 400 horlogers. Dans notre auberge, il y avait une grande boutique d'outils d'horlogerie. Ici, au Locle et à La Chaux-de-Fonds, sont exportées annuellement 40 000 montres en or et en argent, en particulier vers l'Angleterre. Nous achetons beaucoup de montres où le cadran est gravé au Locle des noms de *Paris* ou *Genève.* Tous, même le plus insignifiant, portent ici une montre, et si on les achète en particulier à la douzaine, on peut déjà en avoir une belle pour 3 Laubthaler. Qui veut cependant avoir une très belle montre doit passer commande selon le prix qui sera demandé pour un tel chronomètre. Le fondateur de cet art si attractif dans cette vallée fut Johann Richard Bressel, né en 1661 à La Sagne. Un marchand de chevaux, Peter, apporta en 1679 avec lui depuis Londres une montre qui tomba en panne pendant le trajet; quand il vit le fils Bressel, Johann Daniel Richard, faire différents petits travaux de mécanique, il lui demanda s'il était capable de remettre en état sa montre. Bressel regarda attentivement l'œuvre, et il y réfléchit: il prit une année entière pour la fabrication des outils, et en six mois, sa montre était finie. Son premier apprenti fut Jacob Brandt, né à *Gruyerin.* Celui-ci forma de nouveau des autres apprentis, et ainsi cet art s'est développé ici, et il a été conduit jusqu'à la prospérité actuelle. A part ces deux personnes, d'autres sont à remarquer: Johann Peter Droz, Jaquet Droz de La Chaux-de-Fonds, le créateur des remarquables automates, Daniel Perretet, Johann Didey, qui fabrique des coffrets, Johann Ludwig Recordon, qui fait des montres que l'on n'a pas besoin de remonter, Clement, qui fait des balanciers pour les essayeurs de monnaies, Houriet, qui est graveur, Alexander Perret, fabricant de montres dans la vallée du Doubs, qui trouva dans l'électricité le

*météore figuré* et *l'âme étincelante*[10], Gentil, qui donna des scieuses qui coupent plusieurs lattes en même temps, sans fausser le mouvement de la roue. Le Locle, si petit, si laid qu'il soit, a aussi une librairie. Je voudrais nommer ce petit pays la patrie de l'artiste. L'Espagne et Valangin, quel contraste! le géant Goliath et le petit David!!

A une demi-lieue du Locle est construite une scierie souterraine dans la roche. On descend avec des torches quelques marches qui sont très glissantes à cause de l'eau qui s'écoule, jusqu'au lieu où l'eau est dirigée vers le bas à travers la roche et conduite à travers un canal souterrain de deux lieues dans le lac du Doubs. A quatre ou cinq marches plus profond seulement se trouvent les roues. Il est terrible de ramper par-ci par-là dans cette scierie sombre, et on croit à chaque instant tomber dans l'eau ou être moulu. L'eau se précipite depuis une roue vers une autre, et en met plusieurs en mouvement en même temps. Au Locle, nous bûmes une bonne bière de Besançon; mais bientôt on en brassera une locale. Le Locle a 800 âmes, un prêtre et un maire. Le Bied, un petit ruisseau, coule à travers le village.

Le 6 août, après un excellent déjeuner de superbe beurre des montagnes et de fruits en conserve, nous allâmes dans un *char à banc*[11] aux Brenets (une lieue), pour voir le *saut du Doubs*[12]. Derrière le village cela conduit vers une montagne très raide au sommet de laquelle le cœur est rempli de volupté par la vue de la vallée magnifique, fertile et industrieuse. La région commence maintenant à devenir sauvage, et on a quelques montagnes très hautes à franchir jusqu'aux Brenets. Cette mairie a 1000 habitants, dont la plus grande partie vit de la dentelle. Ils font à l'aune jusqu'à sept livres françaises: un homme peut fabriquer en un jour un quart d'aune. En bas, devant le village dans la vallée, nous prîmes une barque avec trois rameurs, à chacun desquels on donne trente sols, et nous allâmes sur le *lac de Doubs,* qui fait comme on le sait la frontière entre la Franche-Comté et la Principauté de Neuchâtel, jusqu'au *saut de Doubs.* Ce lac fait une demi-lieue de long et quelque cent pas de large, entre des montagnes verticales, qui paraissent effrayantes, et où on ne pourrait pas débarquer pendant une tempête. Pas loin à l'intérieur, on trouve une grotte qui donne un écho parfait, et dans laquelle on peut entrer avec des torches. Selon les dires de notre rameur, un Anglais a pris son repas de midi à l'intérieur. On a passé la première courbure, et on s'est retrouvé dans la région la plus sauvage et la plus horrible, de véritables *Stygiis undis.*

[10] En français dans le texte (2×).
[11] En français dans le texte.
[12] En français dans le texte.



Fig. 3. *Le Saut du Doux*. Dessiné d'après nature par B.-A. Nicollet en 1773 et gravé à Paris sous sa direction par A. Girardet, en 1783 (MHCF).

Une de ces roches dépouillées s'appelle la Tête de Calvin. Au bout du lac, on monte environ cent pas depuis la rive jusqu'à une roche dépouillée, et on voit en face le *saut du Doubs* qui se précipite depuis une paroi rocheuse de deux cents pas verticalement. La masse d'eau est plus importante que celle de Pissevache, mais la hauteur incomparablement plus basse. Qui veut voir l'éveil de l'horreur doit aller voir ce spectacle qui donne à la sauvagerie de la région sa valeur exquise. On croit voir Plutus Reich. La traversée est aussi réelle que celle de Charon sur le Styx. C'était une chance que les fusils de nos rameurs n'étaient pas en état, sinon ils nous auraient montré le merveilleux écho sur le lac entre les deux falaises pour mon plus grand déplaisir. Nous achetâmes la gravure du *saut,* très bien faite par Girardet.

Pour notre chemin de retour vers Neuchâtel, nous prîmes l'adorable vallée de La Sagne, qui a environ quatre petites lieues de circonférence. Deux chaînes de montagnes, couvertes de forêts de sapins, la limitent au nord-est et au sud-ouest. Elle se compose d'une rangée de maisons isolées, qui sont éloignées les unes des autres d'un coup de fusil. Si je devais maintenant chercher une résidence à ma convenance ce serait dans cette vallée paradisiaque, éloignée des cohues et des intrigues de la ville. La prospérité des habitants de ce temple a sa source d'une part dans l'élevage, et d'autre part dans l'horlogerie. Toute la vallée ne fait qu'une paroisse. Quelle chance de voir ici les bergers des âmes et de pouvoir vivre et tisser juste en dessous de ses agneaux! On travaille ici avec profit et bénédiction. Portez-vous bien!

## Johann Friedrich Benzenberg[13]

*Cet auteur est né à Schöller près d'Elberfeld. Il étudie la théologie puis les sciences naturelles. Il obtient son doctorat à Duisburg (1800). Professeur de sciences naturelles au lycée de Düsseldorf (1805). Il dirige l'arpentage du duché de Berg (1805-1810). Il se fait connaître par d'ingénieux procédés de triangulation et obtient d'organiser le cadastre et la formation du personnel. Il codirige les premières observations d'étoiles filantes et fait d'importantes expériences astronomiques. Il déplace ensuite ses intérêts vers la recherche en balistique. Il initie la formation continue des collaborateurs. D'abord admirateur de Napoléon, il se range dans l'opposition contre lui en Suisse (1810) et parcourt notre pays durant cette année, selon l'itinéraire suivant: Bâle - Schaffhouse - Zurich - Wallenstadt - Ragaz - Pfäfers - Coire - Thusis - Via Mala - Reichenau - Disentis - Col de l'Oberalp - Andermatt - Col du St-Gothard - Altdorf -*

[13] Johann Friedrich BENZENBERG, *Briefe geschrieben auf einer Reise durch die Schweiz im Jahr 1810,* Düsseldorf, 1812, pp. 224-241.

*Brunnen - Rigi - Lucerne - Col du Brünig - Brienz - Col du Grimsel - Meiringen - Grande Scheidegg - Grindelwald - Petite Scheidegg - Lauterbrunnen - Interlaken - Thoune - Berne - Fribourg - Vevey - Martigny - Grand-Saint-Bernard - Martigny - Col de Balme - Chamonix - Genève - Lausanne - Yverdon - Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Soleure - Aarau - Zurich - Schaffhouse.*

*Il commence à écrire des articles politiques et économiques. Il est considéré comme l'un des premiers libéraux de la région rhénane et défend des opinions constitutionnelles modérées. Il fonde un observatoire privé à Bilk (1844). A côté de ses écrits politiques, il publie des travaux géodésiques et astronomiques.*

*Un des intérêts principaux de ce témoignage est la partie concernant l'horlogerie des Montagnes neuchâteloises dont J. F. Benzenberg dit explicitement qu'elle lui a été fournie par M. du Bois. Il s'agit sans aucun doute de l'un des membres de la famille du Bois du Locle, qui dirige encore aujourd'hui la fabrique d'horlogerie Ph. Du Bois & fils SA, toujours établie au Locle, à la Grande-Rue 22.*

*L'esprit scientifique et le goût pour la mesure se dégagent très nettement de ce témoignage particulièrement riche, détaillé et original.*

## Vingt-cinquième lettre

Neuchâtel, le 1er novembre 1810.

J'ai laissé l'aimable Yverdon. Pestalozzi m'a accompagné jusqu'ici. Nous sommes restés ensemble encore quelques jours ici, et nous avons habité dans une maison et dans une pièce.

Pestalozzi est toujours égal à lui-même. Dans chaque détail on trouve l'auteur de Lienhard et Gerdraut; – chez lequel le mot et la vie ne font qu'un tout. Son sérieux gai rend le séjour avec lui si agréable – si agréable qu'on peut à peine se séparer de lui. Il est aujourd'hui retourné chez les siens.

Neuchâtel est très agréable; – on trouvera peu de villes où cohabite une telle richesse avec des mœurs à la fois si fines et si bourgeoises. Les riches se font la vie belle, sans pour cela faire de grands instituts, et sans toutes les préparations que les besoins imaginaires du luxe exigent. L'esprit commun qui règne dans ce petit pays heureux fait que toutes les institutions ouvertes sont excellentes. Le riche tire sa fierté – non de l'entretien de riches équipages, – mais du soin de la chose commune par son argent. Il manquait un bon hôpital. Monsieur Pourtalès l'Ancien en fit construire un à ses frais pour 100 000 Laubthaler. Maintenant, il a de nouveau envoyé 100 000 livres pour cela. David Pury fit construire à ses frais une nouvelle mairie. C'est la plus belle construction de toute la Suisse, toute de blocs de pierres avec une haute colonnade. Pury y consacra

160 000 Laubthaler. Dans le vestibule se trouve son buste en marbre. A sa mort il légua sa fortune de 600 000 Laubthaler à la communauté des bourgeois, pour l'avancement des écoles, des prédicateurs et l'entretien des veuves, pour la nourriture des pauvres âgés, pour l'embellissement de la promenade, et pour tout ce qui était utile à la chose commune. – Cet esprit commun répand son influence bénéfique non seulement sur toute la vie publique, mais agit aussi jusque dans les comportements privés. L'épargne, la justice et une éducation familiale exquise en sont les conséquences, et une culture qui n'a pas la finesse lisse des cours, mais quelque chose d'inégal, de cordial et d'humain – et qui – ce qui est le plus important, – n'est pas superficielle.

Monsieur d'Ostervald publie une très belle et très exacte carte de ce pays heureux, qu'il a établie à ses propres frais avec des travaux de trigonométrie et qu'il a ensuite fait graver sur du cuivre. – J'ai vu le réseau de triangles sur lequel elle repose. Il appartient aux travaux géographiques les plus précis que nous possédons; à merveille sur le point du nivellement exact des triangulations. Leur altitude fait référence à la surface du lac, et la plupart du temps, le degré de précision atteint un ou deux pieds.

Je veux vous fixer l'altitude de quelques points remarquables.

| | |
|---|---|
| Le *Chasseral* est à | 3614 pieds au-dessus du lac. |
| *Chasseron* | 3613 |
| *Creux du Van* | 3169 |
| *Racine* | 3096 |
| *Chaux-de-Fonds, Sol d'église* | 1632 |
| *Locle, Sol du Grenier* | 1487 |

L'altitude du lac de Neuchâtel est d'après Saussure et Pictet à 1343 pieds au-dessus de la mer. Le lac Léman est à seulement 1137 pieds au-dessus de la mer.

Une société locale d'amis d'histoire naturelle a fait fabriquer une douzaine de baromètres semblables, qu'elle voulait répartir sur les points trigonométriques concordants, pour voir si le fonctionnement du baromètre était différent à différentes altitudes. – Nous possédons déjà une collection analogue d'observations au baromètre dans les mémoires de la société de météorologie de Mannheim, qui sont inexploités pour la plupart.

Monsieur von Buch a aussi quitté Yverdon. Je le rencontrai cet après-midi chez Ostervald. La société n'était pas grande mais choisie, et l'entretien concerna en grande partie les objets du savoir qui peuvent seulement intéresser des hommes de formation variée. Monsieur von Buch raconta qu'il avait trouvé en Suisse (sous la latitude de 45 1/2 à 46 1/2 degrés) la viticulture jusqu'à une altitude de 2432 pieds au-dessus du lac.

Les noyers vont jusqu'à 3640 pieds.
Les cerisiers jusqu'à 4164 pieds.
Les hêtres jusqu'à 4815 pieds.
Les sapins jusqu'à 6420 pieds.

On pourrait accepter pour chaque 100 toises d'altitudes 1 degré de perte de température, et pour chaque degré de latitude (15 miles géographiques) trois quarts de degré de perte de température.

Sur le 70e degré de latitude, au sommet le plus extrême de l'Europe à Talwig, le bouleau nain ne va qu'à une altitude de 2576 pieds, et reste là à presque 700 pieds de la limite des neiges éternelles.

Il est très important de connaître la température moyenne d'un endroit, car d'elle dépendent la végétation, la fertilité, la population et la plus grande partie de l'état social des hommes. – La déterminer est difficile, et exige une série d'observations de longue date. Les meilleures observations de thermomètre, disait Monsieur von Buch, furent faites à Genève et à Upsal. D'après des observations de trente ans, il avait fixé la température d'Upsal à 4,42 degrés R. Très facilement, dit-il, on pourrait découvrir la température moyenne à l'aide des fontaines profondes et des sources fortes, car celles-ci ont toujours la température moyenne du lieu d'où elles prennent leur source.

Depuis la belle vue qu'on a du château local sur toute la chaîne des Alpes, Monsieur d'Ostervald a dessiné un panorama qui représente toutes les montagnes et les cornes de rochers depuis l'Allemagne jusqu'à la Savoie. A l'aide de ce dessin précis, on peut rapidement se retrouver, comme toutes les montagnes portent un numéro, par lequel on trouve comment elles s'appellent et où elles se trouvent.

Le Locle, le 3 novembre.

Je suis maintenant en plein milieu du Jura, et en plein milieu de l'hiver. Avant que j'aie parcouru la moitié du chemin vers *La Chaux-de-Fonds,* la neige commença [à tomber]. A Neuchâtel il n'y en avait pas encore. Mais l'église locale se trouve à peu près aussi haut que le sommet du monticule.

Dans ces hautes vallées ne croît aucun arbre fruitier et aucun légume, si ce n'est des pommes de terre et certains choux, mais qui sont si excellents qu'on les apporte à Neuchâtel sur les tables des riches.

Ces vallées sont le siège de la fabrication de montres en Suisse, et celle-ci nourrit ici environ 10 000 hommes. – Leur image est dépouillée et nue – elles n'ont ni champs ni horticulture, mais elles sont couvertes

juste de pâturages pour le bétail. Mais les montagnes qui les entourent sont couronnées de sapins. Cette région a une ressemblance frappante avec notre région montagneuse de fabriques. Les maisons se trouvent isolées distraitement et sont bien bâties. On trouve ici la même épargne, le même ordre, la même propreté, et – la même consommation de café que dans les classes moyennes. On dirait presque que 3 cafés quotidiens sont aussi nécessaires pour une région de fabriques que 9 degrés de température moyenne pour la viticulture.

Dans l'auberge il y avait hier soir une grande société; – mais c'était samedi, alors on a nettoyé pendant la nuit et ce matin le salon était de nouveau brillant et propre, et sablé avec du sable blanc. *La Chaux-de-Fonds* brûla il y a 16 ans, – mais toutes les maisons ont déjà été reconstruites selon le style urbain.

Pestalozzi m'avait recommandé à Monsieur du Bois. Celui-ci eut la gentillesse de me faire part des renseignements suivants concernant la fabrication locale des montres.

Une montre d'argent qui ne va pas coûte de 11 à 12 livres. Les Anglais les consomment soit en Amérique, soit dans la traite des esclaves, où elles valent bien plus qu'une guinée. Les Noirs veulent avoir des montres, et comme ils ne peuvent pas voir quelle heure il est, cela leur est égal si la montre ne fonctionne pas.

Une montre qui fonctionne de temps en temps coûte 3 Laubthaler.
Une qui fonctionne toujours coûte 4 Laubthaler.
Une montre qui fonctionne bien coûte 5 Laubthaler.

Dans les montres en or, les plus fines coûtent $3\,1/6$ Carolin, les plus chères 8 Carolin.

Dans les montres en or à répétition, les plus fines coûtent 7 Carolin. Pour celles-ci le boîtier est si mince que seule la calotte qui se trouve sur le mouvement l'empêche d'être écrasé.

Les meilleures montres à répétition coûtent de 8 à 9 Carolin.

Un cadran en or augmente le prix d'une montre de 5 à 6 Laubthaler.

Les montres à répétition les plus chères coûtaient de 20 à 30 Carolin. Celles-ci fonctionnaient en transparence, et avaient deux glaces, de sorte qu'on voyait à travers la montre.

Une boîte en or avec un mécanisme (d'une boîte à musique) de 25 à 40 Carolin.

* *
*

Une trotteuse augmente le prix des montres ordinaires de seulement 1 à 2 Laubthaler. Les bonnes de 3 à 4.

Un indicateur de date augmente les montres ordinaires d'un demi à 1 Laubthaler, et les bonnes de 2 Laubthaler.

Un spirale cylindrique change le prix de 1 à 4 louis d'or.

Les ressorts de montre coûtent à la douzaine de 6 à 12 livres.

Les chaînes à la douzaine de $3^1/_2$ à 24 livres. Ces prix sont incompréhensibles, quand on voit de combien de parties se compose une telle chaîne et avec quel art elle est assemblée.

La douzaine de cadrans ordinaires de $9^1/_2$ à 12 livres. Les plus fins coûtent de 3 à 6 livres la pièce.

Les petites parties de la montre, comme les chaînes, les aiguilles, les ressorts de la spirale, etc., sont faites par des horlogers isolés, dispersés géographiquement, qui font pendant toute l'année toujours un seul article, et ensuite le vendent par centaines à des commerçants.

En dehors de ceux-ci, il y a aussi des fabriques d'horlogerie, dans lesquelles les montres passent successivement de main en main, et fournissent l'œuvre entière de la montre, à l'exclusion de quelques détails de finition. L'ouvrage a ses roues qui ne sont pas coupées, mais poinçonnées sur tout le laiton, en fonction de leur utilisation. Aussi, il y a l'escargot à l'intérieur mais il n'est pas encore découpé. Une douzaine de telles œuvres inachevées coûte 26 livres. Le commerçant les achète et les fait assembler par un horloger, en donnant en plus les pièces manquantes. L'horloger les tourne maintenant avec soin, les aiguise et les polit, et fixe tout en ordre à l'intérieur. Ensuite, il les rapporte au commerçant, et ce dernier les prend dans sa propre fabrique, qu'il a habituellement à proximité de sa maison, et fait fabriquer en plus les boîtiers, et la dorure de l'intérieur de la montre. Elle revient de là, et enfin elle va comme produit fini dans le commerce. Les prix des montres sont depuis quelques années descendus très bas, et à cause de cela on est devenu réfléchi au sujet de l'économie de temps et de métal. Ainsi on semble maintenant avoir atteint le maximum qu'il est possible dans la baisse du coût des montres.

Ces prix bas ne concernent pas seulement les montres qui sont produites massivement à la douzaine. Si on commande une montre qui doit avoir un excellent mécanisme, elle sera faite en particulier, mais elle aura un prix plus élevé. P. ex. une montre en or avec trotteuse et spirale cylindrique coûte de 9 à 10 louis d'or quand elle est commandée en particulier. J'en avais une avec moi, sur laquelle Monsieur du Bois vit d'après des signes qu'elles avait été fabriquée dans sa fabrique. Il vérifia le numéro qui se trouvait dans le boîtier dans son livre et trouva le jour auquel 5 ans auparavant elle avait été commandée, le jour auquel le mécanisme avait été livré, le jour auquel le mécanisme était allé chez le

fabricant de boîtiers, le jour auquel elle était revenue de chez lui comme montre terminée, et le jour auquel la montre avait été envoyée à Elberfeld. Cela, c'est l'ordre des commerçants.

Les horlogers parisiens, Bertoud, Breguet... reçoivent d'ici beaucoup d'ouvrages qu'ils terminent ensuite et qu'ils vendent très cher, à 20, 30 et jusqu'à 40 louis d'or.

Chaque pays a son propre goût concernant les montres. En Italie p. ex. pour les cadrans, c'est le rouge bigarré qui est à la mode, et toutes les montres qui allaient là-bas devaient en avoir. Sinon beaucoup de montres allaient en Prusse, et devaient battre 75 coups par minute. Les officiers les utilisaient pour que les soldats fassent ce nombre de pas en une minute.

En dehors des montres, on fabrique ici aussi tous les outils des horlogers. Des parties de machines, des tendeurs de ressorts, des pinces, des marteaux, etc., et d'une telle élégance et qualité qu'ils sont recherchés dans toute l'Europe.

Les chronomètres de marine, les chronomètres, les régulateurs ne sont pas fabriqués ici, car leur vente est trop petite pour qu'ils puissent être fabriqués en série. Même des grosses horloges avec jeu, on ne fabrique que les tout à fait ordinaires.

Le bon marché procure une vente étendue, et seulement par cette vente se fait créer toute la fabrication en série, et maintenir les prix très bas, qui est justement favorable à la vente. Ici se trouve le secret de chaque procédé de fabrication. Ici se trouve aussi la cause de la chute des prix des produits manufacturés pendant que les denrées alimentaires deviennent plus chères. L'avantage dont le fabricant bénéficie pousse les voisins à l'imiter, – pour se procurer des clients, ils proposent des prix bas. Ainsi la marchandise devient meilleur marché et la vente augmente. Cela va continuellement jusqu'à un minimum, au-delà duquel les prix ne peuvent plus descendre, quand l'ouvrier doit vivre. Cependant, le nombre des fabricants s'accroît et il arrive, après que toutes les économies en temps et en matériel ont été épuisées, que ce soit la qualité des marchandises qui baisse pour pouvoir maintenir les prix; – et ainsi il arrive ensuite souvent qu'un article soit mal fabriqué jusqu'à un certain point, et ainsi qu'en dépit des prix bas, cet article ne soit plus exigé, – et les besoins sont satisfaits d'une autre façon semblable. – Les Loclois voulaient faire toutes les montres aussi mal et à aussi bon marché que celles qui sont envoyées en Amérique, alors on renonça à faire les montres confortables à roues et de nouveau on chercha son refuge dans les cadrans solaires et les sabliers. Cependant ils font des montres de toutes les qualités et à tous les prix, ainsi on se soucie des besoins de chacun. Pourtant il leur semble que par leurs montres à

répétition à bas prix, ils ont nui à la vente, parce que pour les faire si bon marché, ils doivent les faire si mal qu'elle ne peuvent pas bien fonctionner; – certes on peut acheter celles qui sont les plus chères et les meilleures, et celui qui ne veut pas avoir une montre à répétition comme les Noirs en Jamaïque avec leurs montres en argent va acheter une montre chère. Mais maintenant il n'est pas sûr de recevoir une meilleure montre, car les bon marché et les chères, les mauvaises et les bonnes sont mélangées. Ceci exige déjà quelques connaissances de l'art de l'horloger pour différencier une bonne montre à répétition d'une mauvaise, et plusieurs qui n'ont pas tellement confiance préfèrent ne pas en avoir du tout que d'en avoir une médiocre, qui, après toutes les réparations devient plus chère qu'une montre de première qualité.

Il y a maintenant environ 130 ans que l'art de l'horlogerie s'est implanté ici. La cause en fut très insignifiante. Un marchand de chevaux local apporta avec lui une montre de l'étranger qui avait besoin d'une réparation, et qui était probablement la seule dans toute la région. Il la donna à Daniel JeanRichard, nommé Bressel, qui habitait à proximité du Locle et qui était le seul qui se consacrait aux travaux mécaniques.

Celui-ci démonta la montre, la rassembla, la démonta à nouveau et étudia toute sa construction. Il fit en l'espace de 6 mois une nouvelle montre, pour laquelle il s'était fabriqué lui-même tous les outils; – et ainsi naquit dans ces vallées l'art de l'horlogerie. C'était en 1679. A l'époque, Bressel était seulement un jeune homme de 15 ans, mais plein de génie mécanique, qu'ensuite plusieurs habitants de ces vallées ont montré, mais aucun à un tel degré que celui des Droz Père et Fils, le fabricant d'automates.

Le premier compagnon de Bressel fut Jacques Brandt de *La Chaux-de-Fonds.* Celui-ci fonda ensuite la fabrication des montres dans son lieu de naissance. Au début elle ne fonctionna qu'en petite quantité pour les besoins de la région environnante; – petit à petit plusieurs personnes se consacrèrent à l'art de l'horlogerie, – on cherchait à vendre à l'étranger, on créait tous les travaux par une fabrication moyenne, et ainsi naquirent enfin les fabriques de montres, qui nourrissent des centaines de familles, et qui chaque année répandent plusieurs centaines de milliers de montres dans toute l'Europe, et même vers le Levant, l'Inde et l'Amérique.

La race des hommes qui peuplent ces vallées est, comme dans toutes les régions de production, très mélangée, – Suisses, Français, Allemands, et des habitants de la région exiguë de Souabe vivent ici paisiblement pêle-mêle, – et sur le marché aux légumes de *La Chaux-de-Fonds* on doit plus entendre de l'allemand que du français.

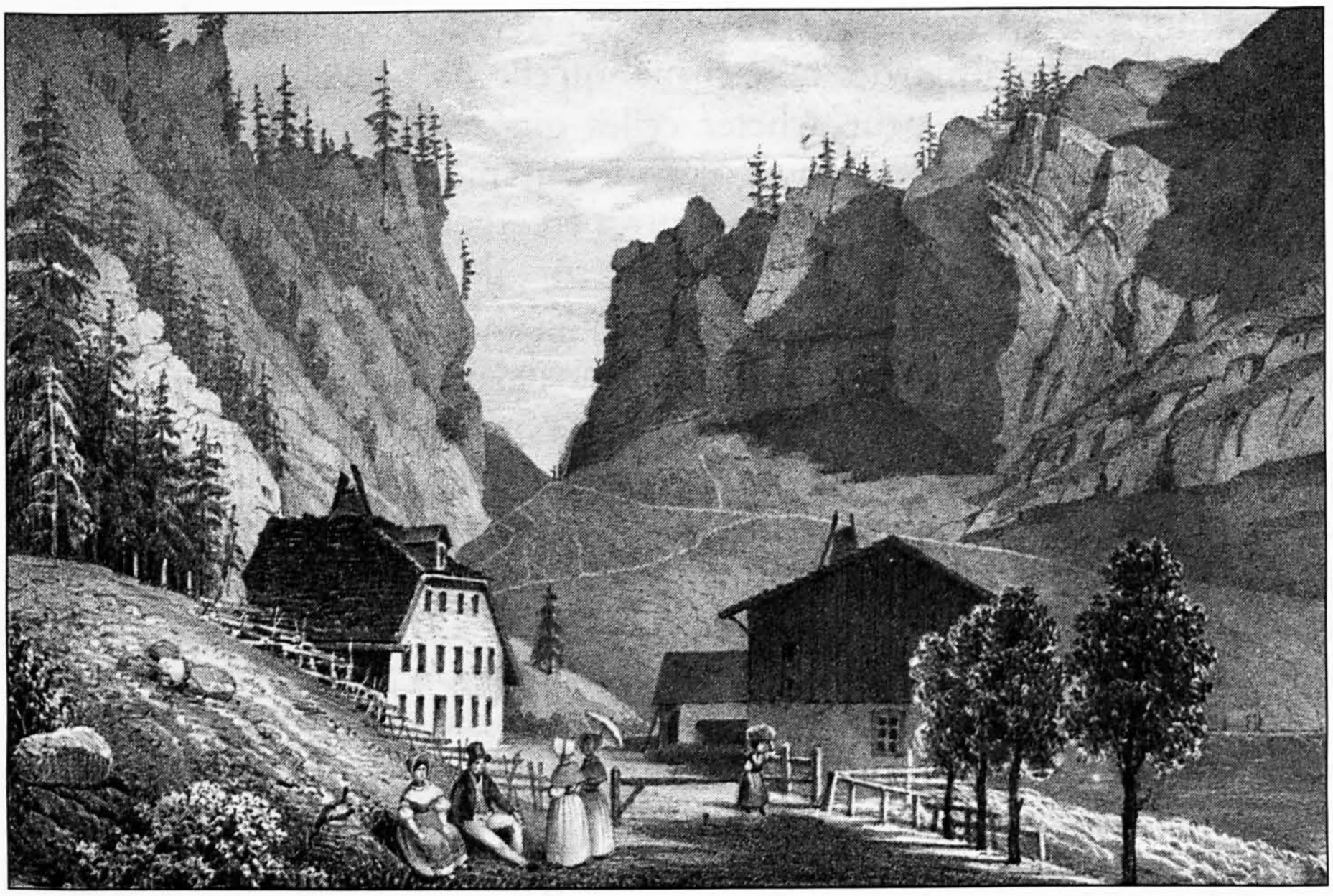


Fig. 4. *Les moulins du cul des roches près du Locle.* Lithographie de Charles-Rodolphe Weibel-Comtesse extraite de: *Album de la Suisse pittoresque* publié en quatre volumes à Neuchâtel, 1836-1845 (plusieurs éditions), (MHCF).

L'hiver dure ici sept mois entiers, et la neige monte souvent jusqu'à 20 pieds. Toutes les denrées alimentaires sont importées des régions environnantes éloignées de 6 à 8 lieues. Le prince plein de bonté a fait construire une très belle route de Neuchâtel à *La Chaux-de-Fonds,* pour laquelle il a envoyé de Paris, de sa caisse privée, 6000 louis d'or. Ainsi les prix des denrées alimentaires ont fortement baissé, et on peut, par la très forte affluence de tous les côtés au marché hebdomadaire de *La Chaux-de-Fonds,* acheter à aussi bas prix qu'à Neuchâtel qui est éloigné de 3 lieues. *La Chaux-de-Fonds* est construite comme une petite ville ouverte; – comme Le Locle; seulement, ce dernier est plus oblong, car la vallée est plus étroite.

Le Jura est une grosse montagne calcaire; – on y trouve, comme dans toutes les montagnes calcaires, beaucoup de crevasses et de cavernes. A travers celles-ci coulent les eaux, et les vallées sont donc fermées de tous les côtés, ce qui leur donne un caractère propre. Dans une telle crevasse d'un rocher, dans laquelle le ruisseau du Bied, qui coule à travers la vallée du Locle, se perd, on a construit des moulins. Ce sont les célèbres moulins souterrains du Locle. L'entrée de ces moulins est pareille à l'antre de

l'ouvrier. Trois roues de moulin sont accrochées les unes sous les autres, ainsi une donne l'eau à l'autre. La plus profonde se trouve à 100 pieds sous terre. On descend par des marches enfoncées dans le rocher jusqu'à la dernière roue en bas, où l'eau se perd enfin complètement dans un trou du rocher. – Le bruissement de l'eau, la rotation régulière des roues, le ronronnement rapide des moulins, et l'obscurité complète, qui est éclairée seulement modérément par quelques lampes font une impression très romantique sur l'âme.

Raphaël BÉGUELIN

Adresse de l'auteur: Raphaël Béguelin, Rosiers 2a, 2300 La Chaux-de-Fonds.

# LES PROGRÈS DE L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES À NEUCHÂTEL AU XIX[e] SIÈCLE: UNE RÉPONSE À LA MENACE ÉPIDÉMIQUE

L'Europe occidentale, au XIX[e] siècle, est à l'aube d'une ère nouvelle en matière d'hygiène urbaine. En effet, les autorités des villes prennent soudainement un nombre incalculable de mesures pour tenter de résoudre les sérieux problèmes d'insalubrité et supprimer les nuisances qui corrompent l'air de leur cité. Les pouvoirs publics s'efforcent d'améliorer la propreté des rues, des bâtiments, des édifices et des lieux publics en enlevant plus régulièrement les déchets et les immondices. Les activités artisanales et industrielles qui polluent l'atmosphère sont reléguées à la périphérie des villes.

A Neuchâtel, les premières mesures hygiéniques de ce type sont prises dès le milieu du XVIII[e] siècle: plusieurs étables à cochons sont expulsées hors du périmètre central de la ville et la tenue des tas de fumier sur la voie publique est strictement réglementée. A cette époque, un seul homme est chargé de balayer la ville. Mais en 1787, l'effectif des balayeurs est porté à quatre hommes, car les autorités et les citadins ne cessent de se plaindre de *«l'Etat de malpropreté dans lequel nos Rues se trouvent»*[1]. Toutefois, la plupart des mesures d'hygiène urbaine sont édictées dans le courant du XIX[e] siècle. Ainsi, le cimetière, qui avait été installé aux Terreaux en 1569, est transféré au Mail en 1810, car les habitants se plaignent souvent des odeurs de putréfaction qui se répandent dans tout le voisinage. En 1811, une tannerie est déplacée au Plan, pour se débarrasser *«de ces cuirs dans la Ville, qui infectent tout le voisinage de ces dépots»*[2]. La voirie, lieu où l'équarrisseur enterre les charognes et où les boues et les matières excrémentielles sont peut-être déposées, est également déplacée à plusieurs reprises loin des habitations. Les dépôts de balayures et d'ordures ménagères, encore répartis dans les rues de la ville au début du XIX[e] siècle, sont bannis du centre jusqu'à la Maladière, puis jusqu'à Monruz en 1858. Enfin, les abattoirs, situés sur le pont de la Petite-Boucherie qui enjambe alors le Seyon, sont déplacés à Serrières en 1832, car ils rejettent directement le sang et les déchets animaliers dans la rivière. On assiste ainsi donc à un refoulement *extra muros* d'activités et de lieux insalubres, susceptibles d'incommoder par leurs exhalaisons.

[1] Archives de la Ville de Neuchâtel (AVN), Manuel du Conseil Général de Ville, 26 février 1787.
[2] AVN, Manuel du Conseil Général de Ville, 17 juin 1811.

D'autre part, les autorités des villes procèdent à un véritable remodelage physique des centres urbains, dans le but de conquérir l'espace et de faciliter l'aération de la ville. Ainsi, de grands travaux d'assainissement sont multipliés: les quartiers les plus insalubres, où grouille la population la plus démunie, sont détruits et reconstruits, les ruelles étroites sont élargies, des avenues sont percées et certains édifices encombrants sont abattus. A Paris, cette politique, dictée par Napoléon III, est menée de main de maître par le baron Haussmann. Le but de ces mesures est d'améliorer l'image de la capitale, d'en faire une ville propre et attrayante. Mais cette politique ingénieuse aboutit également à une redistribution sociale de l'espace urbain: l'augmentation des loyers, touchant les nouvelles habitations reconstruites au centre des villes, force les classes populaires à émigrer vers les quartiers insalubres de la périphérie.

A Neuchâtel, il n'est certes pas facile de parler d'une redistribution sociale de l'espace urbain au cours du XIX[e] siècle. Par contre, les bouleversements urbanistiques, destinés à aérer la ville, sont évidents. Depuis les années 1830, de nombreuses maisons vétustes sont détruites, des façades sont retranchées, certaines rues sont élargies, et tout est reconstruit selon de stricts plans d'alignement. Le détournement du Seyon, décidé en 1834, fait manifestement partie de cette politique, tout comme la destruction de la Porte du Château, en 1859, et de l'Hôtel de Ville, en 1860. Le même sort est réservé à la Tour des Chavannes, située en haut de la rue du même nom. Le projet de sa destruction a toutefois suscité une vive polémique, car elle représentait un atout important du patrimoine historique de Neuchâtel. Mais à cette époque, l'hygiène semble avoir raison de tout et la Tour des Chavannes est rasée en 1867. *«Pour le quartier des Chavannes, c'est une question de dégagement, d'embellissement et surtout de salubrité.»*[3]

Le développement considérable des réseaux d'égouts et l'amélioration des techniques d'évacuation des eaux usées que l'on peut constater, au cours du XIX[e] siècle, dans de nombreuses villes d'Europe occidentale, s'inscrivent également au cœur de ce processus d'assainissement et de restructuration des centres urbains et correspond sans doute à l'influence grandissante de la bourgeoisie capitaliste, soucieuse d'aménager, d'embellir et de conférer une image prestigieuse et florissante à la ville, son lieu de résidence. Notons toutefois que les problèmes d'hygiène et de malpropreté ne sont pas une nouveauté. Au cours des siècles précédents, les rues des cités étaient déjà malodorantes, jonchées de déchets et d'immondices,

[3] AVN, Rapport du Conseil Municipal, 6 mars 1865 - 3 avril 1866.




Fig. 1. La Tour des Chavannes. Source AVN.

coupées par un ruisseau d'eau infecte... Mais les préoccupations liées à l'hygiène urbaine étaient très souvent reléguées au second rang. Ainsi, il semble que l'habitude d'une ville malpropre se soit peu à peu inscrite dans le quotidien des habitants.

Pour qu'un mouvement hygiéniste apparaisse, il a fallu qu'un glissement s'opère dans les mentalités. Deux facteurs décisifs semblent avoir favorisé ce glissement vers une perception hostile aux nuisances et vers l'implantation de normes hygiéniques de plus en plus strictes.

Le premier facteur est d'ordre démographique. Au XIX[e] siècle, les pays occidentaux sont confrontés à une forte poussée démographique, qui se double d'un exode rural massif vers la ville industrielle[4]. Cette explosion démographique s'accompagne d'une concentration de la population en milieu urbain: les gens s'entassent peu à peu dans les habitations, très souvent aux dépens de toutes adaptations des infrastructures hygiéniques

[4] La population de la ville de Neuchâtel passe de 4000 habitants en 1800 à près de 21 000 en 1900.

publiques et privées[5]. Cette situation a sans doute contribué à une sérieuse dégradation des conditions de l'hygiène urbaine.

Le second facteur est d'ordre scientifique: dès le milieu du XVIII[e] siècle, les savants sont convaincus que toute atmosphère corrompue, toute proximité du nauséabond représentent un danger pour l'homme. Selon leurs théories, la respiration d'un air impur serait notamment responsable de graves maladies. Ainsi, les ravages des épidémies du XIX[e] siècle ont souvent été attribués à la respiration d'un air infecté. Cette conception peut sans doute expliquer l'apparition d'une nouvelle vigilance olfactive, destinée à traquer la menace de la pestilence et des miasmes[6].

En conjuguant ces deux facteurs, on peut désormais comprendre la naissance d'un mouvement hygiéniste essentiellement basé sur des principes aéristes. Cet article traite d'un des aspects de ce mouvement: l'évacuation des eaux usées[7]. Il s'agira dans un premier temps de rendre compte des structures existant à Neuchâtel vers 1800 ainsi que des pratiques auxquelles les habitants ont recours pour se débarrasser de leurs eaux résiduelles puis de montrer comment les autorités ont mis sur pied et imposer des mesures pour répondre aux normes pressenties par les hygiénistes.

## L'évacuation des eaux usées vers 1800

Les Manuels du Conseil Général de Ville attestent pour la première fois, au début du XVII[e] siècle, l'existence d'une canalisation d'eaux usées à la rue des Moulins: *«(...) Et par mesme moyen sera faict de construire un conduit pour Espurer rue des Moulins.»*[8] Malheureusement, il n'existe que peu d'autres informations à ce sujet avant la fin du XVIII[e] siècle. Toutefois, on peut supposer que les premières canalisations (qui n'étaient pas forcément couvertes), ont été installées pour évacuer les eaux de pluie en direction du Seyon.

[5] Dans la vieille ville de Zurich, on compte 63 habitants par hectare en 1799, contre 174 en 1888. A Neuchâtel, les sources des années 1860 à 1890 mentionnent parfois que dix personnes couchent dans une seule pièce et qu'une famille de quinze individus loge dans un modeste appartement de trois pièces.

[6] Dans les années 1880, les découvertes de savants comme Pasteur et Koch, qui accordent aux germes infectieux la transmission des maladies, disqualifieront définitivement le rôle pathogénique de la puanteur.

[7] Par *eaux usées*, on comprendra toute déjection humaine (matières fécales et urine), les eaux ménagères (lessive, cuisine, soins corporels...), mais aussi les eaux de pluie qui, sans système de drainage, représentent un réel inconvénient pour la ville d'alors (sols gorgés d'eau, inondations, infiltrations, humidité...).

[8] AVN, Manuel du Conseil Général de Ville, 21 février 1622.

Dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, les problèmes d'insalubrité publique et les mesures d'assainissement sont de mieux en mieux cernés par les sources, preuve d'une certaine aggravation des conditions d'hygiène à Neuchâtel ou du moins, d'une prise en compte différente de ces problèmes.

Au début du XIX[e] siècle, quelques rues de Neuchâtel sont déjà dotées de canaux-égouts souterrains. Mais il serait faux de croire qu'il existe alors un réseau bien organisé qui draine toutes les eaux usées de la ville. A cette époque, les canalisations restent encore une exception et semblent avoir été établies en fonction de priorités distinctes. Des égouts peuvent notamment être construits à la demande de particuliers ou des autorités, empressées d'assainir une rue étroite ou particulièrement fréquentée. D'autres peuvent jouer un rôle protecteur. Ainsi, pour éviter que les réserves de grain ne soient souillées par des infiltrations putrides, une canalisation a été installée au pied des greniers, sis à la rue des Fausses-Brayes:

*« Ce canal aura la longueur de 150 pieds, dont le creusage sera fait de 8 1/2 pieds de profondeur (...) Chaque mur aura deux pieds d'Epaisseur sur la hauteur de 6 pieds, sous la naissance de la voute (...) Le fond du canal sera fait avec des Dalles de Roc dont les joints seront taillés au cizeau afin qu'elles se joignent (...) En batissant la voute sur le canal, il y sera établi deux quarrés de vuide de trois pieds quarrés chacun (...) pour recevoir une pierre qui aura une boucle de fer, afin de pouvoir loter pour descendre au canal quand de besoin il sera (...) Pour la fosse à faire au dessous du Grenier neuf laquelle aura de vuide 10 pieds quarrés (...) et creuser de la profondeur de vingt et quatre pieds (...) Il sera fait au milieu de la voute une forme en pierre de roc pour pouvoir la vider quand elle sera pleine. »*[9]

On constate que cet égout de grande taille permet à un homme de s'y introduire pour effectuer des travaux d'entretien ou de nettoyage. Mais ce n'est pas le cas de tous les canaux qui sont construits à cette époque. La construction d'une autre canalisation à la ruelle Marval stipule que *« ce canal aura un pied de largeur sur quinze pouces de hauteur »*[10]. Il faut encore remarquer que ces égouts ne terminent pas leur course dans un exutoire naturel, mais dans une grande fosse, installée au beau milieu d'une rue. Notons enfin que la pente de la rue – dont dépend la pente de la canalisation – semble encore jouer un rôle primordial. En effet, une canalisation sans pente suffisante est incapable d'évacuer rapidement les matières. Ainsi, certaines demandes de construire un égout sont refusées dans les

[9] AVN, Devis pour un canal à la rue des Fausses-Brayes, 14 juin 1793.
[10] AVN, Devis pour un canal à la ruelle Marval, 18 avril 1792.

endroits plats de la ville, car les eaux usées risquent de stagner et de boucher les canaux, engendrant d'intolérables nuisances et un coût élevé pour les nettoyer.

Vers 1800, la plupart des maisons de la ville ne sont donc pas raccordées à un système de canalisation. On peut se demander comment les habitants se débarrassent de leurs eaux résiduelles. En fait, les modes d'évacuation des eaux usées ne sont pas encore réglementés et logiquement, diffèrent singulièrement d'une rue à l'autre.

Les habitants des maisons qui bordent le Seyon les déversent directement dans le lit de la rivière, au moyen de latrines construites en saillie au-dessus de l'eau. Mais les autres habitations de la ville ne possèdent généralement pas de latrines à l'intérieur des murs. Les gens utilisent donc des vases de nuits et évacuent leurs déjections et leurs eaux sales en les jetant par la fenêtre, sur un toit, sur un tas de fumier, dans une cour ou directement dans la rue.

Dans la seconde moitié du XVIII$^{e}$ siècle, on peut toutefois constater l'émergence d'une nouvelle tendance en matière d'évacuation des eaux usées: à la demande de particuliers, pour éviter que le produit des latrines ne se répande sur la voie publique, les maisons sont peu à peu équipées

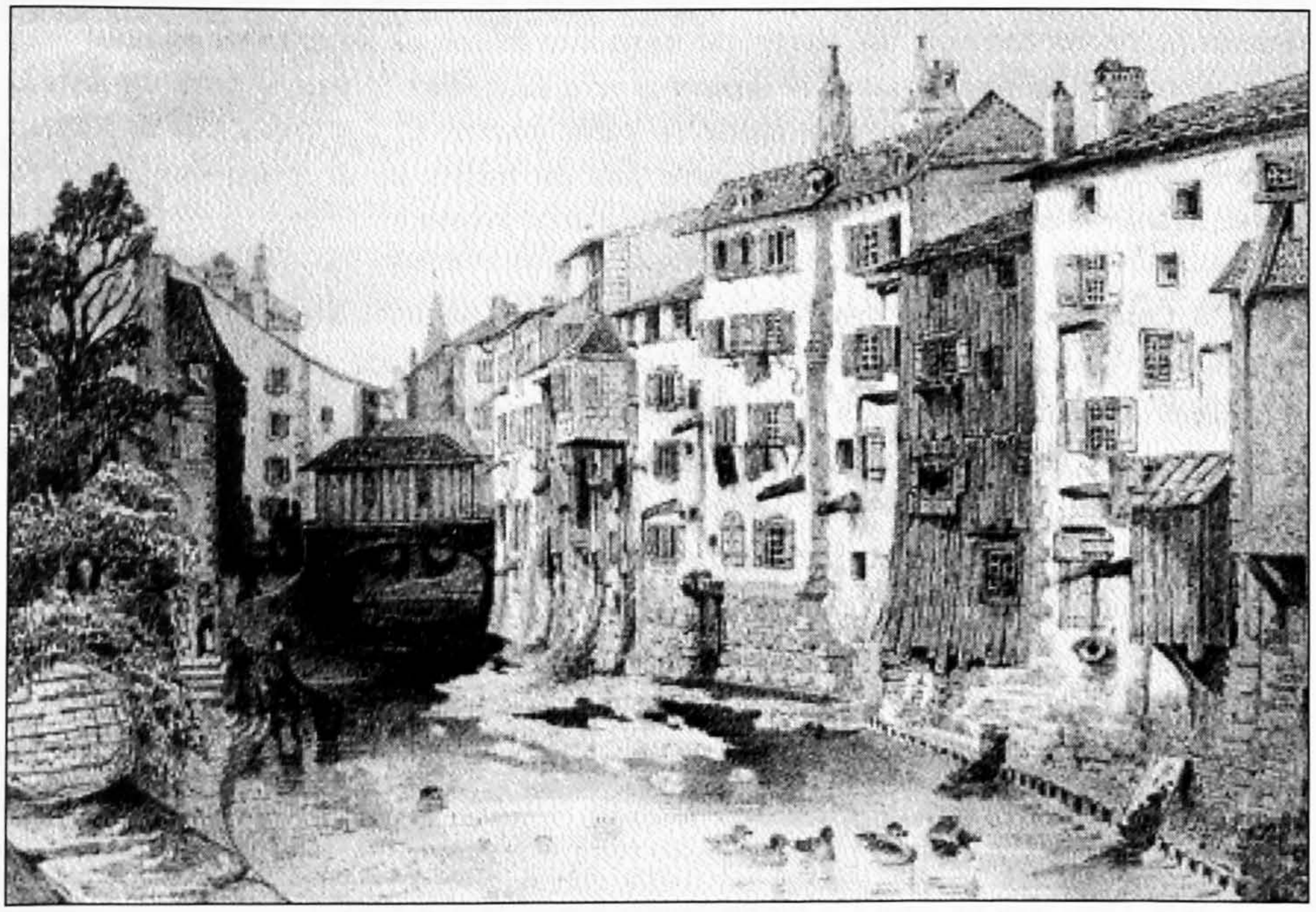


Fig. 2. L'évacuation directe des eaux usées dans le Seyon (avant 1843). Source AVN.

d'un puits perdu, installé au pied d'une façade, dans la rue. Un puits perdu est un simple trou où les matières solides sont retenues. Par contre, les liquides sont lentement distillés dans le sous-sol. Selon un exemple de 1786, voici comment ils devaient être conçus:

*«Après avoir vû le préavis de la Commission des Bâtimens le Conseil leur permet d'établir sur les deux maisons contigues situées Rue St. Honoré (...) des latrines dans l'intérieur du mur, dont les sacs ou creux seront sur la rue, creusés aussi profond qu'il sera possible et dont le diamètre soit de cinq pieds au moins de vuide en diminuant jusques a trois pieds; sur lequel creux il sera posé une pierre a fleur du pavé portant une boucle.»*[11]

Ces puits perdus présentent de nombreux inconvénients: les matières organiques qui y sont déversées souillent le sol de la ville, corrompent les nappes d'eau potable ou s'infiltrent dans les caves. De plus, ils constituent de véritables réservoirs de garde d'odeurs infectes, à proximité immédiate des logements et des passants. Enfin, les puits perdus doivent être régulièrement vidangés, lorsqu'ils menacent de déborder. Cette opération, effectuée avec des moyens rudimentaires (tonneaux remplis à l'aide de seaux), semble être aussi dangereuse pour ceux qui l'effectuent qu'insupportable pour le voisinage:

*«Combien de fois ne vous est-il pas arrivé, la nuit, quand vous dormiez du sommeil du juste, de vous sentir éveillé par le tic-tac monotone d'une sorte de marteau frappant à coup réguliers et sourds. Vous ouvrez des yeux effarés. Qu'est-ce que c'est? Qu'est-ce qu'il y a? Respirez un instant, mon ami. L'air qui vous enveloppe est tout chargé d'émanations immondes dont rien ne peut vous défendre. Elles filtrent par les jointures des portes et les interstices des fenêtres; vous êtes baigné, comme toute la maison, dans une puanteur fade et nauséabonde. Vous en avez jusqu'au matin. Ce sont les chevaliers de la nuit qui opèrent chez vous, à moins que ce ne soit à côté ou même au bout de la rue. Leurs tonneaux sont là, sous vos croisées, rangés en bel ordre et qui attendent. Et quand ils seront pleins, de forts chevaux les emporteront à travers le quartier, laissant derrière eux un long sillage d'abominables odeurs. Et c'est à Paris, dans la capitale du monde, que les choses se passent ainsi!»*[12]

Pour mieux se rendre compte des désagréments que pouvaient causer les vidanges de fosses d'aisance, voici quelques extraits de mesures qui sont conseillées aux particuliers de Neuchâtel lorsqu'ils désirent les vider. Mode d'emploi:

[11] AVN, Manuel du Conseil Général de Ville, 27 février 1786.
[12] Texte cité par R. H. GUERRAND, «La bataille du tout-à-l'égout», dans *L'Histoire,* 1983, N° 53, p. 66.

*« On les laissera ouvertes pendant plusieurs heures et on mélangera les désinfectants en mettant en mouvement les matières au moyen de perches de manière à faire pénétrer la solution de sulfate de fer dans toutes les couches de matières fécales (...) On aura soin de ne pas approcher une lumière lorsqu'on ouvrira un puits perdu fermé jusqu'alors, afin d'éviter que les gaz hydrogène sulfuré ne s'enflamment et ne provoquent des accidents (...) Dans les maisons, on aura soin d'asperger les corridors avec une solution de chlorure de chaux (...) on suspendra dans les appartements quelques chiffons imbibés de ce liquide et on garnira les fentes des portes, afin de se protéger contre les gaz des latrines (...) On choisira autant que possible pour le curage de ces puits perdus, fosses, réparation dans les latrines des jours où le vent du nord souffle. »*[13]

## L'évolution de l'évacuation des eaux usées dans la première moitié du XIX[e] siècle

Si l'installation de puits perdus a permis de limiter la pratique du « tout-à-la-rue », elle n'a fait que déplacer le problème. En outre, suite à l'augmentation de la population urbaine, les puits perdus se sont multipliés dans les premières décennies du XIX[e] siècle. Les problèmes d'insalubrité liés aux eaux usées n'ont donc pas été résolus, comme semblent en attester les plaintes de plus en plus nombreuses de la population.

Pour parer au plus pressé, les autorités de la ville édictent des règlements dans le but d'atténuer quelque peu les nuisances de ces puits perdus. Ainsi, la vidange des fosses d'aisance n'est autorisée que la nuit, entre onze heures du soir et quatre heures du matin. De plus, toute vidange doit être annoncée au capitaine du guet et toutes les traces liées à cette opération doivent être scrupuleusement nettoyées, sous peine d'amende. Parallèlement, les autorités manifestent clairement leur volonté de voir disparaître définitivement ces infects puits perdus des rues de Neuchâtel. Ainsi, les nouvelles requêtes de particuliers sont refusées :

*« La Commission s'est rendue sur place & après en avoir délibéré préjuge qu'en considération des inconvénients qui résultent des puits perdus existans & de la détermination prise par le Conseil de chercher plutot a en diminuer le nombre, cette demande ne doit pas être appointée. »*[14]

Evidemment, pour parvenir à supprimer les puits perdus, il est nécessaire de les remplacer par un autre système d'évacuation des eaux sales : les égouts. Ce système permet d'éloigner directement les produits des latrines

[13] AVN, P.-V. de la Commission de Salubrité publique, 18 octobre 1865.
[14] AVN, P.-V. de la Commission des Bâtiments, 26 juillet 1824.

loin des habitations, de supprimer les vidanges et le transport de matières fécales à travers la ville, et de diminuer singulièrement les infiltrations de matières organiques dans le sol. Ainsi, dès les années 1830, plusieurs canalisations sont construites dans les rues les plus fréquentées de Neuchâtel. A titre d'exemple, la Commission des Bâtiments, qui s'occupe de rétablir les pavés de la rue du Temple-Neuf, profite de cette circonstance

*«pour proposer au Conseil d'authoriser l'établissement d'un canal qui prendrait naissance à l'angle au midi du placcard en face de l'Hôtel de Ville pour aboutir au citerneau à l'entrée de la ruelle Dublé et cela dans le but de faciliter les propriétaires des maisons avoisinantes de faire couler leurs eaux dans ce Canal public et d'abolir les puits perdus qui se trouvent dans cette partie et qui donnent une infection très facheuse»*[15].

Cependant, malgré ce désir d'assainissement, les puits perdus ne disparaissent pas des rues de la ville du jour au lendemain. Bien sûr, ils subsistent dans toutes les rues dépourvues d'égouts. Mais étonnamment, de nombreux puits perdus restent fonctionnels dans les artères qui sont équipées de canalisations. Cette situation s'explique simplement par le fait que les propriétaires ne sont pas contraints d'effectuer à leurs frais d'onéreux travaux, nécessaires pour déverser leurs eaux usées dans le canal public. De plus, ceux qui désirent se raccorder au réseau doivent s'acquitter d'une contribution financière à l'édification de l'égout public. De ce fait, bénéficier des avantages que procurent les égouts reste encore ce qu'il convient d'appeler un luxe, et ne semble de surcroît ni une nécessité, ni une obligation dans les mentalités du moment. Ainsi, jusque dans les années 1850, seules quelques habitations déversent leurs eaux usées dans les égouts de la ville.

## Le détournement du Seyon

Parler des progrès de l'hygiène et de l'évacuation des eaux usées à Neuchâtel sans évoquer le détournement du Seyon serait une gageure. Historiquement, le Seyon qui s'écoule au nord et à l'est de la colline du château, constitue une défense naturelle. Mais la ville s'étend rapidement au-delà de la rivière et dans le dernier tiers du XIII$^{e}$ siècle, une nouvelle protection est érigée: les remparts. Dès lors, le Seyon s'écoule au milieu de la ville (longeant les actuelles rues de l'Ecluse et du Seyon) et joue

[15] *Ibid.*, 10 septembre 1834.

d'autres rôles. Il procure notamment la force motrice aux moulins et aux ateliers artisanaux. Mais il sert également de déversoir et d'égout à ciel ouvert pour les quartiers qui bordent son cours.

Après les terribles inondations de 1579 et de 1750, les autorités évoquent déjà la possibilité de détourner le Seyon du centre de la ville. Mais il faut attendre les années 1820 pour que le Seyon soit fréquemment accusé d'être un malodorant torrent. A ce moment, quelques égouts déversent leurs immondices dans le lit de la rivière. Les cabinets d'aisance des maisons riveraines, en saillie au-dessus de l'eau, y rejettent également leurs eaux sales, tout comme les lavoirs et les éviers des cuisines, qui bavent le long de gargouilles en pierre. Lorsqu'un souffle de vent se faufile entre les habitations, les façades sont rapidement souillées par le vomissement de ces multiples dégorgeoirs. Ainsi, le Seyon est lentement devenu un lieu hautement insalubre, nauséabond et déplaisant:

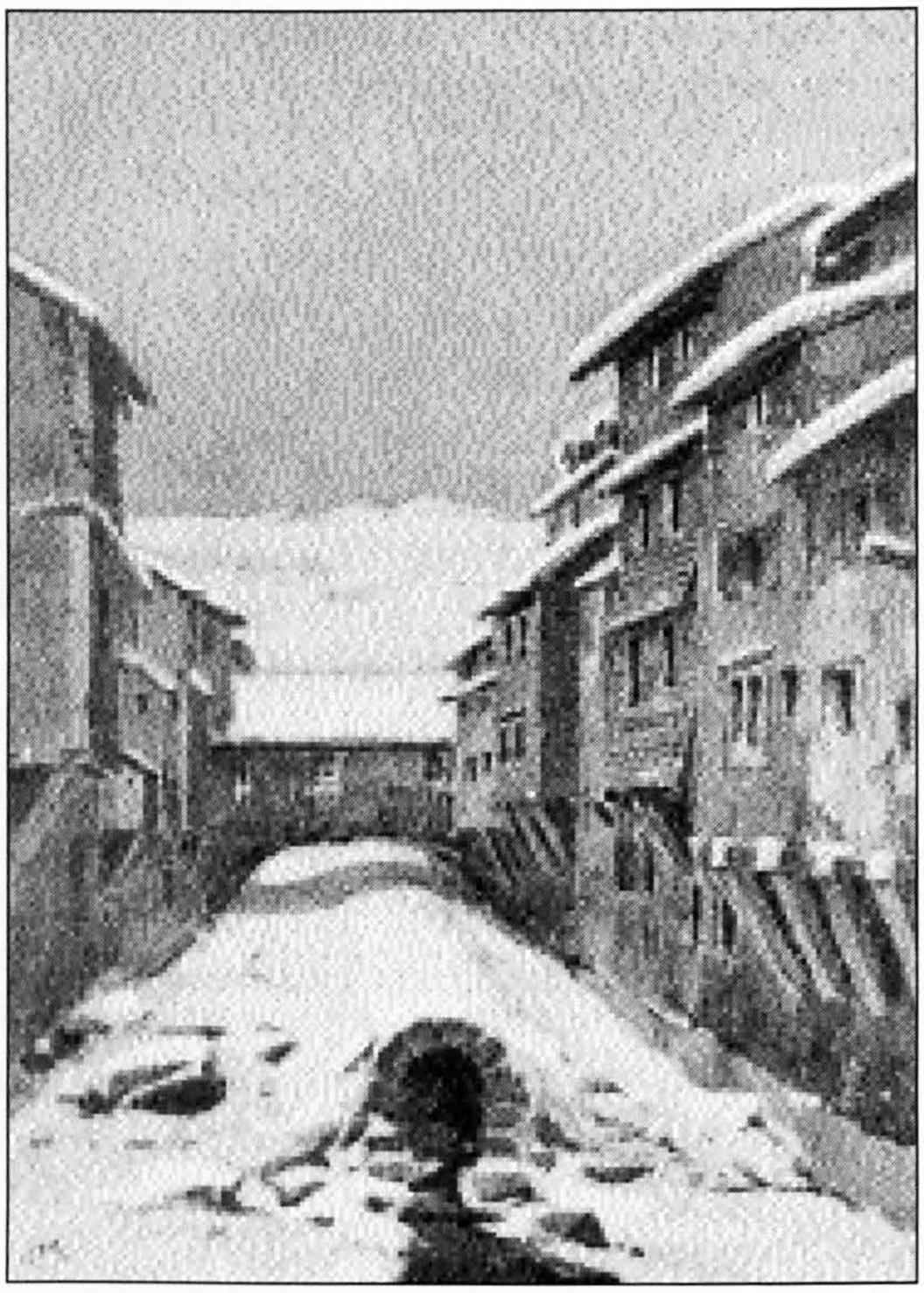


Fig. 3. La rue du Seyon: égout en construction. Source AVN.

*«Avant le détournement du cours du Seyon, toutes ces matières provenant des habitations situées sur les deux rives de la rivière, c. à. d. des massifs qui bordent actuellement la rue du Seyon, tombaient à ciel ouvert dans le lit de ce torrent qui, étant souvent à sec, surtout en été, exhalait sur tout son parcours, ainsi que nombre de personnes s'en souviennent, des odeurs pestilentielles.»*[16]

En outre, les alluvions du Seyon provoquent de sérieux inconvénients, car elles comblent petit à petit l'entrée du port et obstruent les quelques bouches d'égouts qui déversent leurs immondices dans le lac.

[16] AVN, Rapport de la Commission de Salubrité publique sur les canaux-égouts et les vidanges de la ville de Neuchâtel, 5 décembre 1868, p. 7.

Un événement particulièrement important, que nous évoquerons ultérieurement, semble avoir définitivement décidé les autorités neuchâteloises à détourner le Seyon de son cours urbain. Cette décision est prise en avril 1834 et les travaux s'échelonnent de 1839 à 1843. Le Seyon est dirigé dans la baie de l'Evole par un tunnel creusé sous la colline du château. Au centre de la ville, la rivière, vieil égout naturel, est remplacée par une canalisation de grande taille, sur laquelle est établie l'actuelle rue du Seyon.

## Le tout-à-l'égout

Vers le milieu du XIX[e] siècle, le tout-à-l'égout est mis en place dans quelques villes anglo-saxonnes et la question d'adopter ce mode d'évacuation des eaux usées se pose dans la plupart des villes européennes. Cette technique permet d'évacuer rapidement de manière souterraine l'ensemble des eaux résiduelles d'une agglomération urbaine. Mais elle suppose un développement systématique des égouts et une alimentation en eau suffisante pour favoriser la fluidité de l'écoulement à l'intérieur des canalisations.

Pour voir définitivement disparaître les puits perdus et leurs nuisances, les autorités neuchâteloises édictent, en 1858, un premier règlement sur les égouts de la ville. Le but de ce texte législatif est d'uniformiser les pratiques d'évacuation des eaux usées, en généralisant le tout-à-l'égout. Ce règlement contraint désormais les particuliers à exécuter les travaux nécessaires pour déverser leurs eaux résiduelles dans les canalisations publiques:

*«Art: 2. Les particuliers doivent faire entrer dans le grand canal public les égouts et les eaux grasses et pluviales qui proviennent de leurs maisons; ils feront ce travail à leur frais et d'après les directions de l'autorité municipale.*

*Art: 4. Les puits perdus existant dans l'intérieur de la ville, devront être supprimés dans l'espace d'un an à partir de l'achèvement du canal public dans la rue où l'immeuble est situé.»*[17]

Malgré la promulgation de ce règlement, les habitants de Neuchâtel ne semblent pas s'être pliés de bonne grâce aux nouvelles directives en matière d'eaux usées. En effet, les autorités ont dû revoir leur copie et publier, en mars 1860, un nouveau règlement prévoyant des dispositions pénales à l'encontre des réfractaires:

[17] AVN, Règlement sur l'établissement des canaux d'égouts dans la ville de Neuchâtel, 17 mars 1758.

*«ART. 6. – En cas de non-exécution, les retardataires seront, après un avertissement resté infructueux, passibles d'une amende de fr. 5 par jour de retard, le nombre de ces amendes ne pouvant cependant pas excéder celui de vingt; si, après un nouvel avertissement, les travaux en retard n'étaient pas immédiatement exécutés, il y sera pourvu par la Municipalité, aux frais des retardataires.»*[18]

Grâce à ce moyen de coercition, les résultats sont immédiats:

*«Nous avons supprimé un grand nombre de puits perdus qui existaient en ville, et que l'on était obligé de curer souvent; ils étaient aussi une source de dépense pour nous et de désagrément pour les habitants, sans aucune utilité.»*[19]

Afin de généraliser cette pratique du tout-à-l'égout, on assiste, dans les années suivantes, à un développement intensif du réseau de canalisations au centre de la ville et dans les quartiers périphériques. En 1865, par exemple, des canaux-égouts sont installés *«au quartier du palais de Rougemont, rue de la Serre et rue Léopold-Robert, aux Bercles, rue du Râteau, rue de la Rafinerie, rue des Epancheurs, à la Maladière et au chemin du Vieux-Châtel»*[20]. Chaque année, de nouvelles canalisations sont construites; d'autres sont raccordées pour permettre une meilleure circulation des matières. Quelques égouts, qui aboutissaient encore dans une grande fosse publique, sont dirigés jusqu'au lac. Quelques-uns encore, qui ne sillonnaient qu'une partie de rue, sont prolongés sur toute la longueur de l'artère:

*«Le canal établi dans la rue St.-Maurice est dans son état actuel déjà une amélioration incontestable; cependant, pour atteindre le but d'une manière complète, ce canal devrait être prolongé jusque vers l'extrêmité Est de la rue, plus exposée que toute autre partie à garder des eaux stagnantes à la surface, soit à cause de son nivellement, soit à raison des écuries qui se trouvent à cet endroit.»*[21]

Relevons cependant que ce processus de développement du réseau d'égouts reste relativement lent, car la volonté manifeste d'assainir la ville s'oppose au poids financier d'une telle entreprise:

*«Ce canal rue St.-Honoré a permis la suppression de puits perdus dans la partie Est de cette rue, et a facilité l'écoulement des eaux pluviales qui jadis restaient*

[18] AVN, Règlement sur l'établissement de canaux-égouts dans la ville de Neuchâtel, 22 mars 1860.
[19] AVN, Rapport du Conseil Municipal au Conseil Général sur sa gestion et sa comptabilité, 1861, p. 73.
[20] *Ibid.*, 1865, p. 38.
[21] *Ibid.*, 1858, p. 64.

*stagnantes sur cette voie publique. Il est fâcheux que les ressources de la Municipalité ne lui permettent pas d'établir des canaux en aussi grand nombre que cela serait nécessaire, attendu qu'ils contribuent singulièrement à la salubrité et à la propreté publique.*»[22]

Néanmoins, en 1868, soit huit ans après la promulgation d'une législation destinée à généraliser le tout-à-l'égout, toutes les rues du centre de Neuchâtel semblent être pourvues de canalisations, puisque la Commission de Salubrité publique affirme que «*le système des puits perdus et des fosses fixes n'existe plus dans l'intérieur de la ville et ne se rencontre plus que dans les faubourgs*»[23]. En regard de nombreuses autres villes européennes, l'adoption du tout-à-l'égout à Neuchâtel semble relativement précoce. Cela peut être attribué à la conscience de certains dirigeants, comme le Dr Louis Guillaume, épris de principes hygiénistes, préoccupés par la santé publique, constamment informés des nouveautés en matière d'hygiène qui sont notamment adoptées dans les pays anglo-saxons, et désireux d'adoucir le fossé qui s'est creusé entre la propreté des classes aisées et la saleté dans laquelle le peuple semble se complaire.

Cette précocité s'explique également par un autre élément fondamental: pour assurer le fonctionnement du tout-à-l'égout, l'usage domestique d'une grande quantité d'eau est impératif, afin de permettre une évacuation efficace des déjections dans les canalisations. Dans les années 1850, Neuchâtel dispose d'une alimentation en eau quantitativement satisfaisante. Toutefois, pour en favoriser l'usage massif dans les latrines, le volume de l'eau ne doit pas être pris seul en compte. Elle doit en plus être facilement accessible. Jusqu'à présent, la quête de l'eau impose encore trop souvent aux habitants un long déplacement vers une fontaine ou un puits. C'est pourquoi elle n'est utilisée que parcimonieusement, y compris dans les latrines. Dès 1849, les dirigeants neuchâtelois songent déjà à installer un réseau destiné à fournir de l'eau à domicile et en 1856, un règlement concernant les concessions d'eau voit le jour. Il stipule notamment que «*les robinets seront placés au rez-de-chaussée dans la propriété de l'abonné*»[24]. On peut donc penser que la perspective de doter d'eau courante les habitations de la ville a joué un rôle capital dans la volonté d'adopter le tout-à-l'égout.

[22] *Ibid.*, pp. 38-39.
[23] AVN, Rapport de la Commission de Salubrité publique sur les canaux-égouts et les vidanges de la ville de Neuchâtel, 5 décembre 1868, p. 14.
[24] AVN, Règlement pour les concessions d'eau, 11 avril 1856.

Relevons toutefois qu'au milieu du XIX[e] siècle, le tout-à-l'égout ne fait pas l'unanimité. A cette époque et depuis bien longtemps, les matières fécales et l'urine humaine jouissent d'un prestige remarquable, car elles sont considérées comme d'excellents fertilisants. Par conséquent, dans de nombreuses villes, elles sont récupérées pour les besoins de l'agriculture. En noyant les eaux usées dans les profondeurs du lac, certains y voient donc une double perte: d'un côté, une perte considérable de produits fertilisants et de l'autre, un manque à gagner pour la ville, qui pourrait vendre ces engrais.

Ainsi, les opposants au tout-à-l'égout soumettent plusieurs projets permettant de récupérer les matières excrémentielles humaines. Certaines entreprises proposent à la ville de gérer l'exploitation des fertilisants, en installant dans chaque maison des fosses mobiles. Pour éviter de trop fréquentes vidanges, ces fosses, réputées inodores, permettent de récupérer les excréments solides et laissent filtrer les liquides, qui sont dirigés dans les égouts. Guillaume Ritter[25], célèbre ingénieur, désire qu'une immense canalisation soit construite, afin de collecter l'ensemble des eaux usées de la ville et de diriger celles-ci jusque dans le Seeland pour y irriguer les terres de grandes exploitations agricoles.

Si tous ces projets ont suscité un certain intérêt auprès des autorités, aucun d'eux n'a abouti à une réalisation concrète, pour de multiples raisons qu'il serait fastidieux de développer ici. Contentons-nous de mentionner que l'avènement d'engrais de substitution aurait minimisé l'importance de la récupération des déjections humaines.

## L'inefficacité du tout-à-l'égout

Etrangement, l'adoption du tout-à-l'égout et les travaux considérables entrepris année après année pour évacuer les eaux usées ne contribuent que peu à améliorer la salubrité de la ville. De nombreux problèmes persistent, d'autres apparaissent. A l'évidence, le tout-à-l'égout n'obtient pas les résultats souhaités. Il semble tout d'abord que les immondes odeurs liées à l'évacuation des eaux usées se soient déplacées dans la sphère privée:

[25] Guillaume Ritter est notamment connu pour avoir imaginé et réalisé l'alimentation en eau de La Chaux-de-Fonds par les sources des gorges de l'Areuse. Mais il est également l'auteur d'autres projets qui n'ont jamais vu le jour, comme l'irrigation des champs du Val-de-Ruz au moyen des eaux d'égouts chaux-de-fonnières, ou l'alimentation de Paris par les eaux du lac de Neuchâtel (!).

*«Les maisons qui jadis déversaient le produit des latrines dans le lit du Seyon avaient de petits cabinets faisant saillie à l'extérieur. Ces cabinets ont dû être supprimés et placés dans l'intérieur de l'habitation, au grand détriment de cette dernière.»*[26]

En effet, pour assurer un fonctionnement efficace du tout-à-l'égout, il aurait fallu garantir des équipements domestiques de parfaite qualité et quantitativement suffisants. Or, dans les années 1860, les habitations de Neuchâtel sont généralement sous-équipées et les infrastructures existantes sont aussi rudimentaires qu'insalubres. La plupart du temps, un simple trou dans le sol, parfois rehaussé d'un siège en bois, fait office de cabinet d'aisance:

*«Il y a un cabinet d'aisance par étage dans une cage, ces lieux sont sans cuvettes. Les canaux en sont en bois & exigent des réparations, car le cabinet inférieur reçoit des gouttières d'eaux d'immondices des cabinets supérieurs.»*[27]

En outre, aucune place spécifique n'a été prévue pour les latrines, qui, quand elles existent dans l'appartement, sont placées n'importe où. A la ruelle Breton N° 7,

*«les latrines sont dans la cuisine, placées dans une espèce de buffet à côté du potager, elles dégagent une odeur insalubre»*[28].

A la rue des Chavannes N° 13,

*«les latrines sont dans les chambres»*[29].

Au Neubourg N° 24,

*«cette ancienne maison est rendue insalubre par les latrines qui répandent une forte odeur dans les appartements. Au premier étage, les latrines se trouvent à côté d'une chambre à manger, dont elles ne sont séparées que par une porte en fort mauvais état et qui ne ferme qu'imparfaitement (...) Les locataires doivent sans cesse avoir les fenêtres ouvertes pour atténuer un peu l'inconvénient de l'odeur des latrines»*[30].

De plus, les réservoirs d'eau ne se rencontrent qu'exceptionnellement, tout comme les systèmes de siphon:

[26] Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), D. I. 355, *Brouillon du* [Rapport de la Commission de Salubrité publique sur les canaux-égouts et les vidanges de la ville de Neuchâtel], [1868].
[27] AVN, Copies de lettres du Service de la Salubrité publique, vol.1, 11 novembre 1865, p. 115.
[28] *Ibid.*, 30 octobre 1865, p. 45.
[29] *Ibid.*, 13 novembre 1865, p. 243.
[30] *Ibid.*, vol. 3, 18 novembre 1874, p. 443.

*« Dans beaucoup de maisons les cabinets sont étroits, sombres, sans ventilation, & les appareils à bascule, de même que les réservoirs d'eau, ne sont introduits que dans les maisons les plus confortables, où l'on est soucieux du bien-être, de la propreté, en un mot de la conservation de la santé. »*[31]

Enfin, la majeure partie des tuyaux qui mènent les eaux usées des latrines jusqu'à l'égout sont en bois ou en terre cuite. Ils sont parfois mal raccordés, usés ou fissurés par l'action du gel et les façades de nombreux immeubles sont imprégnées de matières organiques:

*« Il existe, dans la chambre du 1er étage, une odeur infecte qui provient probablement d'une fissure dans le conduit de descente des latrines de la maison voisine. »*[32]

Outre le mauvais état général des lieux d'aisance dans les habitations, leur nombre semble particulièrement insuffisant. En fait, il semble que la plupart des appartements ne soient pas encore équipés de latrines. Dans bon nombre de cas, il n'en existe qu'un ou deux jeux, installés dans les couloirs et partagés par les nombreux habitants de l'immeuble:

*« Il existe pour toute la maison qui est habitée par un nombre relativement considérable de personnes, un seul cabinet de latrines, situé à côté de la porte d'entrée dans un endroit très resserré. »*[33]

Ainsi, il est probable que dans un grand nombre de maisons, trente, quarante ou même cinquante personnes se partagent un seul lieu d'aisance, de surcroît dépourvu d'eau courante. Cette situation ne manque pas d'engendrer quelques problèmes et nuisances, comme dans cet immeuble de la rue des Moulins:

*« Les tuyaux des latrines du 4me étage sont un peu étroits, de là de fréquentes obstructions, d'autant plus que ces latrines sont utilisées par les locataires des 4e, 5e, 6e & 7e étages. Ces trois derniers étages n'ont pas de latrines. »*[34]

Dans de telles conditions, il n'est pas étonnant que certaines personnes préfèrent utiliser d'autres moyens que les latrines pour accomplir leurs besoins quotidiens. Beaucoup d'individus ou de familles continuent donc

[31] AVN, Rapport de la Commission de Salubrité publique sur les canaux-égouts et les vidanges de la ville de Neuchâtel, 5 décembre 1868, p. 14.
[32] AVN, Copies de lettres du Service de la Salubrité publique, vol. 2, 1er septembre 1866, p. 7.
[33] *Ibid.,* vol. 1, 12 novembre 1865, p. 282.
[34] *Ibid.,* 8 novembre 1865, p. 208

à se servir de vases de nuit et à déverser leur contenu n'importe où. A la rue du Temple-Neuf N° 9,

*«au 4me étage sont des locataires qui n'ont ni latrines ni lavoirs & doivent descendre au premier. Il arrive souvent que ces personnes, pour éviter de descendre, profitent de la nuit pour vider l'eau dans la ruelle Dublé»*[35].

Ces quelques échantillons qu'il aurait été facile de multiplier, sont représentatifs d'un état quasi général de l'hygiène privée dans les maisons de Neuchâtel. Ils démontrent que les infrastructures domestiques pour évacuer les eaux usées sont nettement insuffisantes, ce qui conditionne des attitudes contraires à une pratique généralisée et efficace du tout-à-l'égout. De plus, ces équipements sont inefficaces et désuets. Par conséquent, ils sont également accusés de diffuser dans les appartements un air vicié, encore responsable, dans l'imaginaire, de favoriser l'émergence et la propagation de graves maladies.

Pour résoudre ces problèmes d'hygiène privée, la Commission de Salubrité publique est mise sur pied de guerre. Cette commission, créée en 1848, est habituellement chargée d'exécuter les règlements de police sanitaire et peut proposer aux autorités les mesures qu'elle juge nécessaires, dans l'intérêt de l'hygiène et de la santé publique, pour prévenir l'apparition ou la propagation de maladies épidémiques. Dès 1865, la Commission de Salubrité publique est chargée d'opérer des visites domiciliaires systématiques et annuelles. Lorsqu'un logement est jugé insalubre, des ordres précis sont alors donnés aux propriétaires ou aux locataires et un délai suffisant leur est imparti pour les exécuter. Toutefois, les habitants ne se montrent pas toujours enthousiastes pour se conformer à ces prescriptions, qui souvent impliquent de coûteuses réparations. De plus, la Commission de Salubrité publique se heurte souvent à l'incompréhension d'une majeure partie de la population, peu aisée, qui ignore encore les bienfaits des notions élémentaires d'hygiène:

*«Des familles entières occupent une ou deux pièces, où l'on respire un air vicié. Ces conditions sont funestes et il n'y a autre chose à faire dans ces cas-là qu'à recommander une ventilation constante, une propreté scrupuleuse, le blanchiment des murs. Malheureusement, on ne persuade que difficilement les habitants de ces réduits de l'efficacité des mesures d'hygiène qu'on leur conseille.»*[36]

[35] *Ibid.*, 11 novembre 1865, p. 225.
[36] AVN, Rapport de la Municipalité de Neuchâtel sur sa gestion et sa comptabilité, 1866, p. 81.

Après les inspections, il arrive donc fréquemment que les ordres ne soient pas exécutés. Afin d'éviter tout laxisme de la part des habitants, la Commission de Salubrité procède à une contre-visite pour vérifier si les ordres donnés ont été suivis. Dans le cas contraire, voici ce qui est prévu par la loi:

*«ART. 9. [...] L'autorité locale fera exécuter les réparations arriérées aux frais du propriétaire, lequel sera de plus déféré au juge de paix, puni d'une amende de fr. 5 et condamné aux frais de l'inspection.»*[37]

La Commission de Salubrité publique adopte donc une attitude intransigeante, dans le but d'inculquer à la population les notions élémentaires d'hygiène et de rapprocher, par la contrainte, les seuils de sensibilité et de tolérance à l'insalubrité. Grâce à ces méthodes, il apparaît que les propriétaires récalcitrants finissent très souvent par réaliser les travaux qui leur sont demandés:

*«Il a été envoyé 130 ordres qui, presque tous ont été exécutés sans qu'il y ait eu besoin de recourir à des mesures coercitives.»*[38]

De fait, ces visites sanitaires systématiques et annuelles ont irrémédiablement débouché sur une amélioration de l'hygiène privée et ont lentement contribué à changer les mentalités, comme en témoigne cet extrait d'un rapport de la Commission de Santé, daté de 1892:

*«Le public se pénètre petit à petit de l'importance de l'hygiène appliquée et des avantages qu'il y a d'habiter une maison salubre.»*[39]

Relevons enfin que des visites sanitaires à domicile avaient déjà été mises sur pied en 1854, alors qu'une épidémie de choléra ravageait l'Europe. Cette opération n'avait concrètement rencontré que peu de succès, mais avait permis aux autorités de se rendre compte des conditions catastrophiques de l'hygiène privée.

Malgré l'adoption du tout-à-l'égout, les nuisances perdurent également dans les rues de Neuchâtel, car le réseau de canalisation est en soi une véritable catastrophe. La plupart des canaux sont trop petits et manquent cruellement de pente:

[37] AEN, D. I. 313, Règlement pour les Commissions locales de salubrité publique, 11 février 1868.
[38] AVN, Rapport du Conseil Municipal au Conseil Général sur sa gestion et sa comptabilité, 1873, p. 43.
[39] AEN, D. I. 333, Rapports et Correspondances de la Commission de Santé, 1892.

*«L'égout de la rue des Moulins est étroit et n'a qu'une faible pente. Il s'obstrue facilement. Il devra être lavé tous les 8 jours à grande eau lorsque comme cela a eu lieu cet été, les eaux pluviales ne se chargent pas de maintenir ce canal dans un état de propreté convenable.»*[40]

Le manque d'eau dans les canalisations est aussi dû au fait que le projet d'alimentation en eau à domicile manque d'efficacité et surtout, ne répond pas à une demande de la population. Il s'agit là aussi d'une question de mentalité:

*«Les concessions. Quoique peu en faveur chez nous jusqu'à présent, il est probable que les avantages qu'elles présentent finiront par se faire sentir et qu'elles deviendront plus nombreuses quand on sera assuré d'avoir de l'eau toute l'année (...) Il en sera croyons-nous, de l'eau comme des autres inventions modernes, du gaz par exemple, dont personne ne voulait d'abord et que tout le monde adopte peu à peu, et adoptera toujours de plus en plus.»*[41]

A cause de ces problèmes, il arrive fréquemment que les égouts se bouchent, occasionnant des coûts de nettoyage et d'entretien élevés pour la ville. De plus, la putréfaction des boues engendre d'insupportables nuisances, qui hantent les rues et refluent dans les habitations, par le tuyau de descente des latrines. Les égouts n'offrent donc pas toutes les garanties que les autorités auraient été en droit d'attendre. Cependant, le pire reste à venir. En effet, l'état des canalisations de la ville se révèle désastreux. Les égouts manquent d'étanchéité et continuent à souiller les nappes d'eau dans lesquelles la population s'alimente:

*«On a pu dernièrement, lors du posage des conduites d'eau, remarquer combien dans certaines rues, la rue des Moulins en particulier, le sol était saturé de matières organiques, & se convaincre que nos canaux, qui suintaient par tous leurs joints, offraient peu de garanties pour la santé publique. Les mauvais canaux, qui infectent ainsi le sol, ne sont guère moins dangereux que les puits perdus que tout le monde a condamné avec raison. Une canalisation défectueuse est d'autant plus nuisible qu'elle nous laisse dans une sécurité fallacieuse et qu'elle fournit des arguments, peu solides il est vrai, à ceux qui préfèrent le système des fosses fixes.»*[42]

Bien entendu, un système d'égouts n'assainit les maisons, les rues et le sol de la ville qu'à condition d'être scrupuleusement étanche. Cependant,

[40] AVN, P.-V. de la Commission de Salubrité publique, 16 octobre 1865.
[41] AVN, Question des eaux. Extraits des principales pièces relatives à cette question, 1863, pp. 26-27.
[42] AVN, Rapport de la Commission de Salubrité publique sur les canaux-égouts et les vidanges de la ville de Neuchâtel, 5 décembre 1868, p. 12.

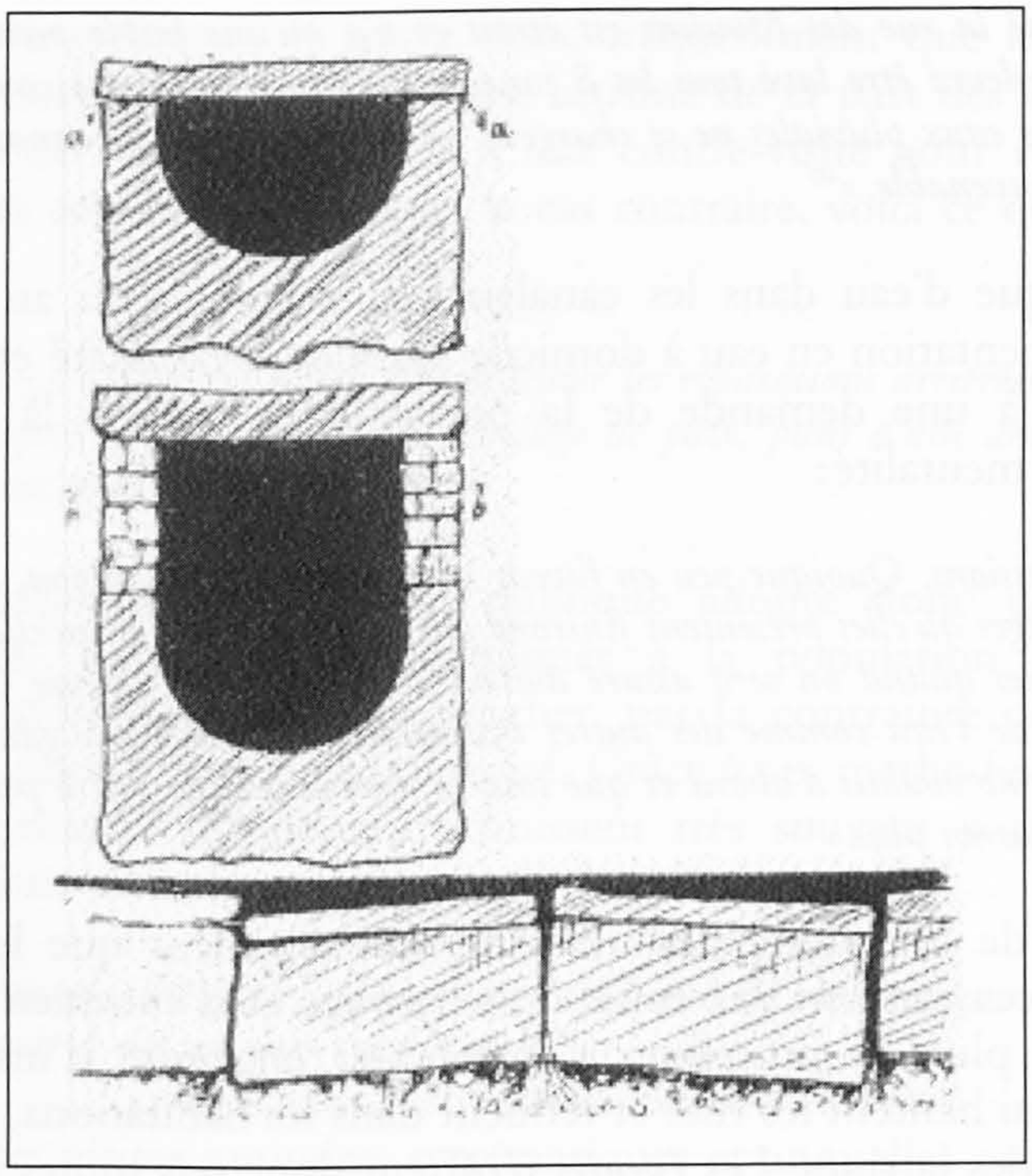


Fig. 4. Texte cité. Source: *Feuilles d'hygiène et de police sanitaire,* 1876.

à ce moment, les techniques de construction des canalisations ne répondent en aucun cas à ce critère fondamental:

*«Les coulisses en roc n'offrent pas une garantie suffisante. Des infiltrations dans le sol peuvent se produire par sa couverte (a). Ces infiltrations liquides et gazeuses se produisent surtout lorsque le canal est agrandi au moyen d'une maçonnerie élevée sur les épondes de la coulisse (b). Cette maçonnerie est presque toujours perméable, très souvent parce que les ouvriers occupés à ces travaux ne sont pas assez surveillés et ne comprennent pas l'importance des canaux égouts pour la santé publique. Mais les infiltrations les plus dangereuses ont lieu entre deux membres de la coulisse, lorsque par suite du tassement du sol, les blocs se disjoignent et provoquent des solutions de continuité. Les liquides et les gaz se répandent au dehors et infectent le voisinage. Les canaux égouts devraient toujours être en ciment, de forme cylindrique ou ovale et leur construction être surveillée avec soin par une personne compétente.»*[43]

Il est intéressant de constater que ce texte dénonce aussi le manque de conscience hygiénique au sein de la classe ouvrière, qu'il rend en partie responsable des défectuosités du système d'égouts.

[43] *Feuilles d'hygiène et de police sanitaire,* 1876, pp. 90-91.

Malgré ce constat alarmant, les autorités n'ont marqué aucun empressement pour résoudre ce problème. Mais cet attentisme peut sans doute s'expliquer par l'apparition d'un nouveau casse-tête: la Première Correction des eaux du Jura. Décidée en 1867, le but de cette entreprise est d'abaisser le niveau moyen de l'eau des lacs de plus de 2 mètres, pour se prémunir contre les fréquentes inondations qui survenaient à la suite de crues impressionnantes (le niveau du lac pouvait alors varier de près de 3 mètres en quelques mois).

Comme les effets réels et définitifs de cette Première Correction des eaux du Jura ne sont pas encore connus, les autorités préfèrent sans doute patienter, pour savoir à quel niveau moyen le lac se situera. Effectivement, la connaissance de cette donnée est impérative pour reconstruire un nouveau système d'égouts, car elle permet de mesurer la pente qu'il sera possible de donner aux nouvelles canalisations et la hauteur à laquelle celles-ci aboutiront dans le lac.

Il faut donc attendre 1883, à la grande satisfaction des autorités, pour qu'une révision complète des égouts de Neuchâtel soit entreprise. Le réseau est réorganisé et les nouvelles canalisations en ciment, étanches et de taille supérieure, bénéficient d'une pente plus prononcée, grâce à l'abaissement des eaux du lac:

*«Par l'exécution de ce travail important, la ville de Neuchâtel aura contribué à améliorer considérablement les conditions hygiéniques de ses habitants, et personne ne regrettera l'argent dépensé à ce chef.»*[44]

## La menace épidémique

Au cours du XIX[e] siècle, de grandes pandémies de choléra se développent, ravagent des contrées entières en Europe et terrorisent la population. A chaque assaut de la maladie, les morts se comptent par dizaines de milliers en France. Dans le canton de Bâle-Ville, en 1855, le choléra fait 203 victimes en quelques semaines. A Zurich, en 1867, la «peur bleue» fauche 499 âmes en trois mois. Mais le choléra épidémique n'a jamais frappé Neuchâtel. Question de chance probablement. Toutefois, à chaque approche de la maladie (1831, 1854, 1865), les autorités neuchâteloises s'activent pour se prémunir contre le choléra et pour enrayer ce fléau, s'il venait à éclater dans la région.

[44] AVN, Rapport du Conseil Municipal au Conseil Général sur sa gestion et sa comptabilité, 1885, p. 13.

A cette époque, on ne connaît pas les causes exactes des redoutables maladies épidémiques comme le choléra ou la fièvre typhoïde. D'ailleurs, les mesures préconisées pour se prémunir de ces fléaux témoignent de la méconnaissance de la médecine d'alors. Jusqu'en 1883, l'étiologie du choléra est erronée. Cette maladie s'interprète principalement en fonction de la théorie des miasmes. Ainsi, l'air impur semble être la cause principale de l'apparition et de la propagation du choléra:

*«C'est un fait universellement reconnu que rien ne contribue davantage à favoriser le développement du choléra épidémique que les diverses altérations de l'air atmosphérique, aussi en est-il d'une autre importance d'assainir, autant que faire se peut, les villes, les villages et tous les endroits habités.»*[45]

On comprend dès lors l'apparition de théories aéristes et d'une prophylaxie orientée vers la suppression des nuisances olfactives, donc vers une amélioration de l'hygiène publique et privée. De plus, il n'est pas étonnant que chaque apparition d'épidémies ait joué un rôle de catalyseur de l'assainissement urbain. Effectivement, à Neuchâtel, la menace épidémique va contribuer aux progrès de l'évacuation des eaux usées.

En 1831, lorsque la première pandémie de choléra se répand en Europe, des mesures immédiates sont prises pour déblayer le lit du Seyon et pour favoriser l'écoulement des amas de matières qui stagnent et produisent des odeurs nauséabondes. En outre, les abattoirs, qui rejettent leurs déchets dans la rivière, sont déplacés à Serrières dès 1832. Enfin, on peut légitimement penser que la présence du choléra n'est pas étrangère à l'une des plus grandes réalisations neuchâteloises en matière d'eaux usées: le détournement du Seyon, décidé en 1834.

La deuxième vague cholérique (1854) semble susciter une véritable psychose:

*«L'air concerne autant l'extérieur que l'intérieur des habitations. A l'extérieur, les rues, places publiques et les tours des maisons devront être maintenus dans une grande propreté. Les dépôts de matières végétales ou animales susceptibles de pourrir sont interdits. Les fumiers doivent être éloignés des habitations. L'écoulement des eaux pluviales et ménagères doit être facilité et il faut dessécher les flaques d'eau stagnante. Les canaux-égouts doivent être constamment et convenablement couverts, curés pendant la nuit et être maintenus propres. Les fosses d'aisance seront aussi vidées la nuit et il faut y ajouter régulièrement de l'eau pour diminuer les émanations infectes qu'elles répandent.*

[45] AEN, D. I. 322, P.-V. de la Commission de Santé, 10 août 1854.

*Il faut également éloigner et tenir propres les activités qui engendrent des odeurs tels qu'abattoirs, tanneries, voiries...*

*A l'intérieur des habitations, il faut se débarrasser de toutes matières pouvant causer des émanations infectes. Il faut maintenir une grande propreté. Aérer partout et souvent (...) Et éviter que des personnes soient entassées dans des pièces trop petites.* »[46]

Rappelons qu'en 1854, la Commission de Salubrité publique entreprend ses premières visites à domicile, en réaction à l'approche pressentie du choléra et pour tenter de faire respecter les prescriptions ci-dessus. A moyen terme, cette épidémie a sans doute incité les pouvoirs publics à repenser l'évacuation des eaux usées, dans le sens du tout-à-l'égout, adopté en 1858.

En 1865, une menace de choléra débouche sur la reprise des visites sanitaires à domicile. On sait désormais que le caractère annuel, systématique et rigoureux de ces visites a eu les meilleurs effets sur les conditions de salubrité des habitations, et notamment sur les infrastructures domestiques d'évacuation des eaux usées.

Enfin, en 1882, une épidémie de fièvre typhoïde frappe lourdement Neuchâtel. On dénombre 780 malades et treize décès. Les causes de cette épidémie sont attribuées à la mauvaise qualité de l'eau d'alimentation. Bien entendu, le système d'égouts, qui souille les nappes d'eau potable, est montré du doigt. Mais il n'est pas le seul en cause: effectivement, à ce moment, les Neuchâtelois sont également alimentés par le réservoir de la Société des eaux de Maujobia, qui reçoit les eaux du Seyon directement captées en aval du bourg de Valangin. Suite à l'épidémie, les rapports de deux commissions d'hygiène se rejoignent:

*« En somme, le Seyon tel que nous l'avons vu le 23 octobre, n'est pas autre chose qu'un vaste égout et que ses eaux sont absolument impropres à la consommation.* »[47]

*« Nous envisageons qu'il y a urgence de porter remède à la situation, car il y va non seulement de la santé et de la vie des habitants, mais aussi de l'avenir de Neuchâtel.* »[48]

Très rapidement, les autorités neuchâteloises prennent la décision de modifier complètement le régime de l'eau d'alimentation et, dès 1887, la ville est alimentée par les sources de Champ-du-Moulin, dans les gorges de l'Areuse.

[46] *Ibid.*

[47] Rapport de la Commission de Santé, dans Louis GUILLAUME, *L'eau du Seyon et la fièvre typhoïde à Neuchâtel,* Neuchâtel, 1882.

[48] AEN, D. I. 857, Rapport de la Commission de Salubrité publique sur l'état d'insalubrité des eaux du Seyon et de la Sorge à Valangin, 19 octobre 1882.

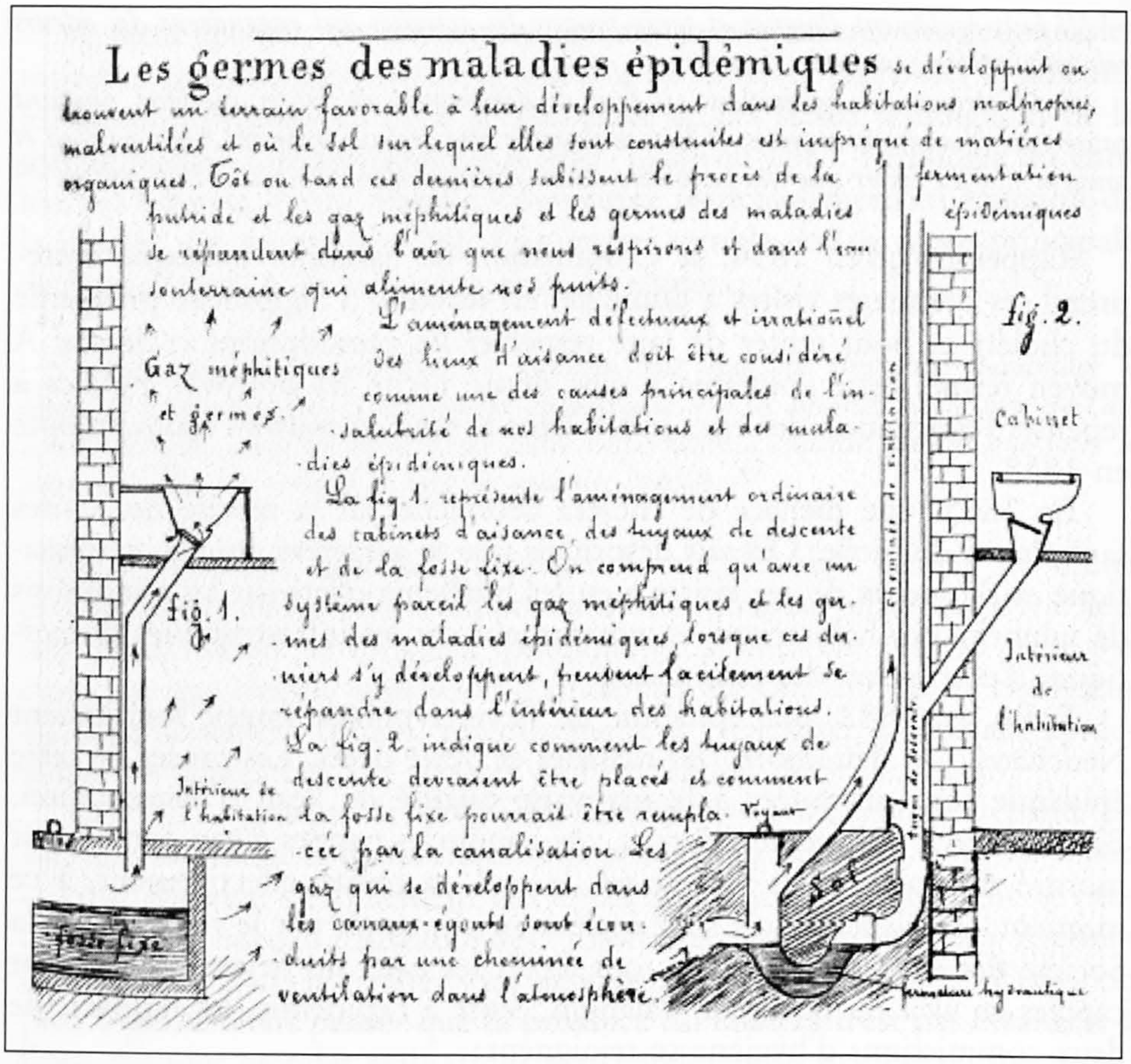



Fig. 5. Avant les découvertes de Pasteur: le rapport entre odeurs méphitiques et épidémies (Source: *Feuilles d'hygiène et de police sanitaire,* 1879).

De plus, cette épidémie de fièvre typhoïde entraîne directement dans son sillage la réfection complète du système d'évacuation des eaux usées, menée de 1883 à 1885, en ville de Neuchâtel, malgré encore quelques incertitudes liées à la correction des eaux du Jura.

On peut enfin remarquer qu'après chaque menace épidémique au XIX$^{e}$ siècle, Neuchâtel semble améliorer quantitativement et qualitativement son système d'alimentation en eau. Bien entendu, ce développement répond en premier lieu aux besoins élémentaires d'une population de plus en plus nombreuse. Mais il répond aussi à l'évolution des nécessités hygiéniques. En effet, une eau accessible et abondante est l'atout majeur d'une stratégie de désodorisation de la ville et le complément indispensable du fonctionnement efficace de l'évacuation des eaux usées par la voie du tout-à-l'égout.

## Conclusion

Il semble donc qu'il existe une relation évidente entre les différentes vagues épidémiques, l'assainissement des eaux usées et l'alimentation en eau. Cette relation repose sur la conception de l'épidémiologie au XIX[e] siècle, qui attribue notamment l'apparition et la diffusion des maladies aux exhalaisons fétides de la ville. Ainsi, il n'est pas étonnant qu'à chaque menace épidémique, les autorités mènent une politique sanitaire de plus en plus stricte basée sur la désodorisation de la ville, dont un des axes majeurs est de résoudre les problèmes de l'évacuation des eaux usées, et dont un des moyens principaux est l'amélioration de l'alimentation en eau.

Depuis près d'un siècle, les Neuchâtelois connaissent beaucoup moins de problèmes liés à l'évacuation des eaux usées. Il faut attendre la deuxième moitié du XX[e] siècle et plus particulièrement les années 1960, pour qu'un glissement radical s'opère dans les mentalités helvétiques: à une conception anthropocentrique de la nature et à la protection de l'homme, se substitue l'idée de protection de la nature. Dès ce moment, l'évacuation des eaux s'entend donc principalement en termes écologiques. Le résultat de ce glissement entraîne l'émergence progressive d'une législation destinée à protéger la nature. Elle s'illustre, dans le domaine de l'assainissement des eaux, par l'obligation d'épurer les eaux, donc par la construction quasi systématique de stations d'épuration.

Aujourd'hui, la problématique des eaux usées est donc abordée de manière réellement différente. Mais il n'était peut-être pas inutile de rappeler les progrès réalisés au siècle passé[49].

Laurent FEUZ
Lauréat du Prix Fritz Kunz 2000

Adresse de l'auteur: Laurent Feuz, Mésanges 8, 2054 Chézard.

[49] Cet article est largement inspiré de mon mémoire de licence en histoire, *Un aspect de l'idéologie hygiéniste en ville de Neuchâtel: l'évacuation des eaux usées. 1834-1885,* Neuchâtel, 1999.

# BIBLIOGRAPHIE

Roland KAEHR, *Le mûrier et l'épée. Le cabinet de Charles-Daniel de Meuron et l'origine du Musée d'ethnographie à Neuchâtel,* Neuchâtel, 2000, 433 pages.

Cette thèse de doctorat s'inscrit parfaitement dans la série «Collections du Musée d'ethnographie». Après avoir retracé brièvement la carrière de Meuron (désigné par l'abréviation CDM) l'auteur observe que trois musées de la ville dérivent du cabinet d'histoire naturelle offert par ce personnage qui sort de l'ordinaire. Avant lui, d'autres notables de la région avaient possédé des cabinets de curiosités que M. Kaehr recense minutieusement et replace dans leur contexte suisse et européen. La passion de CDM pour l'histoire naturelle passe bien avant l'intérêt pour les spécimens ethnographiques. Ceux-ci étaient collectés de diverses manières et expédiés d'Afrique et d'Asie avec des marchandises, comme le prouve la correspondance du général, dépouillée avec profit. Que Meuron ait pu acquérir des pièces provenant des voyages du célèbre navigateur Cook n'est pas prouvé. Le chapitre consacré au cabinet constitué à Saint-Sulpice fournit de précieux détails sur le côté mercantile de la collection, sur les problèmes d'envoi et d'assurance des caisses, de pertes ou de dégâts survenus lors des transports. De nombreuses personnes furent sollicitées ou embauchées pour les acquisitions d'objets, mais la famille accepta plus ou moins bien les marottes de CDM. Celui-ci ne manqua pas de faire des cadeaux à la Société des sciences naturelles de Berlin, au roi de Prusse son souverain, et correspondit avec des scientifiques. Il est fasciné par l'étrange et l'insolite, se tourne vers la diversité plutôt que vers la connaissance encyclopédique, en amateur décidé à présenter sa collection au public et à en assurer la conservation. Ainsi, apparaît une perspective didactique aussi liée au projet inabouti d'une chaire d'enseignement de la chimie et de la physique à Neuchâtel. Cela situe le cabinet «à une étape charnière de l'histoire des musées», et assure à Meuron une «durable gloire posthume, pour laquelle seuls ses mérites militaro-commerciaux n'eussent sans doute pas suffi».

Retrouvé il y a un tiers de siècle, le seul tome II de l'inventaire du cabinet d'histoire naturelle de CDM, sans doute rédigé entre 1789 et 1794 est d'un emploi délicat. M. Kaehr en tire le meilleur parti possible après nombre de recherches et avant de retracer l'histoire des débuts de la Bibliothèque publique de Neuchâtel. Celle-ci acquit divers livres en vue de l'arrivée du cabinet de Meuron, donné par acte notarié du 6 juin 1795. Par la suite, le mécène expliquera son geste par sa passion pour l'histoire naturelle, par la crainte que les objets se désagrègent, par le peu d'intérêt manifesté par sa famille et le désir que le public bénéficie de sa collection. Celle-ci fut installée avec la bibliothèque dans deux salles de l'actuel Hôtel communal. CDM continua à enrichir sa donation, et relançait ses subordonnés pour la collecte d'objets, malgré la mésentente avec son frère Pierre-Frédéric devenu commandant du régiment Meuron passé au service de la Grande-Bretagne. L'histoire du voyage réussi d'un canot miniature

en écorce de bouleau, occupé par cinq passagers, illustre de manière exemplaire les risques encourus par les envois. Lié à l'histoire de la bibliothèque tenue par des ministres du culte réformé jusqu'à 1828, le musée en fut détaché par Louis Coulon, son conservateur de 1828 à 1894; il put installer dans le nouveau Collège latin trois salles contiguës dès 1838.

De cet aperçu d'un ouvrage fourmillant de renseignements contrôlés et de détails nouveaux, essentiels à une vue d'ensemble, retenons cette appréciation piquante de l'auteur: «Honneurs militaires et fidélité à l'histoire naturelle sont les deux pôles susceptibles de résumer le parcours de CDM, dont la formation première – il convient de ne pas l'oublier – était commerciale.» Colonel, propriétaire d'un régiment à son nom, Meuron fut un gestionnaire avisé; ses collections, celles d'un amateur, prennent la suite du cabinet de son père; sans innover, tous deux suivirent une mode de l'époque. Reste à CDM le mérite d'être le fondateur d'une institution qui fut dès lors considérablement développée.

La seconde partie du livre est un catalogue illustré, où le titre «Curiosités artificielles» désigne les objets manufacturés. Il commence par les objets attestés dans l'inventaire, où se suivent pêle-mêle stores, manuscrits, coupelle, carillon! On relève dans cette étonnante variété les *tapas* décorés, pièces de textiles fabriqués à partir du liber de diverses plantes; quelques planches en couleurs en donnent une excellente idée. Autres curiosités; deux personnages et des œufs d'autruche gravés. A la suite, apparaît une liste d'objets qui devaient figurer dans le tome I de l'inventaire disparu, par exemple des figurines, des tasses, des armes, une momie d'ibis, le canot dont il a été question et des tableaux de pierres fines. Qu'ils aient été conservés ou non, les livres qui appartenaient à la bibliothèque de CDM font l'objet d'une identification. La liste des sources manuscrites et une bibliographie étendue témoignent, comme les notes abondantes, du sérieux de ce remarquable outil de travail; il replace dans le cadre d'un petit pays et d'une époque l'histoire d'un legs qui a porté des fruits durables.

Jean COURVOISIER

Philippe MARGUERAT, Laurent TISSOT et Yves FROIDEVAUX (éds), *Banques et entreprises industrielles en Europe de l'Ouest, XIX^e^-XX^e^ siècles: aspects nationaux et régionaux,* Genève, Droz, 2000, 270 pages.

Les actes de ce colloque organisé en octobre 1997 par l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel apportent un aperçu clairvoyant de l'état actuel des recherches sur la problématique – complexe et non dénuée d'esprit polémique – du financement bancaire des entreprises industrielles aux XIX^e^ et XX^e^ siècles.

Faisant appel à d'excellents spécialistes de l'histoire bancaire et industrielle, les éditeurs ont rendu la lecture de cet ouvrage attrayante. Premièrement par sa structure. Subdivisé en trois parties distinctes, ce livre met tout d'abord en évidence les différences et, s'il y a en a, les convergences entre les grands pays européens, l'Angleterre (Y. Cassis), l'Allemagne (Ph. Marguerat), l'Italie (G. Conti) et la France (M. Lescure), dans le rôle des systèmes bancaires nationaux dans l'industrialisation et son financement. Ensuite, différents secteurs économiques (électricité, travaux publics) sont analysés dans la perspective de l'influence – positive ou négative, initiatrice ou au contraire attentiste – du système bancaire sur leur financement et leur développement. Enfin, la dernière partie est consacrée à quatre exemples de banques de différents types (banque d'affaires, Haute Banque, banque régionale, etc.) qui se sont investies, pour le meilleur et pour le pire, dans l'industrie. Cette subdivision du livre montre à quel point ce sujet est complexe et les approches nombreuses, selon que l'on se trouve à un niveau macro-, méso- ou microéconomique.

Deuxièmement, cette série d'articles est en général fort bien écrite et peut être une base de travail adéquate pour qui se passionne pour ces thématiques. Dans l'impossibilité d'entrer dans les détails, nous nous intéresserons dans un premier temps au débat entre Y. Cassis et Ph. Marguerat, qui par articles interposés, défendent des points de vues quasi opposés, puis dans un deuxième temps au cas helvétique, neuchâtelois en particulier (Y. Froidevaux).

Y. Cassis, en se basant sur divers travaux renouvelant la question, met en doute le point de vue selon lequel la décrépitude relative de l'industrie anglaise à la fin du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle par rapport à ses concurrents européens, allemands en particulier, serait due au manque flagrant de soutien du système bancaire à l'industrie nationale. Au contraire, les banques anglaises se seraient investies dans le soutien à l'industrie à travers d'importants crédits, alors que l'on aurait trop tendance à exagérer l'influence des grandes banques dans l'industrialisation allemande en minimisant l'autofinancement des entreprises germaniques par rapport au financement et à l'influence des banques dans la gestion stratégique de celles-ci. Pas d'accord, répond Ph. Marguerat, qui démontre, au travers d'exemples industriels bien choisis, l'influence massive du système bancaire allemand dans l'industrialisation du pays grâce au financement important de technologies nouvelles friandes en capitaux, au soutien stratégique dans la gestion et dans les économies d'échelle qu'un système industriel concentré permet de faire. Cette polémique, appelons-la telle qu'elle est, ouvre des perspectives

enrichissantes, mais elle est aussi la principale faiblesse de l'ouvrage. En effet, l'article de Y. Cassis ne veut apporter que quelques réflexions de caractère général alors que celui de Ph. Marguerat, écrit subséquemment et en réponse au premier, est très fouillé. Il y a là un déséquilibre non négligeable. On aurait préféré de plus grands développements sur certains points de la démonstration de Y. Cassis.

Et qu'en est-il de la Suisse?

Deuxième exemple que nous prendrons en considération dans notre compte rendu, le cas helvétique. Celui-ci évoque un autre schéma, difficilement applicable à l'un ou l'autre des modèles des grands pays de l'Europe de l'Ouest. Les grandes banques rechigneraient à s'impliquer directement dans le financement industriel, laissant le champ libre aux banques moyennes et petites, principalement les banques cantonales, preuve s'il en est, de la très faible concentration du système bancaire suisse jusqu'au milieu du XX$^{e}$ siècle. L'influence la plus massive des grandes banques dans l'industrie s'est faite dans les secteurs électriques et électrochimiques à travers la création de sociétés financières (Indélec, Electrobanque, Motor-Columbus, cf. l'article de S. Paquier)[1].

Quel est le degré d'intervention d'une banque régionale dans le financement de l'industrie locale? L'article de Y. Froidevaux, se basant sur l'exemple de la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN), fournit des analyses et des réponses qui dépassent de loin ce cadre régional. L'article est appelé à faire date. En théorie, une banque locale bénéficierait d'avantages en raison de la connaissance intime du milieu industriel dans lequel elle opère, ce qui permettrait le financement le plus adapté pour les entreprises. Canton mono-industriel (horlogerie), le cas neuchâtelois apporte un démenti cinglant à cette théorie. Au contraire, la banque s'est engluée dans des crédits accordés bien trop généreusement et sans le contrôle adéquat, ce qui eut pour résultat une série de refinancements fort coûteux de la BCN. Quand la BCN a dû intervenir dans la gestion des firmes trop lourdement débitrices, elle l'a fait contrainte et forcée, même si, en définitive, cette politique bancaire a eu pour effet d'amortir les effets sociaux des crises économiques des années 1920 et 1930.

Pour terminer le compte rendu de cet article, on peut se poser la question, au-delà des conclusions tout à fait pertinentes de l'auteur, de savoir si ce cas ne peut être généralisable à tout le secteur bancaire suisse et ce, jusqu'à aujourd'hui. En 1978, un spécialiste bien informé notait: «(...) les banques suisses ne s'engagent pas, ou peu, dans la couverture du risque industriel des entreprises. Nos banques n'ont pas, dans leurs employés, des hommes rodés aux problèmes de gestion industrielle qui leur permettraient d'exercer une action efficace au sein des conseils d'administration autre que celle d'observateurs somnolents et muets

[1] Il faut toutefois nuancer cette affirmation. En effet, dans les deux exemples donnés par S. Paquier, on voit que le financement initial est assuré par des banques régionales. L'implication des grandes banques ne se réalise qu'une fois les expériences industrielles et la garantie de l'excellence technique démontrées. De plus, les sociétés financières créées pour financer cette industrie servent souvent de pare-chocs aux grandes banques qui hésitent souvent à s'investir directement (à l'exception du Crédit Suisse).

regardant s'effriter le crédit à surveiller.»[2] En d'autres termes, une banque suisse ne s'impliquerait dans la gestion d'une firme, au contraire des cas allemands et belges (cf. l'excellent article de G. Kurgan-van Hentenryk sur la Société Générale de Belgique), que dans des cas d'extrême nécessité, par exemple lorsque les investissements se verraient menacés. Cette affirmation doit être encore confirmée par d'autres recherches.

Jean-Daniel KLEISL, Yverdon-les-Bains
Collaborateur scientifique
à l'Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

[2] Gil BAILLOD, «Orgueilleux hara-kiri?», *L'Impartial,* 27 octobre 1978. On peut comparer cette affirmation avec les aveux de B. Hentsch sur la déconfiture de Swissair, *Le Temps,* 16 novembre 2001.

Estelle FALLET et Alain CORTAT, *Apprendre l'horlogerie dans les Montagnes neuchâteloises, 1740-1810,* Institut L'homme et le temps, 2001, 176 pages.

Cette étude financée par le FNRS et menée par Estelle Fallet et Alain Cortat porte sur les processus d'apprentissage et la transmission du savoir-faire horloger dans les Montagnes neuchâteloises sur une période comprise entre 1740 et 1810.

Dans son ouvrage *L'heure qu'il est,* David Landes s'interroge sur les raisons de la réussite horlogère helvétique:

*«Il est plus difficile de rendre compte de la réussite de la Suisse* [que du déclin de l'horlogerie anglaise], *qui est presque sans équivalent dans les annales du commerce. Comment un aussi petit pays – en fait une petite partie de ce pays – a-t-il pu dominer si longtemps une grande industrie mondiale?»*[1] Parmi d'autres facteurs d'explication, Landes privilégie la thèse de la diffusion des compétences horlogères qui s'opère par des réseaux de contacts personnels.

*«Les liens de sang ou les liens du mariage facilitaient considérablement ces contacts.»*[2]

Il met également en avant la contribution du protestantisme à l'apprentissage en lettres et en arithmétique.

Landes insiste donc sur la formation pour expliquer la suprématie horlogère suisse. Or nos connaissances sur la formation des horlogers étaient jusqu'à présent des plus ténues. Ainsi, le choix de la problématique d'E. Fallet et A. Cortat se révèle être particulièrement judicieux.

Cette étude a le mérite de fonder son analyse sur une solide base documentaire. Outre un millier d'actes notariés (contrats d'apprentissage et lettres de fin d'apprentissage), les auteurs ont utilisé des livres de raison, des correspondances privées, les archives de la corporation des Favres, Maçons et Chapuis, les archives de la Chambre de Charité de Neuchâtel... La critique des sources montre les limites des actes notariés et la nécessité d'élargir le champ d'investigation à d'autres documents.

L'ouvrage s'articule en cinq chapitres:

- L'horlogerie dans les Montagnes neuchâteloises;
- Le contrat d'apprentissage passé devant notaire;
- Les conditions de l'apprentissage horloger;
- La formation horlogère au XVIII[e] siècle;
- Les identités et constitutions des réseaux de transmission.

Cette étude vise à éclairer trois thématiques:

- La première a pour but d'étudier les conditions d'apprentissage dans les Montagnes neuchâteloises en les comparant à d'autres régions de manière à dégager, le cas échéant, un modèle spécifique neuchâtelois pour expliquer l'essor de l'horlogerie dans les Montagnes;
- La deuxième aborde les contenus de l'apprentissage;

[1] David LANDES, *L'heure qu'il est. Les horloges, la mesure du temps et la formation du monde moderne,* Paris, Gallimard, 1987, p. 420.

[2] *Ibid.,* p. 422.

– La dernière thématique cherche à identifier les apprentis et les maîtres de manière à reconstituer les réseaux de transmission des savoir-faire.

Concernant la première thématique, les auteurs de l'étude ont dégagé deux modèles d'apprentissage. Le premier s'inspire du modèle corporatif: apprentissage long permettant d'acquérir une formation complète. Cela concerne une minorité d'horlogers. Le second modèle de courte durée, permet d'acquérir une technique de travail précise. Il s'adapte bien et vite à l'évolution conjoncturelle[3].

A l'apprentissage proprement dit viennent s'ajouter des formations complémentaires. Il n'est pas rare en effet de voir un horloger s'engager chez un autre pour y travailler mais également pour y être instruit. On a là quelque chose qui ressemble à de la formation continue. Le couple formation-production est pour ainsi dire permanent dans la vie de l'horloger; seule la part de l'un et de l'autre varie au cours de l'existence. Les auteurs constatent également que les apprentis se forment fréquemment chez plusieurs maîtres.

La flexibilité dans la durée de l'apprentissage et dans le parcours de l'apprenti (formation entrecoupée chez plusieurs maîtres) apparaît comme une spécificité neuchâteloise permettant aux apprentis d'adapter leur formation à leurs besoins particuliers. Sinon les conditions d'apprentissage et les conflits potentiels sont identiques à ceux des régions où les corporations sont actives.

Dans la deuxième thématique, il est opéré une distinction entre formation professionnelle et extraprofessionnelle même si des liens étroits existent entre elles, comme par exemple l'apprentissage du dessin. Les auteurs montrent comment l'apprenti est formé, quelle part de formation théorique et pratique est donnée par le maître et comment se gradue la formation en fonction des capacités de l'apprenti. Enfin ils montrent quelles valeurs sociales sont données aux formations et comment celles-ci se hiérarchisent.

Les deux auteurs mettent également l'accent sur les spécificités de la formation des femmes.

Enfin cette étude montre les limites de la formation neuchâteloise. Au XVIII[e] siècle, si on compte bien 80% de maîtres originaires de Neuchâtel contre seulement 56% d'apprentis – ce qui démontre que l'on vient dans la Principauté pour se former –, on remarque également que les Neuchâtelois partent se former à l'étranger, le plus souvent en France, pour parfaire leurs connaissances. Au début du XIX[e] siècle, la division accrue du travail semble porter préjudice à la formation des horlogers. Celle-ci devient de plus en plus rudimentaire. Les rapports mettent en avant les lacunes généralisées en matière de connaissances théoriques et la nécessité d'organiser une instruction théorique professionnelle.

[3] Un exemple de cette union étroite entre savoir-faire et adaptation aux besoins industriels nous est offert par J.-F. Jaccard, horloger à Sainte-Croix, travaillant depuis 1790 pour l'établisseur Berthoud de Fleurier. En 1804, Jaccard reçoit de Berthoud la commande d'une montre réveil. Berthoud lui signale qu'il peut demander l'aide d'un dénommé Gonthard pour le réveil. Jaccard s'enquiert alors auprès de Berthoud pour savoir s'il doit suivre une formation en la matière. Berthoud répond: *« On demande trop peu de réveils pour vous occuper d'un apprentissage à cet égar. »* Fonds Berthoud (Archives privées).

Dans la dernière thématique, les auteurs s'attachent à démontrer comment la transmission directe est fondée sur les réseaux de parentés plus ou moins éloignées; comment l'identité de l'origine géographique des partenaires de la formation joue un rôle important; enfin, ils tentent de distinguer des filières de formation déterminées par l'origine sociale des parties contractantes.

Cette étude offre une contribution importante et novatrice à la connaissance de l'horlogerie. Elle témoigne que l'absence d'organisations professionnelles, laissant une grande liberté d'apprentissage aux apprentis mais également aux maîtres, est un facteur d'explication du développement de l'horlogerie neuchâteloise. A l'inverse, la souplesse du système de la formation horlogère neuchâteloise a montré ses limites au début du XIX[e] siècle avec le perfectionnement des machines, l'accentuation de la division du travail et l'augmentation du volume de production.

Hugues SCHEURER

# NOTES DE LECTURE

Dans un ouvrage collectif intitulé *L'homme préhistorique. Images et imaginaire* (L'Harmattan, Paris, 2000), M. Marc-Antoine Kaeser a publié une contribution importante: «Le fantasme lacustre. Un mythe et ses implications idéologiques dans la Suisse du XIX^e^ siècle.» Il faut tenir compte du contexte culturel dans lequel furent interprétés les vestiges découverts dans les lacs suisses. L'auteur prend pour point de départ un sous-titre suggestif: «1854: l'invention de la civilisation lacustre par Ferdinand Keller», celui-ci écartant la possibilité de la construction de villages sur la terre ferme, imaginant de vastes plates-formes au-dessus de l'eau; il ne tenait pas compte du fait que l'enchevêtrement des pilotis visibles provenaient de reconstructions successives sur un site. M. Kaeser explique bien pourquoi le thème des lacustres fut populaire: il renvoyait à l'âge d'or de Jean-Jacques Rousseau et arrivait à point nommé dans la nouvelle Confédération de 1848, fournissant un discours identitaire valable pour tous les Suisses: industrieux, pacifiques, épris d'égalité et menacés par les turbulences extérieures. C'est de l'étranger seulement que pouvait venir la remise en question de la théorie de Keller, or elle arriva au plus mauvais moment, lors de la montée du nazisme annexionniste, menaçant l'identité helvétique. La chute du Troisième Reich allait débloquer la situation. Pas question d'entrer dans le détail d'une fine démonstration, solidement documentée. L'article s'achève sur la piquante appréciation que «le sort du mythe lacustre, plus que de fouilles archéologiques, dépend plutôt de notre rapport au présent».

Publiés par l'Institut L'homme et le temps, les *Actes du colloque Apprendre – la formation des horlogers / Créer – passé et avenir / Transmettre* (La Chaux-de-Fonds, 1999) contiennent entre autres deux articles qui se rapportent au passé neuchâtelois. «Vivre chez son maître, vivre avec son maître. Les conditions de l'apprentissage dans l'horlogerie. Montagnes neuchâteloises (1740-1810)», porte un titre clair. M. Alain Cortat relève d'emblée l'absence d'un régime de corporations, et part de l'hypothèse qu'il y avait deux systèmes d'apprentissage, un long (quatre à cinq ans) et un autre, où alternent des périodes courtes avec des phases de travail comme ouvrier ou comme indépendant. Ce dernier système existait dans les Montagnes neuchâteloises. L'auteur a pris pour base de données 411 contrats et 533 lettres de fin d'apprentissage, dont la durée fait l'objet de deux tableaux chiffrés et de comparaisons avec Genève. Des prestations en nature étaient fournies dans 83% des cas aux apprentis, mais il existait d'autres arrangements. Comme le prix de l'apprentissage avait plus que doublé entre le milieu et la fin du XVIII^e^ siècle, M. Cortat met cette évolution en rapport avec le prix du froment. Il existe, bien entendu, des clauses relatives à la désertion, à la maladie ou au décès de l'apprenti; l'échelonnement des sommes dues par les parents était un moyen de pression sur le maître. Cette étude minutieuse permet de confirmer l'adéquation du système à l'évolution de la conjoncture horlogère.

Mme Estelle Fallet traite de «L'apprenti à l'établi: du b a ba à la maîtrise. Réflexions sur le contenu des apprentissages à l'horlogerie au XVIIIe siècle». Fondamentalement, on peut comparer les liens entre un apprenti et son maître horloger à ceux entre un fils et un père. Dès l'origine, s'ajoute par cette formation la volonté d'assurer le développement de l'horlogerie régionale. L'étude attentive des contrats montre, par exemple, le poids de la coutume qui évite au notaire d'entrer dans les détails techniques, alors qu'il s'étend sur la transmission du savoir et la protection de l'apprenti. Dans le détail, l'auteur analyse les motivations, les préalables, la pluralité des contenus, le temps d'apprentissage et ce qu'on apprend à maîtriser. Le maître promettait de transmettre le tour de main, «les principes et expériences qui appartiennent à la profession, sans rien cacher». Toutefois, comment apprécier le choix et les capacités des parties en cause? Cela nécessitait parfois des compléments de formation extraprofessionnelle. Mme Fallet, achevant sa contribution, écrit avec bonheur que l'apprentissage «opère la transmission de trois vecteurs: la pratique du métier, l'ethos du métier et l'identité sociale de l'artisan». Trois tableaux éclairants résument l'exposé.

A l'occasion du 150e anniversaire de la Révolution neuchâteloise de 1848, l'Institut d'histoire de l'Université et les Archives de l'Etat avaient programmé des recherches qui ont permis d'organiser un séminaire ouvert au public, puis la publication des travaux dirigés par le professeur Philippe Henry. Leur substance a paru en 1999 dans la série des cahiers de l'Institut d'histoire sous le titre: *Conservatisme, réformisme et contestation. Aux origines de la Révolution neuchâteloise de 1848*. Quatorze auteurs sont intervenus dans sept domaines différents. Relevons succinctement les thèmes abordés. – Une revue critique des fonds d'archives de la chancellerie neuchâteloise, comportant un suggestif tableau de correspondance entre les documents originaux et leur enregistrement (Mme Spitale Erard). – D'utiles renseignements sur les sources prussiennes de l'histoire neuchâteloises comparant, par exemple, le rôle complémentaire des séries d'archives (M. Gugger). – Au travers de la volonté séparatiste de Neuchâtel en 1833, est présenté le détail du fonctionnement des institutions neuchâteloises d'Ancien Régime (M. Gugger). – Quant à l'économie, si ce n'est point par elle qu'on peut expliquer le déclenchement de la Révolution, c'est son simple blocage dans la société capitaliste qu'il faut prendre en compte (M. Barrelet). – Après l'analyse des comptes de la Principauté entre 1832 et 1847, sujet d'une vive polémique après 1848, l'auteur constate combien le régime financier était mal adapté à la croissance inéluctable des charges; un essai de modernisation se heurtait aux contraintes d'un régime monarchique, conservateur par essence (M. Christ-Chervet). – Défauts et arbitraire de la coutume ont, malgré tout, préparé la codification tardive du droit qui aboutira à l'élaboration du code civil neuchâtelois, entre 1853 et 1855 (M. de Tribolet). – Dès la Restauration de 1814, le souverain intervient dans l'abolition de la torture et l'exercice du droit de grâce, mais il échoue par exemple dans le domaine d'une Cour d'appel en matière criminelle. A partir de 1831, on peut parler de mouvement «réformateur-conservateur» et on constate que, «si

l'esprit des institutions change peu (...), les pratiques pénales se transforment beaucoup plus nettement» (M. Henry). – De deux études sur la presse politique, l'une montre que son apparition est tardive, en 1831, et analyse les tendances de trois journaux d'opposition (Mme Doret). – L'autre s'attache à trois titres de la presse conservatrice, à l'adoucissement de la censure et à l'évolution de la législation. L'auteur précise quelle est l'attitude des autorités (notamment la portée de leur discret soutien financier au *Constitutionnel*), et combien elles sont attentives aux attaques lancées par les journaux suisses (M. Sester). – Vient ensuite la caricature: elle est à son échelle «un exemple de la caricature européenne». La recherche porte sur les types recensés, sans tenir compte de la chronologie, et donne des reproductions suggestives (Mme Touch-Brand). – L'étude précise des sources gouvernementales a permis d'affiner l'approche de ce qu'un auteur appelle, à juste titre, «le vocabulaire de la contestation: révolution, insurrection, opposition, sédition», cette dernière subdivisée en contestation du régime et aspirations républicaines ou suisses. En contrepartie, mesures militaires, policières et répression judiciaire apparaissent dans toute leur ampleur (M. Maeder). – Les sociétés de tir, on le savait, ont joué un rôle important, car leurs réunions inquiétaient les autorités. La participation des Neuchâtelois aux tirs fédéraux entre 1832 et 1848 montre, avec les nuances indispensables, quel était l'engagement républicain de nombreux tireurs de la Principauté (M. Berger). – Il était naturel de s'interroger sur «les horlogers de la Révolution», malgré les lacunes de la documentation. L'auteur constate l'implication des chefs d'entreprise dans le mouvement républicain, mais «pas d'influence profonde sur la marche des affaires». Elle relève aussi les tentatives par les ouvriers horlogers de mettre sur pied des organisations professionnelles. Après 1848, d'évidents efforts seront faits pour la sauvegarde de l'horlogerie neuchâteloise (Mme Fallet). – Même s'il y a eu révolution, les républicains ont évité des excès, tenu compte de ce qui était compatible avec le renouveau des institutions et évité de provoquer les opposants (M. Kunzi). – Une dernière contribution fait le point sur les commémorations du 1er mars organisées tous les cinquante ans, depuis 1898. Chaque fois, un spectacle a été organisé, occasion pour l'auteur de faire de suggestives comparaisons sur la forme, les thèmes abordés et la professionnalisation des intervenants, puis de remarquer que, la troisième fois, le spectacle fut «plus perçu comme un divertissement que comme une école de vie» (Mme Lovis). – A l'avenir, il faudra tenir compte des travaux originaux publiés dans ce recueil, voire approfondir certains sujets. Simple plaidoyer *pro domo,* quelques contributions auraient pu mieux exploiter les richesses contenues dans notre revue.

*Cudrefin la ville retrouvée,* publication pour le millénaire de la localité a été suivie d'un remarquable complément: *Cudrefin. De la ville neuve savoyarde aux campagnes du XIXe siècle. Urbanisme, architecture et artisanat.* (G. Attinger, Hauterive, 2000). Habitués à contempler le Vully sous tous les éclairages, les Neuchâtelois ne s'étonneront pas de cette brève présentation. Grâce à la plume combien autorisée du professeur Marcel Grandjean, assisté de plusieurs

collaborateurs, nous tenons une remarquable analyse globale d'aspects très attachants et ignorés de notre voisine méconnue. Soutenu par une illustration ad hoc et par une solide base documentaire, le texte renseigne de première main sur l'histoire des constructions, décrites avec précision et objet de comparaisons. On envie cette petite commune si bien auscultée, présentée et encouragée à valoriser son patrimoine. A noter que les noms d'architectes tels qu'Alfred Rychner ou Frédéric de Morel, d'entrepreneurs comme les Ritter et Jonas Rosselet, plus nombre d'artisans spécialisés attestent la fréquence et l'étendue des relations d'affaires avec Neuchâtel. La famille de Perrot, propriétaire de la campagne du Chablais, qui transforma les bâtiments au XIX[e] siècle, eut un bienfaiteur de la commune en la personne de Frédéric (1819-1875), et une dessinatrice habile, Elise de Perrot, qui a laissé d'irremplaçables vues documentaires de la localité. Comme Coppet se tournait vers Genève, Cudrefin dépendait de Neuchâtel et paradoxalement, sauvegardait ainsi son caractère particulier à une autre extrémité du Pays de Vaud.

«Agassiz et les glaciers. Sa conduite de la recherche et ses mérites» est le titre parlant d'un remarquable article du professeur Jean-Paul Schaer, paru dans *Eclogae Geologicae Helvetiae* 93 (2000), pp. 231-256. Faisant état d'études récentes et reprenant l'ensemble des travaux d'Agassiz dans le domaine glaciaire, l'auteur se dit «surpris d'y trouver peu de réelles découvertes dans un message qui doit beaucoup à des emprunts pas toujours reconnus». Il faut souligner le rôle pionnier de l'ingénieur Ignaz Venetz (1788-1859), dont les découvertes furent exploitées et valorisées grâce à des exemples bien choisis par Jean de Charpentier et Agassiz. Le charisme, l'esprit d'entreprise et les dons d'«animateur modèle de la recherche multidisciplinaire» du second, en fait formé à la biologie, lui permettront d'apparaître «comme la figure phare» de la glaciologie et de la paléoclimatologie. Bien documentée et précise, cette étude décrit largement le monde des acteurs et la société scientifique des années 1830 et 1840, dans un domaine particulier.

Sous le titre INSA, *Inventaire d'architecture suisse / 1850-1920 / Villes,* la Société d'histoire de l'art en Suisse a fait paraître, en 2000, le tome 7 de la collection: *Montreux, Neuchâtel, Olten, Rorschach.* Les pages 139 à 276 sont consacrées à Neuchâtel et rédigées par Claire Piguet, sur des travaux préliminaires de Gilles Barbey. Comme le veut la collection, chaque ville suit une structure imposée à tous les volumes. Un aperçu historique débute par une table chronologique, suivie de données statistiques et de listes de personnalités, enfin des autorités chargées de la gestion des travaux publics et des bâtiments. Quant aux écoles, elles ont droit à deux pages synthétiques méritées par cette «ville de séjour et d'étude». La deuxième partie présente un exposé novateur sur le développement urbain, articulé sur la topographie, les conditions politiques, enfin les options urbanistiques de l'Ancien Régime (antérieur à 1848). Alignements, lutte contre les incendies et salubrité publique sont l'occasion de précieuses mises au point, comme l'apparition des premiers signes de la protection du patrimoine. «Neuchâtel grignote son lac» et «remettre une ville échouée en contact avec son

lac» sont accrocheurs à souhait pour l'histoire des rives et de leur aménagement. Approvisionnement en eau, éclairage et énergie, transports publics, espaces de verdure et de loisirs sont autant de subdivisions bienvenues. Sous le titre «Construction», on trouve une excellente vue d'ensemble sur l'habitat, les bâtiments publics, les approches des restaurations fort différentes de la collégiale et du château, enfin sur l'aménagement des quartiers et de quelques opérations immobilières. Troisième partie, l'inventaire topographique s'ouvre par un plan d'ensemble de la ville. Celui-ci offre au lecteur la production architecturale de Neuchâtel entre 1850 et 1920, classée dans l'ordre alphabétique des rues: un travail minutieux, établi sur une vision des lieux, une large documentation et le recours aux sources caractérisant, de manière très concise, les édifices retenus; sont donnés, dans la mesure du possible, les noms des architectes, des entrepreneurs et des propriétaires. De très nombreuses photographies de format réduit (plans, vues et documents souvent inédits) illustrent les propos de l'auteur et permettent des comparaisons (par exemple, pp. 190-191 et 194-195). Bref un excellent travail, fiable, désormais indispensable pour l'étude et la gestion du patrimoine de la ville.

Rappelons que, précédemment, le volume 3 de l'INSA (1982) contient *La Chaux-de-Fonds,* présentée par Jacques Gubler, et que le volume 6 (1991) présente *Le Locle,* le texte étant d'Andreas Hauser, avec la collaboration de Gilles Barbey.

Jean COURVOISIER

# CHRONIQUE

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Assemblée générale au Château de Valangin*
*Salle des Chevaliers, samedi 17 mars 2001*

La présidente Myriam Perriard-Volorio accueille une cinquantaine de membres réunis dans la Salle des Chevaliers pour la 137e assemblée annuelle de la SHAN. En les priant de prendre connaissance du procès-verbal 2000 et des feuilles de présence qui sont mis en circulation dans les rangs de l'assistance, elle énumère les excuses qui lui sont parvenues. Elle annonce aussi une modification portée à l'ordre du jour, consistant au report de l'attribution du Prix Bachelin d'Histoire dans une séance ultérieure, qui verra la double attribution des Prix Kunz et Bachelin 2001 se dérouler en octobre.

*Procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2000, rédigé par Yves Froidevaux.* Ledit procès-verbal, qui sera publié dans la *Revue historique neuchâteloise* N° 1-2 de juin 2001, ne suscite aucun commentaire. La présidente souligne que des contacts sont établis pour que la chronique de la SHAN paraisse dorénavant dans le dernier numéro de la *Revue historique.*

*Rapport de la présidente.* Mme Perriard-Volorio ouvre son rapport en évoquant le décès de sept membres de la SHAN: *Mme Jean Bourquin, MM. Hubert Donner, Gérard F. Bauer, François Clerc, Claude Junier, Etienne de Montmollin, André Tissot.* Une minute de silence est observée en leur mémoire.

En préambule à son rapport, la présidente relève que l'assemblée générale est désormais avancée au mois de mars, période globalement moins chargée, correspondant aussi à la réouverture du Musée de Valangin et permettant d'unifier l'année comptable avec le programme des manifestations: le vote du budget se fera ainsi à une date adéquate. La présidente indique ensuite que les archives de la SHAN seront confiées à un professionnel – recommandé par la BPU –, qui organisera leur classement et leur conservation, selon un devis qui doit encore être approuvé. Concernant le présent, le comité a mandaté Yves Froidevaux pour la réalisation de pages Web, qui seront hébergées sur le site en construction de la *Revue historique neuchâteloise:* outre l'annonce des manifestations et l'organigramme de la SHAN, on y lira la chronique annuelle et d'autres informations, notamment sur le Musée de Valangin. La présidente relève aussi que la présentation du bulletin de cotisation a été améliorée: il contient désormais une carte de membre qui certifie de l'accès gratuit au Musée de Valangin accordé à son détenteur. Le bulletin confirme la collaboration entre SHAN et RHN, garantie par l'efficace gestion de Mme Maude Weber, qui permet d'offrir une réduction aux

doubles abonnés. On note que le bilan des cotisations fait état de vingt-cinq nouveaux membres contre quarante-deux décès et démissions, enregistrés entre juin 2000 et mars 2001. Enfin, la présidente rappelle que la nouvelle conservatrice du Musée de Valangin, Françoise Bonnet Borel, a pris ses fonctions en juillet 2000 et que le comité se félicite de cette collaboration: *« Une perle en a remplacé une autre »,* souligne la présidente, qui termine son rapport en remerciant les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la SHAN et du Musée de Valangin: d'une part le comité, M^me^ Bonnet Borel, les bénévoles actifs au château, ainsi que M. et M^me^ Sandoz, d'autre part tous les membres de la société dont l'intérêt encourage le comité dans sa tâche.

*Rapport de la commission des animations.* Prêtant sa voix à Caroline Neeser, auteur aphone du rapport, D. Engelberts fait état des activités de l'année écoulée, qui a débuté par la 2^e^ édition du rallye «En suivant le Seyon», qui s'est déroulé le 1^er^ avril au Val-de-Ruz, selon un parcours organisé par les étudiants de l'Ecole normale. Le comité leur adresse, ainsi qu'à leur professeur Jacques Ramseyer, ses remerciements. L'année a également été marquée par une collaboration nouvelle avec Archeone, manifestée par une visite du Latenium (6 mai), sous la conduite de M. Egloff, ainsi que par la visite de Môtiers (2 septembre), coorganisée avec le Service des Monuments et Sites et M. Marc Staehli, restaurateur d'art. Au printemps, M^me^ Nathalie Monbaron a donné une conférence au Musée de Valangin, sur le tableau de M. de Meuron *« Le Camp de Valangin »*; en automne, la visite de la manufacture Girard-Perregaux a réuni cinquante personnes, tandis que la remise du Prix Kunz 2000 à Laurent Feuz pour son mémoire *« Un aspect de l'idéologie hygiéniste en ville de Neuchâtel: l'évacuation des eaux usées (1834-1885) »*, récompensé ainsi que deux colauréates, Jeanne Laett et Hélène Pasquier, s'est effectuée en cercle trop intime à la Faculté des lettres de l'Université. Quant à Christophe Stawarz, Prix Kunz 1999, il a prononcé devant l'assemblée générale du 17 juin une conférence portant sur *« Le pacifisme à La Chaux-de-Fonds de la fin du XIX^e^ siècle à la Première Guerre mondiale. »*

*Rapport de la commission des publications.* Comme le souligne Yves Froidevaux, rapporteur, l'année 2000 est à marquer d'une pierre blanche: le premier volume de la nouvelle collection de la SHAN, les *Cahiers d'histoire et d'archéologie neuchâteloise,* est sorti de presse en novembre 2000. Publié à 400 exemplaires en coédition avec les Editions Gilles Attinger, l'ouvrage de Thierry Christ et Sabine Riard, *Du réduit communal à l'espace national. Le statut des étrangers dans le canton de Neuchâtel 1750-1914,* est de belle facture. La production du livre a bénéficié du soutien de l'Etat de Neuchâtel (Bureau du délégué aux étrangers et la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers), du Fonds Butticaz de la Société d'histoire de la Suisse romande, de la Loterie romande et des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, tous sont chaleureusement remerciés. Une conférence de presse organisée le 1^er^ décembre 2000 a permis de faire connaître

ce volet des activités de la SHAN. Le deuxième volume est en bonne voie: la sortie de presse de l'ouvrage de Christophe Stawarz, *La paix à l'épreuve. Une cité horlogère au cœur du pacifisme international: La Chaux-de-Fonds 1880-1914,* est prévue pour l'automne 2001. Le comité compte sur chaque membre pour répondre présent lors des souscriptions! M^me^ Perriard-Volorio remercie vivement Y. Froidevaux et la commission des publications pour la somme de travail qu'ils ont assurée pour la relance de la collection.

*Rapport de la commission des colloques.* La commission des colloques, présidée par D. Quadroni, s'est consacrée à la publication des actes du 4^e^ colloque de la SHAN *«Partir pour travailler. Mobilités et migrations professionnelles à Neuchâtel et en Suisse (fin XVIII^e^-milieu XX^e^ siècle)»* qui s'est déroulé le 20 novembre 1999 à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel. Les actes constitueront le numéro spécial de la *Revue historique neuchâteloise* qui paraîtra en juin 2001. Le rapporteur Yves Froidevaux fait ensuite état des travaux de préparation du colloque 2001, en indiquant que le choix du thème s'est presque imposé de lui-même. En effet, Neuchâtel vivra bientôt au rythme de son «arteplage» et des manifestations de l'Expo.02: la SHAN ne pouvait manquer l'occasion de se pencher, avec les contributions d'historiens et de sociologues, sur les expositions nationales. Le 5^e^ colloque de la SHAN *«Le passé du futur: regards sur les expositions nationales 1883-2002»* aura lieu le 3 novembre 2001 au Club 44 à La Chaux-de-Fonds. Le programme fera place à de multiples réflexions, signées George Kreis, Christine Détraz, Agnès Neienhaus, Damien Pattaroni, Frédéric Sardet et Danielle Nanchen: du bricolage d'une identité nationale à la présence des femmes dans les expositions, en passant par les notions d'espace et d'urbanisme.

*Rapport(s) des conservatrices du Musée de Valangin.* M^me^ Jacqueline Rossier présente ses activités couvrant la période de janvier à juin 2000: le début de l'année, ponctuée par l'inauguration, le 24 février, de l'exposition *«Regards sur le Val-de-Ruz»*, réalisée en collaboration avec l'Ecole normale, a été l'occasion de présenter à la nouvelle conservatrice, Françoise Bonnet Borel, les secteurs d'activité du musée et d'assurer une bonne transmission des collections. En fonction dès le 1^er^ avril, celle-ci a collaboré étroitement avec J. Rossier pour le bon déroulement de la passation de pouvoir et pour l'aboutissement, notamment, des travaux liés à l'importante exposition *«Les Sandoz, une famille des Montagnes neuchâteloises à la conquête du monde»*, soutenue par la Loterie romande, le Fonds Sandoz et le DIPAC. Celle-ci, ouverte le 9 juin a accueilli dès le 14 juin quelque 300 membres de la famille Sandoz, réunis pour leur rencontre quinquennale traditionnelle. Ayant quitté officiellement ses fonctions le 30 juin, J. Rossier a participé durant l'été et l'automne encore aux différentes manifestations organisées autour de l'exposition Sandoz, en terminant son mandat par le démontage, la restitution des pièces empruntées et le bouclement des comptes de cette dernière. J. Rossier termine son rapport en assurant de sa gratitude les collaborateurs bénévoles du

musée et en souhaitant un riche avenir au Musée de Valangin. Elle est applaudie par l'assemblée, qui prête ensuite l'oreille à M^me^ Françoise Bonnet Borel, qui rend compte des activités déroulées au musée à partir du 1^er^ juillet, date à laquelle elle a repris seule les rênes, avec la collaboration des bénévoles et de trois étudiantes modestement rémunérées ou défrayées. Elle remercie chacun pour lui avoir remis entre les mains une institution vivante, dont les collections bénéficient de conditions optimales d'enregistrement et de conservation. Quelque 6226 visiteurs, parmi lesquels 800 bénéficiaires d'entrées gratuites, ont été enregistrés. Ils ont pu apprécier les effets du programme de nettoyage des objets artisanaux initié en automne et confié à un atelier de chômeurs. La conservatrice souligne que si les collections bénéficient de rangements adéquats, les limites de l'équipement de l'abri sont presque atteintes. M^me^ Bonnet Borel s'est attelée à l'homogénéisation de l'inventaire informatisé: une nouvelle base de données a été testée avec succès pour l'actuelle exposition «Les petites illusions». Cet inventaire est d'autant plus nécessaire que les collections grandissent au rythme des dons annuels: vingt-trois familles figurent en 2000 parmi les donateurs, auxquels s'adressent les remerciements de la SHAN et de la conservatrice. Au chapitre des dons, des prêts et des achats, on relève l'acquisition d'un portrait de J.-J. d'Andrié, notaire valanginois du XVIII^e^ siècle, soutenue par le Fonds cantonal de rapatriement d'œuvres d'art (DIPAC) et l'achat du piano installé dans la Salle des Chevaliers, réalisé grâce à de nombreux dons de particuliers, lesquels seront remerciés par un concert privé, assuré par Ariane Haering et Luc Aeschlimann. Les animations de la seconde moitié de l'année ont été liées au thème de l'exposition Sandoz: J.-P. Jelmini et Jacques Sandoz en ont été notamment les maîtres d'œuvre, auprès de Laurent et Gérard Sandoz, comédiens et de J. B. Junod, réalisateur. Ainsi, l'activité de la conservatrice a consisté principalement en l'organisation de ces animations et des expositions temporaires prévues pour 2001: on signalera aussi sa participation à l'émission Zig Zag Café (TSR), dont l'écho a été excellent. Quant au secteur des dentelles, M^mes^ Luciani et Montandon ont assuré les animations traditionnelles et participé à plusieurs rencontres en Suisse et à l'étranger, notamment à la biennale de San Sepolchro. M^me^ Montandon signe en outre un article paru dans l'organe de l'Organisation internationale de la dentelle aux fuseaux et à l'aiguille (Hollande). Les bâtiments du château ont été l'objet d'examens soigneux, qui ont conduit à décider d'importants travaux pour 2001, destinés à régler des infiltrations d'eau, ainsi que la restauration des vestiges de la Tour prisonnière. La conservatrice termine son rapport en signalant qu'elle a entamé une réflexion, notamment avec Jacques Bujard, conservateur des Monuments et Sites, en vue de donner une orientation et un développement nouveaux au musée.

*Donateurs 2000*

M^mes^ F. Bonnet Borel, Duckert-Henriod, F. Février, M. Fluckiger, M. Hoffmann, G. Jeanneret, M. Jeannot-Kiehl, M. Margot, J. Pittet, M.-L. Quinche, M. Robert, C. Robert-Rychner, A.-C. Sahli, M.-R. Schmidt, A. Schwaar, M. Sieber, Tenthoret-Python.

MM. P. Allanfranchini, R. Gallandre, F. Jeanneret, E. Quinche, V. Rychner, M. Sandoz, D. Schneitter, succ. de feu J.-L. Borel.

*Donateurs pour l'achat du piano*

Mmes I. Avondo, M.-C. Baer, B.-H. Balmer, J. Billeter, M. Bubloz, M.-J. Cernuschi-Ducommun, D. de Montmollin, S. de Montmollin, M. de Reynier, D. Quadroni, M.-P. Droz-Boillat, C. Fallet, F. Finci, D. Gretillat-Dubois, S. Guyot, J. Jean-Petit-Matile, F. Jeanneret-Zahnd, J. Jeannin, R. Joly, Y. Lebet, A.-M. Meylan, A.-M. Michaud, M. Nussbaum, R.-M. Perret, M. Perriard Volorio, Y. Porret, N. Quellet-Soguel, M.-J. Rezzonico, S. Roux, R. Ruettimann, P. Ryf, A.-C. Sahli, M. Schatz-Pochon, M. Schmidt-Surdez, A. Spitznagel, E. van de Wetering, C. Vaucher, L. Vouga, F. Vuilleumier, C. Wermeille, J. Winteler, M. Wolfrath.

MM. J.-P. Amsler, F.-A. Baer, Banque Bonhôte & Cie SA, P. Barraud, C. Blaser, J.-J. Bolle, J.-P. Bolliger, J.-P. Bonjour, J.-P. Bourquin, F. Bovet, J. Bujard, J. Cachelin, C.-H. Chabloz, J. Courvoisier, J.-J. de Reynier, P. Donner, M. Egloff, P. Fallet, Y. Froidevaux, R. Gallandre, F. Grether, W. Haag, J.-F. Henrioud, B. Huguenin, F. Jequier, M.-A. Kaeser, J.-L. L'Eplattenier, P. Loeffel, J.-P. Mauler, G. Montandon, L. Nussbaum, O. Ott, P.-A. Piaget, S. Piaget, J. Ramseyer, P. Ribaux, J.-D. Rosselet, M. Ruettimann, M. Schaer, R. Scheurer, D. Schulthess, F. Schweizer, P. Senn, K. Suter, G. Tissot-Jost, J.-F. Urfer, J. Walker, A. Wermeille, F. Zaugg

*Rapport de la commission financière.* Mme G. Lesch présente son rapport en indiquant que si l'exercice est déficitaire (870 fr. 90 en diminution du capital), les placements bancaires en sont la cause, du fait de la baisse de rendement des titres; néanmoins, depuis quatre ans, les placements effectués auprès de la Banque Bonhôte ont rapporté près de 50 000 francs. Concernant la subvention fédérale accordée au Musée de Valangin par l'intermédiaire du Service des Monuments et Sites, elle est désormais portée en augmentation des réserves, après avoir été longtemps distribuée aux secteurs d'activité du musée.

*Budget 2001*

| *Dépenses* | Fr. | Fr. |
|---|---|---|
| Publications | 25.000.— | |
| Animations | 3.000.— | |
| Colloques | 3.950.— | |
| Cotisations et abonnements | 100.— | |
| Imprimés, frais administratifs | 4.500.— | |
| Affranchissements, taxes | 4.900.— | |
| Assemblée générale | 2.500.— | |
| Frais divers | 550.— | |
| Compl. salaire conservatrice | 1.500.— | |
| Subvention Fonds des publications | 500.— | |
| Subvention Château | (répartition selon l'article 19 des statuts) | |
| *Recettes* | | |
| Ventes publications | | 20.000.— |
| Prélèvement Fonds des publications | | 5.000.— |
| Cotisations | | 20.500.— |
| Intérêts | | 1.000.— |
| | 46.500.— | 46.500.— |

*Bilan au 31 décembre 2000*

| *Actifs* | *Actifs* Fr. | *Passifs* Fr. |
|---|---|---|
| Caisse | 36,45 | |
| CCP 20-1247-9 | 37.748,50 | |
| CCP 20-7769-4 | 27.838,35 | |
| BCN, ép. ord. SHAN | 43.205.— | |
| BCN, ép. ord. Château | 5.599,10 | |
| BCN, dépôt de titres | 0.— | |
| B. Bonhôte & Cie SA, c/c | 2.046,75 | |
| B. Bonhôte & Cie SA, placement | 205.070,40 | |
| Impôts anticipés | 1.638,80 | |
| Actifs transitoires | 5.844,85 | |
| *Passifs* | | |
| Créanciers | | 21.910.— |
| Passifs transitoires | | 32.219,40 |
| Fonds A. Bachelin | | 16.398.— |
| Fonds A. Borel | | 10.000.— |
| Fonds Jaquet-Droz | | 10.570.— |
| Fonds F. Kunz | | 9.945.— |
| Fonds des publications | | 98.463,75 |
| Réserve Château | | 52.201,70 |
| Réserve concerts | | 0.— |
| Réserve restauration | | 20.346,80 |
| Réserve expositions | | 0.— |
| Réserve Musée | | 19.348,75 |
| Réserve colloques | | 5.790.— |
| Capital | | 31.834,80 |
| | 329.028,20 | 329.028,20 |

*Compte de pertes et profits au 31 décembre 2000*

| | *Charges* | *Budget* |
|---|---|---|
| Animations | 1.715,40 | *3.500.—* |
| Colloques | 0.— | *0.—* |
| Fête d'été, assemblée générale | 2.172,60 | *3.500.—* |
| Cotisations | 178.— | *100.—* |
| Administration, imprimés | 2.670,80 | *3.500.—* |
| Compl. salaire conservatrice | 3.500.— | *3.500.—* |
| Recherche conservateur | 0.— | |
| Affranchissements, taxes, frais | 3.980.— | *4.900.—* |
| Frais divers | 160.— | *550.—* |
| Publications | 26.251,15 | *25.000.—* |

| | *Budget* | *Profits* |
|---|---|---|
| Subventions et vente publications | *20.000.—* | 16.140.— |
| Prélèvement fonds publications | *5.000.—* | 10.110.— |
| Cotisations individuelles et couples | *20.500.—* | 21.105.— |
| Dons | | 300.— |
| Produits actifs | *1.000.—* | –7.897,95 |
| Subventions SHAN pour Château | | 0.— |
| Perte 2000 en diminution du capital | | 870,90 |
| | 40.788,15 | 40.788,15 |

*Approbation des comptes. Fixation de la cotisation et du budget.* En ouverture de son rapport de vérificateur de comptes, M. Renaud félicite la trésorière pour sa gestion du portefeuille de la société, en indiquant que les quelque 8000 francs de perte accusés cette année laissent néanmoins un espoir de stabilisation ultérieure. Il ajoute que le montant des subventions de l'Etat est l'objet d'incertitudes inconfortables pour les responsables des finances de la société, qui se sentent menacés par l'usage des coupes budgétaires. Enfin, il recommande aux membres de l'assemblée de faire bon accueil aux publications de la SHAN, qui sont sources de recettes. L'assemblée ayant approuvé les comptes et donné décharge à M^me^ Lesch, elle approuve aussi le budget et suit la proposition du comité de maintenir les cotisations aux taux actuels (25.–, 40.– et 60.–), malgré une réflexion de M^me^ Claude Fallet émise sur la modicité de ces contributions.

*Nomination des vérificateurs de comptes et d'un suppléant.* M. Alexandre Renaud et M. Jean-François Henrioud renouvellent leur mandat, tandis que M^me^ Natacha Aubert accepte de fonctionner comme suppléante; tous trois sont remerciés.

*Composition du comité.* De nombreux changements s'opèrent au sein du comité: après le départ de Jacqueline Rossier en décembre 2000, MM. M.-A. Kaeser (entré au comité en 1995), P.-Y. Chatelain (entré en 1994, président de 1995 à 1998) et D. Engelberts (entré en 1990), ont souhaité se retirer également. Ils sont chaleureusement remerciés pour leur activité. Quatre nouveaux membres sont proposés à l'élection de l'assemblée, qui les élit par acclamation: Christine Rodeschini, historienne de l'art, Antoine Glaenzer, historien, J.-D. Morerod, professeur d'histoire du Moyen-Age et de la Renaissance à l'Université de Neuchâtel et Thomas Perret, également historien. Enfin, le changement de présidence s'effectue, au terme du mandat habituel de trois ans: Myriam Perriard-Volorio passe le témoin à Thierry Christ. Celui-ci prend la parole pour adresser à la présidente sortante les compliments que lui valent les nombreuses initiatives (rallyes, colloques, reformulation des statuts, des assemblées générales et fêtes d'été, soin des archives et des fichiers d'adresses, collaboration avec la RHN, etc.) dont elle a fait preuve. Celle-ci répond en formulant ses vœux pour l'avenir de la SHAN et son successeur. L'assemblée entérine ainsi la nouvelle composition du comité comme suit:

*Bureau:* Thierry Christ, *président*
Caroline Neeser, *vice-présidente et responsable des animations*
Graziella Lesch, *trésorière*
Françoise Bonnet Borel, *conservatrice du Musée de Valangin*
Estelle Fallet, *responsable des procès-verbaux*

*Membres:* Marie-Jeanne Cernuschi-Ducommun *(responsable des Prix Kunz et Bachelin),* Myriam Perriard-Volorio, Dominique Quadroni *(responsable des colloques),* Sylvia Robert, Christine Rodeschini, Jacques Bujard, Yves Froidevaux *(responsable des publications),* Antoine Glaenzer, Nicolas Guillaume-Gentil, Jean-Daniel Morerod, Thomas Perret.

*Réception des nouveaux membres.* Vingt-cinq nouveaux membres rejoignent la société, acclamés chaleureusement par l'assemblée:

M^mes^ Gunilla Aiassa, Céline Favre-Bulle, Françoise Garcia George, Cornélia Gfeller Edye, Maryse Ischer, Catherine Lehmann, Martine Noirjean De Ceuninck, Hélène Pasquier, Raoul de Perrot, Christine Rodeschini;

MM. Sébastien Bongard, Gilbert Bourquin, Michel Chuat, Laurent Feuz, Daniel Huguenin, Michel Muttner, Yann Richter, Ulrich Studer, Jean-François Vernier;

Madame et Monsieur André Simon Vermot, Giovanni Spoletini, John Walcker.

*Membres vétérans.* Deux personnes entrent cette année dans la 51^e^ année de présence au sein de la SHAN et bénéficient par conséquent du statut de «membre vétéran», qui les dispense du paiement des cotisations: MM. Bernard Grandjean et Jean-Gaspard Comtesse, ce dernier étant déjà membre à vie.

*Nomination d'un membre d'honneur.* En vertu de la faculté que lui confère l'article 5 des statuts de la société, le comité propose de nommer ici comme «membre d'honneur» un historien dont les travaux ne cessent d'enrichir les pages de l'histoire neuchâteloise à travers de beaux ouvrages, de nombreuses contributions à des œuvres collectives, des revues ou autres articles de presse. La présidente souligne particulièrement combien *«le lire est un plaisir et l'écouter un régal»* en indiquant que son activité de vulgarisateur l'a conduit à exploiter des supports originaux tels que des maquettes, des films, audiovisuels et CD-ROM...: l'assemblée n'est pas longue à deviner que M. Jean-Pierre Jelmini est le destinataire de cette distinction de la SHAN et elle manifeste son approbation par de vifs applaudissements. Les remerciements du nouveau membre d'honneur, en forme d'allocution spirituelle, indiquent assez les multiples liens, dont l'intéressé souligne le caractère «hasardeux» de certains d'entre eux, qui attachent M. Jelmini à la SHAN, dont il avait été notamment nommé président il y a trente ans. Le panthéon de la SHAN est formé dorénavant par Rose-Marie Girard, Jean Courvoisier, Pierre Caspard et Jean-Pierre Jelmini.

*Divers.* M. Maurice Evard prend la parole pour demander au comité des éclaircissements à propos de rumeurs concernant les démissions de plusieurs bénévoles actifs au Musée de Valangin, dont aucun n'est présent dans l'assemblée. La présidente confirme que trois démissions lui sont parvenues et que le comité considère actuellement, dans ses séances ordinaires, les termes des collaborations nouvelles à mettre en place au musée. M^me^ Bonnet Borel fait ensuite état du changement d'habitudes qu'a entraîné sa nomination et de la charge importante de travail qui incombe aux bénévoles. Elle fait un appel aux compétences prêtes à se dévouer en faveur du musée, en soulignant cet indispensable apport du bénévolat, non soumis à un cahier des charges précis et combinant travail à domicile et

demi-journée de présence à Valangin, voué à l'enregistrement et aux soins portés aux nouvelles acquisitions. D. Engelberts, pour finir, propose d'envoyer dans un prochain courrier destiné à tous les membres de la SHAN, une information sur ce sujet et de répercuter l'appel lancé par M^me^ Bonnet Borel.

Estelle FALLET, avril 2001

## Conférence de Denis Braunschweig
## Autour du thé et de son histoire

Ingénieur diplômé de l'EPFZ, natif de La Chaux-de-Fonds, Denis Braunschweig s'est passionné pour les thés et leur histoire, au point d'en faire depuis plusieurs années sa profession: fondateur de la *T Fine Tea Trading Company*, implantée à Gland, il vend par correspondance du thé de qualité et des accessoires.

Des quelque 4 millions de tasses bues chaque jour, on peut déduire que le «Camelia Sinensis» représente plus qu'une simple boisson. Les aspects économico-politiques de sa production et de sa consommation, la culture millénaire qui s'incarne dans l'instant éphémère de la dégustation, sont autant d'aspects sur lesquels le conférencier appelle notre attention. Les impacts du thé sont multiples, notamment au niveau de la sociabilité, qui se développe en «conviviali-thé», se décline en finesse, plaisir, bien-être, soins... Thés vert ou blanc, noirs ou o-olongs, feuilles coriaces flétries, séchées, roulées, brisées... mystérieux P'uh-êhr: chaque délicatesse retient un art de vivre particulier, correspond à un goût personnel. Des précautions de la préparation du thé, sans aller nécessairement jusqu'à la véritable cérémonie, dépend le plaisir de la désaltération. Aussi, à travers le panorama géographico-économique brossé par M. Braunschweig, le public a su appréhender le développement de la culture du thé sur l'ensemble du globe, ainsi que son adoption dans les sociétés du XVIII^e^ siècle ou contemporaines. M. Braunschweig dessine pour le XXI^e^ siècle une convergence des aspects culturels millénaires hérités des peuples asiatiques et des découvertes récentes de l'Europe, autour de la convivialité et de la culture du goût. Mais retenez une recette indispensable: la température idéale de l'eau propre à la confection d'un bon breuvage s'obtient à raison d'un quart d'eau froide pour trois quarts d'eau portée à ébullition...

La conférence est complétée par une dégustation appréciée qui se déroule au cellier, dans les locaux de l'exposition *«Les petites illusions»* consacrée aux dons et achats récents du musée.

Estelle FALLET

# TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 2001

CINQUIÈME SÉRIE – CINQUIÈME ANNÉE


*Pages*

*Béguelin, Raphaël.* Trois relations de voyage inédites en français concernant les Montagnes neuchâteloises (fin XVIII[e]-début XIX[e] siècle) . . 181

*Courvoisier, Jean.* «L'inviolable attachement» de Jean-Jacques Gallot à la couronne de France (1737-1751) . . . . . 137

*Feuz, Laurent.* Les progrès de l'évacuation des eaux usées à Neuchâtel au XIX[e] siècle: une réponse à la menace épidémique . . . . . 207

*Froidevaux, Yves.* Modernisation économique et mobilité régionale: les Suisses établis à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, fin XIX[e]-début XX[e] siècle . . . . . 69

*Lorenzetti, Luigi.* Migrations et marché du travail au Tessin, 1850-1930 93

*Lovisa, Maurice.* Bref survol de l'histoire de la construction des fortifications dans le canton de Neuchâtel 1936-1945 . . . . . 109

*Perrenoud, Marc.* Mouvements migratoires et mouvement ouvrier neuchâtelois dans les années 1930 . . . . . 35

*Quadroni, Dominique.* Avant-propos . . . . . 3

*Radeff, Anne.* Parcourir l'Europe vers 1800. Itinéraires neuchâtelois . . . 5

*Rychner, Olivier.* Vignerons suisses et neuchâtelois dans la colonie de Victoria (Australie) . . . . . 55

*Scheurer, Hugues.* Emigrations: stratégies familiales d'horlogers neuchâtelois 21


## BIBLIOGRAPHIE


Thierry Christ, Sabine Riard, *Du réduit communal à l'espace national* (Ladislas Mysyrowicz) . . . . . 167

Olivier Cariguel, *Les Cahiers du Rhône dans la guerre (1941-1945)* (Jean Courvoisier) . . . . . 175

Vincent Petit, *Les sociétés musicales du Haut-Doubs* (Jean-Marc Barrelet)* 177

*Notes de lecture* (Jean Courvoisier) . . . . . 179

Roland Kaehr, *Le cabinet de Charles-Daniel de Meuron et l'origine du Musée d'ethnographie à Neuchâtel* (Jean Courvoisier) . . . . . 233


**Erratum:* Une malheureuse coquille s'est glissée dans la bibliographie de la *RHN* 2001-3. L'auteur de *La clef des champs* n'est pas Vincent Pittet comme indiqué dans le titre, mais Petit. Nos excuses à qui de droit!

Philippe Marguerat, Laurent Tissot, Yves Froidevaux (éds), *Banques et entreprises industrielles* (Jean-Daniel Kleisl) . . . . . 235
Estelle Fallet, Alain Cortat, *Apprendre l'horlogerie* (Hugues Scheurer) . . . 238
*Notes de lecture* (Jean Courvoisier) . . . . . 241

## CHRONIQUES

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel: Assemblée générale au Château de Valangin, samedi 17 juin 2000 (Yves FROIDEVAUX), p. 153 – Prix Fritz Kunz 2000 (Yves FROIDEVAUX), p. 166.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel: Assemblée générale au Château de Valangin, samedi 17 mars 2001 (Estelle FALLET), p. 246 – Conférence de Denis Braunschweig, Autour du thé et de son histoire (Estelle FALLET), p. 256.

## ILLUSTRATIONS DE LA COUVERTURE

N° 1-2. Construction du tunnel du Gothard.
N° 3. Fortin de l'Engollieux Nord, commune de Rochefort.
N° 4. La Chaux-de-Fonds vers 1802. Henri Courvoisier-Voisin.

## PLANCHES HORS TEXTE

Tableau. Théorie de la centralité . . . . . 6
Tableau. Modèles de mobilités dans l'économie globale d'Ancien Régime . . . . . 6
Tableau 1. Lieu de domicile des Neuchâtelois demandant un passeport en 1799 . . . . . 17
Tableau 2. Destinations des Neuchâtelois demandant un passeport en 1799 . . . . . 18
Tableau 3. Commerçants neuchâtelois passant à Bâle en 1799 . . . . . 19
Tableau 4. Résumé des étapes des grands voyageurs . . . . . 19
Tableau 5. Exemples d'itinéraires . . . . . 20
Fig. 1. Penza: «Notre nouvelle résidence des Suisses» . . . . . 49
Fig. 2. Penza: intérieur d'une fabrique d'horlogerie, 1937 . . . . . 49
Fig. 2. Carte du Victoria . . . . . 67
Tableau 1. Répartition des origines des Suisses agrégés et des Suisses recensés . . . . . 88
Tableau 2. Professions des agrégés . . . . . 89

Tableau 3. La Chaux-de-Fonds. Evolution des provenances et des professions des agrégés. . . . . 90
Tableau 4. Neuchâtel. Evolution des provenances et des professions des agrégés . . . . . 91
Tableau 5. Evolution des provenances des femmes . . . . . 92
Fig. 8. Fortin de Fenin Sud (archive) . . . . . 121
Fig. 9. Fortin de Fenin Sud . . . . . 121
Fig. 15. Le «réduit» de Cortaillod . . . . . 130
Fig. 16. Plan de situation schématique du barrage de la Clusette . . . 131
Fig. 1. «Vue des montagnes du Val Travers» . . . . . 184
Fig. 2. «Arrivée de Monseigneur de Béville» . . . . . 186
Fig. 3. «Le Saut du Doux» . . . . . 195

## ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

Tableau. Evolution de la population des districts . . . . . 36
Tableau. Evolution de la population des districts . . . . . 36
Tableau. Professions dans les industries neuchâteloises . . . . . 37
Fig. 1. Linteau de porte . . . . . 59
Tableau. Principaux domaines de Geelong . . . . . 60
Fig. 1. La Chaux-de-Fonds: lieux d'origine et de naissance des agrégés . . . . . 74
Fig. 2. Neuchâtel: lieux d'origine et de naissance des agrégés . . . 75
Fig. 3. La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel: taux de croissance des différentes branches . . . . . 77
Fig. 4. La Chaux-de-Fonds 1887: répartition des professions selon l'origine . . . . . 79
Fig. 5. Neuchâtel 1875: répartition des professions selon l'origine 80
Tableau 1. Variations annuelles de la population au Tessin selon l'origine . . . . . 95
Graphique 1. Evolution des permis de domicile et de séjours semestriels 96
Tableau 2. *Sex ratio* des individus d'origine tessinoise ou étrangère . . 99
Graphique 2. *Sex ratio* des personnes d'origine étrangère selon la classe d'âge . . . . . 100
Graphique 3. Présence étrangère par rapport à la population résidante totale . . . . . 101
Tableau 3. Variation annuelle des étrangers résidant au Tessin . . . . . 102
Tableau 4. Origine des ouvriers de fabrique au Tessin, 1895-1929 . . 103
Graphique 4. Présence relative des étrangers . . . . . 104
Fig. 1. Fortin de l'Engollieux Sud (archive) . . . . . 110
Fig. 2. Observatoire de la Vue-des-Alpes . . . . . 113

Fig. 3. Armoiries de la famille Borel, observatoire de la Vue-des-Alpes . . . . . 114
Fig. 4. Cortaillod, barricade antichars . . . . . 116
Fig. 5. Cortaillod, barricade antichars . . . . . 117
Fig. 6. Fortin du Pont de la Roche Nord . . . . . 118
Fig. 7. Fortin du Pont de la Roche Nord (archive) . . . . . 119
Fig. 10. Fortin de Pierre coupée Ouest (archive) . . . . . 122
Fig. 11. Fortin de Trois-Porte . . . . . 123
Fig. 12. Rond-point de l'avenue des Alpes . . . . . 125
Fig. 13 et 14. Bouclier pour canon d'infanterie du Bulet . . . . . 126
Fig. 4. «Les moulins du cul des roches» . . . . . 204
Fig. 1. La Tour des Chavannes . . . . . 209
Fig. 2. L'évacuation directe des eaux usées dans le Seyon . . . . . 212
Fig. 3. La rue du Seyon: égout en construction . . . . . 216
Fig. 4. Illustration parue dans les *Feuilles d'hygiène* (1876) . . . . . 226
Fig. 5. Schéma sur le rapport entre odeurs méphitiques et épidémies (1879) . . . . . 230